Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16174 – 7 F | SAMEDI 25 JANVIER 1997 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Défense : l'accord confidentiel Kohl-Chirac

- « Le Monde » révèle le contenu du document signé à Nuremberg le 9 décembre 1996
- Le texte prévoit une imbrication des armées sous l'égide de l'OTAN et de l'Europe
- La France et l'Allemagne sont prêtes à discuter du rôle de la dissuasion nucléaire

JACQUES CHIRAC et Helmut Kohl ont adopté, le 9 décembre 1996, lors du sommet franco-allemand de Nuremberg, un *« concept stratégique commun »* visant à doter les deux pays d'une *« défense concertée »*.

Le Monde publie des extraits de ce document resté jusqu'alors confidentiel. Le président de la République et le chancelier avaient voulu en réserver la primeur aux parlementaires des deux pays, une attention à laquelle les députés et les sénateurs français, moins habitués à ce genre d'égards que leurs collègues allemands, ont dû être particulièrement sensibles.

Il est moins sûr que la vieille garde gaulliste apprécie la tonalité européenne et atlantiste du texte. Tirant les conclusions de la nouvelle doctrine stratégique française et de l'évolution de la politique allemande, M. Chirac et M. Kohl reconnaissent la parité entre la France et l'Allemagne.

Ils proposent une imbrication étroite des armées française et allemande au service de la défense d'intérêts de sécurité qualifiés d'*« indissociables »*, dans le cadre des institutions européennes et de l'OTAN. Ils affirment une volonté de concertation sur toute action que l'un ou l'autre pays pourrait entreprendre pour prévenir ou gérer les crises.

Ils se déclarent prêts à engager *« un dialogue sur le rôle de la dissuasion nucléaire dans le contexte d'une politique européenne de défense »* et invitent les responsables à approfondir la coopération dans l'industrie de l'armement. Ils se prononcent enfin pour que l'Union européenne assume la responsabilité de la politique de défense commune.

Ces derniers temps, Paris et Bonn ont ostensiblement multiplié les gestes destinés à montrer que leur coopération reste le moteur de l'intégration européenne.



Lire page 2

Conversation à Gaza avec Yasser Arafat, l'irréductible « optimiste »

LE CORRESPONDANT du *Monde* à Jérusalem, Patrice Claude, a été reçu par Yasser Arafat, jeudi 23 janvier, à Gaza. Le chef de l'Autorité palestinienne se dit résolument *« optimiste »* sur l'aboutissement du processus de paix israélo-palestinien. *« Je vois la lumière au bout du tunnel. J'aperçois même Jérusalem »*, dit-il. Mais le chef de l'OLP s'attend à des négociations difficiles à propos des trois nouveaux retraits partiels que les Israéliens doivent effectuer en Cisjordanie avant la mi-1998. *« Ce sera dur, mais nous batailleron »*, assure-t-il en comptant sur la pression américaine, qui *« ne se démentira pas »*. M. Arafat conteste les affirmations israéliennes selon lesquelles le gouvernement israélien décidera seul de l'ampleur de ses retraits.

Lire page 4

Maurice Papon, les crimes de Vichy en cour d'assises

ACCUSÉ d'avoir apporté son concours actif à l'arrestation de 1 560 juifs entre juin 1942 et août 1944, Maurice Papon sera jugé pour complicité de crimes contre l'humanité. La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté, jeudi 23 janvier, le pourvoi formé par l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde contre l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux. M. Papon, dès sa prise de fonctions, aurait *« acquis la conviction que l'arrestation, la séquestration et la déportation de juifs vers l'Est les conduiraient inéluctablement à la mort »*. *« En connaissance de cause »*, il aurait *« apporté son concours actif à l'exécution de faits criminels »* pour le compte de l'Allemagne nazie.

Lire page 8
et les chroniques d'Alain Rollat et de Pierre Georges, p. 29 et 31

Détecter la drogue en famille grâce au kit du « docteur Brown »

LA TOUTE-PUISSANTE Food and Drug Administration (FDA) vient d'autoriser à la vente un test urinaire de détection des stupéfiants utilisable par les particuliers. Le « test de dépistage des drogues à domicile du docteur Brown » pourra, d'ici un mois, être acheté sans ordonnance par tout citoyen américain pour la modique somme de 30 dollars (environ 160 francs).

L'instrument a été mis au point par J. Theodore Brown, un psychologue clinicien, qui a monté pour l'occasion sa société, Personal Health and Hygiene Inc., précise le *Herald Tribune* dans ses éditions du 23 janvier. Comme les autres tests du même genre en circulation outre-Atlantique, celui du « docteur Brown » est destiné en priorité aux parents suspicieux. Le label FDA lui confère une crédibilité particulière.

Un système de détection similaire avait été menacé d'interdiction il y a quatre mois par la FDA, qui demandait des garanties supplémentaires sur la fiabilité du test et souhaitait *« qu'il ne provoque pas de discordes familiales »*.

Le test du « docteur Brown » serait donc fiable et pacifique. Il est conçu pour détecter la présence de cannabis, d'amphétamines, de cocaïne, d'héroïne, de codéine et de morphine. Le kit contient une coupelle destinée à recueillir les échantillons d'urine et deux tubes en plastique prêts à être postés pour analyses en laboratoire.

Ledit laboratoire transmettra ensuite ses résultats à Personal Health and Hygiene Inc., qui installe actuellement un central de réponse téléphonique. Au bout de la ligne, les « répondants » livreront le verdict, indique M. Brown, et fourniront toute information utile sur l'interprétation des résultats et sur les *« défaillances potentielles »* du système.

La plupart des toxicologues s'accordent à penser que le seul dépistage urinaire ne suffit pas à prouver la présence de stupéfiants dans l'organisme s'il n'est pas confirmé par des analyses sanguines, compliquées et coûteuses, mais indiscutables. Dans les urines, les traces d'héroïne, par exemple, peuvent être confondues avec celles de produits codéinés (sirop antitussif notamment). Les plus habiles des fumeurs de joints peuvent aussi dissimuler leur consommation grâce à des substances masquantes.

Après avoir engagé une impitoyable *« guerre à la drogue »*, les Américains se montrent aujourd'hui sensibles aux sirènes du dépistage systématique, même s'il est pratiqué à l'insu de l'intéressé. La détection des stupéfiants sur les lieux de travail est déjà passée dans les mœurs. En autorisant ce dépistage en famille, la FDA entérine une curieuse manière de lutter contre l'usage de drogues : le test clandestin. La notice explicative du kit du « docteur Brown » ne dit pas comment prélever les échantillons sans briser la paix des familles...

Laurence Folléa

Transports en grève

DANS les villes de province, les transports en commun étaient fortement perturbés, vendredi 24 janvier au matin, par une grève de vingt-quatre heures. Les syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC et autonomes voulaient ainsi soutenir leurs revendications d'une retraite à cinquante-cinq ans et d'une réduction du temps de travail. A Marseille, à Nîmes et à Montpellier, la grève des traminots a complètement paralysé le trafic, qui était très ralenti à Bordeaux, Toulouse, Lille, Strasbourg, Saint-Etienne, Dijon, Mulhouse, Limoges et Brest, notamment.

Lire page 6
et les « Débats » page 15

La « nouvelle promesse » de l'Elysée

L'ELYSÉE communique, la gauche polémique. Les signes sont là : à l'aube de l'année 1997, la France est entrée en campagne législative. Et le départ en a été donné par Jacques Chirac. De cérémonies de vœux en intervention télévisée, le chef de l'Etat a occupé quasi quotidiennement le paysage politique des trois premières semaines de janvier. Et ce n'est qu'un début, prévient-on à l'Elysée.

Dans quatorze mois, le pays a rendez-vous avec les urnes. Quatorze mois, pour l'opinion, c'est très loin. Pour les dirigeants politiques, c'est tout de suite. De cette échéance électorale, la majorité a tout à redouter : les résultats économiques se font attendre, le climat social est tendu et les sondages restent inquiétants. C'est à l'aune de cette préoccupation là, bien réelle, en dépit de tous les affichages d'optimisme, qu'il convient de décrypter la nouvelle stratégie présidentielle.

Elle s'est donné un thème : la réforme. Sur tous les tons, à chaque occasion, en France comme lors de ses déplacements à l'étranger, M. Chirac le décline. Il est, dit-il, le président qui va réformer la France, la préparer, l'adapter au troisième millénaire. Structure sémantique de sa campagne de 1995, ce mot a connu diverses fortunes. Dans les premières mesures prises par le nouveau pouvoir, on l'a attendu, cherché, en vain. Quelques mois après son élection, M. Chirac est venu lui-même lui signifier sa mise à pied : la réforme attendra, a-t-il avoué à la télévision un soir d'octobre 1995, il convient d'abord de remettre les finances du pays en état.

Imperceptiblement, le mot a ensuite glissé de l'Elysée à Matignon. La réforme, si prometteuse, si volontaire, si séduisante pour les électeurs lorsqu'elle s'exprimait dans le discours du candidat Jacques Chirac, est alors devenue, dans la traduction proposée et assumée par son premier ministre, Alain Juppé, symbole d'additions sévères et de restructurations douloureuses, menaçantes pour les acquis sociaux – la SNCF, la Sécurité sociale – et, à ce titre, violemment rejetée par l'opinion, comme en ont témoigné les longues semaines de conflits de décembre 1995. Meurtrie, dépouillée de sa vertu, la réforme a passé une convalescence difficile à Matignon en 1996. Et la voilà, maintenant, de retour à l'Elysée. Réparée, ravaudée, maquillée, elle s'apprête à refaire carrière dans le verbe présidentiel.

Ce glissement est stratégique. Synonyme de douleur à Matignon, la réforme doit redevenir valeur à l'Elysée. En ce sens, M. Juppé a parfaitement préparé le terrain de la campagne pour M. Chirac.

Pascale Robert-Diard

Lire la suite page 14

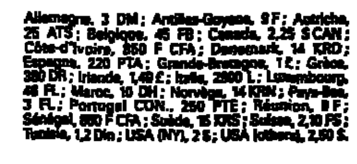
L'homme de l'année sida

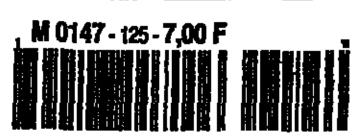


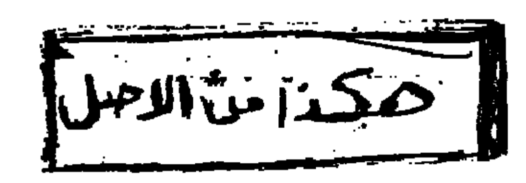
DOCTEUR DAVID HO

LORS de la cérémonie d'ouverture de la conférence de Washington sur les rétrovirus et les infections opportunistes, le docteur David Ho s'est demandé s'il était *« désormais possible d'éradiquer le VIH au sein de l'organisme des personnes infectées »*. Désigné *« homme de l'année »* par l'hebdomadaire américain *Time*, le docteur Ho est l'un des chercheurs les plus novateurs sur les trithérapies, ces traitements du sida qui confirment leur efficacité.

Lire page 20


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



La Navette
UN VOL TOUTES LES 1/2 HEURES* ET TOUT EST PLUS FACILE
Tarif mini Bleu 285 F
PARIS
TOULOUSE
* En heures de pointe. Tarif hors taxes de sûreté et de à des conditions particulières de vente et de transport.


مكتبة الأهرام

DÉFENSE **Les parlementaires français et allemands (tous partis** ***politiques confondus), qui se réunissent*** **vendredi 24 et samedi 25 janvier à Aix-la-Chapelle, traiteront de la coopération en matière d'armement. Ils pourront commenter le *« concept stratégique commun »* que le conseil franco-allemand de sécurité et de défense, présidé par Jacques Chirac et Helmut Kohl, a adopté lors du dernier sommet de *Nuremberg, le 9 décembre* 1996. ● « LE MONDE » publie des extraits et une analyse de ce texte resté inédit. Paris et Bonn avaient décidé de le soumettre aux** ***parlementaires avant de le rendre*** **public. Les responsables français paraissaient soucieux de ménager la susceptibilité des gaullistes. ● JACQUES CHIRAC et Helmut Kohl** ***ont récemment multiplié les gestes*** **tendant à souligner une relance de la coopération franco-allemande.**

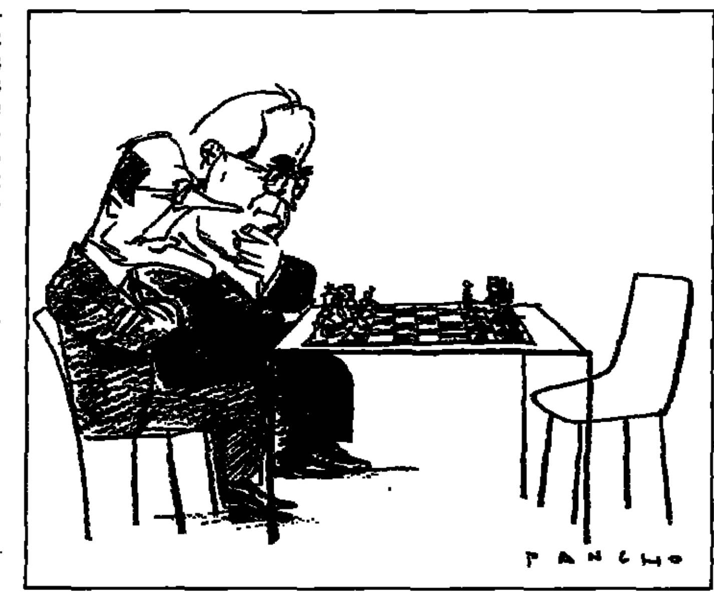
La France et l'Allemagne préparent une « défense concertée »

« Le Monde » présente le « concept stratégique commun » adopté au sommet de Nuremberg par Jacques Chirac et Helmut Kohl. Ce texte, qui n'a pas encore été publié, prévoit une imbrication des forces armées sous l'égide de l'OTAN et de l'Europe

LORS DU SOMMET de Nuremberg, le 9 décembre 1996, Jacques Chirac et Helmut Kohl avaient donné l'imprimatur à un *« concept stratégique commun »*, pour définir les fondements d'une coordination des politiques de défense, préciser les moyens nécessaires à un rapprochement entre les deux pays et finalement dessiner *« une politique de défense concertée »*. C'était l'aboutissement d'une entreprise vieille de quarante ans, si l'on prend pour point de départ la proposition faite en 1956 par Guy Mollet à Konrad Adenauer. Le chancelier n'avait pas cru bon de pouvoir accepter cette offre, la situation internationale de son pays et celle de la France étant alors si différentes.

Ni de Gaulle, malgré le volet militaire – vite tombé dans l'oubli – du traité de l'Elysée, ni plus tard François Mitterrand, qui ressuscitera pourtant le conseil franco-allemand de sécurité et de défense, ne réussirent à doter la France et l'Allemagne d'une conception stratégique commune. Des obstacles se dressaient toujours sur la route : appréciation opposée du nucléaire, position par rapport à l'OTAN, intervention sur des champs de bataille lointains, etc.

Ces obstacles ont-ils été surmontés ? On peut le penser en lisant la dizaine de feuillets du document adopté à Nuremberg, complétés par des directives plus précises pour *« une intensification de la coopération militaire »*. Bonn et Paris tirent les conclusions des changements intervenus dans le rapport des forces en Europe, des progrès de l'intégration européenne dans tous les domaines, qui rend les intérêts des deux pays *« indissociables »*, et de l'évolution convergente des politiques de défense des deux pays.



RUPTURES AVEC LES DOGMES

On comprend aussi que le président de la République ait souhaité informer les parlementaires – notamment ceux de la majorité – avant de rendre le texte public. Celui-ci ne contient pas de nouveautés bouleversantes ; il présente plutôt une synthèse des orientations perceptibles depuis quelques mois mais, par sa concision même, il souligne quelques ruptures avec les dogmes gaullistes qui, tant bien que mal, avaient été maintenus à travers les précédents septennats.

Il est clair tout d'abord que la France et l'Allemagne sont placées *sur un pied d'égalité* ; la première ne bénéficie plus de son statut de puissance victorieuse pour compenser son handicap économique par une prééminence stratégique. Seule l'arme nucléaire perturbe cette parité officiellement reconnue. Sur ce point, toutefois, l'Allemagne se déclare prête à ouvrir *« un dialogue sur le rôle de la dissuasion nucléaire dans le contexte d'une politique européenne de défense »*. C'est une réponse à la proposition française de *« dissuasion concertée »*, même si l'expression n'est pas employée.

D'autre part, la France et l'Allemagne n'envisagent leur coopération que dans le cadre européen et atlantique, dans une alliance certes *« rénovée »*, mais le rapprochement avec l'OTAN amorcé par Jacques Chirac dès décembre 1995 se trouve ici consacré. Rien n'empêche bien sûr la France (ou, moins probablement, l'Allemagne) d'agir seule, mais les deux pays s'engagent à *« se concerter à propos d'une intervention visant à prévenir ou régler une crise »*. Si les mots ont un sens, cette phrase signifie que Paris, avant d'intervenir quelque part en Afrique, devrait en référer à Bonn. Paris a d'ailleurs discrètement sondé Bonn, il y a quelques semaines, pour savoir si une opération européenne de maintien de la paix dans la région des Grands Lacs pourrait être envisagée. La réaction allemande fut, comme on pouvait s'y attendre, un refus poli mais ferme.

À PART ÉGALE

Au moment de la réforme de la politique française de défense qui a abouti à la professionnalisation des armées, les Allemands se sont inquiétés *des intentions françaises* quant à un *« possible partage du travail » :* aux Français les missions *« nobles »* de rétablissement de la paix ; aux Allemands, la défense territoriale classique avec des gros bataillons face à un ennemi de l'Est de plus en plus improbable.

Le texte commun fait litière de cette crainte. Il affirme que la France et l'Allemagne sont engagées à part égale dans la défense de l'alliance contre un ennemi extérieur comme dans la préservation de la stabilité internationale. Les forces armées des deux pays doivent être complémentaires sur la base d'une appréciation du rapport coût-efficacité, combler les lacunes apparues chez le partenaire, sans aboutir à une duplication des moyens.

Le texte parle d'*« interopérabilité »* et de *« rapprochement des structures »* – auquel plusieurs annexes sont consacrées, sans qu'un mot soit dit cependant de la professionnalisation des armées françaises, qui a troublé les dirigeants de Bonn. Les Français considèrent toutefois qu'une armée de métier est inévitable à terme en Allemagne aussi, bien que le sujet y soit encore tabou.

Le même souci de complémentarité s'exprime dans le chapitre consacré à la coopération en matière d'armement, les industries devant coopérer pour produire du matériel répondant indifféremment *aux besoins des deux armées, par* renonciation *« dans toute la mesure du possible »* aux spécifications strictement nationales. A propos de la coopération industrielle, le document franco-allemand souligne la nécessité pour les deux pays (et pour l'Europe) de disposer *« de capacités stratégiques de renseignement pour une appréciation indépendante des situations de crise »*, allusion au satellite Horus II que le chancelier Kohl s'est engagé à construire en commun avec la France *(lire ci-dessous)*.

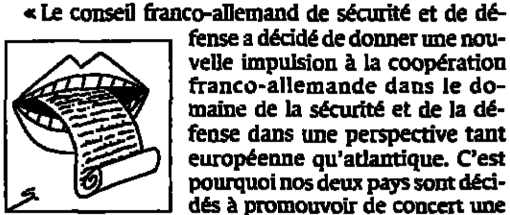
Le *« concept stratégique commun »* réaffirme enfin la position défendue par les deux pays dans les négociations sur la révision du traité de Maastricht : *la politique* européenne de défense doit être placée sous la responsabilité politique du Conseil européen ; dans cette perspective, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) doit à terme être intégrée dans l'Union européenne.

Lucas Delattre
et Daniel Vernet

« Des intérêts de sécurité devenus indissociables »

Nous publions ci-dessous des extraits du « concept stratégique » adopté par le conseil franco-allemand de défense et de sécurité lors de sa réunion de Nuremberg le 9 décembre 1996.

« Le conseil franco-allemand de sécurité et de défense a décidé de donner une nouvelle impulsion à la coopération franco-allemande dans le domaine de la sécurité et de la défense dans une perspective tant européenne qu'atlantique. C'est pourquoi nos deux pays sont décidés à promouvoir de concert une identité européenne de défense et de sécurité dans le cadre d'une alliance rénovée et à fonder le partenariat atlantique avec les Etats d'Amérique du Nord sur des bases nouvelles et solides *(...)*.



VERBATIM

» *Les intérêts de sécurité de nos deux pays sont devenus indissociables (...)*. Sur la base de leur situation géographique, de leurs poids démographique et économique et de leur engagement dans la construction européenne, la France et l'Allemagne sont, en tant que membres de l'Union européenne, de l'Alliance atlantique et de l'UEO *[Union de l'Europe occidentale]*, au centre d'un réseau de solidarité *(...)*. Nos deux pays se voient exposés aux mêmes risques *(...)*. La nécessité demeure d'une défense territoriale et d'une défense de l'alliance, car un changement fondamental des conditions de la sécurité en Europe ne peut être exclu *(...)*. La défense collective repose sur une combinaison adaptée aux nouvelles données stratégiques de forces classiques et nucléaires. La garantie de sécurité ultime des alliés est fournie par les forces nucléaires de l'Alliance, en particulier celles des Etats-Unis ; les forces nucléaires indépendantes de la France et de la Grande-Bretagne, qui remplissent une fonction de dissuasion propre, contribuent à la dissuasion et à la sécurité globale. Nos deux pays sont prêts à ouvrir un dialogue sur le rôle de la dissuasion nucléaire dans le contexte de la politique européenne de défense *(...)*.

» La totalité de nos forces classiques, y compris les forces de réaction rapide, est en priorité à la disposition de la défense des alliés dans le cadre des obligations qui découlent des traités de Bruxelles *[UEO, NDLR]* et de Washington *[OTAN]*. L'Eurocorps *(...)* est l'expression *de cet engagement commun en faveur de* la défense collective.

» La possession de forces armées disponibles rapidement et projetables à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières de l'Europe, qui soient faciles à intégrer dans des structures multinationales, est importante. De tels moyens seront nécessaires tant pour la défense collective que pour la gestion des crises. »

Traduction du « Monde »
à partir de la version allemande
du document

Coopération accrue sur le renseignement stratégique

LA FRANCE et l'Allemagne, dont les services de renseignement coopèrent de plus en plus ouvertement, ont mis au point un accord-cadre et deux accords particuliers sur l'édification, de part et d'autre du Rhin, d'un système spatial de reconnaissance stratégique. Il est prévu que l'Italie et l'Espagne rejoindront ultérieurement cette coopération selon des modalités qui font encore débat. Les accords ont trait à la mise en orbite de deux satellites Helios-II (observation optique et infrarouge), pour un coût supérieur à 11 milliards de francs, et de deux satellites Horus (renseignement *électromagnétique*) pour 15 milliards.

En décembre 1996, l'Allemagne a demandé à la France – qui a accepté et qui a décidé de se lancer, seule pour commencer, dans l'opération – de reporter à juillet 1997 la signature par elle-même des accords. Bonn a fait valoir que ses engagements financiers, qui sont lourds, sur l'avion de combat européen EF-2000 avec la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Italie ne lui permettaient pas de prévoir tout de suite des crédits sur son budget 1997 pour Helios-II, le premier des deux types de satellites à devoir être mis en orbite. L'Allemagne devrait pouvoir le faire en 1998.

AUTONOMIE

Bonn, en revanche, a annoncé son acceptation du lancement en 1999-2001 de l'industrialisation du système de reconnaissance KZO-Brevel, qui est un drone (avion sans pilote) du champ de bataille. Le développement par Matra et Bremer-Vulkan de cet engin-espion est en cours, et il s'achèvera en 1999. La France a promis, de son côté, de mettre en place les crédits nécessaires pour acquérir des drones de reconnaissance à partir de 2002.

La coopération de part et d'autre du Rhin, qui s'instaure en matière d'autonomie du renseignement stratégique et tactique, tiendrait à la découverte, par les deux états-majors et leurs services, d'une avancée technologique assez considérable des Américains dans le domaine des procédés dits de cryptographie, c'est-à-dire la capacité, pour un émetteur, de chiffrer ses données et ses messages au point de les rendre incompréhensibles et, donc, inutilisables par quelque destinataire que ce soit qui ne serait pas habilité.

C'est ainsi que les satellites-espions américains fonctionnent et contrôlent directement la circulation du renseignement. *Soit le* satellite interrompt de lui-même, quand Washington lui en donne l'ordre, la possibilité offerte à un allié d'avoir accès – sans censure préalable – aux informations recueillies. Soit le matériel d'exploitation et de décryptage au sol des communications du satellite, dont ont été éventuellement dotés les partenaires des Etats-Unis avec leur accord s'autoneutralise de façon à les empêcher de bénéficier d'une transmission à laquelle Washington veut garder sa confidentialité.

Jacques Isnard

L'affirmation ostentatoire d'une alliance renforcée

ANALYSE

Toutes les divergences n'ont pas disparu pour autant

LES HÉSITATIONS, les ratés, les suspicions réciproques des premiers mois de la présidence Chirac semblent appartenir au passé. Le « tandem franco-allemand » s'affiche de nouveau comme *« le moteur de la construction européenne »*, pour employer les expressions consacrées. Des preuves *manifestes* viennent d'en être apportées, comme si les dirigeants des deux pays étaient soucieux de réduire définitivement au silence les mauvaises langues. *Sans parler de la* coopération policière contre les intégristes islamistes – qui n'allait pas de soi récemment encore – ou du soutien apporté par la France à l'attitude très ferme du chancelier Kohl vis-à-vis de l'Eglise de scientologie, Bonn et Paris ont multiplié les gestes qui démontrent une certaine harmonie de leur politique européenne.

Les ministres des affaires étrangères, Hervé de Charette et Klaus Kinkel, ont tenu à Bruxelles une conférence de presse commune sur la CIG (conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions de l'Union européenne). Leurs relations personnelles n'atteignent pas le *degré de complicité* liant naguère Roland Dumas et Hans-Dietrich Genscher. Ils ont pourtant voulu que leurs partenaires soient impressionnés par leurs propositions *visant à sortir du dilemme qui* subordonne toute avancée dans l'intégration européenne à la bonne volonté des plus réticents (en clair des Britanniques).

De même l'annonce – le même jour – d'une réforme fiscale en Allemagne et d'un plan d'économies budgétaires en France, qui visent à qualifier les deux pays pour la monnaie unique dès 1999, est le *signe* que Paris et Bonn ne laisseront pas détourner de leur objectif. Une solidarité identique – et peut-être plus inattendue – est perceptible sur les questions de défense. Jacques Chirac et Helmut Kohl partagent la même analyse sur l'élargissement de l'OTAN, qu'ils jugent inévitable voire nécessaire, et sur la redéfinition des relations avec la Russie, qu'ils répugnent à *« isoler »*. Le chancelier soutient la position française sur la réforme de l'OTAN, *y compris* sur l'attribution du commandement Sud à un officier européen, contre la résistance des Américains.

RISQUE D'ISOLEMENT

La signature d'un *« concept stratégique commun »* a peut-être des effets plus symboliques que réels, mais si les principes sont mis rapidement *en pratique, une sorte de communauté* de défense franco-allemande devrait voir le jour, comme de Gaulle l'avait voulue en 1963, mais – différence notable – sous le double *parrainage de l'Europe et de* l'OTAN.

Cette relance n'allait pas de soi. Il a fallu quelque temps à Helmut Kohl pour prendre la mesure *« du grand »*, *comme il appelle Jacques* Chirac. Celui-ci n'était pas le candidat de son choix – il n'en avait guère fait mystère –, et il craignait autant des foucades de son nouveau partenaire que de l'euroscepticisme légendaire de ses amis politiques. Du côté français, l'enthousiasme n'était guère plus grand. La méfiance à l'égard d'une Allemagne trop puissante est la chose la mieux partagée chez les gaullistes et comme à chaque changement de gouvernement, l'illusion d'un rééquilibrage des relations franco-allemande par un rapprochement avec la Grande-Bretagne avait refleuri en 1995.

Certes, en octobre de la même année, *Jacques Chirac s'était rendu* à l'évidence : la France se retrouverait isolée en Europe si elle ne maintenait pas une étroite coopération avec l'Allemagne, et le maintien de *cette alliance passait par une adhésion* sans réserve au projet d'Union économique et monétaire. Cela ne l'empêchait pas quelques mois plus tard d'annoncer une réforme de la *politique française de défense*, avec professionnalisation des armées, qui plaçait les Allemands en porte à faux, sans s'être le moins du monde concerté avec eux.

Il a fallu plusieurs sommets officiels ou rencontres informelles entre le président et le chancelier pour dissiper les malentendus. Si c'est entre eux chose faite, il leur reste encore à convaincre *qui ses amis politiques*, qui son opinion. La foi européenne de Jacques Chirac n'a pas le soutien de tous les gaullistes, qui trouvent, monnaie unique, rapprochement avec l'OTAN, coopération policière européenne aidant, la pilule un peu dure à avaler, tandis qu'en Allemagne, la prévention des milieux économiques et financiers à l'égard du *« laxisme »* français trouve un écho favorable dans un public peu favorable à la monnaie unique.

VERS LA MONNAIE UNIQUE

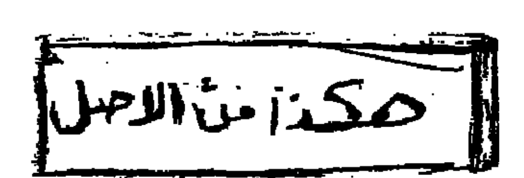
Les dirigeants ont beau afficher leur entente, toutes les divergences n'ont pas disparu pour autant. Il est *bon que Français et Allemands* parlent d'une même voix dans la conférence intergouvernementale, envisagent une stratégie commune, veuillent coordonner leurs présidences *de l'UEO pour accélérer la* création d'un *« pilier européen de défense »*. Les esprits chagrins remarqueront que ce n'est pas la première fois ; qu'il y a quelques années déjà, *Paris et Bonn avaient voulu fondre* leurs présidences du conseil européen en une présidence commune, qu'ensuite ils avaient parlé d'une simple concertation pour assurer la *continuité, avant de rentrer dans le* rang.

Le même scepticisme pourrait s'appliquer à la marche vers la monnaie unique. Les dissensions apparues *au sommet de Dublin à propos* du pacte de stabilité et du *« gouvernement économique européen »* ont *été écartées plus que surmontées*. Elles dénotent deux conceptions foncièrement incompatibles des rapports de la monnaie et de la politique ; elles n'ont pas fini de troubler *les relations franco-allemandes*.

Dans le domaine de la défense, les projets industriels ne suivent pas l'entente sur les principes. Pour des raisons financières, la participation *allemande au programme de satellite* Horus a été ajournée ; la France y tient pourtant beaucoup et il n'est pas sûr que les engagements du chancelier en faveur de la coopération *soient plus forts que le lobbysme* américain auprès des parlementaires allemands, ni que sa fermeté dans l'affaire du commandement Sud de l'OTAN résiste aux *pressions de Washington*.

En mettant en évidence les actions communes, Jacques Chirac et Helmut Kohl vérifient une constante de la politique franco-allemande de *ces dernières décennies* : au-delà des différences d'appréciation, il n'y a pas, ni à Paris ni à Bonn, de solution de rechange à la coopération.

D. V.



« Vache folle » : le sanctuaire germanique risque de s'effondrer

BONN
de notre correspondant

« Mangez de la viande allemande » : ce mot d'ordre simple a longtemps rassuré le consommateur allemand. Persuadés que le cheptel bovin allemand était épargné par l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), les dirigeants de Bonn se sont contentés d'interdire l'importation et la vente au consommateur de viande anglaise. Ils n'ont pas soumis leurs propres troupeaux aux mesures de contrôle les plus strictes, arguant du fait que les éleveurs allemands n'emploient pas de farines animales pour nourrir leurs bovins. Quatre cas seulement d'ESB avaient été déclarés en Allemagne depuis 1992. Dans tous les cas, il s'agissait de bovins directement importés de Grande-Bretagne. Aucun animal né en Allemagne ne faisait partie du lot, ce qui permettait aux dirigeants de Bonn de déclarer leur pays « indemne ».

D'ORIGINE ANGLAISE

Beaucoup de choses ont changé le 18 janvier après que l'épizootie eut été décelée dans une ferme biologique de Rhénanie-du-Nord, sur une vache de race Galloway, née en Allemagne mais de mère anglaise. Les responsables politiques s'interrogent désormais sur l'ampleur du phénomène, dès lors que la possibilité d'une transmission de la maladie au veau par le lait de la mère semble se confirmer – une hypothèse qui suscite l'inquiétude au plus haut niveau dans toutes les capitales européennes.

Pour la première fois en Allemagne, des troupeaux entiers vont être détruits. Cette mesure concerne 5 200 animaux d'ascendance britannique ou suisse. Pour la première fois également, des indemnités vont être accordées aux éleveurs pour les dédommager de l'abattage de leurs animaux. Jusqu'ici – l'Allemagne ne s'estimant pas directement concernée – aucun cadre réglementaire n'avait été défini en la matière, au risque que des éleveurs, par manque d'incitation financière de la part de l'Etat, ne déclarent pas d'éventuels cas de « vache folle ».

Les dirigeants de Bonn se veulent rassurants et continuent d'affirmer que *« le cheptel allemand est indemne »* puisque la vache malade était d'origine anglaise. Ils ont toujours affirmé que leurs élevages n'avaient pas recours aux farines animales pour alimenter leurs bovins. Mais cette affirmation suscite les doutes de beaucoup d'experts européens. Les farines animales produites en Allemagne, certes, respectent les normes européennes en vigueur (chauffage à 133 degrés pendant vingt minutes, sous pression de trois bars). Mais l'argument selon lequel elles ne seraient destinées qu'aux élevages de porcs ou de volailles ne convainc pas l'ensemble des observateurs bruxellois.

L'Allemagne va sans doute tout faire pour renforcer les mesures qu'elle a prises pour se protéger contre l'épidémie, et rejoindre, espère-t-on à Paris, l'approche française du dossier : retrait du marché européen des tissus dits « à risque » (yeux, encéphales, moëlle épinière), ce qui entraînera naturellement un surcroît de coûts au niveau de l'abattage en obligeant à pratiquer des découpes particulières. En théorie, il est toujours possible, aujourd'hui, d'acheter de la cervelle dans une boucherie allemande, et certains produits liés au système nerveux central des bovins continuent à être utilisés dans la préparation de liants ou de gélatines. Autre dossier en cours d'étude à Bonn : la mise en place d'un système d'étiquetage et d'identification des animaux dont on reconnaît, à Bonn, qu'il n'est pas *« entièrement satisfaisant »*. Le fédéralisme allemand, ici, pourrait faire l'objet d'une étude critique. En multipliant les niveaux d'application de normes qui, elles, sont fixées à Bonn, le système des Länder n'est peut-être pas le plus approprié pour faire face à une situation d'urgence.

Lucas Delattre

Le gouvernement italien lance une réforme complète du service militaire

Les jeunes et les femmes pourront choisir une formule « civile »

Conformément aux promesses faites avant les élections, le gouvernement de centre-gauche italien de Romano Prodi a décidé de réformer le service militaire, notamment en l'ouvrant aux femmes et en introduisant l'option d'un service civil. Selon le ministre de la défense et auteur du projet, Beniamino Andreatta, le nombre de jeunes qui choisiront le service civil d'une durée de treize mois est évalué à 120 000.

ROME
de notre correspondant

Le service militaire reste obligatoire en Italie, mais une véritable « révolution », selon le mot de Walter Veltroni, vice-président du conseil, va se produire. Si le projet adopté, mercredi 22 janvier à Rome, par le conseil des ministres est approuvé par le Parlement, la conscription aura un visage tout à fait nouveau dans la péninsule dès le début de l'année prochaine.

Trois modifications importantes seront en effet instaurées. Tout d'abord, tous les appelés auront désormais la possibilité de choisir entre l'armée et le service civil. Ensuite, les femmes pourront à l'avenir s'enrôler aussi bien dans les forces armées que chez les carabiniers ou dans la police financière *(guardia di finanza)*, ou choisir elles aussi le service civil. Enfin, les étrangers, qu'ils soient ou non ressortissants de l'Union européenne, pourront demander à effectuer un service civil après trois années de séjour dans le pays.

Le gouvernement de centre-gauche de Romano Prodi a donc tenu la promesse faite lors de la campagne électorale et qui figure dans le programme de la « coalition de l'Olivier ». *« Nous avons choisi une voie intermédiaire entre les pays qui ont aboli la conscription et ceux qui l'ont maintenue »*, a déclaré le président du conseil. Désormais, le choix sera possible et pourra se faire soixante jours après l'incorporation.

TREIZE MOIS AU LIEU DE DIX

La seule différence qui persistera – et elle soulève déjà beaucoup de critiques – est que ceux qui opteront pour le service civil effectueront treize mois au lieu des dix habituels. Ces trois mois supplémentaires serviront à la formation. Une Agence nationale pour le service civil sera mise en place pour gérer ce contingent, qui devra répondre à *« des critères rigoureux de discipline et de sérieux professionnel parce qu'il n'est pas dans nos intentions de créer un simple expédient pour éviter le service militaire »*, a fait remarquer le ministre de la défense, Beniamino Andreatta. Les effectifs militaires ne pourront de toute façon être inférieurs à 100 000 hommes pour les trois armées. Si cela se produit, les autorités procéderont à un rééquilibrage.

Servir le pays ne se fera donc plus uniquement dans les casernes, mais dans la santé, les musées, la protection civile, l'environnement, l'aide au développement à l'étranger – ce que le ministre de la défense appelle l'*« engagement de solidarité »*. *« Nous offrons aux jeunes la possibilité d'exercer, sans privilèges, une activité en faveur du pays. Il reste encore 24 hectares à fouiller à Pompei »*, a déclaré M. Andreatta au journal *La Repubblica*.

La création de cette « armée de la solidarité » n'est pas sans poser de nombreux problèmes d'organisation. Pendant trois ans, la défense prêtera son concours pour assurer la gestion de ce nouveau service. 220 milliards de lires (700 millions de francs) sont d'ores et déja prévus dans le budget de 1997 pour faire face aux besoins. A l'avenir les objecteurs de conscience, dont le nombre est passé de 22 000 en 1992 à 44 000 en 1995, pourront directement opter pour le service civil. Ceux qui tenteront d'échapper à l'une ou l'autre forme de service pourront être punis d'une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans.

Le caractère obligatoire a également été envisagé pour les femmes, mais finalement abandonné. L'entrée dans la forteresse masculine se fera donc sur la base du volontariat, comme pour les étrangers, à la différence qu'il sera possible pour la gent féminine de devenir général ou pilote de chasse. Le gouvernement compte beaucoup sur ces 120 000 appelés du service civil pour redonner un *« sens de la nation et du devoir »* à la jeunesse. Ce sera également, pense-t-on, un moyen de susciter des vocations alors que par ailleurs l'armée s'orientera inévitablement vers le professionnalisme.

Michel Bôle-Richard

Le salut patriotique de Jean-Marie Le Pen à la Grande Serbie

PALE
de notre envoyé spécial

Jean-Marie Le Pen devait achever, vendredi 24 janvier, une visite de quatre jours en ex-Yougoslavie, où il avait été invité par le Parti radical serbe (SRS) de Vojislav Seselj, l'ancien commandant de la milice des « Aigles blancs » qui sema la terreur en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. M. Le Pen et M. Seselj ont rencontré, jeudi, les dirigeants politiques de la République serbe, dans leur fief montagnard de Pale surplombant Sarajevo. Le président du Front national a adressé *« le salut des patriotes français »* au peuple serbe, indiquant que *« tous les patriotes du monde ont des valeurs communes, l'attachement à leur terre et à leur patrie, et forment une communauté d'hommes et de femmes civilisés »*. A Belgrade, M. Le Pen avait déjà salué *« le grand peuple serbe, souvent martyrisé, souvent attaqué, accablé, mais jamais vaincu »*.

A Pale, Jean-Marie Le Pen n'a pas ménagé ses efforts pour satisfaire ses hôtes, reprenant les arguments des nationalistes serbes. *« L'alliance traditionnelle entre les peuples français et serbe »*, *« les opinions manipulées et les réalités si différentes de ce que les médias ont montré »*, *« la volonté des Etats-Unis d'être le bras armé d'un Nouvel ordre mondial qui s'imposerait contre les nations »*, furent au menu des discussions. Interrogé sur le refus des Serbes de livrer leurs « criminels de guerre » présumés à la justice internationale, M. Le Pen s'est emporté contre *« les criminels d'Hiroshima, du goulag, ceux qui tuent les enfants d'Irak par le blocus »*. *« Il serait stupéfiant de voir les criminels s'ériger en juges ! »*, a-t-il conclu à l'adresse des pays occidentaux.

UN ACCORD DE PARTENARIAT

Un charmant soleil d'hiver rayonnait à Pale, le village dont les séparatistes serbes ont fait leur capitale et d'où ils ont assiégé Sarajevo de 1992 à 1995. M. Le Pen et M. Seselj étaient conviés par Momcilo Krajisnik, l'élu serbe à la présidence collégiale bosniaque, à un déjeuner dans l'enceinte de l'usine de construction de pièces automobiles Famos. Radovan Karadzic, inculpé de *« génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre »* par le Tribunal pénal international de La Haye, y a installé ses bureaux depuis qu'il a démissionné de ses fonctions l'été 1996. Officiellement, M. Le Pen ne devait toutefois pas le rencontrer.

Les présidents du FN et du SRS devaient signer, vendredi, un accord de partenariat. *« M. Seselj sera cordialement invité au congrès du Front national à Strasbourg fin avril »*, a commenté M. Le Pen, satisfait de cette alliance entre *« des partis politiques qui partagent une même sensibilité »*. Le leader du FN a estimé que les témoignages accusant Vojislav Seselj d'avoir commis des crimes atroces dans les régions de Vukovar, de Bijeljina ou de Brcko *« ne* (le) *concerne pas »*.

Le pouvoir de Pale a savouré l'aubaine de la visite d'un président de parti politique français. Tandis que M. Krajisnik exprimait sa satisfaction d'entendre *« des mots qui sont un véritable remède pour l'âme »* et accusait une nouvelle fois la communauté internationale d'avoir *« diabolisé les Serbes »*, M. Seselj rappelait que le Front national avait toujours critiqué *« les bombardements que le peuple serbe a subis »* de la part de l'OTAN à la fin de la guerre.

Jean-Marie Le Pen n'a pas souhaité commenter, autrement que par l'évocation d'un *« parti démocratique »*, les remous créés au sein du Front national par son soutien apporté aux plus fidèles partisans de la « Grande Serbie ». Le quotidien d'extrême droite *Présent* évoque régulièrement *« la République serbe fantoche »* et a récemment fustigé *« les sots qui se sont affichés avec Seselj »*. Tout au long du conflit en ex-Yougoslavie, des cadres du FN n'ont cessé de défendre, en Croatie, la cause croate ultranationaliste et catholique, s'affichant parfois avec des chefs « oustachis » (Croates pro-nazis de la seconde guerre mondiale).

Rémy Ourdan

Londres juge sa participation à l'euro « fort improbable mais pas impossible »

LONDRES
de notre correspondant

Le cabinet britannique s'est réuni, jeudi 23 janvier, avec à l'ordre du jour l'Union économique et monétaire (UEM). Alors que le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, a présenté une étude sur les moyens dilatoires – selon lui – utilisés par les autres pays européens pour respecter les critères de convergences du traité de Maastricht, le premier ministre, John Major, en a profité pour rappeler la position de son gouvernement sur l'UEM : Londres entend garder jusqu'au bout sa liberté de choix. M. Major maintient cette ligne en dépit des pressions qu'exercent ses eurosceptiques pour qu'il annonce le rejet de l'euro par le Royaume-Uni.

Pour autant, M. Major n'a pas caché son scepticisme sur la monnaie unique, estimant qu'il était « fort improbable bien que pas impossible » que la Grande-Bretagne participe à l'UEM à la date prévue de janvier 1999. Jeudi soir, le secrétaire au Foreign Office, Malcolm Rifkind, a annoncé devant la chambre de commerce française de Londres son intention de porter la bonne parole aux peuples du continent. Il entend leur exposer directement ces prochaines semaines la position britannique sur l'Europe dont il s'est dit convaincu qu'elle était largement partagée.

Il a défendu le concept britannique de *« partenariat de nations »*, qu'il a comparé à l'*« Europe des patries »* de de Gaulle, une Europe *« ouverte à tous et avec l'accord de tous »*. Ce partenariat moderne *« est une Europe de coopération, pas de conflits, où le dialogue a remplacé la canonnière et où les négociations entre nations sont une manière de vivre constante, permanente »*. L'avenir du continent se trouve dans cette *« troisième voie »* *« entre les deux pôles du fédéralisme et du libre-échange »*.

CRAINTE D'HARMONISATION

M. Rifkind a justifié la position de son pays par ses traditions historiques, politiques, juridiques, économiques et culturelles : primauté du Parlement, confiance dans un Etat-nation considéré comme protecteur des libertés, absence de tradition démocrate-chrétienne de protection sociale, crainte devant toute harmonisation ou codification juridique. Cette vision d'une supranationalité réduite au plus strict minimum est, selon lui, « aussi pertinente au Français, à l'Allemand et à l'Italien moyen qu'au peuple britannique ».

Le gouvernement veut porter le débat sur la place publique. Un débat que l'on entend guère de ce côté de la Manche, où l'opinion est soumise à un feu roulant anti-européen et les tories sont déchirés par les attaques des eurosceptiques.

P. de B.

L'Internationale socialiste dénonce la « tyrannie » de la pensée unique

ROME
de notre correspondant

Le conseil général de l'Internationale socialiste (IS), qui s'est réuni à Rome, mardi 21 et mercredi 22 janvier, s'est penché sur « les défis de l'an 2000 » et les grands dossiers actuels, notamment la situation en Israël. Le leader de l'OLP, Yasser Arafat, et Shimon Peres, l'ancien premier ministre travailliste ont été les vedettes de cette conférence rassemblant cent huit délégués dont presque tous les dirigeants de la mouvance socialiste et social-démocrate mondiale. Il fut aussi question de la Bosnie et des accords de Dayton, de la situation en Serbie, de la tragédie des Grands Lacs, de l'Algérie, de Timor, sans oublier la Birmanie et la condamnation du régime de Rangoon.

Pierre Mauroy, président de l'IS, a salué la bonne santé du mouvement comptant aujourd'hui cent-quarante membres. *« Avant la fin du siècle, nous serons deux cents*, a souligné l'ancien premier secrétaire du PS, *et nous sommes décidés à jouer un rôle important dans le XXI[e] siècle. »* Le billet d'entrée n'est pas facile à obtenir et on le ne reçoit pas « à vie ». Le Parti social-démocrate slovène l'a appris à ses dépens. Il a été exclu pour être en fait *« un parti nationaliste de droite qui lors des dernières élections s'est allié avec le front populiste de droite »*.

Une bonne partie des travaux de la commission « réforme », notamment sous l'impulsion de Felipe Gonzalez, ancien président du gouvernement espagnol, a été consacrée à l'étude des effets de la mondialisation de l'économie, de la *« tyrannie »* de la pensée unique et du libéralisme sauvage.

« TOTALITARISME MODERNE »

« La modernisation et la révolution technologique nécessitent une réponse à la hauteur des gouvernements, a dit M. Gonzalez, *pas de vieilles formules magiques que l'on ressort à chaque situation. »* Pour lutter contre *« le fondamentalisme néo-libéral qui ambitionne l'hégémonie du monde comme un totalitarisme moderne »*, Pierre Mauroy a estimé que *« l'Histoire ne s'est pas terminée, comme certains l'ont prétendu, en 1989. La chute du mur de Berlin a ouvert de nouvelles perspectives pour l'action des forces sociales et démocratiques. »*

La deuxième journée de débats a été perturbée par Bettino Craxi, l'ancien dirigeant socialiste italien qui, depuis son exil tunisien, a demandé à ses anciens amis de créer une commission d'enquête pour établir la vérité sur *« la justice politique »* qui a détruit son parti et transformé son ex-secrétaire général en *« dangereux criminel »*. Cette question embarrassante venue d'un proche, aujourd'hui condamné à une peine de cinq années d'emprisonnement, n'a pas reçue de vraie réponse. Et ce, en vertu du principe de la non-ingérence dans les affaires judiciaires d'un pays.

M. B.-R.

Des centaines de cas de pédophilie au pays de Galles

LONDRES
de notre correspondant

Le plus gros scandale de pédophilie en Grande-Bretagne se déroule quotidiennement dans la presse et à la télévision depuis l'ouverture des travaux de la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les abus sexuels perpétrés dans des institutions pour enfants des comtés de Clwyd et de Gwynned au pays de Galles.

Il ne s'agit pas de meurtre ou de trafic d'enfants, comme en Belgique avec l'affaire Dutroux, mais les cas de violence recensés sur de jeunes adolescents se comptent par centaines sur une vingtaine d'années. Trente-neuf institutions ont été mises en cause. Une dizaine de victimes se sont suicidées, dont six anciens pensionnaires du home de Bryn Estyn, le pire de tous : Mark Humphrey et Simon Burley se sont pendus, Lee Homberg et trois autres sont morts dans un incendie suspect.

L'enquête a été confiée à Sir Ronald Waterhouse, un juge à la retraite, chargé de découvrir une vérité, longtemps dissimulée : quatorze enquêtes ont déjà été diligentées, sans effet, et la dernière a été enterrée ; une travailleuse sociale qui avait alerté les autorités a été licenciée.

Sir Ronald a examiné 650 plaintes et entendra 180 victimes présumées. L'avocat de la commission, Gerard Elias, a parlé *« d'abus sexuels et physiques à une échelle qui frise l'exploitation de masse »*. Il a accusé *« ceux qui ont une position de responsabilité dans les services sociaux d'avoir été au moins insouciants du sort de ces enfants dont ils avaient la charge* (...) *et au pire de négligence bordant l'incompétence professionnelle ou l'aveuglement conscient »*. Il s'en est aussi pris aux assureurs, et en particulier à la Zurich Municipal, dans le comté de Clwyd, soupçonnée d'avoir couvert les faits. *« Un équilibre doit être trouvé entre le devoir du conseil de découvrir la vérité et le désir de protéger ses intérêts »*, et ceux de la compagnie, écrivait, en 1995, John Mead, son responsable pour les sinistres. L'important était d'éviter de nouvelles plaintes et des articles *« racoleurs et alarmistes »* dans la presse.

INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE

Avant même que les victimes ne déposent à la barre, les témoignages abondent sur Bryn Estyn et d'autres institutions. A Bryn Estyn, raconte un pensionnaire, *« je me souviens qu'une ou deux fois par semaine, avant de se coucher dans les dortoirs, un membre du personnel appelait un des garçons. Ils étaient généralement absents pendant une demi-heure à une heure. Quand ils revenaient, ils se couchaient ; je les ai souvent entendu sangloter »*. D'autres devaient nettoyer les toilettes avec leur brosse à dents. Ailleurs, on humiliait les enfants en les forçant à porter des couches-culottes.

Aucun contrôle sur le personnel, aucun moyen pour les enfants de porter plainte, la seule personne auprès de laquelle ils auraient pu le faire était souvent leur tortionnaire et, de toute manière, on n'y aurait pas prêté attention. Aucun suivi psychologique. Les institutions soi-disant sociales de ces deux comtés gallois ruraux semblent avoir été, dans l'indifférence générale – ou pour le plaisir de certaines personnalités, susurre-t-on – un vivier pour pervers.

Pires que les institutions à la Dickens, ces *homes* ont profité d'un laxisme généralisé qui apparaît de plus en plus inacceptable aujourd'hui, où les affaires de pédophilie à répétition ont choqué l'opinion. Le dernier scandale en date est la pénétration des clubs de football pour jeunes par des maniaques attirés par la sueur et les douches collectives. Le gouvernement envisage de créer un registre officiel national des pédophiles, qui seraient obligés de prévenir la police de leurs changements d'adresse et dont l'identité pourrait être communiqué aux organismes de HLM ou à leurs employeurs potentiels.

Patrice de Beer

M. Arafat s'attend à de nouvelles discussions difficiles avec les Israéliens

Le président de l'Autorité palestinienne a reçu notre correspondant pour l'« iftar », la rupture du jeûne du Ramadan, et s'est expliqué sur les échéances de la paix. « Je vois la lumière au bout du tunnel. J'aperçois même Jérusalem », a-t-il affirmé en souriant

Yasser Arafat, le chef de l'Autorité palestinienne, a envisagé les prochaines étapes du processus de paix israélo-palestinien à l'occasion d'une rencontre avec le correspondant du *Monde*, jeudi 23 janvier, à Gaza. *« Dans les pires situations j'ai toujours été optimiste. Donc, aujourd'hui, je le suis »*, a estimé M. Arafat quelques jours après la difficile conclusion d'un accord sur l'évacuation partielle de la ville palestinienne d'Hébron par l'armée israélienne. *« Ce sera dur, et c'est bien pourquoi nous l'appelons la paix des braves. Mais nous bataillerons »*, a ajouté M. Arafat à propos des prochains retraits militaires israéliens prévus en Cisjordanie et qui doivent intervenir avant la mi-1998. Un différend oppose déjà les Israéliens aux Palestiniens à propos de l'ampleur de ces évacuations. Alors que les Israéliens assurent qu'ils seront seuls à décider, M. Arafat affirme que, *« d'après les accords, cela doit être négocié entre nous (...). C'est dit dans les lettres d'assurances que nous avons obtenues des Américains et de l'Europe »*.

GAZA
de notre envoyé spécial

Ceux qui suivent l'itinéraire tourmenté de Yasser Arafat le savent : le petit homme colérique et théâtral, qui incarne depuis si longtemps le rêve d'émancipation de six millions de Palestiniens dispersés à travers le monde, a l'optimisme chevillé au corps. Trente ans qu'il annonce à son peuple que *« le dernier quart d'heure »* de la lutte pour le retour en *« Palestine libérée »* est arrivé. Trente ans que ledit peuple attend. Et si quelques parcelles du territoire convoité sont aujourd'hui libres de soldats israéliens à Gaza et en Cisjordanie, la voie vers l'indépendance et la souveraineté si ardemment désirées apparait encore bien encombrée.

« Dans les pires situations, j'ai toujours été optimiste. Donc, aujourd'hui, je le suis. » Le volontarisme débridé qui le conduit parfois à asséner avec la plus grande assurance de flagrantes contre-vérités, mais qui lui a aussi permis un nombre incalculable de fois de ressusciter sa cause et son pouvoir, quand on les croyait à jamais perdus, ne se nourrit pas que d'illusions. Yasser Arafat le sait, il nous l'a dit jeudi 23 janvier à Gaza : *« Ce sera dur, et c'est bien pourquoi nous l'appelons la paix des braves. Mais nous bataillerons. »*

Certains soirs, avec l'âge qui ajoute aux séquelles de l'accident d'avion dont il réchappa miraculeusement il y a cinq ans dans le désert libyen, l'ancien chef de guerre, que son peuple continue d'appeler avec affection Abou Ammar, s'endort à table. Ou bien il fixe brusquement un point de la salle, se perd dans ses pensées, n'entend plus, ne répond plus, et son visiteur n'a plus qu'à quitter les lieux. Mais jeudi 23 janvier, à l'heure où, la nuit tombée, une trentaine de convives sont invités à sa table pour rompre le jeûne du ramadan, le chef de l'OLP est en pleine forme.

SANS ILLUSIONS

Paraphé dans la nuit du 14 au 15 janvier après de longs mois d'atermoiements et de marchandages, le nouvel accord sur le redéploiement des soldats israéliens hors des quatre cinquièmes d'Hébron n'a rien réglé au fond. Benyamin Nétanyahou, le premier ministre nationaliste élu le 29 mai, a répété qu'il n'y aura *« pas de retrait d'Israël aux frontières de juin 1967 »* – avant l'occupation de Gaza et de la Cisjordanie – et *« pas d'Etat palestinien indépendant »*. Mais M. Arafat ne se montre pas particulièrement inquiet. *« Il* [M. Nétanyahou] *disait aussi qu'il ne se retirerait pas d'Hébron. Et vous voyez ce qui est arrivé... Je vois la lumière au bout du tunnel. J'aperçois même Jérusalem »*, sourit-il.

Volontarisme toujours. Les Israéliens, travaillistes comme nationalistes, jurent que jamais la *« capitale unifiée d'Israël »* ne sera redivisée et que donc *« jamais »* les Palestiniens ne pourront proclamer la partie orientale arabe de la ville, conquise et annexée en 1967 par l'Etat juif, capitale de leur éventuel Etat souverain. Arafat est donc volontariste, mais il ne se fait pas d'illusions excessives. Il est bien conscient que son nouveau partenaire-adversaire israélien *« n'a pas négocié un virage idéologique mais simplement pris un tournant pragmatique »*.

Est-il donc toujours, selon lui, partisan de ce « Grand Israël » qui inclut les territoires palestiniens ? Une petite hésitation. *« Je préfère ne pas répondre à cette question. »* Le chef de l'OLP constate seulement que M. Nétanyahou a signé *« sous la pression puissante et conjuguée des Etats-Unis, de l'Europe et des pays arabes, notamment l'Egypte »*. Il compte à nouveau sur cette pression pour faire céder l'adversaire et pense que parce que *« le président Clinton veut entrer dans l'Histoire »* avec un succès complet au Proche-Orient, la pression américaine sur Israël *« ne se démentira pas »*.

La conversation se poursuit un peu plus tard dans un salon, en petit comité. A soixante-huit ans bientôt, le visionnaire tyrannique, gaffeur, obstiné, imprévisible et louvoyant qui rendait fou son *« partenaire de paix »* Itzhak Rabin, n'a rien perdu de sa combativité. A propos de la Charte de l'OLP annulée par « l'Assemblée nationale » de la centrale en avril, mais dont le nouveau pouvoir israélien continue de réclamer l'abrogation, il répond que *« tous les articles en contradiction avec notre accord de paix ont été annulés par 504 voix alors que nous n'avions besoin que de 451 voix »*. *« Les Israéliens veulent que nous nous dotions d'une nouvelle Charte, alors qu'ils n'ont pas eux-mêmes de Constitution. Nous en aurons une lorsqu'ils en auront une. »*

Et de souligner que *« trente-quatre articles des accords d'Oslo »* initiaux, *« parmi lesquels la libération des prisonniers et le droit de libre circulation entre Gaza et la Cisjordanie n'ont toujours pas été respectés par Israël »*. L'accord d'Hébron a été signé, mais le baromètre entre les deux parties n'est pas précisément au beau fixe. S'il a lancé la semaine dernière aux quatre cent cinquante colons juifs extrémistes retranchés à Hébron qu'il ne recherchait pas *« la confrontation »*, c'était, selon lui, *« pour répondre à ceux d'entre eux qui sont venus me dire qu'ils souhaitaient vivre en paix avec nous. A ceux-là, j'ai dit nous voulons vivre en paix avec vous. »*

Mais le message ne doit pas être interprété comme un feu vert pour la poursuite de la colonisation des territoires occupés, car *« la colonisation est illégale, au regard du droit international comme à celui des accords passés »*. M. Nétanyahou n'a-t-il pas justement réaffirmé la semaine dernière que *« rien »* dans les accords signés *« n'interdit à Israël de poursuivre le renforcement des lieux de peuplement juifs »* en Cisjordanie occupée ? *« C'est faux, s'insurge-t-il. S'ils construisent de nouvelles colonies ou de nouveaux logements dans les colonies, nous ne resterons pas passifs. Le monde entier ne restera pas les bras croisés devant une telle violation des accords. »*

LES PROCHAINS RETRAITS

M. Arafat conteste également l'affirmation des Israéliens selon laquelle eux seuls détermineront l'ampleur des trois retraits territoriaux supplémentaires qui doivent avoir lieu en Cisjordanie *« d'ici au 30 juin 1998 »*. *« D'après les accords, cela doit être négocié entre nous. C'est expressément mentionné dans Oslo 2* [signé en septembre 1995]. *C'est également dit dans les lettres d'assurances que nous avons obtenues des Américains et de l'Europe. »*

Quoi qu'en disent les Israéliens, il leur sera difficile d'imposer sans discuter l'ampleur des prochains retraits. Mais il est non moins vrai que les accords signés, aussi bien que la lettre américaine d'assurances qui vient d'être envoyée à M. Nétanyahou, leur donnent clairement ce droit. L'Europe, *« dont j'ai imposé la présence lors des dernières négociations »*, souligne M. Arafat, n'a pas rendu publique sa propre lettre au chef de l'OLP, mais on sait, de très bonne source, qu'elle ne contient *« rien de contradictoire avec le texte américain »*. M. Arafat n'a sans doute pas tort d'imaginer que *« ce sera dur »*...

Patrice Claude

Mme Giscard d'Estaing à Gaza

Yasser Arafat, le chef de l'OLP, a reçu, jeudi 23 janvier, à Gaza, Anne-Aymone Giscard d'Estaing. L'épouse de l'ancien président de la République française s'est entretenue avec M. Arafat à l'occasion de l'*iftar* – la rupture quotidienne du jeûne du Ramadan –, au siège de la présidence de l'Autorité palestinienne. Mme Giscard d'Estaing, qui était accompagnée par Leïla Shahid, déléguée générale de la Palestine en France, s'est rendue dans les territoires palestiniens à l'invitation de Souha Arafat, l'épouse du chef de l'OLP. Mme Giscard d'Estaing préside une association d'aide aux enfants déshérités qui vient de s'engager en Palestine avec le soutien de Mme Arafat.

L'attentat contre le fils aîné de Saddam Hussein pourrait relever d'un règlement de comptes familial

AMMAN
de notre correspondante au Proche-Orient

Allongé sur son lit d'hôpital, une couverture remontée sur les épaules : les images d'Oudaï Saddam Hussein régulièrement diffusées par la télévision irakienne ne varient pas. L'héritier du président irakien n'a pas bougé de son lit depuis l'attentat dont il a été la cible le 12 décembre 1996. Atteint d'au moins quatorze balles, dont quatre n'ont pu être retirées, Oudaï a subi une ablation de la vessie et requiert une greffe osseuse pour reconstituer des os du bassin pulvérisés. Deux des balles qui n'ont pu être retirées se trouvent à proximité de la colonne vertébrale, ce qui aurait conduit les médecins français qui l'ont examiné à ne pas entreprendre d'intervention chirurgicale, de crainte des conséquences qui peuvent aller de la paralysie à la mort.

Depuis cet attentat immédiatement annoncé par la télévision irakienne, contrairement aux coutumes du secret qui prévalent à Bagdad, de nombreuses rumeurs courent sur les éventuels auteurs. A trente-trois ans, Oudaï s'est fait tellement d'ennemis qu'il est quasi impossible de privilégier une quelconque hypothèse. La thèse d'un règlement de comptes familial pourrait être renforcée par deux faits récents, qui tendent à prouver que le clan veut désormais resserrer les rangs et montrer son unité.

RÉCONCILIATION

En signe d'allégeance renouvelée et de sacrifice, compte tenu de l'état de santé d'Oudaï, Ali Hassan El Ajid, cousin germain de Saddam Hussein et exécuteur de ses basses oeuvres, notamment au Kurdistan et au Koweït, a donné sa fille de seize ans en mariage à Oudaï. Celui-ci est déjà officiellement marié à la fille de son oncle et ambassadeur à Genève, Barzan El Takriti.

Le deuxième fait plus surprenant est la réhabilitation des gendres de Saddam Hussein, Hussein Kamel Hassan et Saddam Kamel Hassan, tués, selon la version officielle, par des membres de leur tribu, qui voulaient venger leur *« trahison »*. Homme fort du régime, Hussein Kamel avait fait défection en Jordanie en août 1995, et appelé au *« renversement du régime criminel de Bagdad »*. Dépité du peu d'intérêt qu'il suscitait quelques mois après sa spectaculaire défection, Hussein Kamel était rentré en Irak avec une incroyable promesse d'amnistie en février 1996. Il avait été assassiné trois jours après, avec son père et deux de ses frères, lors d'une bataille de rue, présentée par le régime comme un règlement de comptes tribal. La télévision irakienne avait, quelques heures avant les meurtres, annoncé le divorce des deux filles du président, mariées à Hussein Kamel et son frère Saddam et affirmé qu'elles n'étaient pas au courant de la *« traîtrise »* de leurs époux.

Aujourd'hui, les deux hommes sont qualifiés de *« martyrs »* et leurs *« épouses »* portent le deuil. En compagnie de leur mère, elles reçoivent en noir les visiteurs qui se pressent à l'hôpital pour voir Oudaï. Avec son frère Kousaï, responsable des services de sécurité présidentiels, Oudaï était le principal instigateur du meurtre de Hussein Kamel et de sa famille. Pour sceller, à la manière tribale, la réconciliation avec cette branche de la famille, d'importantes sommes d'argent ont été offertes à tous les proches d'Hussein Kamel, l'acceptation de l'argent signifiant la fin de la querelle. Le dernier frère en vie d'Hussein Kamel, Jamal aurait ainsi touché 400 millions de dinars.

L'hypothèse d'un attentat politique ne peut toutefois pas être écartée, Oudaï étant sans doute l'homme de la famille le moins difficile à atteindre. Dépravé, obsédé sexuel, il avait pris l'habitude de faire des randonnées solitaires en voiture de sport, au cours desquelles il cherchait une femme. On ne compte plus celles qu'il *« enlevait »* pour le plaisir d'un soir, et nombre de jeunes femmes à Bagdad avouaient ne pas sortir le soir dans certains quartiers, restaurants ou boîtes de nuit fréquentées par Oudaï.

EXCENTRICITÉS

Contrairement à son père ou à son frère, quasi invisibles, Oudaï se montrait en public, seul ou en compagnie d'amis. Une de ses dernières excentricités fut de s'offrir depuis quelques mois un jeune tigre, qu'il promenait avec lui. Quelques semaines avant l'attentat, raconte un témoin, Oudaï s'était arrêté dans un restaurant de brochettes connu du quartier huppé de Mansour, là même où il a été blessé, pour acheter cinq kilos de viande qu'il avait donnée à dévorer à son félin, en pleine rue. Dans un pays où la viande est devenue un luxe inabordable pour l'immense majorité de la population, le fait n'est pas passé inaperçu.

Sur l'attentat lui-même, les seules certitudes sont qu'il a été commis par deux hommes, qui n'ont pu être arrêtés par des services de sécurité pris au dépourvu.

Peut-on relier cet attentat à celui dont a été victime, le 11 janvier, l'ancien ministre des affaires religieuses et conseiller présidentiel, Abdallah Fadel Abbas El Samaraï ? Selon de très bonnes sources, Samaraï a été tué de soixante balles par des opposants, qui se seraient vengés du rôle joué par ce dernier dans la répression des émeutes chiites, qui avaient éclaté le 2 mars 1991, la veille du jour de la signature du cessez-le-feu de la guerre du Golfe. A cette époque, et pour engager chacun des hauts responsables du régime dans la répression, le président irakien avait envoyé un certain nombre d'entre eux dans les régions concernées, pour superviser la mise au pas sauvage des insurgés.

Le palais présidentiel a annoncé, sans autres détails, la mort de Samaraï, dans *« un accident fâcheux »*. La victime a toutefois eu droit à des obsèques grandioses. Selon une rumeur, un autre haut responsable, ancien premier ministre, membre du Conseil du commandement de la révolution, Mohammad Hamza El Zoubeidi, aurait récemment échappé à une tentative de meurtre. Si cette tentative était confirmée, il pourrait s'agir du début d'une vague d'attentats contre les hauts dignitaires d'un régime honni, que l'attentat contre Oudaï aurait inaugurée.

Françoise Chipaux

De violents combats opposent l'armée zaïroise aux rebelles du Kivu

LES COMBATS entre l'armée zaïroise et les rebelles du Kivu se sont soudain intensifiés, notamment autour de la localité de Walikale, où des raids aériens ont été menés, a-t-on indiqué, jeudi 23 janvier, de diverses sources à Kinshasa et dans la région des affrontements.

Le ministère zaïrois de la défense a annoncé que cent rebelles ont été tués dans de violents combats, autour de Walikale, mais sans en préciser la date.

Les forces aériennes zaïroises ont effectué des raids dans la région de Walikale, a-t-on précisé de source généralement bien informée à Kisangani, capitale du Haut-Zaïre. Des hélicoptères auraient détruit plusieurs camions transportant des munitions.

Le gouvernement zaïrois avait annoncé, lundi, avoir ordonné à l'armée de lancer une contre-offensive pour repousser les rebelles qui ont conquis dans l'est du pays, une bande de 600 kilomètres de long, en bordure des frontières de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi.

Selon des témoignages recueillis par l'AFP, jeudi, à Kisangani, l'armée tient en échec depuis plusieurs semaines les rebelles qui tentent d'avancer vers la ville. Des soldats hospitalisés à Kisangani ont affirmé que les combats semblent stabilisés de part et d'autre de la rivière Oso, sur la route de Walikale, qui se trouve à plus de 300 kilomètres au sud-est de Kisangani. Un communiqué du ministère de la défense affirme que *« l'ennemi est puissamment renforcé par des troupes régulières des pays qui l'appuient »*, allusion au Burundi, au Rwanda et à l'Ouganda, qui nient toute implication.

La situation de quelque 400 000 réfugiés et personnes déplacées dans cette région risque d'empirer, a déclaré, jeudi, Martin Griffiths, coordonnateur humanitaire de l'ONU. Il a déploré que Kinshasa ait interdit aux organisations humanitaires d'opérer à l'extérieur de Kisangani.

WASHINGTON INQUIET

A Washington, le département d'Etat s'est déclaré, jeudi, *« très inquiet des signes d'escalade prochaine du conflit au Zaïre »*. Son porte-parole, Nicholas Burns, a souligné les risques d'une *« confrontation directe entre armées nationales dans la région »*, soulignant que les Etats-Unis avaient *« dès le début demandé aux gouvernements voisins de ne pas se joindre au conflit »*. Il a aussi appelé au *« retrait de toutes les forces étrangères, dont les mercenaires, qui se trouvent actuellement au Zaïre »*.

Dans son édition du 24 janvier, *Libération* révèle qu'un belge, Christian Tavernier, dirige, dans l'est du Zaïre, 280 mercenaires de diverses nationalités, au service de l'armée zaïroise. L'envoyé spécial du quotidien, Stephen Smith, fait état d'un *« nombre considérable de mercenaires français »*, mais reconnaît ne pas avoir de preuve d'une implication des autorités françaises.

La France a démenti à plusieurs reprises toute implication officielle dans le recrutement de mercenaires. *« Jacques Chirac aurait même convoqué Jacques Dewatre, le chef des services secrets, pour lui intimer des ordres d'extrême retenue »*, écrit *Libération*. La plupart des mercenaires auraient été rassemblés à Francfort avant de débarquer sur l'aéroport de Gbadolite, le village natal du maréchal Mobutu. Beaucoup seraient originaires de l'ex-Yougoslavie. – *(AFP.)*

Le processus de paix en Angola prend un nouveau et grave retard

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le processus de paix en Angola vient de subir un grave contretemps avec le report *sine die*, jeudi 23 janvier, de la mise en place du gouvernement d'unité nationale, initialement fixée au 25 janvier. Ce devait être une étape symbolique et décisive dans la normalisation du pays, engagée en novembre 1994, sous l'égide de l'ONU, après les accords de Lusaka qui mirent fin à vingt ans de guerre civile.

Ce nouveau retard marque le climat de méfiance persistant entre le président Eduardo Dos Santos et Jonas Savimbi, le chef des anciens rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita). Les discussions butent toujours sur le « statut » de M. Savimbi au sein du futur gouvernement. Le chef de l'Unita a refusé le poste de vice-président en août 1996. Il serait prêt aujourd'hui à accepter le titre de *« conseiller principal »* du chef de l'Etat, à condition qu'il dispose de véritables pouvoirs et que sa place de leader de l'opposition soit officiellement reconnue.

M. Savimbi craint d'être marginalisé et refuse d'accepter pour sa formation le rôle de simple parti minoritaire auquel le condamne pourtant sa défaite militaire et électorale face au parti de M. Dos Santos. Les députés de l'Unita ne sont pas venus siéger à l'Assemblée comme ils étaient censés le faire avant le 10 janvier. De manière générale, M. Savimbi rechigne à appliquer jusqu'au bout des accords signés en position de faiblesse. Accusée depuis des mois par la communauté internationale de retarder le processus, affaiblie par les troubles au Zaïre, qui lui sert de base arrière, l'Unita ne peut guère se dérober ouvertement. Mais elle cherche à obtenir des garanties pour préserver une partie des avantages dont elle dispose actuellement. La question de la réunification du territoire n'est toujours pas réglée. L'Unita contrôle encore une bonne partie du pays et en tire des revenus substantiels grâce aux mines de diamants qui s'y trouvent.

LE DANGER D'UN ENLISEMENT

Le volet militaire du processus de paix est, lui, officiellement entré dans sa dernière phase. Après avoir été désarmés sous le contrôle des « casques bleus », les anciens guérilleros de l'Unita sont maintenant démobilisés ou intégrés dans la nouvelle armée nationale. Mais, là aussi, la méfiance réciproque fait douter du respect des obligations de chacun. L'Unita est accusée d'avoir conservé son armement le plus important et ses meilleures troupes. Le gouvernement de M. Dos Santos, de son côté, se voit reproché de ne pas avoir désarmé ses partisans et de freiner l'intégration des ex-rebelles dans l'armée. En décembre, plusieurs généraux de l'Unita ont prêté serment d'allégeance au gouvernement mais se plaignent de n'avoir pas d'affectation précise.

Le danger d'un enlisement et d'un retour à l'affrontement armé n'est toujours pas écarté, d'autant que les « casques bleus » doivent se retirer à partir de la fin du mois de février.

Frédéric Chambon

Soudan : les Etats-Unis bienveillants pour des raisons commerciales

WASHINGTON. Quatre mois après que le président Bill Clinton eut signé, en avril 1996, une loi interdisant des transactions financières entre des sociétés américaines et des Etats soutenant le terrorisme, l'administration a discrètement exclu un tel Etat – le Soudan – où une compagnie pétrolière américaine, la Occidental Petroleum Corp., négociait un contrat de 930 millions de dollars, a affirmé, jeudi 23 janvier, le *Washington Post*. Occidental Petroleum Corp. devait, en collaboration avec un partenaire potentiel canadien, Arakis Energy Corp. exploiter un champ abandonné mais prometteur dans le sud du Soudan, dont la capacité s'élèverait à 3,5 millions de barils, a indiqué le journal. Mais le gouvernement soudanais l'a brusquement exclue en novembre en raison d'une aide militaire apportée par les Etats-Unis aux pays voisins soutenant la rébellion soudanaise, l'Erythrée, l'Ethiopie et l'Ouganda. Le porte-parole du département d'Etat a affirmé, jeudi, que la conclusion d'un accord n'avait rien d'illégal puisque le Soudan n'est pas sous le coup d'un embargo économique global.

La Libye enfreint l'embargo aérien de l'ONU

TRIPOLI. La Libye a fait un nouveau pied de nez à l'ONU et aux Etats-Unis en annonçant, jeudi 23 janvier, qu'un de ses avions s'est rendu au Ghana cette semaine, en violation de l'embargo aérien imposé par le Conseil de sécurité en 1992. L'avion, selon l'agence officielle Jana, a transporté à Accra, au Ghana, une délégation du ministère libyen des affaires étrangères. Le vice-ministre ghanéen des affaires étrangères, Mohamad Chambas, a affirmé que l'appareil avait été autorisé à atterrir pour une raison *« urgente »*, le pilote ayant annoncé à la tour de contrôle qu'il manquait de carburant. Le chef de la diplomatie libyenne, Omar El Mountasser, a lui-même annoncé il y a quelques jours, dans une lettre au Conseil de sécurité de l'ONU, l'intention de Tripoli de violer l'embargo international après l'autorisation de survol de la Libye accordée à l'astronaute américain Steve Fossett. – *(AFP, Reuter.)*

La police serbe charge des manifestants à Kragujevac

KRAGUJEVAC. La police anti-émeute serbe a chargé, jeudi 23 janvier, des manifestants qui bloquaient une voie d'accès à la ville de Kragujevac, située à une centaine de kilomètres au sud de Belgrade, ont rapporté des témoins. Quelques heures auparavant, les partisans de la coalition d'opposition Zajedno (Ensemble) avaient bloqué les routes qui mènent à la ville pour tenter de contraindre les autorités socialistes, battues aux municipales, à céder le contrôle du siège de la radio et de la télévision régionales. Une centaine de policiers, dépêchés de Belgrade, sont violemment intervenus contre les manifestants qui étaient assis sur la chaussée à double voie dans les faubourgs de Kragujevac. Plusieurs personnes ont été blessées. La police serbe a rarement utilisé la violence depuis le début des manifestations pro-démocratiques. Cet incident risque donc d'aggraver le conflit qui oppose Zajedno aux socialistes du président Slobodan Milosevic à propos de l'annulation des élections municipales remportées par la coalition d'opposition. – *(Reuter.)*

Le président Zeroual s'adresse aux Algériens

ALGER. Au lendemain de violences qui ont fait près de deux cents morts, depuis le début du ramadan, le président Zéroual devait s'adresser aux Algériens, vendredi soir 24 janvier, lors d'une allocation télévisée. Aucune indication n'a été fourni sur le contenu du message qu'entend délivrer le chef de l'Etat. De leur côté, les Etats-Unis ont rejetté l'appel de Hocine Aït-Ahmed, le président du Front des forces socialistes (FFS), l'une des principales forces de l'oppostion, qui au cours d'une conférence de presse avait demandé quelques heures auparavant au président Clinton de nommer un médiateur pour sortir l'Algérie de la crise. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : les dirigeants de la coalition ont avalisé**, jeudi 23 janvier, leur projet de réforme fiscale qui doit être soumis au Parlement pour être mise en oeuvre en 1999 (*Le Monde* du 23 janvier). Celui-ci prévoit de réduire les impôts directs de 81,9 milliards de deutschemarks. En contrepartie, la suppression d'avantages fiscaux rapporterait 38,1 milliards et la TVA serait augmentée. A la demande du parti démocrate-chrétien, il faudra cependant attendre février pour savoir de combien. Le ministre des finances, Theo Waigel, a proposé de faire passer le taux courant de 15 à 16 %. La CDU est divisée : sa direction est favorable à un relèvement de 2 points. Mais le thème est impopulaire et, au niveau des régions, on souhaite ne toucher à rien. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : confirmée à l'unanimité par le Sénat, Madeleine Albright** a prêté serment, jeudi 23 janvier, à la Maison Blanche, devenant la première femme secrétaire d'Etat de l'histoire des Etats-Unis. Elle a procédé à deux nominations importantes pour constituer son équipe. Thomas Pickering, ancien ambassadeur en Russie, âgé de soixante-cinq ans, devient le numéro trois du département d'Etat, chargé des affaires politiques. Il remplace à ce poste, Peter Tarnoff. Aux affaires économiques, Stuart Eizenstat remplace Joan Spero. M. Eizenstat, âgé de cinquante-quatre ans, était depuis avril 1996 sous-secrétaire au commerce chargé du Commerce international.

AFRIQUE

■ **CENTRAFRIQUE : « la mutinerie est terminée », ont annoncé conjointement**, jeudi 23 janvier, le médiateur africain, le général Amadou Toumani Touré, et le chef des soldats centrafricains mutinés depuis le 15 novembre, le capitaine Anicet Saulet. A l'issue d'une ultime séance de négociation au siège de l'évêché de Bangui, le général Toumani Touré a précisé qu'un accord devait être signé vendredi. – *(AFP.)*

■ ***NIGER : les trois chefs de l'opposition ont été libérés***, jeudi 23 janvier, sur décision du président, le général Ibrahim Baré Maïnassara. Les trois hommes, dont l'ancien chef de l'Etat, Mahamane Ousmane, avaient été arrêtés dix jours auparavant à la suite d'une manifestation interdite. Ils étaient menacés de poursuites devant la Cour de sûreté de l'Etat pour *« tentative de renversement du régime »*. – *(AFP.)*

ASIE

■ **HONGKONG** : le futur chef de l'exécutif de la Région administrative spéciale (RAS) de Hongkong – statut du territoire après la rétrocession à la Chine, le 1er juillet – Tung Chee-hwa, a apporté jeudi 23 janvier son soutien aux recommandations venues de Pékin à propos de l'avenir des libertés locales. Celles-ci visent à supprimer tout ou partie de la législation de Hongkong protégeant les droits de l'homme et les libertés civiques. – *(AFP.)*

L'OCDE exprime son désaccord avec la Corée du Sud à propos de la nouvelle loi sur le travail

L'organisation internationale invite Séoul à reprendre le dialogue avec les syndicats

L'Organisation de la coopération et de développement économiques (OCDE), dont le comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales s'est réuni à Paris, mercredi 22 et jeudi 23 janvier, a critiqué la loi sur le travail qui provoque, depuis près d'un mois, un important mouvement de protestations en Corée du Sud. L'OCDE a recommandé à Séoul de reprendre le dialogue avec la KCTU – syndicat non reconnu. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)*

LES DIRIGEANTS de l'OCDE expliquent à l'envi que leur principale force réside dans le caractère feutré des débats internes et des pressions qu'ils exercent sur certains adhérents. Beaucoup s'attendaient donc à devoir lire entre les lignes le communiqué de l'OCDE pour comprendre la position de cette organisation sur la nouvelle loi coréenne du travail. C'était une erreur : le texte publié, jeudi, par le secrétaire général de l'OCDE, Donald Johnston, à l'issue de la réunion du Conseil des ambassadeurs, est tout à fait explicite.

Après avoir entendu les différentes parties, le comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE *« reconnait les efforts déployés par les autorités coréennes pour réformer la législation du travail mais estime que la nouvelle loi ne répond pas pleinement aux engagements du gouvernement coréen en ce qui concerne la liberté d'association et la négociation collective »*.

Par ailleurs, le comité, dont l'avis a été suivi par le Conseil des ambassadeurs, *« encourage le gouvernement coréen à reprendre le dialogue avec toutes les parties intéressées, ce qui témoignera de l'importance que le gouvernement attache à une accélération du processus pour garantir pleinement la liberté d'association et de négociation collective »*.

L'OCDE semble particulièrement irritée que Séoul n'ait pas tenu ses engagements. Dans une lettre confidentielle adressée à l'OCDE, mais révélée cette semaine dans le *Financial Times*, le ministre des affaires étrangères sud-coréen s'était *« engagé »* à réformer la loi sur les relations du travail en liaison avec *« les normes internationalement acceptées, y compris celles concernant les droits fondamentaux tels que la liberté d'association et de négociation d'accords collectifs »*.

SATISFACTION

Pour prouver la bonne volonté du gouvernement, le ministre rappelait que le président Kim Young-sam avait mis en place, à cet effet, une commission pour proposer lesdites réformes. Or, quelques semaines plus tard, la commission fut dissoute en raison des *« insurmontables différences »* entre représentants patronaux et syndicaux. Et le 26 décembre, cette loi qui ne respecte pas les *« normes internationales »* en matière de liberté d'association, fut votée.

En rappelant à Séoul ses engagements, en lui recommandant de refaire appel à cette commission et en lui proposant d'associer *« toutes »* les parties concernées, – sous-entendu la KCTU, le syndicat non reconnu –, l'OCDE ne cache pas son désaccord avec la politique suivie jusqu'à présent. Sitôt cette déclaration connue, le TUAC, la commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, a exprimé sa satisfaction : *« L'organisation doit vivre selon ses propres normes et veiller que la mondialisation soit également favorable aux travailleurs. Elle ne peut accepter qu'un gouvernement comme la Corée nie les droits fondamentaux des travailleurs. »*

Frédéric Lemaître

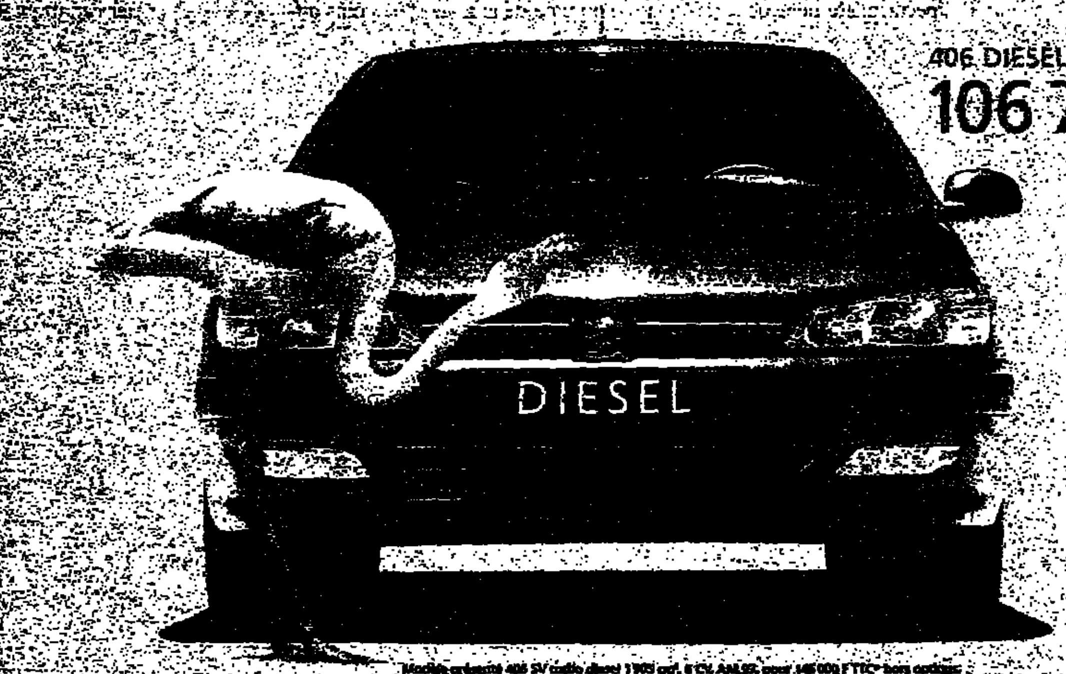
Fin de la protestation à la cathédrale de Myongdong

Les chefs syndicaux réfugiés depuis un mois dans l'enceinte de la cathédrale de Myongdong, au centre de Séoul, ont quitté les lieux vendredi, après la suspension par les autorités des mandats d'amener qui les visaient. *« Nous avons mis fin à notre sit-in de protestation à la cathédrale de Myongdong »*, a déclaré le chef charismatique de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU), M. Kwon Young-kil.

Le dirigeant syndical a une nouvelle fois invité le gouvernement à abroger la loi controversée sur le travail avant le 18 février, la KCTU ayant, dans le cas contraire, l'intention de lancer une nouvelle grève générale illimitée. Le président sud-coréen Kim Young-sam avait annoncé, mardi, à l'opposition qu'il était d'accord pour que la loi soit réexaminée au Parlement, mais non pour son abrogation. – *(AFP.)*



LE PRIX DES DIESELS PEUGEOT VA EN ETONNER PLUS D'UN.



406 DIESEL A PARTIR DE 106 700 F TTC(1)

306 DIESEL A PARTIR DE 85 000 F TTC(2)



106 DIESEL A PARTIR DE 63 900 F TTC(3)

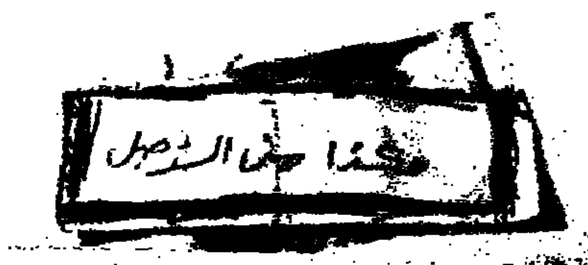
FINANCEMENT SPECIAL DIESEL : 7,9% SUR 36 MOIS(4)

défis du Diesel 16.01 – 27.01

RÉSEAU PEUGEOT
PARIS ILE-DE-FRANCE



PEUGEOT



SOCIAL Le mot d'ordre de grève lancé par l'ensemble des syndicats de salariés des transports publics, hors Paris et la plus grande partie de l'Ile-de-France, était massivement suivi, vendredi 24 janvier, dans les grandes villes – Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Strasbourg… –, mais aussi dans les villes moyennes. Les employés des transports urbains réclament le droit à la retraite à cinquante-cinq ans. ● LA RÉDUCTION du temps de travail, qui avait fait l'objet d'accords dans ce secteur après de premières grèves en décembre, est remise en question par le ministre du travail, qui conteste l'application de la « loi Robien » aux entreprises de service public. ● L'APPLICATION de l'accord qui avait mis fin à la grève des chauffeurs routiers, en novembre, et qui prévoyait notamment une prime exceptionnelle de 3 000 francs, se heurte aux difficultés financières des entreprises.

Les chauffeurs de bus en grève pour la retraite à cinquante-cinq ans

L'ensemble des syndicats des salariés des compagnies de transport urbain ont appelé à cesser le travail dans les réseaux de province, vendredi 24 janvier, pour obtenir l'équivalent de ce qui a été accordé aux camionneurs à la fin 1996

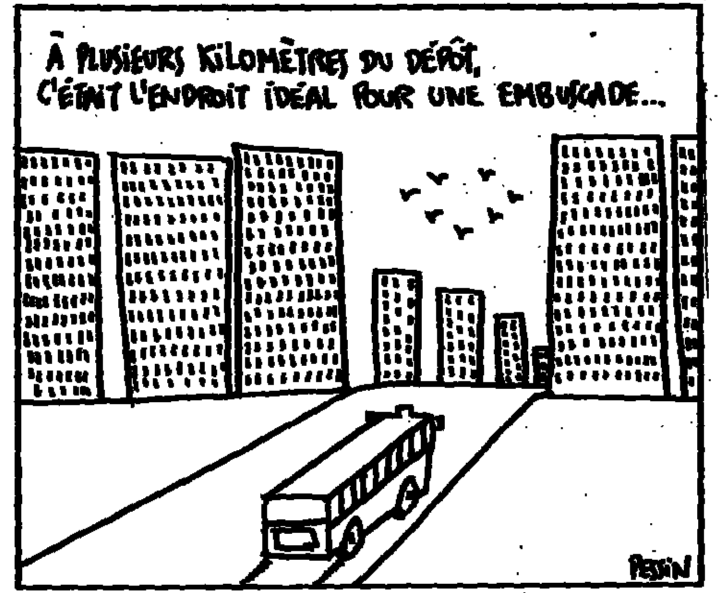
A L'APPEL de cinq organisations syndicales (la CGT, qui est majoritaire, la CFDT, FO, la CFTC et les autonomes), les personnels des transports urbains – chauffeurs de bus, de tramway, personnels de maintenance – ont observé un arrêt de travail de vingt-quatre heures, vendredi 24 janvier, avec comme revendications principales la retraite à cinquante-cinq ans et la réduction du temps de travail. Les problèmes liés à l'insécurité sont aussi dans l'esprit des grévistes.

Signe de la mobilisation syndicale, l'Union des transports publics (UTP), fédération patronale du secteur, observait une recrudescence des préavis déposés dans les réseaux de transports des villes moyennes ou des petites villes, comme Vichy, Vierzon, Montargis, Saint-Brieuc, Niort, Maubeuge. Paris et la région parisienne ne sont pas concernés par ce mouvement de grève, les agents de la RATP bénéficiant déjà de la retraite à cinquante-cinq ans. Seule Versailles, où le syndicat des transports urbains appelle à la grève, connaissait une perturbation de son trafic, réduit de moitié.

Cette journée de grève intervient quatre jours avant l'ouverture de négociations sur l'emploi et la réduction du temps de travail entre l'ensemble des organisations syndicales et l'UTP. Jeudi soir, celle-ci a faxé aux différentes organisations un projet d'accord global, qui propose une réduction forte du temps de travail et la création de trois mille emplois en contrepartie. Une séance de négociation est prévue le 28 janvier. Le refus du gouvernement d'appliquer la « loi Robien » à ce secteur d'activité constitue la principale pierre d'achopement.

JEUNE SANS EMPLOI

D'après un sondage CSA publié dans *Le Parisien* vendredi et réalisé les 20 et 21 janvier auprès de 1 004 personnes, 54 % des Français sont contre la retraite à cinquante-cinq ans pour tous, mais 51 % d'entre eux estiment que les transports publics font partie des professions dans lesquelles elle se justifie. Ce sondage ne contredit pas l'aspiration des Français pour la retraite à cinquante-cinq ans (*Le Monde* du 11 janvier), mais en précise les contours. Dans la volonté de partir tôt à la retraite, les salariés expriment leur volonté de céder leur place à un jeune sans emploi, mais ils regrettent que les entreprises soient surtout soucieuses de réduire leur effectifs.



En fin de matinée vendredi, la grève était massive dans la plupart des réseaux et créait des embouteillages dans les centre-ville. L'appel national était largement suivi dans les Transports en commun de l'agglomération de Rouen (TCAR), avec plus de 80 % de chauffeurs de bus et de tramways en grève. Direction et syndicats s'accordaient pour dire que le mouvement était suivi dans le calme, sans piquets de grève. *« Nous avons eu des discussions tout à fait normales avec les chefs de service ce matin »*, indiquait Yves Herment, délégué syndical CGT des TCAR.

A Bordeaux, la grève est aussi fortement suivie à la CGFTE, autre filiale de la Générale des eaux. Quinze bus sur 450 ont pu sortir du dépôt mais un piquet de grève, à 5 h 30, a stoppé toute nouvelle sortie de véhicules. Au total, 80 % des conducteurs et agents de maîtrise (sur 1 250) étaient en grève. Celle-ci devrait prendre fin à 3 heures samedi. A Toulouse, seuls deux bus ont pu sortir des dépôts de la Semvat. L'intersyndicale CGT, CFDT, FO a décidé de bloquer les deux dépôts de l'agglomération. Le métro, automatique, fonctionne normalement. L'intersyndicale, créée à l'occasion de la grève de décembre 1996, revendiquant déjà la retraite à cinquante-cinq ans et la semaine de trente-cinq heures, a déposé un préavis de grève pour le 27 janvier. Les négociations avec la direction sur les modalités d'application de l'accord sur les trente-cinq heures, signé après huit jours de conflit en décembre, doivent reprendre le 28 janvier.

Pas un bus ni un tram ne devait circuler vendredi sur le réseau des transports de la métropole lilloise. L'appel à la grève pour la retraite à cinquante-cinq ans et la réduction du temps de travail devait être suivi par un personnel fortement syndiqué à la CGT. Les conducteurs de tramway s'étaient d'ailleurs mis en grève dès jeudi après une agression perpétrée contre deux conductrices. Quant au métro, il n'allait fonctionner que sur une seule des deux lignes et seulement en matinée. Ailleurs dans la région, le mouvement s'annonçait très suivi à Douai, où la plupart des conducteurs sont en grève depuis une semaine, ainsi qu'à Boulogne-sur-Mer. Dans le Valenciennois, des débrayages étaient annoncés aux heures creuses, de même qu'à Dunkerque, où un long conflit avait paralysé le trafic en décembre.

MOUVEMENT TRÈS SUIVI

Les mille trois cents chauffeurs de la Régie des transports marseillais (RTM) ont massivement répondu au mot d'ordre de grève lancé par les cinq fédérations des transports urbains. Seulement quatre bus sont sortis des dépôts marseillais, alors qu'environ six cents véhicules circulent habituellement aux heures de pointe dans la ville. Les deux lignes de métro ont connu de fortes perturbations avec cinq rames en circulation sur treize sur la ligne 1, et deux rames sur treize sur la ligne 2. La ligne de tramway était fermée.

A Limoges, on comptait quelque 70 % de grévistes, et aucun bus n'a pu quitter le dépôt de la compagnie. Un piquet de grève en a bloqué tôt le matin la sortie. Un véhicule qui a tenté une sortie en a été empêché. A la revendication dominante de la retraite à cinquante-cinq ans se sont mêlés quelques échos en faveur de la diminution du temps de travail. La longue grève d'une dizaine de jours en décembre 1996 a abouti à un accord sur une réduction, mais, explique en substance un gréviste, la « loi Robien » a bloqué la mise en application de cet accord, et les « roulants » ont l'impression d'avoir été abusés ; d'où la fermeté du mouvement.

Dans la zone industrielle de Blois, le dépôt du TUB (Transports urbains du Blaisois) a démarré au ralenti : 75 % à 80 % de grévistes pour 25 % du trafic assuré. Si les conducteurs ont débrayé, à l'appel de la CFDT – le seul syndicat de l'entreprise –, c'est pour obtenir un accord sur la réduction du temps de travail liée à l'embauche de jeunes : la seule banderole du piquet de grève demande l'application de la « loi Robien ». A Lyon, Saint-Etienne, Dijon, Grenoble, la grève était aussi très large. Aucun bus ne circulait à Nice, et le trafic était quasiment nul à Cannes. Dans l'Est, à Strasbourg, Colmar et Mulhouse, les responsables des transports n'envisageaient pas de retour à la normale dans la circulation avant samedi matin.

Alain Beuve-Méry avec nos correspondants

Le gouvernement cherche à limiter l'usage de la « loi Robien »

CERTAINES LOIS sont victimes de leur succès. Il en est ainsi de la « loi Robien », qui prévoit d'importantes baisses de charges sociales patronales (compensées par l'Etat) pour les entreprises réduisant la durée du travail et embauchant des salariés supplémentaires. Adoptée en juin 1996 sur la proposition du groupe UDF de l'Assemblée nationale, que préside Gilles de Robien, elle a connu un tel succès auprès des chefs d'entreprise, y compris dans les secteurs qui ne sont pas exposés à la concurrence, que le ministre du travail, Jacques Barrot, UDF lui aussi, souhaite aujourd'hui que le Parlement « recadre » sérieusement ce texte.

Qui peut bénéficier de la loi ? En dépit d'une circulaire du 9 octobre 1996, qui se voulait précise, la question reste entière pour de nombreux secteurs d'activité a priori exclus de son champ d'application, comme les transports en commun de province. Dans ce texte, le ministère du travail précisait que *« sont exclus les organismes qui n'appartiennent pas au champ concurrentiel »*, à commencer par ceux qui assurent la *« gestion d'un service public en situation de monopole »*. C'est le cas des transports en commun des villes de province, même si ces dernières ont concédé cette mission à des filiales de groupes privés qui, elles, sont bien en concurrence lors des appels d'offres : CGEA (Générale des eaux), VIA GTI (Paribas) et Transcet (Caisse des dépôts et consignations).

Le ministère du travail, qui « planche » sur le sujet depuis plus d'une semaine, est très embarrassé. Il veut absolument freiner l'engouement pour la « loi Robien », car si tout le secteur privé non concurrentiel pouvait avoir recours aux aides de l'Etat pour réduire le temps de travail, le coût en deviendrait insupportable pour la collectivité. Ainsi, les cliniques à but non lucratif et les établissements sociaux et médico-sociaux (350 000 salariés) ont officiellement demandé au gouvernement que la loi s'applique à leur secteur. Les caisses de Sécurité sociale (180 000 agents dans le seul régime général) souhaitent également en bénéficier.

POSSIBLE DÉRIVE BUDGÉTAIRE

Alain Lamassoure, ministre du budget, dont l'enthousiasme pour la « loi Robien » est plus que modéré, s'inquiète de la dérive budgétaire possible, alors que 800 millions de francs ont été inscrits dans la loi de finances 1997 afin de financer la réduction de charges sociales liée au dispositif. La commission des finances de l'Assemblée nationale a lancé une enquête pour évaluer les premiers effets de la loi. Enfin, M. Barrot est intervenu auprès des députés de la majorité, notamment de M. de Robien, pour qu'ils prennent l'initiative de mieux cadrer la loi. Leur réponse se fait toujours attendre. Il devra se montrer très persuasif, le premier réflexe des parlementaires UDF étant de laisser vivre la loi.

A l'inverse, les maires exercent une forte pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils acceptent d'en étendre l'application aux sociétés de transports en commun. Très officiellement, Jacques Auxiette, maire (divers gauche) de La Roche-sur-Yon (Vendée) et président du GART, qui représente les élus responsables des transports publics, a adressé, le 17 janvier, une lettre en ce sens à Alain Juppé.

Sans l'aide de l'Etat par le biais de la « loi Robien », indique M. Auxiette, *« les collectivités locales ne sont pas en mesure de supporter de nouvelles charges liées à des mesures d'embauche gagées sur une réduction du temps de travail »*. Il prévient que *« tous les ingrédients sont réunis pour entrer dans un conflit social »*, rappelant que des accords fondés sur cette loi et signés dans quelques villes se sont heurtés au veto du ministère du travail. *« Je n'ose imaginer une confirmation de sa non-applicabilité »*, conclut M. Auxiette. Au ministère du travail, on indique que si l'on revient sur les accords déjà signés, il faudra trouver *« des dispositifs spécifiques pour ces cas-là »*.

C'est notamment le cas à Rouen (*lire ci-dessous*). Pour mettre fin à quatorze jours de grève dans les transports en commun, fin décembre, les syndicats, la direction de la TCAR et un médiateur étaient parvenus, sous l'égide du préfet de région, à un accord type « Robien ». Le gouvernement pouvait-il ignorer que les négociateurs s'engageaient dans une impasse, alors que son représentant participait aux négociations ? Et cet accord devra-t-il être renégocié, au risque de déclencher un nouveau conflit ? La remise en question de ce protocole difficilement négocié pourrait être le prétexte à une reprise des conflits dans les villes où la tension sociale reste forte.

Jean-Michel Bezat

S'arrêter avant d'être devenu « rincé, aigri, méchant »

REPORTAGE

Le stress blanchit les cheveux des chauffeurs de bus de Rouen

ROUEN
de notre envoyée spéciale

Didier préférait la *« grande route »* à *« ça »*, c'est sûr. La Turquie, la Syrie, l'Afghanistan au volant de son poids lourd, malgré les embûches, le racket, les palabres et les mauvaises rencontres. Et, même, convoyer gratuitement des médicaments pour une organisation humanitaire au plus fort de la guerre de Bosnie. Le danger était devant lui, il lui faisait face. Ici, il vient toujours de derrière, imprévisible menace qui vous met un nœud dans le ventre avant même de grimper dans le bus.

Et pourtant il croyait bien avoir posé son sac de baroudeur des routes lorsqu'il avait été embauché il y a trois ans, après une période de chômage, chez TCAR, l'entreprise de transports publics, filiale de la Générale des eaux, qui véhicule les quatre cent mille habitants de l'agglomération rouennaise. C'était du sûr, du solide, un salaire correct (8 700 francs bruts à l'embauche et jusqu'à 11 300 francs en fin de carrière, sans compter les primes), une certaine fierté de conduire son « articulé », son bus-mastodonte de 18 mètres, tout en délicatesse, au long de la ligne 12.

Et puis il avait l'impression qu'il servirait les autres en les acheminant des cités vers le centre, le lycée, le boulot. Un sourire à la vieille dame, un bout de chemin avec le trisomique qui lui raconte ses frasques amoureuses, un coup de main à la jeune maman qui a du mal à plier sa poussette : dans son bus, c'était toute la vie de la ville qui monterait à lui. De son portefeuille, Didier sort une photo du temps d'avant. *« Regardez, c'était ça, ma tête, avant : pas un cheveu blanc. Et regardez maintenant. »* A quarante et un ans, il se sent usé, vieilli avant l'âge. Il pense qu'il ne tiendra pas le coup bien longtemps si *« ça »* continue comme ça.

Ce « ça », ils en ont tous plein la bouche, Didier et ses amis, Yves, Joël, Patrice et les autres… Les banquettes lacérées, les vitres étoilées par les jets de pierres, les injures constantes, la fraude impudente, les agressions répétées, venues de ces cités qui ne savent plus tenir leurs gamins et, disent-ils, le sentiment d'abandon dans lequel les laissent leur entreprise et la police en cas de coup dur. *« Nos anciens ne connaissaient pas ça*, affirment-ils. *Nous, il faut qu'on se dépatouille avec. »* En augmentation constante depuis le début des années 90, le vandalisme a coûté plus de 5 millions de francs à l'entreprise en 1996.

ANGOISSE CONSTANTE

Le nombre d'agressions répertoriées n'a cessé d'augmenter, mais c'est sans compter le chiffre noir de celles qui ne sont même pas déclarées, par lassitude ou crainte de représailles. Un jour, c'est un cutter mis sous la gorge pour voler la caisse ; un autre, un voyageur qu'il faut protéger contre un autre qui lui tire dessus avec un pistolet à grenaille. Plus tard, ce sont des gamins qui, pour faire avancer le bus plus vite, déboulonnent la trappe de visite du moteur et accélèrent à la main… On frise parfois le dérapage, la bavure.

Yves Herment, délégué syndical CGT, reconnaît que certains chauffeurs *« ne portent pas qu'un crayon sur eux »* et, même s'il fait tout ce qu'il peut pour les en dissuader, se croient parfois plus forts quand ils cachent dans une poche une bombe lacrymogène ou un coup de poing américain. Selon le médecin du travail de l'entreprise, la moitié des causes d'inaptitude professionnelle sont liées à des troubles psychologiques, qui conduisent à des *« déclassements »* temporaires vers d'autres postes que la conduite. Le taux de divorce (plus de 50 %) est *« catastrophique »* et s'expliquerait par cette angoisse constante et les conséquences des horaires décalés.

Alors quand, en décembre, un mouvement de grève a été lancé pour réclamer des réductions d'horaires et des embauches, dans le droit fil de la « loi Robien », 80 % des cinq cent quarante chauffeurs ont suivi. Aujourd'hui, c'est pour la retraite à cinquante-cinq ans qu'ils se mobilisent. Les chauffeurs routiers l'ont obtenue. Les grandes entreprises (Renault, Peugeot) poussent dehors leurs salariés de plus de cinquante ans. Les chauffeurs de bus, sans être sûrs d'y croire tout à fait, disent : *« Pourquoi pas nous ? »* Arrêter de travailler avant d'être *« rincés, aigris, méchants »*, c'est devenu leur rêve, pour vivre un peu, tout simplement, avant qu'il ne soit trop tard.

Agathe Logeart

La tension demeure vive entre camionneurs et patrons

MOINS DE DEUX MOIS après la fin de la grève des chauffeurs-routiers, le climat demeure tendu au sein de la profession.

« La problématique d'avant la crise n'a pas changé, elle s'est même aggravée », ont affirmé, jeudi 23 janvier, les représentants des quatre principales fédérations patronales, la FNTR, l'Unostra, la CLTI et la FFOCT.

LA PRIME DE 3 000 FRANCS

Selon ces derniers, le coût de l'accord de novembre (délai de carence, cessation anticipée d'activité à cinquante-cinq ans, rémunération des temps d'attente, prime exceptionnelle de 3 000 francs), qui avait permis de mettre fin au conflit, ajouté à la hausse du prix du gazole et de la taxe intérieure sur les produits pétroliers décidée au début de 1997, aurait accru de l'ordre de 7 % à 8 % les prix de revient du transport. Or, les transporteurs s'estiment plus que jamais dans l'incapacité de répercuter ces augmentations dans leurs prix de vente *« compte tenu de la concurrence qui continue à sévir dans le secteur »*.

Les organisations syndicales de chauffeurs dénoncent le non-paiement par la plupart des entreprises de la prime de 3 000 francs qui devait être versée en une ou deux fois à la fin du conflit (fin décembre et fin mars). Un quart des entreprises auraient payé cette prime, en totalité ou en partie, selon les représentants patronaux. *« Si les entreprises arrivent à répercuter les augmentations de prix, nous pensons qu'elles paieront la prime, mais la négociation se fait dans chaque entreprise »*, a prudemment répondu René Petit, président de la FNTR, qui rappelle que le versement de cette prime n'est qu'une *« recommandation patronale »* et en aucun cas une obligation.

Les organisations patronales affirment que les autres aspects de l'accord *« sont respectés »* par leurs adhérents : arrêt des poursuites contre les grévistes et application du décret sur les temps d'attente et l'amplitude des journées de travail. Les délégués patronaux estiment pourtant que ce décret est *« flou »* et *« risque d'entraîner le paiement d'heures qui n'auront pas été effectuées »*.

Pascal Galinier

Le projet sur le service national est jugé « confus » par les députés de la commission de la défense

Tous les jeunes Français pourraient être appelés « sous les drapeaux » en cas de besoin

L'Assemblée nationale doit débattre, du mardi 28 au jeudi 30 janvier, du projet de loi instituant le nouveau service national. Les travaux préparatoires de la commission de la défense ont montré que nombre de députés de la majorité continuent à être fort réticents devant la façon dont Charles Millon propose de tirer les conséquences du remplacement d'une armée d'appelés par une armée de volontaires.

LA COMMISSION de la défense de l'Assemblée nationale a sensiblement modifié le projet de loi sur le nouveau service national. Au cours de ses travaux, qui se sont achevés mercredi 22 janvier, elle a adopté pas moins de cent trente-neuf amendements. Avant les débats en séance pleinière, qui doivent avoir lieu du mardi 28 au jeudi 30 janvier, les députés spécialistes dans les questions militaires souhaitent donc remanier et l'architecture et certaines des dispositions du nouveau code, que nombre d'entre eux ont trouvé *« souvent obscur et confus »*, a souligné Jacques Boyon (RPR, Ain), le président de la commission, même s'ils en approuvent les principes.

Beaucoup de députés, y compris au sein de la majorité, soupçonnant le gouvernement de ne pas oser affirmer qu'il n'était plus partisan d'un maintien de la conscription, la commission a tenu expressément à rajouter en tête du projet que *« tous les citoyens doivent concourir à la défense du pays »*. Les élus ont expliqué qu'ils avaient, de la sorte, voulu *« donner un souffle de défense »* à un projet de loi qui, de leur point de vue, en manque. Ils ont tiré deux conclusions de cette volonté : d'abord, *« cette obligation* [d'avoir à défendre le pays] *s'exerce dans le cadre du service national »* ; ensuite, *« l'appel sous les drapeaux* [une expression qui figurait dans tous les textes de loi précédents et que le projet actuel ne reprenait pas] *peut être rétabli à tout moment si la défense de la nation le justifie »*. Ce qui permettrait une « remontée en puissance » des effectifs militaires en cas de besoin.

M. Boyon a expliqué que la commission a voulu, aussi, que la défense soit la finalité première du rendez-vous citoyen de cinq jours.

HAUT CONSEIL

Ses membres ont donc souhaité ce « rendez-vous », dont la durée n'a pas fait l'objet de controverses passionnées au sein de la commission, soit préparé en amont *« dans les établissements d'enseignement »*, à l'occasion de cours d'histoire et d'éducation civique, et suivi, en aval, par *« une action particulière pour les jeunes en difficulté »* qui serait le fait de *« médiateurs citoyens »* tels que la loi sur l'exclusion les a institués. Les députés, estimant que le projet est muet sur les participants à ce rendez-vous citoyen, ont prescrit que *« les jeunes Français rencontrent les représentants d'institutions et d'administrations de la République »*.

Les députés ont également renforcé le rôle du Haut Conseil du service national, prévu par le projet de loi, de façon à en faire à la fois un organisme de surveillance des moyens attribués aux dix centres du service national – chargés de tester tous les jeunes hommes à partir de 1997, puis toutes les jeunes femmes à partir l'an 2000 – et un organisme de contrôle des agréments délivrés aux associations qui accueillent des volontaires. Dans la pratique, la commission suggère que l'organisation du système et son « pilotage » incombent à la direction centrale du service national, une structure civilo-militaire qui dépend du ministère de la défense.

Enfin, la commission a demandé, contrairement au projet de loi, qu'il ne soit pas possible de fractionner la durée du volontariat (entre neuf et vingt-quatre mois). Elle a même considéré que, en matière de sécurité et de défense (armées, gendarmerie, police, douanes, sapeurs-pompiers et environnement), le volontariat ne doit pas être inférieur à une année.

Les députés de l'opposition ont fait adopter – à l'unanimité – par leurs collègues de la commission un amendement portant sur la situation des volontaires dans les associations de cohésion sociale, de coopération internationale et d'aide humanitaire hors du territoire métropolitain. Selon cet ajout au projet, l'Etat devrait prendre à sa charge les cotisations sociales dont ces associations sont redevables. Le principe d'un montant uniforme (2 000 francs par mois) de leur indemnité est maintenu. Mais une rémunération pourra leur être versée pour couvrir les prestations en nature (logement, nourriture, transport), dans la mesure où *« les jeunes Français qui exercent leur volontariat à l'étranger doivent en avoir les moyens »*.

Jacques Isnard

Le RPR nourrit son argumentation contre le FN

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL du RPR, Jean-François Mancel, a entrepris, jeudi 23 janvier à Provins (Seine-et-Marne), de convaincre les militants du mouvement néogaulliste de camper dans *« une opposition structurée »* face aux thèses du Front national. Cette initiative fait suite à la réunion, deux jours plus tôt, du bureau politique du parti chiraquien devant lequel Jean-Pierre Delalande, député du Val-d'Oise, a présenté un rapport d'étape. Inquiets du niveau du vote lepéniste qui, selon certaines études, se reporte de moins en moins au second tour de scrutin sur le candidat de la majorité, les responsables du RPR ont décidé de passer à l'offensive. Plusieurs d'entre eux considèrent, en effet, que de protestataire le vote en faveur de l'extrême droite est en train de devenir un vote d'adhésion.

Ils sont toutefois convenus de *« ne pas communiquer »* sur le sujet jusqu'au prochain congrès des amis de Jean-Marie Le Pen, prévu à la fin du mois de mars à Strasbourg : à la fois pour ne pas exposer l'auteur du rapport, M. Delalande, à la vindicte du FN et pour éviter de monter en épingle le danger lepéniste. Passé ce délai, le RPR est résolu à attaquer les thèses du FN. Il a notamment été décidé de chiffrer le programme économique de l'extrême droite. Des argumentaires seront remis aux militants, et les cadres du mouvement devront être formés pour mieux répondre dans les médias aux attaques des futurs candidats du FN aux élections législatives.

ÉLECTORAT COMPOSITE

Le rapport Delalande, qui s'appuie notamment sur l'analyse des tracts, des messageries vocales et de la presse d'extrême droite, constate aussi la diversité des familles de pensée qui se retrouvent derrière M. Le Pen et le caractère composite de l'électorat lepéniste.

En l'absence d'Edouard Balladur, de Charles Pasqua et de Philippe Séguin, le bureau politique du RPR s'est montré unanime pour n'entretenir aucune ambiguïté vis-à-vis du FN. En septembre 1996, après les déclarations de M. Le Pen sur l'inégalité des races, Alain Juppé avait déjà affirmé qu'il fallait combattre *« politiquement »* l'extrême droite, en écartant *« toute forme non seulement d'accord politique, mais d'indulgence ou de complaisance »*. Cette ligne n'est pas contestée. A la différence de M. Séguin, le président du RPR demeure toutefois hostile à la stratégie du « front républicain ». M. Juppé a d'ailleurs rappelé, mardi, que le véritable et principal adversaire de la majorité aux prochaines élections serait le Parti socialiste, contre lequel un groupe de travail du Rassemblement, animé par Daniel Guarrigue, député de Dordogne, a commencé à préparer une autre série d'argumentaires.

Des divergences subsistent aussi sur la manière de répliquer au Front national : faut-il faire mine de l'ignorer ou, au contraire, le considérer comme un adversaire, au même titre que l'opposition de gauche ? A titre personnel, M. Delalande est hostile à l'intégration dans les rangs du parti néogaulliste d'anciens responsables du FN, comme cela a été le cas du maire de Nice, Jacques Peyrat. Cette proposition n'est pas partagée par la majorité de la direction du RPR. Elle estime que, si les néogaullistes n'accueillent pas les anciens amis de M. Le Pen, l'UDF ne manquera pas de les « recycler ».

Jean-Louis Saux

Les sénateurs communistes dissèquent la réforme de la SNCF

À L'ISSUE DE TROIS JOURS de discussion, le Sénat devait se prononcer vendredi 24 janvier sur l'ensemble du projet de loi créant l'établissement public « Réseau ferré de France » (RFF), pierre angulaire de la réforme de la SNCF. Se livrant à une longue et patiente bataille d'amendements, le groupe communiste et républicain du Sénat, appuyé par les socialistes, a continué à disséquer méticuleusement les moindres alinéas du texte pour manifester, ainsi, son opposition. Les sénateurs de la majorité RPR et UDF, rejoints sur ce point précis par le PC, ont voté le transfert à RFF de 134,2 milliards de francs de dette, supportés jusqu'à présent par la SNCF. Le ministre de l'équipement et des transports, Bernard Pons a précisé que le montant total de la dette de la SNCF était de 203 milliards de francs. Elle devrait donc conserver un endettement résiduel de 69 milliards, ce qui représente des frais financiers de 4,8 milliards de francs par an.

La commission des finances du Sénat amende le texte sur les fonds de pension

LA COMMISSION DES FINANCES du Sénat a adopté, jeudi 23 janvier, une série d'amendements du rapporteur Philippe Marini (RPR, Oise) à la proposition de loi du député Jean-Pierre Thomas sur les fonds d'épargne-retraite, votée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 15 janvier. La commission réintroduit ainsi une disposition selon laquelle un fonds ne peut placer plus de 5 % de ses actifs (et non pas 10 % comme le souhaitent les députés) sur les actions d'une même société. Elle réintroduit, pour renforcer la sécurité des épargnants, l'obligation de filialiser la gestion des actifs, contrairement à la volonté du gouvernement. Elle précise, aussi, qu'au-delà d'un délai d'un an, si les négociations au sein de l'entreprise n'ont pas abouti, un salarié peut souscrire individuellement à un fonds d'épargne-retraite. Enfin la commission a décidé d'interdire les *« contrats à prestations définies »* de manière à favoriser les placements en actions.

DÉPÊCHES

■ **KOUCHNER : le Parti radical socialiste a approuvé** jeudi 23 janvier l'accord électoral en vue des élections législatives avec le PS et la candidature de Bernard Kouchner dans la Moselle. Cet accord repose sur *« une plate-forme programmatique commune et une quarantaine de candidatures »* radicales socialistes au premier tour, a indiqué le PRS dans un communiqué.

■ **VAL-D'OISE : Dominique Strauss-Kahn, 48 ans, maire de Sarcelles,** sera proposé aux militants comme tête de la liste socialiste aux élections régionales de 1998 dans le Val-d'Oise. Le second de cette liste sera Manuel Valls, premier secrétaire fédéral et adjoint au maire d'Argenteuil, futur adversaire de Robert Hue pour l'élection législative dans la circonscription d'Argenteuil-Bezons. Proche de Lionel Jospin, M. Strauss-Kahn est présenté comme le candidat probable du PS à la présidence du conseil régional d'Ile-de-France en 1998.

■ **« PANTOUFLAGE » : Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances,** a précisé, jeudi 23 janvier, après la réunion, la veille, du groupe RPR de l'Assemblée nationale, que le *« code de déontologie »* qu'il souhaite, pour clarifier les conditions de passage des hauts fonctionnaires dans des entreprises, ne fera pas l'objet d'un projet de loi.

■ **INFLATION : les prix ont progressé de 0,2 % en décembre et de 1,7 %** sur l'ensemble de l'année 1996, selon l'indice définitif publié vendredi 24 janvier par l'Insee. L'inflation « sous-jacente » (c'est-à-dire hors tarifs publics et produits à prix volatils) a progressé de seulement 1,1 % au cours de cette même année.

Une ancienne adjointe du maire d'Orange l'accuse de népotisme

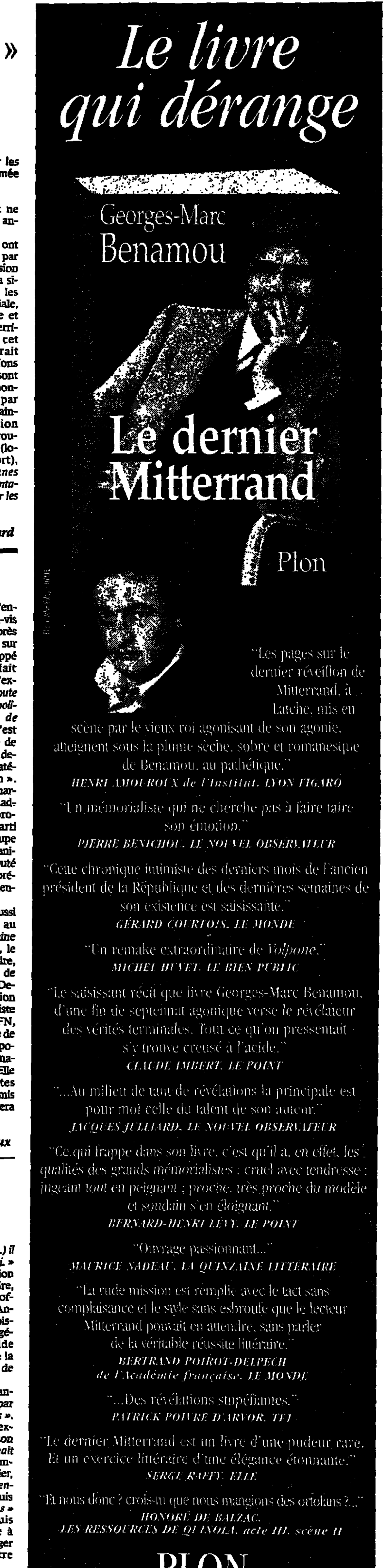
JACQUES BOMPARD, maire d'extrême droite d'Orange (Vaucluse), est attaqué par son ancienne deuxième adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse et aux loisirs, Nicole Francœur, une des élues non membres du FN de sa liste.

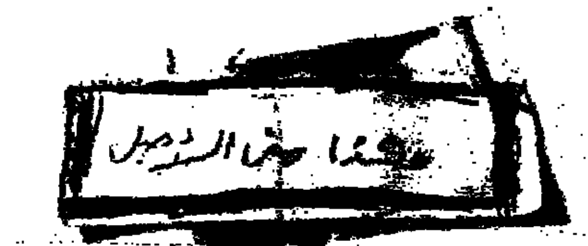
Après avoir démissionné de son mandat municipal le 21 novembre dernier, elle a mis en cause, jeudi 23 janvier sur France 2, la gestion du maire et l'a accusé de népotisme. Jacques Bompard, explique-t-elle en substance, gère sa ville comme une entreprise privée au mépris de services publics les plus élementaires ; elle cite *« les repas servis dans les crèches »* dont le maire estimerait qu'*« on n'en a pas besoin »*.

L'ancienne adjointe déclare s'être étonnée auprès du maire des marques *« d'intérêt personnel »* manifestées dans le recrutement ou les nominations par la mairie au mépris de *« l'intérêt collectif »*. Critiques repoussées par M. Bompard qui préfère parler d'*« intérêt affectif »*. *« Il ne regarde pas si les gens sont compétents (...) il regarde s'ils sont très près de lui. »* Mme Francœur faisait ainsi allusion au neveu de la femme du maire, Xavier Magnin, président de l'office du tourisme. Mais aussi à Annie Schmitt, l'épouse de François-Nicolas Schmitt, le secrétaire général de la mairie, qui préside l'office municipal des arts et de la culture et dirige l'Association de loisirs et sports orangeois.

Lors de sa démission, Mme Francœur avait justifié sa décision par *« des problèmes professionnels »*. Dirigeant une société d'import-export, elle précisait même dans son communiqué qu'elle *« réaffirmait son total soutien »* à Jacques Bompard. Contactée, jeudi 23 janvier, elle nous a expliqué que *« les ennuis »* qu'elle a rencontrés depuis sa démission et *« les pressions »* dont elle faisait l'objet depuis quelques temps, l'ont décidée à parler à la presse et à déménager son entreprise vers une autre commune.

Christiane Chombeau





JUSTICE La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par Christian Le Gunehec, a rejeté, jeudi 23 janvier, le pourvoi formé par Maurice Papon contre l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux le renvoyant devant la cour d'assises pour « *complicité de crimes contre l'humanité* ». ● L'ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la préfecture de Bordeaux sera le troisième responsable à comparaître devant une cour d'assises, après Klaus Barbie, officier de l'armée allemande, et Paul Touvier, chef de la Milice. L'ancien secrétaire général de la police de Vichy, René Bousquet, a été assassiné. ● IL EST ACCUSÉ d'avoir apporté son concours à l'arrestation, entre juin 1942 et août 1944, de 1 560 personnes d'origine juive, dont de nombreux enfants, qui ont été acheminées de Bordeaux à Drancy avant d'être déportées à Auschwitz, où la plupart d'entre elles ont péri.

Maurice Papon sera le second Français jugé pour crimes contre l'humanité

L'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde est accusé d'avoir apporté son concours actif à l'arrestation de plus de 1 500 juifs entre juin 1942 et août 1944. Acheminés à Drancy, puis à Auschwitz, la plupart d'entre eux ont péri

APRÈS Klaus Barbie, officier de l'armée allemande, et Paul Touvier, un des chefs de la milice, Maurice Papon, haut fonctionnaire de l'Etat de Vichy, sera le troisième homme à comparaître devant une juridiction française sous l'accusation de « *crimes contre l'humanité* ». La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par Christian Le Gunehec, a en effet rejeté, jeudi 23 janvier, le pourvoi qu'il avait formé contre l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux le renvoyant devant la cour d'assises de la Gironde pour « *complicité d'assassinats, complicité d'arrestations et de séquestrations illégales* », ces crimes « *ayant revêtu le caractère de crimes contre l'humanité* ». L'arrêt de la chambre d'accusation possédant désormais une valeur définitive, Maurice Papon devra comparaître dès que possible devant les jurés de la Gironde.

Maurice Papon est accusé d'avoir participé à l'arrestation de 1 560 personnes d'origine juive, internées au camp de Mérignac et acheminées à Drancy avant d'être déportées à Auschwitz. Selon l'accusation, le Bureau des questions juives, dirigé par Maurice Papon, a fourni à plusieurs reprises, sur la demande des autorités allemandes, la liste des juifs qui devaient être arrêtés. Les arrestations étaient opérées par la police française ou par la gendarmerie, plusieurs rapports faisant état de la satisfaction des autorités allemandes.

DÉFINIR LES FAITS

Une foule de documents administratifs montre que le Bureau des questions juives de la préfecture de la Gironde procédait à la mise à jour du fichier des juifs et à sa communication aux autorités allemandes. Dans de nombreux cas, ce service a, selon l'arrêt de Bordeaux, « *coordonné l'organisation matérielle et la surveillance des transports à destination de Drancy, ordonnée par les autorités allemandes* ».

Dans son arrêt, la Cour de cassation précise qu'elle « *n'a que le pouvoir de vérifier, à les supposer établis, si la qualification* [des faits] *justifie la saisine de la juridiction de jugement* ». Ce contrôle est particulièrement important dans le cas du crime contre l'humanité, dont la définition repose sur un texte international – l'article 6 du statut du tribunal de Nuremberg – et son interprétation par la Cour de cassation. La Haute Juridiction rappelle d'emblée que, selon l'arrêt, « *1 560 personnes d'origine juive ont été arrêtées puis acheminées à Drancy avant d'être déportées au camp d'Auschwitz* ». En quelques lignes, se trouve ainsi caractérisé le crime contre l'humanité, défini par l'article 6 comme « *l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile (...) ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux (...)* ».

Ensuite, la Cour de cassation souligne que l'arrêt de Bordeaux constate que les arrestations ont été opérées « *à la demande des autorités allemandes (...), avec le concours actif de Maurice Papon* », qui est accusé d'avoir participé à l'organisation de onze convois ferroviaires vers Drancy. Cette démonstration est destinée à justifier la qualification de complicité, réaffirmée ensuite par le fait que le Bureau des questions juives dirigé par Maurice Papon aurait « *pleinement apporté son concours à l'autorité allemande* ». Selon l'arrêt de Bordeaux, Maurice Papon aurait en effet eu « *une connaissance précise de la politique antijuive menée par le gouvernement de Vichy* » et acquis la conviction que les déportés allaient « *inéluctablement à la mort* ». « *Le concours actif qu'aurait en connaissance de cause apporté Maurice Papon, par ses agissements personnels, à l'exécution de faits criminels (...) s'inscrivait dans le cadre d'un plan concerté pour le compte de l'Allemagne nazie, pays de l'Axe pratiquant une politique d'hégémonie idéologique* ».

LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 6

Cette phrase reprend pratiquement mot pour mot les exigences formulées par l'article 6 pour définir la participation à un crime contre l'humanité. En outre, la Cour de cassation observe que, contrairement à ce que soutenaient les avocats de Maurice Papon, l'article 6 n'exige pas que le complice de crimes contre l'humanité ait adhéré à une politique d'hégémonie idéologique. Il n'est pas non plus nécessaire qu'il ait fait partie d'une organisation déclarée criminelle par le tribunal de Nuremberg, en l'espèce le SIPO-SD, auquel Maurice Papon aurait apporté son « *concours actif* ».

« *Je regrette que la Cour de cassation n'ait pas tenu compte du devoir de vérité* », a protesté Mᵉ Jean-Marc Varaut, défenseur de Maurice Papon, en faisant allusion à une procédure en vigueur dans certains pays qui permet aux cours suprêmes de se prononcer sur certains faits. « *Tout le monde est mort !* ajoutait l'avocat. *Les résistants sont morts, Bousquet est mort, le préfet est mort, c'est le premier procès de l'histoire du monde où l'on jugerait quelqu'un cinquante ans après, sans aucun survivant, sans aucun témoin. On fera un procès abstrait.* » De leur côté, les parties civiles n'ont pas caché leur satisfaction. Pour elles aussi, ces quinze ans de procédures représentent un long parcours. Désormais, elles vont se préparer à un procès longuement attendu qui aura lieu, comme le veut la loi, devant une cour d'assises ordinaire composée de jurés tirés au sort.

Maurice Peyrot

Arno Klarsfeld demande une assignation à résidence

Mᵉ Arno Klarsfeld, l'un des avocats de l'association des fils et filles des déportés juifs de France, partie civile, redoute une fuite « *hors du territoire français de M. Papon* » après l'arrêt de la chambre d'accusation de Bordeaux et celui de la Cour de cassation. Relevant que l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde « *n'a cessé d'exprimer avec vivacité le sentiment d'être victime d'une profonde injustice* », il demande, dans une lettre adressée aux autorités judiciaires, le retrait du passeport de l'accusé et son assignation « *à une résidence de son choix où il serait placé sous surveillance policière permanente extérieure* ».

« Il aurait pleinement apporté son concours à l'autorité allemande »

Voici les principaux attendus de l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation :

Attendu que, selon l'arrêt attaqué, entre le mois de juin 1942 et le mois d'août 1944, mille cinq cent soixante personnes, dont de nombreux enfants, d'origine juive, réparties en onze convois, ont, le plus souvent après un regroupement au camp de Mérignac-Beaudésert, été acheminées de Bordeaux à Drancy avant d'être déportées au camp d'Auschwitz où la plupart d'entre elles ont péri, soit qu'elles y aient subi des traitements inhumains, soit qu'elles y aient été exterminées ; que certains de ces convois ont été précédés d'arrestations massives, effectuées dans la population juive ;



VERBATIM

Attendu que les juges relèvent que ces arrestations, séquestrations et internements illégaux, opérés à la demande des autorités allemandes, spécialement du Kommando der Sicherheitspolizei und der Sicherheitsdienst (SIPO-SD), substitué à l'antenne bordelaise du Reichsicherheitshauptamt (RSHA), direction de la sécurité du Reich, auraient été réalisés avec le concours actif de Maurice Papon, alors secrétaire général de la préfecture de la Gironde, qui, en vertu des larges délégations de pouvoirs consenties par le préfet régional, avait autorité tant sur les services préfectoraux que sur les services de police et de gendarmerie, ainsi que sur la direction du camp de Mérignac et les services issus de la guerre, tel celui des Questions juives ;

Que ce dernier service aurait pleinement apporté son concours à l'autorité allemande à tous les stades des opérations, notamment dans la préparation des arrestations et dans l'organisation matérielle des convois ; que Maurice Papon aurait lui-même, de juillet 1942 à mai 1944, délivré des ordres d'arrestation, d'internement et de transfert de personnes à Drancy ; que le service qu'il dirigeait aurait toujours cherché à assurer le maximum d'efficacité aux mesures antijuives de sa compétence – telles la mise à jour du fichier des juifs, indispensable aux opérations d'arrestation et de déportation, ou la communication régulière au SIPO-SD de renseignements concernant les juifs – et, parfois même, sans attendre les instructions des autorités centrales du gouvernement de Vichy, lorsqu'elles avaient été sollicitées, ou celles de l'occupant ;

Attendu que la chambre d'accusation relève encore que Maurice Papon aurait eu une connaissance précise de la politique antijuive menée par le gouvernement de Vichy depuis la signature de l'armistice, en raison de ses fonctions exercées au ministère de l'Intérieur à partir du mois d'octobre 1940, et qu'il aurait accepté son affectation à la préfecture de Bordeaux en sachant que le service des Questions juives serait placé sous son autorité et aurait à pratiquer une politique antijuive ; que, dès sa prise de fonctions, il aurait « *acquis la conviction que l'arrestation, la séquestration et la déportation de Juifs vers l'Est les conduisaient inéluctablement à la mort* » (...) ;

Attendu que la chambre d'accusation énonce, par ailleurs, que les arrestations et séquestrations, ainsi que les transferts massifs de personnes en vue de leur déportation à Auschwitz, ont eu pour victimes des personnes choisies en raison de leur appartenance à la « *race juive* » ou à la religion israélite et que ces mesures ont été décidées par les services du SIPO-SD, organisation de l'Etat national-socialiste déclarée criminelle par jugement du tribunal militaire international de Nuremberg du 1ᵉʳ octobre 1946 ; qu'elle conclut que le concours actif qu'aurait, en connaissance de cause, apporté Maurice Papon, par ses agissements personnels, à l'exécution de faits criminels commis par les services précités, s'inscrirait dans le cadre d'un plan concerté pour le compte de l'Allemagne nazie, pays de l'Axe pratiquant une politique d'hégémonie idéologique.

« Comme tout procès politique, les jeux sont faits d'avance »

● **Maurice Papon** : « *L'étrange arrêt me concernant, basé sur des faits falsifiés par la chambre d'accusation de Bordeaux et rendu, contre la jurisprudence de la Cour de cassation, ajoute au caractère politique de ce scandaleux procès. Il permet à chacun de régler ses comptes : aux communistes, avec l'ancien préfet de police du général de Gaulle pour s'être opposé avec vigueur à leurs entreprises ; au lobby gauchiste, avec l'ancien fonctionnaire subalterne sous l'occupation allemande, ayant risqué sa liberté et sa vie, selon les termes mêmes du jury d'honneur constitué de résistants, pour son appartenance aux réseaux « Jade Amicol » et « Marco Kléber » et alors qu'il a procédé notamment à la radiation de nombreux juifs sur les listes du commissariat général aux questions juives ; à de hautes institutions étrangères, de tenter d'impliquer la France dans le génocide ; au sommet de l'Etat enfin, on se plaît à éliminer l'ancien trésorier national de l'UDR désigné par Georges Pompidou, afin d'assurer un silence rédempteur.*

» Comme tout procès politique, les jeux sont faits d'avance avec le pouvoir. Je ne me prêterai pas passivement à de telles entreprises déshonorantes, qui rappellent la triste aventure du capitaine Dreyfus. Je ne tergiverserai pas, à l'exemple de Cicéron, pour attendre d'être égorgé par les sbires de Marc-Antoine. »

● **Michel Slitinsky** : l'ancien résistant à l'origine de l'affaire Papon estime que « *c'est l'aboutissement d'une longue quête, d'une traque* ». « *Il aura fallu somme toute quatre ans pour chasser l'occupant allemand, et quinze ans pour venir à bout d'un tel personnage, par justice interposée. On ne peut plus donner foi aux déclarations d'un Papon masqué qui a toujours voulu revendiquer une attache avec la Résistance.* »

● **Lucie Aubrac** : la grande figure de la Résistance affirme ressentir « *la même réaction qu'au moment de l'arrestation de Klaus Barbie* », car « *Maurice Papon était pire qu'un Allemand. Des crimes contre l'humanité commis par un Français contre d'autres Français, c'est une lâcheté innommable* ».

● **Jacques Toubon** : le ministre de la justice estime que le procès de Maurice Papon « *portera sur l'histoire* » et espère « *que la justice sera en quelque sorte à la hauteur de l'événement et de son enjeu* ».

● **Licra** : la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme estime qu'un « *tel procès va permettre de montrer comment l'arrestation et la déportation des juifs de France ont été facilitées par une administration française dans le cadre de la collaboration avec l'Etat nazi* ».

● **MRAP** : le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples considère que « *ce procès va être un formidable outil pédagogique, indispensable pour que les plus jeunes de nos citoyens puissent être informés des dangers d'un racisme idéologique poussé à son paroxysme* ».

● **CRIF** : le Conseil représentatif des institutions juives espère « *que ce procès, comme ceux d'Adolf Eichman à Jérusalem et Klaus Barbie à Lyon, aura une fonction pédagogique pour la jeunesse française* ».

● **UEJF** : l'Union des étudiants juifs de France, qui s'est portée partie civile, « *espère la tenue d'un procès ouvert* » mais « *déplore la lenteur de la justice guidée par l'absence d'une réelle volonté de regarder le passé en face* ».

Un col blanc de la collaboration, exécutant scrupuleux d'un projet criminel

ANALYSE

Faute des principaux responsables, c'est un cadre moyen de Vichy qui sera jugé

IL Y A encore peu, Maurice Papon paraissait intouchable. Les crimes révélés, en 1981, par *Le Canard enchaîné* semblaient ne devoir jamais être jugés. Une interminable instruction, commencée en 1983, donnait en apparence raison aux sceptiques. L'ancien président François Mitterrand n'avait-il pas lui-même exprimé sa réticence à l'idée de juger aujourd'hui les serviteurs de Vichy : « *De mon propre mouvement, je n'y incline pas.* »

L'arrêt de la Cour de cassation change la donne. Les protections dénoncées et les connivences de classe suspectées se sont dérobées. Plus rien ne s'oppose juridiquement au procès de Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944, préfet de police de Paris durant dix ans sous le règne du général de Gaulle, ministre de la République durant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing.

Evoquer cette carrière revient à souligner ce que fut l'accusé à l'origine : un fonctionnaire d'autorité. Non pas un homme de sac et de corde, mais un col blanc de la collaboration. Non pas un tortionnaire, mais un technocrate froid mettant une partie de son intelligence et de sa culture administrative au service de la persécution des juifs. Un bourreau « civilisé », en quelque sorte. Légitimé par le régime de Vichy, couvert par la vieille gloire du maréchal Pétain.

C'est bien cette face-là de la collaboration que l'on s'apprête à juger. Moins connue que celle de la milice, qui a inspiré tant de films, elle a néanmoins prouvé sa terrible efficacité. M. Papon, pour ne s'en tenir qu'à lui, a organisé le transfert de près de deux mille juifs entre Bordeaux et le camp de transit de Drancy, antichambre des camps d'extermination.

TITRES DE RÉSISTANT CONTESTÉS

L'accusé a déjà eu l'occasion d'expliquer devant plusieurs juges d'instruction que son action se déploya sous la contrainte et la menace de représailles des nazis. Et toujours sur ordre de sa hiérarchie. Il affiche au surplus des titres de résistance. Sa défense expose pour sa part que son rôle se borna à prendre « *des mesures d'accompagnement* » pour rendre plus humains les convois ferroviaires où la gendarmerie entassait enfants, femmes et vieillards...

La réalité est plus cruelle. Maurice Papon, en acceptant de diriger le bureau des questions juives de la préfecture de la Gironde, devenait nécessairement l'ordonnateur de la traque des juifs. Il réquisitionna la police, les services de tramways et les chemins de fer. Dans le calme de son bureau, il signait des ordres, honorait les factures de transport (versées au dossier d'instruction), triait les « *juifs intéressants* » et les autres, pauvre gibier destiné à la déportation. Et les juges de la chambre d'accusation de Bordeaux ont sèchement contesté l'authenticité de ses titres de résistant.

Est-il pour autant un « grand » de la collaboration ? A l'évidence non. Il était, à l'échelle d'une préfecture régionale, un rouage supérieur indispensable à l'application scrupuleuse d'un projet criminel dont il eut assez vite conscience, durant l'été 1942. D'autres, au-dessus de lui, comme René Bousquet et Jean Leguay, le ministre de la police et son bras droit, assumaient de plus larges responsabilités. Ceux-là mettaient directement en œuvre, en liaison avec le chef du gouvernement Pierre Laval, la politique d'arrestation et de déportation des juifs français et étrangers à l'échelle du territoire national. Ils symbolisent, sinon une autre face de la collaboration, tout au moins une implication différente. Ils négocièrent au plus haut niveau avec les occupants. Le 2 juillet 1942, René Bousquet signa un accord au terme duquel il prenait l'engagement de faire arrêter par la police française, en zone occupée, le nombre de juifs exigé par Berlin.

CHIFFRES GLAÇANTS

Cette politique-là se solda par les rafles du Vel' d'Hiv', dans la région parisienne, et bien d'autres. Cette politique-là, ce sont des chiffres glaçants : les 75 721 juifs, dont 11 000 enfants, auxquels Serge Klarsfeld a rendu dans son *Mémorial* leurs identités, parfois leurs visages. Cette politique-là, c'est une page noire de notre histoire aujourd'hui connue, reconnue pour telle, mais aussi un procès impossible puisque Jean Leguay et René Bousquet sont décédés.

Par « défaut », la cour d'assises de la Gironde devra se contenter de juger un cadre moyen de Vichy dont la carrière d'après-guerre a démontré l'ampleur de la compétence dans l'art de la répression. Ce sera la première fois qu'un haut fonctionnaire collaborateur aura à répondre du chef de « *complicité de crimes contre l'humanité* ». La première et dernière fois qu'un Français devra s'expliquer exclusivement sur la politique antijuive mise en place par ses pairs.

Laurent Greilsamer

Trois autres Français accusés, un seul jugé

● **Paul Touvier.** Ancien responsable de la milice, Paul Touvier est mort le 17 juillet 1996 à l'hôpital des prisons de Fresnes. Premier Français à être jugé pour des crimes contre l'humanité commis pendant l'Occupation, Paul Touvier avait été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, le 20 avril 1994, par la cour d'assises des Yvelines.

● **René Bousquet.** Inculpé en mars 1991 de « *crimes contre l'humanité* », l'ancien secrétaire général de la police de Vichy, qui était accusé d'avoir favorisé la déportation de 194 enfants juifs provenant de six départements du sud de la France, a été assassiné le 8 juin 1993.

● **Jean Leguay.** Délégué permanent de René Bousquet dans la zone occupée et impliqué dans la rafle du Vel' d'Hiv', à Paris, il avait été le premier Français inculpé pour « *crimes contre l'humanité* », le 12 mars 1979. Son décès, le 2 juillet 1989, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, a mis fin à l'action publique.

Les syndicats d'étudiants réécrivent le projet de stages diplômants du CNPF

François Bayrou devrait présenter un projet intégré dans la réforme de l'université

Lors d'une rencontre avec le ministre de l'éducation nationale, jeudi 23 janvier, l'UNEF-ID et la FAGE ont proposé de nouvelles formules de stages en entreprise, différant largement du projet de stages diplômants avancé par le CNPF. M. Bayrou devrait proposer son propre projet la semaine prochaine, en présentant un rapport d'étape sur la réforme d'université. Projet qui sera examiné lors du sommet sur l'emploi des jeunes, à la mi-février.

APRÈS AVOIR BATAILLÉ contre le projet initial de stages diplômants proposés par Jean Gandois et Didier Pineau-Valencienne, président et vice-président du CNPF, les *syndicats d'étudiants* poussent leur avantage pour négocier une nouvelle formule de stages en entreprise.

Tour à tour, l'UNEF-ID et la Fédération des associations générales d'étudiants (FAGE) ont fait part de leurs propositions à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, qui les a reçus jeudi 23 janvier dans l'après-midi. A l'issue de cette rencontre, les deux principales organisations d'étudiants ont laissé entendre que le ministre était prêt à se rallier à leur position. Ce dernier devrait le confirmer en présentant un projet qui sera intégré dans le rapport d'étape sur la réforme de l'université, annoncé pour la fin du mois de janvier.

Les syndicats d'étudiants rappellent qu'ils ne sont pas opposés au principe des stages en entreprise destinés à compléter l'acquisition de connaissances théoriques. Alors que l'université a commencé à multiplier les formations en alternance ou par apprentissage, ils font valoir que ces stages sont déjà intégrés dans un grand nombre de filières *« professionnalisantes »*, dans les IUT, les IUP, les maîtrises de sciences et techniques, les diplômes d'études spécialisés à bac + 5. Selon les estimations du ministère, près d'un étudiant sur trois, essentiellement en second cycle, suit un stage obligatoire, d'une durée variant de 10 à 12 semaines.

HOSTILITÉS

En revanche, les syndicats ont manifesté une hostilité farouche à des stages de longue durée en fin de parcours universitaire, sanctionnés par un diplôme, assimilable à une *« insertion »* déguisée. De surcroît, la gratification proposée, une indemnité mensuelle de l'ordre de 1 000 à 1 700 par mois, est vite apparue comme un *« CIP au rabais »*. Dans la motion adopté à la quasi-unanimité (*Le Monde* du 22 janvier), le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), organisme consultatif composé de toutes les organisations syndicales et professionnelles, l'a clairement rappelé : *« les offres de stages ne sauraient en aucun cas s'adresser aux étudiants diplômés de l'enseignement supérieur qui ont vocation, après avoir terminé leurs études, à accéder directement au marché du travail. »*

A l'issue des rencontres entre les syndicats d'étudiants et d'enseignants avec le CNPF d'une part, et le ministre de l'éducation d'autre part, il semble que le projet de stage diplômant d'insertion soit bel et bien abandonné. L'UNEF-ID reste fermement accrochée à une formule qui ressemble étrangement à la formule actuelle : des stages de trois mois maximum correspondant au contenu de la formation suivie par les étudiants, assortis d'une rémunération fixée par un barème national.

Cette position, proche de l'avis émis par le CNESER, n'est pas partagée par la FAGE. Ses dirigeants sont partisans d'une formule plus souple, tant sur la durée que sur le contenu. *« Ne privons pas les étudiants, les enseignants et les entreprises d'une souplesse nécessaire dans la définition des expériences professionnelles au sein du semestre universitaire »*, affirment ses responsables. Selon eux, cette expérience professionnelle, bâtie sur le projet personnel de l'étudiant, pourrait même être prolongée.

François Bayrou s'est bien gardé de trancher. Son souci est de désamorcer les risques d'une crise au moment où il s'efforce de réunir un *« consensus »* sur la réforme de l'université. Après un dernier tour de table avec les cinq groupes de travail sur la réforme, le ministre devrait présenter son rapport d'étape la semaine prochaine.

NOUVELLES PROPOSITIONS

Il devrait inclure une proposition acceptable par l'ensemble des parties. M. Bayrou pourrait *in fine* préconiser un projet d'une grande souplesse, entre trois et six mois, à titre expérimental. Il devrait aussi intégrer les éléments d'une charte nationale des stages élaborée par l'Association pour la formation et l'insertion des jeunes diplômés (AFIJ), une structure regroupant la quasi-totalité des syndicats d'étudiants.

Ces propositions ne satisfont guère le CNPF. Didier Pineau-Valencienne a affirmé, jeudi : *« Nous ne sommes pas dans une négociation (...) Nous proposons une démarche capitale (...) si personne n'en veut, nous retirerons notre projet »*. Il reste trois semaines avant le sommet pour l'emploi des jeunes aux différents partenaires pour tenter de définir un accord.

Michel Delberghe

Quand M. le brigadier-chef et Mme la directrice menaient grand train...

LYON
de notre correspondant régional

Louis Besson, cinquante-cinq ans, a simplement dit qu'il regrettait. Andrée Méjean, de deux ans son aînée, a beaucoup sangloté. Jeudi 23 janvier, le tribunal correctionnel de Lyon a consacré une longue après-midi aux nombreux détournements que ces deux prévenus ont exercé, de 1984 à 1992, dans les caisses de la Mutuelle de la police nationale (région Rhône-Alpes/Auvergne) : au total plus de 1 million de francs.

Alors brigadier-chef, Louis Besson en était le président élu et Andrée Méjean la directrice. Hôtels de luxe, où ils retenaient des chambres séparées, restaurants gastronomiques aux prix astronomiques, les deux amants ont mené la vie belle aux frais de la mutuelle. La mutuelle a aussi financé des travaux dans un de ses appartements, occupé gratuitement par Louis Besson. Elle lui a encore acheté une Citroën XM qu'il a revendue en conservant l'argent de la transaction.

Comme cela ne suffisait pas, le président a accordé d'importantes augmentations de salaire à sa directrice, ainsi que des primes aussi exceptionnelles que régulières. Enfin, des manipulations dans le système informatique ont permis des prescriptions fictives qui se traduisaient en chèques authentiques. Une dizaine de personnes ont profité de cette couverture sociale très particulière.

« SALISSURE POUR LA POLICE NATIONALE »

D'autres ont bénéficié de remboursements à 100 %, bien au-delà des taux habituels de la mutuelle : ainsi, Jacques Serra, directeur départemental des polices urbaines du Rhône de 1986 à 1990, pour un montant de 11 000 francs. Mais le règlement des sommes indues et des ordonnances de non-lieu leur ont évité de comparaître.

Montrant du doigt Louis Besson et Andrée Méjean, le procureur adjoint, Thierry Cretin, a parlé de *« pillage »*, de *« mise en compte réglée d'une mutuelle »*, d'une *« salissure pour la police nationale »*. Outre les remboursements des détournements, il a requis trente mois d'emprisonnement, dont douze mois avec sursis pour Louis Besson, aujourd'hui révoqué de la police, et deux ans d'emprisonnement, dont un avec sursis, pour Andrée Méjean. Ces deux prévenus ont déjà effectué, respectivement, cinq et trois mois de prison préventive en 1993. Le jugement sera rendu le 6 février.

L'audience a été perturbée par l'interpellation d'un CRS, Serge Ortega, secrétaire général adjoint de la mutuelle, qui enregistrait les débats. Il a été condamné aussitôt à 30 000 francs d'amende.

Bruno Caussé

Quarante ans plus tard, un livre affirme l'innocence de Gaston Dominici

VOICI un livre qui va combler les vieux et les moins vieux, passionnés des prétoires et friands des énigmes judiciaires. Est-ce à dire que son auteur, William Reymond, puisse prétendre avoir éclairci cette si sombre affaire Dominici qui n'a cessé de faire couler de l'encre depuis ses origines ? Il lui a toujours manqué, en effet, une conclusion qui puisse donner satisfaction. Entre le jour où elle éclate, le 5 août 1952, et celui où lui est donnée, par les assises des Basses-Alpes, devenues depuis Alpes-de-Haute-Provence, une conclusion judiciaire, le 28 novembre 1954, avec la condamnation à mort de Gaston Dominici, vieillard de soixante-dix-sept ans, déclaré coupable du meurtre de Jack Drummond, de son épouse, Ann, et de leur fille Elizabeth, c'est, à la puissance 10, ce que fut, récemment, l'affaire Grégory.

BIBLIOGRAPHIE

Elle partagea l'opinion. Il y eut ceux qui tenaient le vieux Gaston pour l'unique coupable, ceux qui voyaient en lui l'innocence même et ceux, enfin, qui pensaient qu'il pouvait ne pas être l'unique coupable. Car les Dominici, ce n'était pas seulement ce « patriarche » robuste et solitaire. C'étaient aussi ses fils, Gustave et Clovis, sa bru, Yvette, son neveu, Roger Perrin. Leur fief s'appelait la Grand'Terre, sur la commune de Lurs, une ferme entre la route nationale 96, qui va de Marseille à Digne, et la Durance. C'est en bordure de cette terre que les Drummond, en cette soirée du 4 août 1952, étaient venus arrêter leur voiture. Dans la nuit, quatre ou cinq coups de feu claquèrent. Au matin, on découvrait le massacre.

Les gendarmes, d'abord, la police judiciaire de Marseille, ensuite, sous la houlette du commissaire Edmond Sébeille, entreprirent une enquête qui n'alla pas sans mal. Aujourd'hui encore, elle reste l'objet de bien des critiques tant furent négligées les précautions qui sont à prendre à la découverte d'un crime, tant aussi fut privilégiée la piste Dominici et trop vite, peut-être, furent abandonnées d'autres recherches, que l'on décréta souvent vaines.

Il faut dire que, du côté des Dominici, on avait, dès le début, beaucoup menti, beaucoup varié, beaucoup dissimulé aussi. Jusqu'au jour où le fils cadet de Gaston, Gustave, confia, au terme d'un épuisant interrogatoire, que c'était bien son père qui avait tiré sur les trois Anglais. Un aveu exprime-t-il la vérité ? Bien sûr que non, et on l'enseigne maintenant dans les écoles de police. Celui-ci, comme d'autres, fut d'ailleurs bien vite rétracté.

UNE AFFAIRE DRUMMOND

Ce climat est bien restitué par le livre de William Reymond. Au reste, son titre est sans équivoque : *Dominici non coupable. Les assassins retrouvés.* Voilà qui aura fait sursauter plus d'un. Mais il ne faut pas demander à M. Reymond les vertus de l'historien ni la distance de l'observateur. Il y a, dans son propos, tant il y met de passion, des frémissements polémiques. Il faut voir, par exemple, comment il étrille le commissaire Sébeille, aujourd'hui décédé ; comment il s'en prend, avec non moins de verve, aux commissaires Charles Chenevier et Gillard qui, après le verdict de Digne, furent chargés, à la demande du garde des sceaux, d'une contre-enquête qui ne devait pas aboutir.

Et nous voici à l'essentiel, qui tient en ces simples mots : il n'y a pas d'affaire Dominici. Il y a seulement une affaire Drummond. Dès lors, il ne s'agirait plus de savoir ce qui se passa à la Grand'Terre dans la nuit du 4 au 5 août 1952. Il s'agit, en revanche, de chercher qui fut, qui était, ce Jack Drummond, sujet britannique anobli par le roi, diététicien de renom international. Aux yeux de William Reymond, l'important est d'aller au-delà des apparences.

DES JEUX À HAUTS RISQUES

Notre auteur a beaucoup cherché, fouillé, lu tout ce qui s'imprima en Grande-Bretagne au lendemain du triple crime sur ce brillant sujet. Et il a découvert, de bulletin en journal, comment Jack Drummond fut membre de l'Intelligence Service, qu'il appartint aussi, durant la fin de la seconde guerre mondiale, à des équipes spécialisées constituées par les Alliés pour retrouver, au fur et à mesure de l'avancée dans l'Allemagne nazie, non seulement les documents mais aussi les hommes qui avaient œuvré sous le régime hitlérien à la mise au point de tout ce qui pouvait, de près ou de loin, constituer un arsenal pour une guerre biologique.

Ces jeux-là ne vont jamais sans risques. Si l'on suit M. Reymond, Jack Drummond se trouvait, en cet été 1952, en quête – peut-être – de renseignements sur l'usine chimique de Saint-Auban, non loin de Lurs. Dans le même temps, le livre utilise longuement un procès-verbal d'interrogatoire mené en Allemagne et dans lequel un ressortissant de la République fédérale, Wilhelm Barkowski, s'accuse d'avoir, en ce mois d'août 1952, en compagnie de trois hommes, Carlo Solet, un Grec, Moradis, un Suisse, et Roman Moesto, un Français, gagné le Midi pour se retrouver face aux Drummond, qu'il aurait eu mission d'assassiner.

A bien y regarder, ce Wilhelm Barkowski ne fut pas ignoré des enquêteurs français. Le commissaire Gillard, déjà nommé, l'entendit ; mais il devait toujours soutenir que ce singulier prisonnier ne cherchait qu'à se rendre intéressant. Quant à ses compagnons, M. Reymond nous laisse dans l'ignorance de leur situation présente. De même, il confesse ne pas avoir pu établir à la demande de qui ce « contrat » fut exécuté et quelle en était la raison. Et puis, cela ne permet pas davantage de répondre à la question toujours lancinante : mais pourquoi donc les deux fils Dominici ont-ils accusé leur père et l'ont-ils déclaré propriétaire de l'arme du crime ?

C'est dire qu'avec cette affaire, dût-elle s'appeler « affaire Drummond », nous ne sommes pas au bout de nos peines judiciaires. Ainsi en va-t-il, d'ailleurs, avec l'affaire Seznec comme avec l'affaire Mis et Thiénot, ces deux condamnés pour meurtre d'un garde-chasse et toujours en quête d'une révision. Sans parler de l'affaire du courrier de Lyon... C'est que la chambre criminelle de la Cour de cassation semble avoir une sorte de prédilection à se faire tirer l'oreille.

Jean-Marc Théolleyre

★ *Dominici non coupable. Les assassins retrouvés*, de William Reymond, éditions Flammarion, 280 p., 105 F.

L'attentat contre « Tribune juive » ne serait pas l'œuvre du GUD

LE PLACEMENT EN GARDE À VUE de treize personnes considérées comme proches des milieux d'extrême droite n'a pas permis de faire avancer l'enquête sur l'envoi, le 3 décembre 1996, d'une cassette vidéo piégée à l'hebdomadaire *Tribune juive* (*Le Monde* du 24 janvier). Une de ces personnes devait être déférée, vendredi 24 janvier, devant le parquet de Nanterre, mais pour une autre affaire (détention d'armes). Toutes les autres ont été relâchées, mercredi 22 et jeudi 23, après avoir été entendues par les policiers de la brigade criminelle de la préfecture de police de Paris. Les enquêteurs estiment avoir recueilli des informations intéressantes sur ces militants, mais semblent convaincus qu'ils ne sont pas responsables de l'envoi de la cassette. Il apparaît aujourd'hui que le ministère de l'intérieur avait tiré des conclusions un peu trop hâtives sur ce « coup de filet » en diffusant un communiqué où était cité le nom du Groupement union défense (GUD), un groupuscule réputé violent.

DÉPÊCHES

■ **VIGIPIRATE : le ministre de la défense, Charles Millon**, a dénoncé, jeudi 23 janvier sur RMC, *« les mauvais procès de certains »* qui ont mis en cause des comportements brutaux de la Légion étrangère auxquels lui, *« personnellement »*, ne croit pas. Témoins de plusieurs incidents mettant en cause des légionnaires patrouillant à Paris dans le cadre de l'opération Vigipirate, les dirigeants de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) avaient fait part de leur préoccupation au cabinet du premier ministre (*Le Monde* du 24 janvier).

■ **AFFAIRES : Alain Josse, ancien vice-président RPR du conseil général de l'Essonne**, accuse l'actuel président, Xavier Dugoin (RPR), de lui avoir remis en 1983 le « manuel de corruption » saisi à son domicile par la police en mai 1996. Dans un entretien accordé au *Parisien* du 24 janvier, M. Josse, qui a effectué dix-sept mois de détention dans une affaire de détournement de fonds, précise que M. Dugoin, alors secrétaire fédéral du RPR, *« faisait la tournée des mairies reprises à la gauche pour leur proposer ce qui constitue en fait un pacte de corruption »*. M. Dugoin nie être l'auteur de ce document dont la découverte a donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire en novembre 1996.

■ **RACISME : Brigitte Bardot a été relaxée**, jeudi 23 janvier, par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, devant laquelle elle avait comparu, le 19 décembre 1996, pour *« provocation à la haine et à la discrimination raciale »*, à la suite de sa critique des conditions de sacrifice des moutons lors de *« l'atroce Aïd-el-Kébir »*. Le tribunal a jugé *« outranciers »* ses propos relatifs à *« l'envahissement de la France »*, mais estime que ceux-ci ne sauraient *« être interdits dans une société pluraliste »*. Le MRAP, qui s'était constitué partie civile, entend faire appel.

■ **FAUX-PAPIERS : trente-sept ressortissants marocains ont été mis en examen** pour usage de documents administratifs falsifiés, par le juge d'instruction Nathalie Gouy-Pailler, de Bourg-en-Bresse (Ain). Implantées depuis les années 70 dans la région d'Oyonnax, les personnes mises en cause, âgées d'une cinquantaine d'années, s'étaient fait délivrer, à partir de faux papiers marocains, des pièces d'identité qui les vieillissaient afin de faire valoir plus rapidement leurs droits à la retraite. – *(Corresp.)*

■ **NUCLÉAIRE : les deux principales organisations de travail temporaire**, Promatt et Unett, ont demandé, jeudi 23 janvier, *« plutôt que d'interdire »* l'accès des travailleurs précaires dans les zones les plus dangereuses des industries nucléaires, comme l'envisage le gouvernement (*Le Monde* du 23 janvier), qu'on renforce leur suivi médical en utilisant *« à plein »* le système de mesure des doses de radiations dit *« opérationnel »*. Selon une étude réalisée par ces deux entreprises, *« les doses reçues par les intérimaires sont très largement inférieures aux limites réglementaires en vigueur »*.

■ **SANG : les dons du sang en France** ont baissé de 5,89 % sur un an, entre juillet 1995 et juillet 1996, selon le rapport annuel de l'Agence française du sang. Le nombre de prélèvements s'est élevé à un peu plus de 2,9 millions contre 3,1 millions sur la période de référence. Ce recul se conjugue toutefois à une baisse parallèle des prescriptions, qui s'orientent vers des produits plus qualifiés nécessitant un nombre moindre de donneurs.

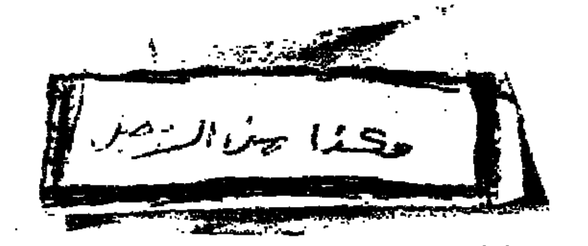
■ **INCENDIE : le feu a détruit en partie**, vendredi matin 24 janvier, le château de Sully, à Rosny-sur-Seine (Yvelines), propriété de la société japonaise Nippon Sangyoo, au cœur d'une affaire de pillages de châteaux. La demeure avait été achetée en 1985 pour 7 millions de francs par Kiko Nakhara, fille d'un magnat de l'immobilier de Tokyo. – *(Corresp.)*



ROBERT
BADINTER

ANIMÉ PAR
JEAN-PIERRE DEFRAIN
AVEC
EDWY PLENEL (LE MONDE)
ET
JEAN-CLAUDE LARRIVOIRE (RTL)

DIMANCHE
18 H 30
RTL
DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL 9



BANQUE Dans le département de la Gironde, la caisse de Crédit agricole de Libourne – ville dont le maire est Gilbert Mitterrand (PS) – refuse obstinément, depuis plusieurs années, de se regrouper avec celle de Bordeaux. Fin décembre 1996, son conseil d'administration a été dissous et une commission de gestion provisoire a été mise en place. ● LA RÉORGANISATION géographique de la « Banque verte » est une priorité pour la Caisse nationale, la Gironde faisant exception avec deux caisses sur son territoire. ● UN VÉRITABLE enjeu de pouvoir est sous-jacent : il oppose les représentants du monde socio-économique des deux villes, fortement dominé par les viticulteurs et le négoce du vin. ● LE PERSONNEL de la caisse de Libourne ne s'oppose pas au principe de la fusion mais demande des garanties.

La « guerre » des caisses de Crédit agricole en Gironde

Libourne a toujours défendu son particularisme face au puissant voisin bordelais, quitte à maintenir ses propres institutions socioprofessionnelles. La rationalisation du réseau national de la « Banque verte » se heurte à l'exception libournaise

BORDEAUX
correspondance

En Gironde, Libourne est un « cas ». Cette sous-préfecture a une propension marquée à faire cavalier seul : elle veut garder « ses » institutions, juge suspecte toute tentative de rapprochement avec Bordeaux, le grand voisin. Cette guerre picrocholine connaît un nouvel épisode, autour de la restructuration du Crédit agricole. La caisse dite « régionale » de Libourne (bien qu'elle ne couvre qu'une partie de la Gironde) a été placée sous la tutelle de la caisse nationale, dont le siège est à Paris, le 20 décembre 1996, après la dissolution de son conseil d'administration. L'établissement libournais venait de refuser obstinément, pour la troisième fois depuis sa création en 1907, la fusion – en préparation depuis juin 1995 – avec la caisse régionale de Gironde, plus importante. Six présidents de petites caisses locales sur quatorze ont dit « non » ou se sont abstenus, alors que ceux de Gironde (représentant vingt-huit caisses locales) disaient « oui » à l'unanimité. Depuis, une commission de gestion provisoire a pour mission de faire aboutir, malgré tout, le rapprochement des deux « caisses ennemies ».

Cette fusion, en effet, est l'une des priorités de la caisse nationale, présidée par Yves Barsalou, qui coiffe un assemblage dont les ramifications vont jusque dans les plus petites villes. En l'an 2000, dans un souci de simplification et de rationalisation, la « Banque verte » voudrait « mailler » le territoire avec 35 caisses régionales seulement contre 59 aujourd'hui. La Gironde est au centre de ces regroupements souhaités. Elle est même un cas unique, puisqu'elle abrite deux caisses régionales sur le même département, séparées par 30 kilomètres de vignes. « *Cette fusion est indispensable, en raison du bouleversement du système bancaire depuis les années 70* », estime Alain Bédère, l'actuel directeur général de la caisse de Libourne, également directeur de celle de la Gironde.

DES SYNDICATS FAVORABLES

Face à la concurrence, l'union devrait renforcer le poids de la banque mutualiste dans le département. La future caisse régionale devrait représenter plus de 20 milliards de francs à son bilan, 2,2 milliards de fonds propres, 700 000 comptes gérés, 983 agents et 135 points de vente.

Jusqu'en novembre 1996, l'opération paraissait acquise. Un nouveau président, Paul Glotin, favorable à la fusion, avait été élu au printemps 1994 à la tête de la caisse de Libourne. Industriel, PDG de Marie Brizard, viticulteur dans le Libournais, Paul Glotin était également à l'époque président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux. Et ce n'est sans doute pas un hasard si le champion de l'indépendance est Claude Moreau, autre grand féodal du Libournais et président de la CCI de... Libourne. Des négociations avaient commencé en février 1995 avec les syndicats, en général favorables au principe de la fusion, qui n'ont pourtant pas signé les accords, dans l'attente de garanties pour le personnel.

Déjà, 16 millions de francs ont été investis en 1996 par les deux caisses rivales, pour préparer le mariage. Mais c'était sans compter sur l'opposition de certains présidents de petites caisses locales du Libournais, prêts à défendre l'identité de leur ville qui a toujours voulu se démarquer de sa puissante voisine, Bordeaux. La « bastide » de Libourne, dont le maire est Gilbert Mitterrand (PS), possède sa propre chambre de commerce, son agence de la Banque de France, son conseil des prud'hommes, son tribunal de commerce et, bien sûr, son syndicat des négociants en vin...

Pour beaucoup, une fusion serait synonyme d'un nouvel effritement du pouvoir de Libourne. La caisse d'épargne a déjà fusionné en 1988 avec celle de Bordeaux. La Banque de France a failli fermer ses portes. La CCI de Bordeaux ne manque aucune occasion de dire qu'elle ne voit pas en quoi celle de Libourne est utile. Claude Moreau réplique : « *La confluence des deux vallées, celles de l'Isle et de la Dordogne et la spécificité du Libournais ont créé depuis plusieurs siècles un « pays libournais ». C'est par respect pour cette histoire et par souci de préserver les richesses patiemment accumulées que la CCI de Libourne (...) s'est opposée fermement à tous les projets risquant de gêner, voire d'affaiblir notre activité économique* ».

INGÉRENCE

La direction de la caisse du Crédit agricole de Libourne considère cette position comme une ingérence, d'autant plus qu'elle n'est pas membre de la CCI. Elle avance également que, malgré la fusion, le personnel (quatre-vingt-dix personnes) restera dans les locaux actuels, les missions départementales seront partagées entre les deux établissements, les salaires seront augmentés d'environ 10 % grâce au système d'intéressement et de participation. Cinq administrateurs sur quinze siégeront au conseil d'administration de la nouvelle entité. Mais les opposants refusent cette répartition, trop défavorable selon eux.

« *Peut-être n'avons-nous pas suffisamment expliqué aux caisses locales l'intérêt de la fusion*, reconnaît Paul Glotin. *Mais tout le monde doit bien comprendre que nous sommes obligés de nous associer à des caisses plus riches pour grignoter des parts de marché, possibles grâce à une certaine masse de fonds propres. C'est un mal nécessaire.* » Les négociations ont repris en coulisse, début janvier.

Claudia Courtois

La circulation alternée à Athènes, un modèle pour Paris ?

ATHÈNES
de notre correspondant

Depuis 1982, une loi impose aux automobilistes athéniens un système de circulation alternée pour combattre la pollution atmosphérique, l'une des plus fortes d'Europe. Au fil des ans, ce système est cependant devenu insuffisant. C'est sans doute pourquoi le maire (RPR) de Paris, Jean Tiberi, a cru pouvoir évoquer le cas d'Athènes, lors d'un récent débat au Conseil de Paris (*Le Monde* du 22 janvier) pour affirmer son opposition à l'éventuelle mise en œuvre, de façon permanente, d'une telle mesure dans sa ville. M. Tiberi a même précisé, le 21 janvier sur Europe 1 : « *Je suis (...) opposé au système alterné tout au long de l'année comme cela a été pratiqué notamment à Athènes, parce qu'il y a eu (...) des combines (...) que l'expérience (...) a été un grand échec et le nouveau maire d'Athènes a décidé de le supprimer.* »

Pourtant, M. Tiberi semble mal informé. Dans l'entourage du maire conservateur d'Athènes, Dimitris Avramopoulos, élu en 1994, on admet certes que « *la mesure a échoué car elle a poussé les Athéniens à acheter une deuxième voiture, mais il n'est cependant pas question de demander la suppression du système, et de toute manière cela dépend du gouvernement et non de la municipalité* ». La politique de la mairie d'Athènes, ajoute le cabinet de M. Avramopoulos, est « *de créer des garages souterrains et d'utiliser au mieux les transports en commun* ».

LE MÉTRO, GRAND ESPOIR

Apparue à la fin des années 60, la pollution atmosphérique, communément appelée « *néfos* » (« nuage » en grec), s'est aggravée dans les années 70 avec le gigantisme de l'agglomération, qui accueille maintenant 4 millions d'habitants, 40 % de la population et près de 60 % des industries nationales. Selon le centre de mesures de la pollution d'Athènes (Perpa), la circulation automobile est responsable, pour plus de 50 %, de cette pollution : le parc automobile a bondi de 200 000 véhicules en 1976 à quelque 1,5 million aujourd'hui.

Des efforts ont donc été faits pour améliorer les carburants et pour inciter les automobilistes à se débarrasser de leurs anciens véhicules. Du lundi au vendredi et de 7 heures à 20 heures, le système alterné limite la circulation des voitures particulières dans le centre de la capitale, selon le dernier chiffre, pair ou impair, de la plaque minéralogique. Lorsque les taux de pollution (dioxyde d'azote NO_2, monoxyde de carbone CO et ozone) atteignent la cote d'urgence (500 mg/m³ pour le NO,mg/m³ pour le CO et 300 mg/m³ pour l'ozone), les autorités interdisent le centre à la circulation et diminuent de 30 % la production des usines polluantes.

Le gouvernement a lancé un plan pour ramener d'ici à l'an 2000 la pollution atmosphérique à des niveaux supportables. Outre la réduction de la circulation dans le centre, les mesures prévoient le renforcement du contrôle des gaz d'échappement, la construction de garages souterrains, de lignes de tramways, et d'une voie ferrée reliant l'ouest au sud de l'Attique. Le gouvernement s'est aussi engagé à créer des espaces verts. Enfin, depuis 1994, le centre historique – 40 hectares en contrebas de l'Acropole – a été fermé aux voitures et aux deux-roues. Devant les réactions favorables, les autorités ont multiplié les zones piétonnes.

Mais le grand espoir, pour enfin respirer, c'est le métro. Athènes ne dispose, depuis le début du siècle, que d'une ligne de 26 kilomètres, qui relie le port du Pirée, au sud, à Kifissia, la banlieue chic, au nord. Les pouvoirs publics ont lancé en 1992 la construction de deux nouvelles lignes de 18 kilomètres au total, qui devraient être ouvertes fin 1998.

Didier Kunz

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux

La Ville de la Londe-les-Maures *(Var)*
Station touristique et balnéaire
8 000 habitants
(surclassée 10 à 20000 habitants)
recrute selon les modalités statutaires par mutation ou sur liste d'aptitude

— un CADRE A —
(Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux)

placé sous l'autorité du Secrétaire Général de la Mairie pour exercer les fonctions de ***Responsable des Services Administratifs Municipaux.***

Missions : Coordination des Services Administratifs, suivi de dossiers spécifiques dans le secteur financier et dans ceux des affaires sanitaires et sociales, de l'enseignement et de l'enfance.

Profil : Formation en droit public - intérêt pour les finances publiques (M14, M49), le secteur social/scolaire, la petite enfance. Sens du travail en équipe. Capacité d'organisation et d'analyse. Connaissance pratiques en informatique.

Poste à pourvoir le plus rapidement possible.

Candidatures : Adresser C.V. et lettre de motivation à Monsieur le Maire - Hôtel de Ville 83250 LA LONDE-LES-MAURES

Renseignements
Monsieur le Secrétaire Général
Tél : 04.94.01.55.18 - Fax : 04.94.01.55.38

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente organise un concours interdépartemental de sur titres avec épreuve (entretien)

d'INFIRMIER TERRITORIAL pour 7 postes

Ouvert aux candidats de nationalité française ou ressortissants de la CEE et titulaires, soit du diplôme d'Etat d'infirmier, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier, soit d'un titre de qualification admis en équivalence.

☐ Clôture des inscriptions : 26 mars 1997, le cachet de la poste faisant foi.
☐ Retrait des dossiers de candidature : du 21 février 1997 au 24 mars 1997

(Les demandes d'inscription par courrier devront être accompagnées d'une enveloppe timbrée à 6,70 francs, format 32 X 23) à effectuer auprès du :
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente 26, rue Denis Papin - B.P. N° 370 - 16008 ANGOULEME CEDEX

LE SYNDICAT D'ÉTUDE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU SUD DE L'EURE
Syndicat Intercommunal chargé de la construction des installations de traitement des déchets pour 195 communes et 200 000 habitants.
RECRUTE
un(e) chargé(e) de communication
statut contractuel pour début 1997

• Sous la responsabilité de l'Ingénieur, Coordonateur Technique du projet, en liaison avec les bureaux d'études, vous serez chargé de faire connaître et comprendre l'état d'avancement du projet, aux élus des collectivités locales qui composent le syndicat intercommunal, aux différents partenaires du SETOM, au public, etc.
• De formation supérieure (CELSA, EFAP, etc.) vous possédez une expérience de 2 à 5 ans en collectivité locale, et si possible sur les problèmes techniques liés à l'environnement.
• Formation DAO - CAO demandée. Le poste est basé à EVREUX.

Ecrire lettre de candidature + CV à : Monsieur le Président du SETOM - à l'attention de Monsieur Maheo Mairie d'Evreux - 27000 EVREUX

Châteaurenard-de-Provence
Bouches-du-Rhône
Ville de 12000 habitants
recrute

Cadre A, Directeur du C.C.A.S. (H/F)

Missions :
- mettre en oeuvre la politique sociale de la Ville
- coordonner les différents services constituant le C.C.A.S. (personnes âgées, petite enfance, aide sociale légale et facultative,...)
- préparer et suivre le budget (7 MF)
- développer le partenariat avec les services municipaux et les différents acteurs sociaux de la ville et du département
- encadrer le personnel (53 agents).

Profil :
- aptitudes à l'encadrement
- sens de l'écoute et qualités relationnelles
- aptitudes à la gestion administrative et financière
- connaissance du domaine de l'action sociale et de l'administration d'une collectivité territoriale.

Recrutement effectué selon conditions statutaires par voie de mutation ou de détachement.

Adresser lettre manuscrite de motivation et curriculum vitae détaillé à :

Monsieur le Maire, Hôtel de ville - B.P. 10
13838 Châteaurenard Cedex
avant le 31 janvier 1997

Renseignements auprès de Mme Fouque au 04.90.94.06.87



Le Monde INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux



La Ville d'Aulnay-sous-Bois (Seine-St-Denis)

83 000 habitants, 3 200 entreprises, 3ème ville de Seine Saint-Denis, 15 mn de Paris (R.E.R. B). Ville classée "4 fleurs", 137 hectares d'espaces verts.

La ville d'Aulnay-sous-Bois recherche un :

CHARGE DE MISSION

CONTRACTUEL

COORDINATEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

La ville d'Aulnay-sous-Bois met en place le programme européen PIC URBAN, destiné à valoriser les opportunités *économiques et d'emploi dans les quartiers Nord.*

La coordination administrative et financière de ce projet, conduit en étroite liaison avec les actions du Grand Projet Urbain (G.P.U.) et du Contrat de Ville, nous amène à créer un poste de contractuel pour une durée de 3 ans, directement rattaché au Secrétaire Général de la Ville.

Nous recherchons un candidat de niveau Bac + 4 (Ecole de Commerce, maîtrise de gestion...) ayant une bonne connaissance des circuits de financements publics.

Il sera notamment chargé :

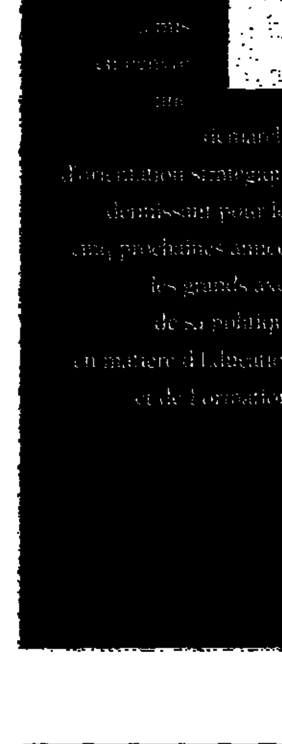
- de l'établissement et du suivi régissant les relations financières entre la ville, ses partenaires franco français (avec l'appui d'un groupement d'Intérêt Public) et les structures déléguées (associatives)
- du suivi comptable des conventions (suivi de factures, encaissement de recettes, affectation analytique...) ainsi que de l'établissement des prévisions budgétaires en liaison avec les Responsables opérationnels de ce projet, le service de Contrôle de gestion et la Direction Financière de la Ville.
- de l'élaboration d'outils de suivi de projets établis en cohérence avec les structures impliquées et les outils existants
- de la *consolidation financière (rétrospective et prospective)* des *projets constitutifs des programmes* urbanistique (G.P.U.), économique (PIC URBAN) et social (Contrat de Ville) visant la redynamisation des *quartiers Nord.*

Outre les compétences techniques, ce poste requiert une capacité d'écoute, de synthèse et d'adaptation au travail en équipe. La rémunération pour ce poste est fixée à 160 KF bruts par an. Poste à pourvoir au 1.4.97.

Si vous êtes intéressé(e), nous vous remercions d'adresser votre candidature et C.V. à Monsieur le Député-Maire - DRH - B.P. 56 - 93 602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX

Une ville, un style de ville

MATHIEU GRIBE



Développement Educatif - Formation

Responsable du Schéma Prévisionnel Régional

Mission : *nous recherchons un responsable fonctionnel en charge,* auprès du Directeur Général Adjoint, du pilotage général de ce dispositif stratégique. *En liaison avec l'ensemble des partenaires internes et externes, il (elle)* en coordonnera la mise en oeuvre, en assurera le suivi et en proposera l'ajustement *sur la* base d'une évaluation en continu.

Profil : Le candidat recherché dispose d'une formation supérieure et d'une expérience significative **du développement éducatif** (formation initiale - continue) **et des problèmes d'emploi** dans des secteurs diversifiés.

Il est apte, par ses qualités relationnelles et ses facultés d'intégration, à animer et faciliter la mise en oeuvre d'une *politique publique* importante impliquant de nombreux partenaires.

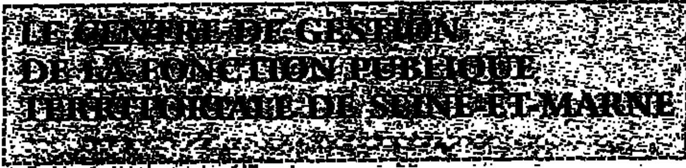
Le poste est à pourvoir prioritairement par un fonctionnaire.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation en précisant la référence **RSPR/LM 0197**, CV complet et statut) à Madame la Présidente du Conseil Régional, à l'attention de Monsieur le Directeur Général des Services, 59555 LILLE cedex.

RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

CONSEIL RÉGIONAL

ORC



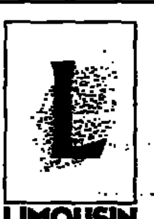
ORGANISE

- Un examen professionnel de **REDACTEUR CHEF**
  Période légale d'inscription : du 03 février au 31 mars 1997
  Date des épreuves écrites : le 29 mai 1997
- Un examen professionnel d'**EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS**
  Période légale d'inscription : du 24 mars au 28 avril 1997
  Dates des épreuves - Ecrit : le 10 juin 1997 - Oral : le 11 juin 1997

Les examens organisés en convention avec les Centres de Gestion de la Grande et Petite Couronne :

- Un examen professionnel d'**ASSISTANT QUALIFIE DE LABORATOIRE HORS CLASSE**
  Période légale d'inscription : du 24 février au 04 avril 1997
  Date de l'épreuve écrite : le 13 juin 1997
- Un examen professionnel de **BIOLOGISTE, VETERINAIRE ET PHARMACIEN CLASSE EXCEPTIONNELLE**, sur titres avec épreuve
  Période légale d'inscription : du 24 février au 04 avril 1997
  Date de l'entretien : le 13 juin 1997
- Un examen professionnel de **PUERICULTRICE HORS CLASSE**
  Période légale d'inscription : du 03 mars au 21 avril 1997
  Date de l'épreuve écrite : le 5 juin 1997

Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au CENTRE DE GESTION - 335, rue du Bois Guyot - 77350 LE MEE SUR SEINE



Un chef de projet pour son service agriculture

La Région Limousin recrute dans le cadre d'un projet européen expérimental destiné à développer l'accueil et l'installation d'actifs en agriculture en Limousin :

• MISSIONS

Mise en place, animation et promotion d'actions innovantes, à savoir :

- en Limousin, un travail en réseau associant les différents partenaires régionaux et départementaux (Chambres d'agriculture, SAFER, CNASEA, services de l'Etat...),
- établissement de relations avec d'autres régions de l'Union Européenne et la Commission de Bruxelles, occasionnant des déplacements.

• RECRUTEMENT : par voie contractuelle pour trois ans au sein du service agriculture du Conseil Régional.

• NIVEAU DE FORMATION : bac + 5 - Trilingue (français - anglais - allemand de préférence).

• EXPÉRIENCE ET QUALITÉS : 3 ans au *minimum ayant permis d'acquérir une bonne* connaissance du milieu professionnel agricole; autonomie, dynamisme et sens du travail partenarial en particulier.

Adresser candidature et CV à :
Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin
Service des Ressources Humaines
27, boulevard de la Corderie - 87031 LIMOGES Cedex

Date limite de dépôt des candidatures 7 février 1997.

---

ville de Nancy, *recrute par voie de mutation ou de détachement uniquement, selon conditions statutaires*

UN JURISTE CONFIRMÉ

au grade d'attaché territorial

Missions :

- *Vous serez* chargé de l'étude des dossiers et de rendre des avis, conseils et renseignements d'ordre juridique aux autres services..
- *Vous* élaborerez et rédigerez des documents du type contrats, conventions, délibérations, arrêtés.
- *Vous* instruirez et suivrez les dossiers contentieux.
- *Vous serez* également appelé à participer et/ou animer diverses réunions.

Profil : La maîtrise de ce poste suppose une solide formation supérieure en matière juridique (Bac + 4 minimum) et une expérience de 3 à 5 ans dans des fonctions similaires.

Les candidatures (lettres manuscrite, C.V. et photo) seront transmises à :
Monsieur le Député-Maire - Case Officielle n° 1 - 54035 NANCY Cedex.

La Ville de Saint-Mandé

recrute

son Secrétaire Général

cadre d'emplois des attachés territoriaux

Collaborateur direct du Maire, vous :

- dirigez et coordonnez les services,
- animez et mettez en oeuvre la Politique Municipale,
- formalisez et accompagnez les projets municipaux.

De formation juridique et financière supérieure, vous possédez idéalement une expérience dans la fonction similaire. Doté de solides connaissances en matière de gestion financière et de procédures budgétaires, de gestion de ressources humaines et d'informatique, vous possédez de bonnes aptitudes rédactionnelles et relationnelles.

Vos qualités d'analyse, d'organisation et d'animation, votre sens du travail en équipe et de la négociation seront les qualités nécessaires à votre réussite dans ce poste.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre) à Mr Patrick BEAUDOUIN, Maire de SAINT-MANDE, conseiller Général du Val de Marne - 10, place Charles Digeon - 94160 SAINT-MANDE

---

251 000 Cadres de l'administration lisent le Monde tous les jours*.

Pour tous renseignements, contactez Sacha LAUZANNE au 01.44.43.77.34

** source IPSOS Cadres actifs 1996 LNM*



DISPARITIONS

Pierre Laroque

Le « père fondateur » de la Sécurité sociale

PIERRE LAROQUE, conseiller d'Etat et « père fondateur » de la Sécurité sociale à la Libération, est mort, mardi 21 janvier. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Né à Paris le 2 novembre 1907, issu d'une famille de juristes – son père a été premier président honoraire de la Cour de cassation –, Pierre Laroque a consacré toute sa carrière à la « Sécu », au point d'identifier son nom à celui de cette institution. Avec lui disparaît l'un de ces hauts fonctionnaires qui, chacun dans son domaine, ont construit la France d'après guerre.

Jeune conseiller d'Etat, il est déjà associé à la mise en œuvre des lois sur les assurances sociales de 1930 et 1932. C'est donc naturellement qu'Alexande Parodi, ministre du travail du gouvernement provisoire de la République française, viendra le chercher dans les Forces françaises de l'intérieur (FFI), en septembre 1944, pour lui confier la mission de jeter les bases du premier plan français de sécurité sociale. Inspiré par les projets et les idéaux du Conseil national de la Résistance, Pierre Laroque va élaborer les grandes ordonnances de 1945 et de 1946, qui constituent les véritables fondations du système actuel de protection sociale.

« *C'est la révolution que nous devons faire, et c'est la révolution que nous ferons* », lançait-il alors. Vingt ans après, il confiera au *Monde* que « *les difficultés économiques, l'épuisement, trop rapide, de l'élan de solidarité de la Libération, la renaissance des égoïsmes de catégories, ont freiné les efforts, limité la portée des transformations entreprises* » (*Le Monde* du 6 octobre 1965). Mais Pierre Laroque est également bien placé pour mesurer le chemin parcouru et pour savoir que la Sécurité sociale, arrachée à ceux qui avaient la nostalgie du passé, est « *bien plus qu'un mécanisme d'entraide* » et qu'elle représente à la fois une « *conquête majeure* » et un pilier de la cohésion sociale.

REGARD CRITIQUE

Tout en poursuivant sa carrière au Conseil d'Etat, dont il présidera la section sociale entre 1964 et 1980, il est directement associé à la mise en œuvre des ordonnances de 1945 comme directeur général de la Sécurité sociale au ministère des affaires sociales, puis comme président de la Caisse nationale de Sécurité sociale entre 1953 et 1967, jusqu'à son éclatement en trois caisses nationales (maladie, retraite, famille) et une agence, chargée de la gestion de leur trésorerie (Acoss) en 1967. En 1962, il remet au gouvernement un rapport sur les retraites dans lequel il réclame, notamment, un effort accru pour les retraités les plus modestes. En 1970, dans le cadre du Commissariat du Plan, il publie un rapport dans lequel il souligne les perspectives d'évolution « *très incertaines, voire inquiétantes* », de la population française. Afin d'enrayer la chute de la natalité, qui s'est amorcée en 1964, il préconise des mesures sociales et fiscales en faveur des familles, tout en estimant qu'il faut tout faire pour que les femmes puissent concilier vie professionnelle et vie familiale. Démographie, vieillesse, retraite, dépendance, famille, assurance-maladie, éthique médicale (il a été membre du Comité national consultatif d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé) : du petit bureau qu'il conservait au ministère des affaires sociales, Pierre Laroque continuait à suivre l'évolution de « son » institution d'un œil critique, ne s'interdisant pas de dénoncer, en termes il est vrai mesurés, certaines réformes. Ainsi, il n'avait pas approuvé l'instauration de la retraite à soixante ans en 1982, ayant toujours jugé qu'une cessation progressive d'activité était préférable à une retraite-couperet. Il ne cachait d'ailleurs pas que, tôt ou tard, il faudrait relever l'âge de la retraite.

En dépit de ces critiques, Pierre Laroque était le premier à se féliciter des progrès accomplis grâce à la Sécurité sociale, qui a précisément permis de limiter l'insécurité dans laquelle vivaient les travailleurs et d'améliorer l'état sanitaire de la population. Il avait aussi le regret de voir le peu d'implication des assurés dans la gestion des régimes sociaux, qui étaient devenus, à ses yeux, de simples « guichets », et l'éclatement d'un système de protection sociale. Cette multitude de régimes était, selon lui, un démenti quotidien aux idéaux d'unité et d'universalité forgés dans le creuset de la Résistance et battus en brèche par les égoïsmes et les corporatismes.

Jean-Michel Bezat

André Cellier

Un homme de théâtre passionné

LE COMÉDIEN et directeur de théâtre André Cellier est mort mardi 21 janvier. Il était âgé de soixante et onze ans.

André Cellier n'était pas connu du grand public. Il fut pourtant un homme de théâtre qui compta, peut-être moins pour sa carrière de comédien que pour son activité de directeur de salles. André Cellier était très jeune – vingt et un ans – quand il prit pour la première fois les rênes d'un théâtre, le Poche, dans le quartier de Montparnasse. Avec la collaboration de Jean-Marie Serreau, Marcel Cuvelier et Jacques Noël, il privilégia la création contemporaine, dans des conditions financières difficiles.

INCOMPATIBILITÉ POLITIQUE

Le Poche ayant dû fermer en 1953 – pour des raisons de normes de sécurité –, André Cellier passa sur la rive droite, où il installa son Théâtre de poche dans un ancien cinéma de la rue Rochechouart. De 1971 à 1976, il prit la direction du Centre dramatique national de Tours. Il fut le premier à inviter dans cette ville les spectacles de Patrice Chéreau et d'Ariane Mnouchkine. Mais il dut démissionner, sous la pression du maire Jean Royer, pour incompatibilité politique (André Cellier était membre du Parti communiste français).

Par la suite, cet homme de conviction tenta deux nouvelles aventures : le Théâtre libre de Touraine, puis le Centre théâtral du Mans, où, dans les années 80, il soutint les débuts de l'écrivain et metteur en scène Didier-Georges Gabily. Au cours de sa carrière de comédien, André Cellier a joué plus d'une centaine de rôles, dont Oncle Vania dans la pièce de Tchekhov, Créon dans *Antigone* de Sophocle, Turelure dans *Le Pain dur* de Claudel, et Gustave dans *Créanciers* de Strindberg – son auteur favori.

Brigitte Salino

■ **PETER VAN DYK**, danseur et chorégraphe allemand, est mort le 18 janvier à Paris des suites d'un cancer. Il avait soixante-sept ans. Né à Brême en 1929, Peter Van Dyk, brillant danseur, réputé pour son art de la batterie, régnait à l'Opéra de Wiesbaden quand Serge Lifar et Georges Hirsch l'engagèrent à l'Opéra de Paris, directement avec le titre d'étoile. A partir de 1952, le danseur allemand intégra la compagnie de la chorégraphe Janine Charrat, excellent dans le ballet *Les Algues*. Parallèlement, il développa une carrière de chorégraphe, notamment à Hambourg. Ses ballets les plus connus sont *Pelléas et Mélisande, Invocation d'Apollon* et *Esquisses*. Ensuite, il dirigea des grandes compagnies de ballet : celles de Hambourg, de Hanovre, du Ballet du Rhin, du Grand Théâtre de Genève. En 1990, il fonda sa propre compagnie à Bonn et enseignait, depuis 1992, au Conservatoire national supérieur de Paris.

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Michel Lévêque, ambassadeur en Algérie, va remplacer Paul Dijoud comme ministre d'Etat à Monaco. C'est **Alfred Siefer-Gaillardin** qui remplacera Michel Lévêque à Alger.

[Né le 19 juillet 1933 à Alger, Michel Lévêque est licencié en droit et breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Il a été notamment en poste à Moscou (1965-1967), à Sofia (1969-1972), à Tunis (1974-1978) et à l'administration centrale, avant d'être ambassadeur en Libye (1985-1989), au Maroc (1991-1993), au Brésil (1993-1994). Michel Lévêque, qui était ambassadeur en Algérie depuis janvier 1995, a été élevé en décembre 1996 à la dignité d'ambassadeur de France.]

[Né le 31 janvier 1938 à Strasbourg (Bas-Rhin), Alfred Siefer-Gaillardin est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1964-1966). Il a été notamment en poste à Moscou (1968-1973), à Bruxelles auprès des Communautés européennes (1974-1976), à Rome (1982-1985), à Washington (1986-1988), avant d'être directeur d'Amérique au ministère des affaires étrangères de juillet 1988 à avril 1992. Depuis lors, Alfred Siefer-Gaillardin était ambassadeur au Canada.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Bruno François
et
Shannon BOCCARD

ont la joie d'annoncer la naissance de

Alexandre,

le 17 décembre 1996.

2807 Plumb Street,
Houston, Texas 77005.

Décès

– Catherine Chatillon-Bras,
son épouse,
Mélanie Bras,
Quentin Gallet,
ses enfants,
Les familles Bras et Chatillon,
ont la douleur de faire part du décès de

Christian BRAS,
architecte DPLG,

survenu le 21 janvier 1997.

Les obsèques ont eu lieu à Bordeaux, le vendredi 24 janvier.

21, avenue de la République,
33140 Villenave-d'Ornon.

– Hélène,
sa femme,
Nathalie, Catherine, Pascale, Jean-Luc et Jean-Marc,
ses enfants,
Hadrien, Coline et Laura,
ses petits-enfants,
Laurence, Fanny, Serge, Najib et Peter,
ont la douleur de faire part du décès de

André CELLIER,
comédien et metteur en scène,

survenu le 21 janvier 1997.

La levée du corps aura lieu au funérarium de l'hôpital Saint-Louis, le 27 janvier, à 14 heures.

L'inhumation aura lieu le lundi 27 janvier, à 15 heures, au cimetière parisien de Pantin, 164, avenue Jean-Jaurès, Pantin.

Sa famille et ses amis lui rendront un dernier hommage.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Lire ci-dessus.)

– Le président,
Et l'ensemble des collaborateurs de Thomson SA et de Thomson-CSF,
ont la tristesse de faire part du décès de

Fernand COLIN,
directeur de la sécurité
du Groupe Thomson,

survenu le 20 janvier 1997, à l'âge de cinquante-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 27 janvier, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36

– Mme Jacqueline Dumurgier,
son épouse,
Mme Françoise Dumurgier,
M. Claude Dumurgier,
M. et Mme Patrick Dumurgier,
M. et Mme Jean-Jacques Couper-Edwards,
ses enfants,
Marie, Louis-Ferdinand, Laure, Antoine, Alexandre, Julien,
ses petits-enfants,
M. et Mme Georges Dumurgier,
son frère,
Les familles Delabarde, Joonkindt, Hébel, Bouville, Bound, Huet, Bouveur, Sadron, Schierano,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès dans sa quatre-vingt-septième année, de

M. Louis DUMURGIER,
ancien professeur au Lycée Henri-IV.

La cérémonie religieuse a été célébrée à la chapelle Saint-Louis des Invalides, le vendredi 24 janvier 1997, à 11 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Annecy, le samedi 25 janvier, à 12 heures.

24 *bis*, rue Tournefort,
75005 Paris.

– Evelyne,
son épouse,
Didier et Xavier,
ses enfants,
Sandrine et Valérie,
leurs épouses,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Francisco ESCALLADA-OTERO,

survenu le mardi 21 janvier 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 27 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

La cérémonie d'incinération aura lieu le mardi 28 janvier, à 8 h 15, au crématorium des Ulis, route de Marcoussy (Essonne).

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Michel Marest,
son épouse,
M. et Mme François Marest
et leurs enfants,
Mlle Claire Marest,
ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel MAREST,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
ingénieur général de l'armement (cr),
officier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre national
du Mérite,
commandeur de l'ordre
du Mérite
de la République fédérale d'Allemagne,
officier des Palmes académiques,
chevalier du Mérite sportif,

survenu le 22 janvier 1997, dans sa soixante-quinzième année.

Chacun pourra venir se recueillir en son domicile à La Celle-Saint-Cloud (Yvelines), 21, allée La Fontaine, le lundi 27 janvier, entre 10 h 15 et 11 h 15.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Etretat (Seine-Maritime), le lundi 27 janvier, à 16 heures.

– Mme François Fourcade,
sa mère,
M. Gilles Fourcade,
son fils,
Mme William Lemoine,
sa tante,
Sa famille,
Ses amis,
font part du décès de

Jean-François FOURCADE,
ancien attaché culturel
près l'ambassade de France
en Egypte puis en Syrie,

survenu à Paris, le 18 janvier 1997.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Aix-en-Provence.

Le Panoramic,
Bâtiment E,
Avenue Léo-Lagrange,
13090 Aix-en-Provence.
6, rue d'Alleray,
75015 Paris.

– Les amis de

Jean-François FOURCADE

ont la douleur de faire part de sa disparition survenue le 18 janvier 1997.

Professeur agrégé d'arabe, conservateur des bibliothèques, traducteur, attaché culturel au Caire puis à Damas, il mit toute sa ferveur à développer les échanges culturels avec le Proche-Orient.

Sa générosité et son sens de l'amitié resteront dans nos mémoires.

– Mme Marie-Christine Reby
a la douleur de faire part du décès de

M. Démètre VOUTSINAS,
docteur en psychologie,
directeur du *Bulletin de psychologie*
à la Sorbonne,
lauréat de l'Académie
des sciences morales et politiques,

survenu brutalement le 19 janvier 1997.

Selon les volontés du défunt, son corps sera incinéré au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, 16, rue du Repos, Paris-20e, le mardi 28 janvier, à 12 h 15.

– Le comité de rédaction,
Les collaborateurs et amis du *Bulletin de psychologie*,
ont la tristesse de faire part du décès de

Démètre VOUTSINAS,
directeur-gérant.

Les obsèques auront lieu mardi 28 janvier 1997, à 12 h 15, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

– L'ensemble des élus et du personnel du conseil régional Nord - Pas-de-Calais
ont la douleur de faire part de la disparition brutale de

M. Serge PEYRE,
directeur général,

survenu le jeudi 23 janvier 1997, à l'âge de cinquante-trois ans.

Un hommage public lui sera rendu le vendredi 24 janvier, à 9 h 30, au Nouveau Siècle, place Mendès-France, Lille.

La cérémonie de funérailles aura lieu le mardi 28 janvier, à 9 h 30, au crématorium de Wattrelos, 223, rue de Loers. Rassemblement à 9 h 15.

– Son épouse, ses enfants,
Et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de soixante-douze ans, de

Claude FUZIER,
membre du Parti socialiste
depuis 1946,
ancien rédacteur en chef
du *Populaire de Paris*
et de *Démocratie*,
ancien secrétaire général
de la Fédération de la gauche démocrate
et socialiste (FGDS),
ancien secrétaire national
du Parti socialiste,
ancien sénateur maire de Bondy,
ancien conseiller général
de la Seine-Saint-Denis,
président de l'OURS,
chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu le lundi 27 janvier, à 15 h 30, au cimetière intercommunal de Bondy, route d'Aulnay, à Bondy (Seine-Saint-Denis).

Nicole Fuzier,
155, avenue de la République,
93140 Bondy.

– L'Office universitaire de recherche socialiste (*OURS*)
a la grande tristesse de faire part du décès de son président,

Claude FUZIER.

OURS,
86, rue de Lille,
75007 Paris.

– Le Centre Guy-Mollet
a la grande tristesse de faire part du décès de

Claude FUZIER,
ami et collaborateur
de Guy Mollet.

Centre Guy-Mollet,
86, rue de Lille,
75007 Paris.

(*Le Monde* du 24 janvier.)

– Madeleine Richard,
son épouse,
Alain et Elisabeth Richard,
Jean-Claude et Marie-Martine Richard,
Nicole Richard,
ses enfants,
Emmanuelle et Fabrice Brossard,
Jean-Philippe, Alice, Sibylle
et Guillaume Richard,
ses petits-enfants,
Sa famille et tous ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Pierre RICHARD,
enseignant, militant mutualiste
et associatif,

survenu à Paris, le 14 janvier 1997, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Chartres.

Sa générosité et sa culture nous restent.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– Mme Pierre Laroque, née Colette Max,
sa femme,
Martine Laroque,
Nicole et Pierre-Louis Laroque-Gras et Maxime,
Michel et Marie-France Laroque, Gaëlle, Anne et Christine,
Anne et Jacques Cosnes, Marianne et Cécile,
ses enfants et petits-enfants,

M. et Mme Jean Laroque,
M. et Mme François Laroque,
Mme Anne-Marie Coutrot
et M. Pierre Devinoy,
Mme Alfred Max,
ses frères, belles-sœurs, leurs enfants et petits-enfants,

Jean-Louis et Gloria Rie,
leurs enfants et petits-enfants,
Catherine et Philippe Gaultier
et leurs enfants,

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part de la mort de

M. Pierre LAROQUE,
grand-croix de la Légion d'honneur,
président de section honoraire
au Conseil d'Etat,

survenue le 21 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le professeur Jean-Pierre Changeux, président,
Le professeur Jean Bernard, président d'honneur,
Le secrétaire général,
Et les membres du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Pierre LAROQUE,
président de section honoraire
au Conseil d'Etat,
directeur honoraire
de la Sécurité sociale,
président du Laboratoire
d'innovations sociales
de la Fédération nationale
de la Mutualité française,
président d'honneur
de la Fondation nationale de gérontologie,
membre du Conseil scientifique
de l'INED,
membre du Comité consultatif national
d'éthique pour les sciences de la vie
et de la santé, depuis sa création,

survenu le 21 janvier 1997.

(Lire ci-dessus.)

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Avis de messe

– *In memoriam.*

Il y a cent ans, le 27 janvier, naissait

Gaston BROSSET,
1897-1964,
artiste peintre,
président fondateur
de l'Ecole de Moret
du Salon des 3 S
Salon de la Nouvelle Ile-de-France.

On y associera le souvenir de son épouse,

Marie BRUN,
1905-1984.

Une messe sera dite à leur intention, le 26 janvier, en l'église Notre-Dame-de-la-Pitié à Flagy (Seine-et-Marne).

A. Grandsart Brosset,
77940 Flagy.

Messes anniversaires

– Pour les onzième et dixième anniversaires de la disparition de

Véronique
et
Michel BAROIN,

une messe sera célébrée en leur mémoire, le lundi 3 février 1997, à 19 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, 17, rue Ampère, Paris-17e.

Anniversaires de décès

– Le 24 janvier 1990,

Daniel ANKRI

nous quittait.

Profondément hélas et merci.

– Il y a un an, le 26 janvier 1996,

Claude LANDEAU

nous quittait.

A tous ceux qui l'ont connu et aimé, une affectueuse pensée est demandée par son épouse.

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Renseignements :
01-42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : **01-42-17-21-36**
Tarif de la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 105 F
Abonnés et actionnaires .... 95 F
Thèse étudiants .... 65 F
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

Quatre des auteurs présumés du viol d'une femme policier dans le RER ont été identifiés et arrêtés. Voyage – antérieur à ces interpellations – sur une ligne qui reflète la vie, mais aussi le mal des banlieues



Jours ordinaires sur la ligne C

MARDI, Gare d'Austerlitz, 14 h 30. Les deux femmes sont entrées dans la rame simultanément. D'un même mouvement, elles ont jeté un coup d'oeil vers les voyageurs installés aux deux étages du wagon, puis sont allées s'asseoir en bas. Elles ne se connaissaient pas. Ne s'étaient même jamais vues. Du reste, elles ne s'adresseront pas la parole pendant les trois quarts d'heure de trajet. Pourtant, elles se sont immédiatement reconnues : femmes seules, et, depuis le 9 novembre, *« inquiètes »*.

En apprenant ce jour-là qu'une femme de vingt-huit ans, gardien de la paix, avait été violée, le 25 octobre, dans une rame de la ligne C, entre Brétigny et Dourdan, à l'heure où toutes deux avaient justement l'habitude de prendre le RER (*Le Monde* des 10-11 novembre 1996), elles sont restées sous le choc. Cinq agresseurs, un déchaînement de violence gratuite, et un témoin qui ne bouge pas... *« Depuis, quelque chose a changé »*, assurent-elles.

Pas les paysages, bien sûr. Entre Bibliothèque de France et périphérique, l'immense chantier de la gare Masséna est là pour encore trois ans. Les voies de garage, entrepôts, et autres zones industrielles se succèdent toujours, à travers le Val-de-Marne, jusqu'à Choisy-le-Roi. Puis, la ligne C entame son compagnonnage avec la Seine. Une base de loisirs, un restaurant en terrasse, ou simplement cette atmosphère un peu vaporeuse qui monte de derrière les pavillons d'Ablons : jusqu'à Juvisy et l'entrée en Essonne, le fleuve n'est jamais loin. Commence alors la grande banlieue. Des petits bois séparent à présent maisons individuelles et quartiers HLM. D'immenses parkings bordent les gares.

Un vilain mélange d'écoeurement et de crainte s'est installé dans la tête des deux femmes. Jusque-là, Hélène, étudiante en sciences, avouait certes *« une légère appréhension à certaines heures »*. Jocelyne, femme de chambre dans un hôtel parisien, prenait garde *« dès que la nuit tombait »*. *« Mais je trouvais cette ligne calme »*, poursuit la jeune Antillaise. La SNCF pouvait bien enregistrer en 1996 une hausse de 25 % des atteintes aux personnes, on n'était pas encore en banlieue nord. *« Mais aujourd'hui, j'ai peur,* confesse-t-elle. *Ce matin, des jeunes fumaient dans le wagon : je ne leur ai rien dit. Je crois qu'ils pourraient faire n'importe quoi, je ne dirais rien. »*

Hélène parle à son tour : *« Le plus effarant, c'est celui qui était là et qui n'a rien fait. Ne pas intervenir, je comprends. La peur. Mais ne pas prévenir... Je me demande pourquoi je me mets dans un wagon avec d'autres gens. L'autre jour, un jeune est entré en montrant son couteau. En rigolant, il a dit qu'il avait faim : une femme lui a donné sa baguette de pain. J'étais effarée. Mais je n'ai rien dit. De toute façon, c'est la société qui est comme ça. Et si ça doit changer, ça sera en pire. »*

A Brétigny, les quatre wagons de queue poursuivent vers Etampes. Les quatre de tête filent à Dourdan. François monte, baisse la capuche de son ciré à bandes fluo, et pose son vélo contre la porte. Quelques regards le fixent. Lui, sourit : *« C'est ma manière de résister à toute cette merde. J'ai une voiture, mais je veux éviter d'être complètement dans le matérialisme. »* Il hésite : *« C'est peut-être des grands mots, mais ça change les rapports avec les gens. Ils me parlent. Avant, en deux ans, personne ne m'avait jamais adressé la parole. C'est ça la banlieue. J'y ai habité toute ma vie. Un bel appartement à Brétigny. J'y travaille encore. Mais y vivre, on n'en pouvait plus. C'est pas Los Angeles, mais ça se dégrade partout. Là, on loue une baraque à Saint-Chéron, c'est tranquille. Mais on est encore trop près. Même les vieux, ils jettent des papiers partout. On va partir plus loin, dans le Sud. Quand on aura le fric, évidemment. Parce que sans fric, aujourd'hui... »*



BRÉTIGNY, mercredi, 9 h 50. Ils sont quatre, vêtus de noir, avec bordures rouges. Affalés sur les banquettes, eux ont posé leur casquette auprès d'eux. Elle ne quitte pas son calot rouge. Par la fenêtre, elle surveille les sorties de voyageurs et – travaux obligent – ordonne la fermeture des portes à la place du conducteur. Le train s'ébranle. Elle vient rejoindre *« ses trois hommes »*, comme dit Jacky, le chef. Quatre, donc, jamais moins. Quand, tout à l'heure, ils contrôleront les wagons, ils entreront ensemble, puis attendront que tous aient fini pour passer au suivant. *« D'autres courent après la prime, qui peut atteindre 900 francs par mois,* expliquent-ils. *Nous, on préfère la sécurité. Et on se partage les PV. »*

Ils sont quatre, mais ne tombent pas toujours d'accord. Jacky a été blessé. Un coup de cutter. *« Pas trop grave, mais après, ça fait réfléchir. Tu sais que ça peut arriver. Alors tu jauges les gars. S'ils sont trop nombreux, si c'est trop tendu, on décroche. »* Elle s'étrangle : *« Tu rigoles, on ne décroche pas sous la tension. Après on est pris pour des guignols. On appelle les flics, ça oui, mais on ne décroche pas. »* Les deux autres ne disent rien.

Jacky raconte le bon vieux temps, il y a dix ans. Trente contrôleurs se partageaient les 84 kilomètres du tronçon sud-est de la ligne C. Aujourd'hui, ils sont 120, et le nombre de PV par agent a augmenté. *« On contrôlait seul. On était respectés. Aujourd'hui, ils ont la haine de l'uniforme et s'amusent avec nous. Ils nous font courir, même lorsqu'ils ont un billet. Les coups, ça reste exceptionnel, mais les menaces, c'est fréquent, et les insultes, c'est tout le temps. »* Elle sursaute à nouveau : *« C'est pas vrai, c'est rare ! »* Il sourit : *« Tu as raison, juste tous les jours. »* Les deux autres comptent les points.

« Parfois, on monte des opérations avec la police, poursuit Jacky. *On bloque la gare et on contrôle tout le monde. On ramasse des PV, mais après, il y a des représailles. C'est comme « Vigipirate ». On l'a vu dès qu'on l'a mis en place, à l'été 1995. Ils patrouillent à Paris, et la délinquance émigre vers la banlieue, c'est mécanique. Enfin, le pire, c'est encore les retards. Un train qui a dix minutes de retard, on ne le contrôle pas, sinon on se fait rentrer dedans. »*

Un des deux hommes lève les yeux, et corrige : *« Sauf que le lendemain, ils sont toujours aussi insupportables. Pas les ouvriers qui montent entre 6 h 30 et 7 h 30 : ceux-là c'est un plaisir. Mais, après 7 h 30, on a les costard-cravatés. Là, cinq minutes de retard, et c'est le drame. J'ai envie de leur coller la tête contre la vitre et de leur dire de regarder la misère dehors. Ils ont du travail, du fric, la voiture au garage et la femme qui les attend bien au chaud, et ce sont les pires. Honnêtement, je préfère les jeunes enragés. Eux, ils ont des raisons d'être en colère. »*

ARPAJON, mercredi, 17 h 15. La tête posée contre la vitre, Jordan somnole. Dans deux heures et demie, ce maçon de trente-huit ans pourra retirer le pull taché de plâtre avec lequel il a travaillé toute la journée. Il libérera ses cheveux blonds, prendra une douche, et passera à table. *« Le temps d'engueuler un de mes cinq enfants s'il a fait une connerie »*, sourit-il. Et il ira se coucher. Demain matin, son train quitte Château-Thierry (Aisne) à 5 h 30. Gare de l'Est, Saint-Michel, puis direct Arpajon : il sera sur le chantier à 8 heures. Il ne se plaint pas. Quand il a quitté Quiberon, il y a dix ans, c'était poussé par le chômage. Mais après trois années à la cité des Bosquets, à Montfermeil (Seine-Saint-Denis), il a *« choisi »* : *« Pour aller travailler, c'était presque pareil. Et la vie, c'était pas la même chose. Alors aujourd'hui, je ne suis chez moi que la nuit, mais j'y suis bien. »*

Le train ? Ses petits yeux balayent le paysage. Il écoute le bruit de la rame. *« Un train ? Les gens ne disent rien. Celui de Château-Thierry, oui. Tout le monde se connaît. On joue au tarot, avec un autre gars du BTP, un cadre, et deux filles qui travaillent dans les bureaux. Pour Noël, on fait le réveillon. Avec des guirlandes partout. Mais la ligne C, c'est chiant. Tranquille, mais chiant. Pas un mot, pas un geste. Alors on bouquine, on rêvasse. »*

A l'entendre, tout ça n'est qu'*« une question d'habitude »*. D'obligation aussi. *« Ça fait sept ans que je travaille pour la même boîte. Argenteuil, Versailles... Là, on transforme un centre commercial en logements sociaux. Après, on ira ailleurs. En région parisienne, toujours. Chez moi, c'est payé 1 500 à 2 000 francs de moins. Comme l'employeur paye la carte orange, on est gagnant. Et puis je ne suis pas malheureux. J'ai les week-ends. »*

SAINT-CHÉRON, jeudi, 16 h 30. Engoncé dans son blouson, Laurent rigole. Stéphane aussi se marre. Et les deux copains qui viennent de monter les rejoindre sont franchement hilares. Ce n'est pas tant la petite gare de Saint-Chéron (4 000 habitants) et son triste record de faits divers au cours des six derniers mois qui les amuse : un suicide ; un accident mortel ; un enfant disparu en Gironde et retrouvé ici ; et enfin le viol de la policière, puisque c'est là que les cinq agresseurs auraient quitté le train. *« Non, simplement lui, derrière, il roule un pétard, et vous êtes là. Ça nous fait marrer. »*

Laurent aime rire. Avec les copains qu'il retrouve à la gare. Et sans trop se préoccuper du reste du monde. Parce que, sinon, il perd le sourire. *« C'est la merde. Avant, un père ouvrier, il pouvait faire entrer son fils. Tu avais une embrouille avec un patron, tu claquais la porte, une autre s'ouvrait tout de suite. Mes parents, ils me racontent. Ils allaient ramasser des patates le week-end, faire les foins. Ils étaient heureux. Ils sortaient en surprise-partie, mais tous avaient un boulot. Aujourd'hui, il n'y a plus rien. Juste la haine. »*

Lui travaille, pourtant. Charpentier. *« Et j'ai une petite fille, je suis sérieux,* poursuit-il. *Mais ça ne change rien. Les gens nous voient et c'est fini. »* *« Ils ne nous parlent pas, ils nous jugent »*, lâche son voisin. Laurent poursuit : *« Ils ne se parlent même pas entre eux. Ils ne pensent qu'à rentrer à la maison et garder leur boulot. C'est pourri. Tout est pourri. Et il n'y a rien à faire, tout à refaire. Si les hommes politiques tenaient la moitié de leurs promesses, ça irait peut-être mieux. Mais non, ils se font un délire sur NTM parce qu'ils ont chanté* Nique la police ! *Qu'ils viennent voir comment les flics nous traitent ! Un jour ça va péter, c'est sûr. Et là, ça sera contre tout le monde. Ici, sur cette ligne, on est gentils. Il y a quelques malades, mais les autres, si on nous emmerde pas, on n'emmerde personne. Mais quand ça pétera, on y sera tous. »*

ÉTAMPES, vendredi, 2 h 00. Une vingtaine de passagers sortent des quatre wagons. Six se précipitent vers la sortie. Les autres glissent vers le hall de la gare. Deux mondes. Tout à l'heure, déjà, les premiers occupaient le bas de la deuxième voiture, les seconds remplissaient le haut de tous les wagons.

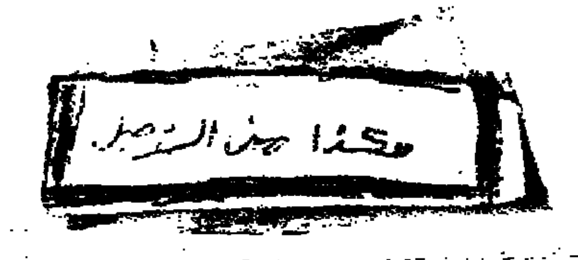
Enlassés l'un dans l'autre, Dédé et Marie dormaient profondément. Roger, le petit nouveau aux chaussettes encore blanches, sommeillait dans sa couverture. Et Danièle guettait l'arrivée à Etampes. *« Si on rate la station, on se retrouve en voie de garage, on doit revenir à pied. Alors moi, je ne dors jamais. »* Ce soir, cette mésaventure est arrivée à Pitchoune. Le vieux barbu a envoyé paître le petit bonhomme en uniforme bleu qui venait lui conseiller de sortir. *« Il a eu de la chance,* explique Pierrot, en connaisseur. *L'autre maître-chien lui aurait tapé dessus. Lui, l'a juste fait descendre. Et il attendra une heure dans le froid. »*

Le hall de la gare d'Etampes n'est guère plus chaud. Mais il protège du vent. Et puis à une douzaine, debout, marchant sur place et battant des bras, la température monte. Ce soir, il y a Dédé et Marie, Pierrot, Danièle, mais aussi Robert, « grand » Michel et sa béquille, « p'tit » Michel et sa grande gueule. Le peintre était présent la veille – pour le sandwich hebdomadaire de la Croix-Rouge – et sera sans doute là demain. D'autres ont profité de l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence. *« Mais ils reviendront, c'est trop le bordel là-bas,* explique grand Michel. *Dans un mois, on sera à nouveau quarante. »* Philippe, en revanche, ne viendra plus : on l'a retrouvé dans la Seine, il y a un mois et demi. *« Il paraît qu'il n'y avait pas d'eau dans ses poumons,* assure Pierrot. *C'est louche ! »*

LES ARDOINES, vendredi, 5 h 30. Ils sont une douzaine dans le petit abri, le train est en retard. Cela arrive une fois sur dix sur cette portion de ligne. *« Notre faiblesse »*, reconnaît-on à la direction régionale de la SNCF. Aussi, pendant que la zone industrielle sommeille, ces hommes logés au foyer africain de Vitry-sur-Seine s'impatientent. *« Ça allait mieux cette année, mais les problèmes recommencent »*, soupire Doro, qui assure le nettoyage d'une grande entreprise, porte de Bagnolet. *« L'an dernier, j'ai perdu un travail à cause des retards,* tonne Fofana, agent d'entretien au Forum des Halles, *et un ami vient de se voir refuser un poste quand le patron a su qu'il travaillait sur la ligne C. »* Autour, les autres hochent la tête. Sauf un, assis à l'écart. Emmitouflé dans sa parka verte, il ne dit rien. Jamais de retard ? *« Si, comme tout le monde. »* Et le patron ne dit rien ? Il sourit : *« Je travaille à la gare d'Austerlitz. »*

3 détrousseurs de SDF attendant l'heure du départ 3 h du matin Gare d'Etampes.

Nathaniel Herzberg
Reportage : Jean-Pierre Cagnat.



Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75542 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http//www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Jurisprudence coréenne

LE rappel à l'ordre adressé, jeudi 23 janvier, à la Corée du Sud par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est sans ambiguïté. Dans notre économie mondialisée, l'adhésion au club des pays riches passe par le respect de règles du jeu qui ne concernent pas que les marchés mais aussi le travail. La liberté du commerce certes, mais les droits des salariés aussi. Même s'il n'est assorti d'aucune menace ni sanction, cet avertissement crée un précédent.

Après quatre semaines de crise, l'OCDE a, enfin, réagi à la nouvelle législation du travail à l'origine des manifestations de Séoul. L'organisation des pays les plus développés a clairement indiqué à son vingt-neuvième adhérent que sa loi *« ne répond pas pleinement aux engagements pris par le gouvernement coréen en ce qui concerne la liberté d'association et la négociation collective »*. Après s'être félicitée que les autorités coréennes *« soient disposées à réexaminer les dispositions de la nouvelle législation du travail »*, l'organisation *« encourage le gouvernement coréen à reprendre le travail avec toutes les parties intéressées »*.

C'est la première fois que l'OCDE critique explicitement un de ses adhérents pour son comportement dans le domaine social. Il est vrai que, pour vaincre les réserves que suscitait sa candidature en 1996, la Corée du Sud s'était engagée par écrit à respecter les normes internationales concernant les droits sociaux fondamentaux. Alors que les syndicats sud-coréens, puis les organisations syndicales internationales n'ont eu aucun mal à démontrer que la loi du 26 décembre 1996 ne respectait pas ces engagements, l'OCDE ne pouvait pas, sans se déjuger, donner un blanc-seing au gouvernement de Séoul.

Ce précédent pourrait faire jurisprudence. Malgré le refus de la communauté internationale d'inscrire une clause sociale dans les règles qui régissent le commerce mondial, petit à petit des normes sociales finissent par s'imposer. La mondialisation, c'est davantage de concurrence entre les pays, mais c'est aussi davantage d'exigence sociale de la part des populations des pays émergents.

Enfin, l'exemple coréen le montre, la mondialisation c'est aussi un réseau syndical international capable d'organiser des manifestations simultanées dans une trentaine de pays. Si ce mouvement en émergence se confirme, les manifestants de Séoul auront rendu un fier service à tous ceux qui, sur la planète, se battent pour que la globalisation de l'économie ne rime pas avec la précarisation des individus. Le dernier paradoxe est que la Corée aurait dû respecter la liberté syndicale depuis au moins six ans, lorsqu'elle a adhéré à l'Organisation internationale du travail (OIT). Aujourd'hui, le club très libéral des pays de l'OCDE est peut-être en train de réussir là où l'OIT a échoué. Raison de plus pour que l'OCDE ne nie plus désormais ses responsabilités sociales.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iena Presse, Le Monde Prévoyance

Le temps partiel n'est pas la clé du modèle hollandais

PEYREFITTE, Balladur, Tietmeyer... Il ne se passe plus une semaine sans qu'un homme politique ou un économiste, français ou étranger, ne se répande en compliments sur le redressement économique des Pays-Bas. Mercredi 22 janvier, c'était le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, qui expliquait dans un entretien à l'*International Herald Tribune* que *« la France devrait s'inspirer du modèle économique néerlandais, et notamment de sa réussite en matière de création d'emplois à temps partiel »*.

Rien ne serait pourtant plus faux que de voir un modèle là où il n'existe pas. Les Pays-Bas ne sont pas encore sortis des difficultés, concédait récemment au *Monde* le premier ministre social-démocrate, Wim Kok, un ancien syndicaliste : *« L'heure n'est pas à l'autosatisfaction. La participation générale au monde du travail est encore faible, le chômage de longue durée reste trop élevé, il nous faut faire des efforts d'investissement en matière d'infrastructure, revitaliser les grandes villes et lutter contre les inégalités sociales. »* Vaste programme donc.

Il n'en reste pas moins que les Pays-Bas ont réussi à faire redémarrer leur économie. La promesse du gouvernement de centre-gauche de créer 300 000 emplois (dont un grand nombre à temps partiel) est en voie d'être réalisée, la courbe du chômage devrait passer de 7,4 % en 1996 à 7 % cette année. Il est également incontestable que ce petit pays s'est transformé en champion du travail à temps partiel (TTP) : sur 6,6 millions d'actifs disposant d'un emploi, 2,4 millions font du temps partiel.

« REFUS DU NON-SENS »

Expliquer les bonnes performances néerlandaises par le recours en masse au TTP est cependant insuffisant, voire trompeur. Le temps partiel ne transforme pas le chômage en emplois pour tous. Il est sans doute plus souvent, ici comme ailleurs, subi que choisi, principalement par les femmes (65 % du TTP), contraintes de s'en contenter par manque d'infrastructure pour leurs enfants.

Ensuite, la reprise de la croissance a été favorisée par deux éléments : la sagesse dont ont fait preuve les partenaires sociaux, d'une part, et paradoxalement, par... la gravité de la crise dans les années 70-80. Au début des années 80, les Pays-Bas sont en effet au bord du gouffre. Grisé par la manne du gaz naturel, le gouvernement fait preuve d'une coupable largesse, si bien que les dépenses collectives y dépassent 65 % du PIB et que la dette publique explose. *« Nous avons alors décidé de réaliser l'union sacrée contre la faillite qui menaçait »*, explique un économiste du patronat.

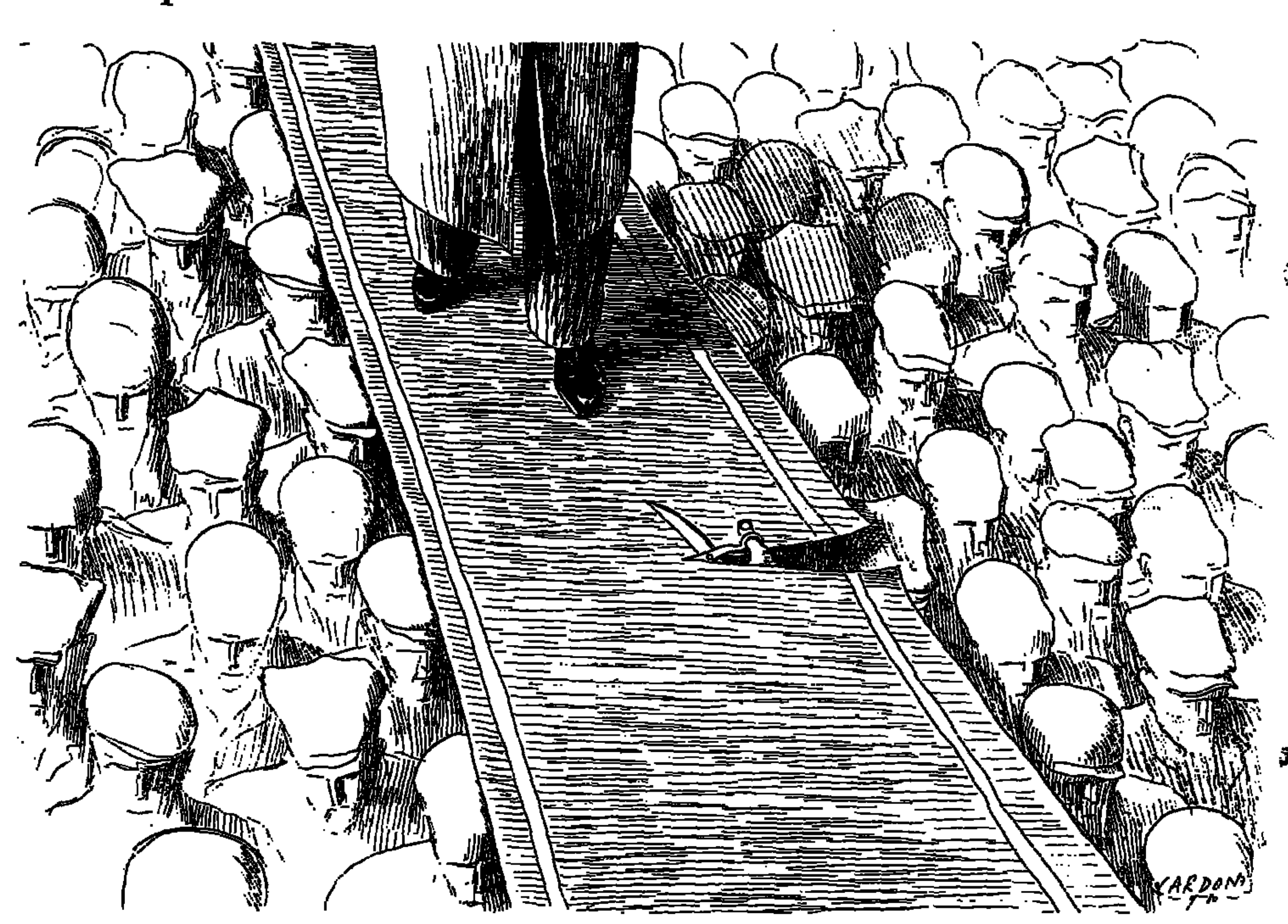
Le gouvernement, les syndicats et les employeurs signent donc en 1982 les « Accords de Wassenaar », essentiels pour comprendre le succès d'aujourd'hui. Ceux-ci expriment un choix décisif en faveur de la création d'emplois aux dépens des hausses de salaires. Ils instaurent une longue période de modération salariale. Jusqu'à récemment, les signataires n'ont pas dérogé à ce contrat. Les gouvernements ont appliqué une politique de *« refus du non-sens »*. Patrons et syndicats ont travaillé main dans la main, recourant parfois à des expédients coûteux mais permettant d'éviter crises sociales et licenciements secs. C'est ainsi que 850 000 Néerlandais bénéficient d'indemnités dans le cadre d'une loi sur l'incapacité de travail au lieu de pointer au chômage.

L'autre secret du rétablissement réside dans la civilisation du compromis. Ce pays régit par des gouvernements de coalition et où les pouvoirs du Parlement sont étendus ne connaît pas de lois de circonstance, prises à l'arraché par une majorité toute-puissante. Les textes sont votés après de longues consultations. *« Cette recherche typiquement néerlandaise du consensus oblige à faire preuve d'une grande patience, mais la récompense est au bout du chemin »*, analyse Wim Kok.

Les Néerlandais enfin ont confiance et c'est leur dernière force, *« confiance dans leur structure économique, dans leur système politique et dans leurs dirigeants »*, note Benoît Monsaingeon, président de la banque Paribas Nederland. Aidé par un commerce international florissant et par la reprise de la consommation intérieure, l'actuel gouvernement en profite pour mener à bien les réformes qui s'imposent, tout en étant plébiscité dans les sondages...

Alain Franco

Pouvoir *par Cardon*



Il y a 50 ans, dans Le Monde

Matelotage

« **D'AGUI**, d'empile sur une bauffe, de grelin, de bouline, d'étalingure, de barbouquet, d'étrésillon... » Ne dirait-on pas une énumération d'Henri Michaux ? Il n'en est rien : les spécialistes du matelotage vous le diront. Mais cependant les nœuds et la poésie ne sont pas incompatibles : il y a une poésie de la mode, et, dans ce poème jamais achevé, les nœuds comme des astérisques marquent les strophes.

Les nœuds sont à l'ordre du jour. Frou-frou. Voici revenus les jupons que portaient nos aïeules, les petits nœuds de satin terminent agréablement les dessous 1900. Qu'y a-t-il de plus féminin que les rubans noués près du cou qui ferment les blouses de lingerie ?

Aujourd'hui se douterait-on que les nœuds qui, comme des papillons, se posent sur la chevelure ou le corsage des jolies femmes, se nomment nœuds de vache ou de tête d'alouette ? Qu'importe d'ailleurs le nom, puisque le résultat est esthétique ?

Les cothurnes du soir en rubans lacés sur la cheville font ressortir la finesse de la jambe. Il fut un temps où les jeunes Romaines, le jour de leurs noces, nouaient la ceinture de leur robe avec le nœud d'Hercule. Celui-ci, léger et si fragile, retient à lui seul le lourd jersey drapé autour de la femme moderne. Où l'on piquait une fleur, l'on pose un nœud : il voile un décolleté qui s'annonçait un peu indécent. Mouettes multiformes et multicolores, les nœuds voltigent dans le ciel de la mode pour retomber sur les atours féminins, guidés par le dieu du goût.

Catherine Reaux
(25 janvier 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La « nouvelle promesse » de l'Elysée

Suite de la première page

Les réformes sont lancées, le pays a payé pour le savoir. Elles sont donc, par là-même, crédibilisées dans leur existence. Au chef de l'Etat, il revient maintenant de leur donner un sens. *« La France est sortie d'une longue période d'immobilisme »*, a-t-il déclaré en présentant, le 31 décembre, ses vœux aux Français. Ce n'est *« pas facile »*, a-t-il convenu, mais l'enjeu est rien moins que l'*« adaptation* [du pays] *à son temps »* et la réussite de *« son entrée dans l'avenir »*.

Cet objectif-là, ajoute M. Chirac, est celui d'un septennat. Le chef de l'Etat ouvre la campagne des élections législatives en tentant de les minorer, de leur ôter la signification qu'elles avaient prises en 1986 et en 1993, de les repousser sur le bord du chemin : la réforme de l'armée, un septennat ; la réforme de l'Etat, un septennat ; et, maintenant, la réforme de la justice, *« cinq ans »*, autrement dit ce qui reste du septennat. A l'image de Bill Clinton qui, lors de sa prestation de serment, le 20 janvier, a placé son second mandat présidentiel sous le signe de la « nouvelle promesse », (après la « nouvelle donne » de Roosevelt et la « nouvelle frontière » de Kennedy), M. Chirac promet aux Français une nouvelle « Terre promise », avec un codicile : l'arrivée n'est pas prévue en 1998, mais en 2001.

En tentant de déplacer ainsi, pour l'opinion, l'échéance du jugement, le chef de l'Etat cherche à éviter à tout prix que la campagne des élections législatives de 1998 ne se joue sur le bilan. Il prévient d'avance, en quelque sorte : vous ne pouvez pas me reprocher, ni reprocher à cette majorité, de n'avoir pas fait assez, puisque le printemps 1998 n'est pas celui de la récolte. A ce titre, la prestation télévisée du 12 décembre, même si elle a produit des effets pervers, prend son sens : en reprochant durement aux Français leur *« conservatisme »*, le chef de l'Etat se donne, par là-même, bien des excuses de calendrier. *« On ne peut rien toucher sans que, immédiatement, il y ait des réactions* (...). *Nous sommes dans un pays qui n'est pas responsable de ce point de vue »*, observait-il.

NUMÉRO D'ÉQUILIBRISTE

Le bilan risquant de se révéler insuffisant, M. Chirac veut lui substituer l'élan, opposé à « l'archaïsme » supposé de la gauche. Le mouvement, la dynamique seraient du côté de la majorité ; la réaction, le conservatisme, chez ses adversaires. Avec lui, cherche-t-il à convaincre, le pays se transforme, accomplit une mue décisive. La réforme de la justice, par exemple : d'autres, avant lui, l'ont promise, mais ils n'ont rien fait. Lui, il ose la lancer. Les plans ont été tracés, les fondations creusées, le chantier va avancer, les premiers étages de l'édifice sortiront de terre dans quelques mois. Il serait donc dommage de tout devoir détruire, en mars 1998, avec l'arrivée d'une autre majorité...

Pour être efficace, ce thème de campagne devait s'accompagner d'un changement de méthode. C'est le deuxième aspect de la nouvelle stratégie présidentielle. Seul le chef de l'Etat peut rendre à la réforme son équation positive. Il n'est donc plus temps pour lui de s'économiser, de gérer parcimonieusement son capital politique. Si la réforme fait mal, elle ne doit plus faire peur. A lui de dialoguer, de rassurer, d'expliquer, de garantir, de convaincre. L'exercice tourne d'ailleurs au numéro d'équilibriste : dans chacun de ses récents discours, le chef de l'Etat est, avec la même constance et la même détermination affichées, le réformateur et le *« garant »*. Il n'oublie pas, non plus, de ponctuer régulièrement ses interventions d'appels à la cohésion sociale, à la tolérance, à la générosité ou à la lutte contre le racisme.

On imagine que, là aussi, les conseillers de l'Elysée ont observé à la loupe le modèle présidentiel américain. L'engagement de M. Clinton, dès son premier mandat, sur tous les fronts, son omniprésence médiatique, ses voyages à répétition dans tous les Etats de l'Union n'ont pas produit, sur l'opinion américaine, l'usure qu'en escomptait son adversaire. Les électeurs ont apprécié, au contraire, ce président qui a pris le risque de désacraliser la fonction présidentielle en accompagnant son pays au quotidien, en pansant les plaies douloureuses de sa mutation économique. Et sa réélection, dans un climat pourtant largement empoisonné par les « affaires », n'est pas le moindre des signes auxquels l'Elysée a dû prêter attention.

Pascale Robert-Diard

RECTIFICATIFS

JEAN ARTHUIS

Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, est maire (UDF-FD) de Château-Gonthier, dans la Mayenne, et non de Laval, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* du 6 janvier.

LA SNCF ET LE SAINT-GOTHARD

Dans l'article consacré aux difficultés de la SNCF lors du grand froid du début de l'année (*« Un coup de froid révélateur »*, *le Monde* du 7 janvier), nous indiquions que la SNCF parvenait à faire circuler *« sans problème chaque jour et par des températures inférieures à -10 degrés le Saint-Gothard »*. Il s'agit d'une erreur. Le Saint-Gothard est un tunnel situé sur la ligne Milan-Bâle, entièrement en Suisse. Nous voulions dire le tunnel de Fréjus, un tunnel à travers lequel est assuré, par la société nationale notamment, une grande part de trafic entre la France et l'Italie et où les températures sont souvent inférieures à -10 degrés.

la clé du modèle holland

Faut-il tuer les vieux à la naissance ?

par Pierre-Yves Geoffard et Thierry Verdier

A en croire certains, il suffirait de remplacer chaque vieux travailleur par un jeune chômeur pour répondre à un double désir : ceux qui aimeraient « ranger leur caisse à clous » comme ceux qui ne rêvent que d'ouvrir une caisse à clous chaque matin seraient simultanément comblés. En des termes moins poétiques, l'abaissement de l'âge de départ à la retraite permettrait de lutter contre le chômage des jeunes. Argument séduisant, hélas fondé sur un grand nombre de confusions et de raisonnements faux.

Tout d'abord, le remplacement d'un vieux travailleur par un jeune chômeur ne peut se faire sans coût, notamment de formation, si l'entreprise souhaite conserver un niveau identique de qualification (sans même parler de l'expérience, par définition irremplaçable à court terme). Ensuite, en termes de transferts sociaux, elle ne peut être autofinancée : l'indemnité payée au vieux travailleur, devenu jeune retraité, sera bien plus élevée que celle qui était payée au jeune chômeur, soudainement devenu travailleur.

L'abaissement de l'âge de départ à la retraite permettrait de lutter contre le chômage des jeunes. Argument séduisant, hélas fondé sur un grand nombre de confusions et de raisonnements faux

Une telle mesure alourdirait donc l'ensemble des prélèvements sociaux. Ce choix est possible, à condition d'en préciser les modes de financement. Les prélèvements sociaux ne sont que des transferts des cotisants aux allocataires, et il importe de définir qui paie quoi, ou plus exactement qui paie pour qui. Une première possibilité est d'élargir l'assiette, par exemple en faisant contribuer le capital (la fameuse taxe sur les machines). On sait toutefois qu'une telle taxe peut décourager l'épargne, l'innovation, et donc la croissance : les effets de long terme sur l'emploi ne sont pas forcément ceux auxquels on pourrait penser naïvement.

La seconde possibilité, plus classique, est de répercuter ce coût supplémentaire sur une hausse des cotisations sociales. Comme celles-ci pèsent surtout sur le travail, on élargit ainsi le « coin social » entre ce que peut recevoir le travailleur (le salaire net) et ce que doit payer l'employeur (le coût du travail) : mauvais pour la consommation, désastreux pour l'emploi. Encore une fois, l'effet produit est exactement à l'opposé de l'effet recherché.

Le contexte démographique ne plaide pas non plus pour l'application d'une telle mesure. En effet, la viabilité du système de financement des retraites dépend fortement du nombre d'actifs par retraité. On sait que les départs à la retraite, à partir de 2005, des générations du baby-boom vont peser très lourd sur ce nombre. D'autre part, l'espérance de vie augmente chaque année de quatre mois, entraînant mécaniquement un allongement de la durée totale de la retraite et diminuant ainsi le ratio actifs/retraités. Abaisser uniformément l'âge du départ à la retraite, c'est continuer à charger la mule. C'est la meilleure façon de mettre en péril le contrat social qui définit la solidarité entre les générations à travers la notion de droit à la retraite.

Alors, que faire ? Si l'on rejette *a priori* la solution radicale (plus de problème de financement des retraites, ni de chômage des jeunes), proposée par Coluche, de *« tuer les vieux à la naissance »*, il est urgent de mettre à plat les termes de ce contrat social. Non pour le remettre en cause, mais au contraire pour en assurer la pérennité.

S'agissait-il, dans l'esprit des fondateurs de notre système, d'un droit à la retraite à un certain âge ? Ou s'agissait-il d'un droit à un certain nombre d'années de repos en bonne santé ? Selon la deuxième formulation, le respect du contrat passé entre les jeunes et les vieux demande de retarder l'âge du départ à la retraite. Toujours selon ce point de vue, puisque, à soixante ans, un cadre supérieur a près de cinq ans d'espérance de vie de plus qu'un manœuvre, il convient, au nom de la justice sociale, de différencier l'âge du départ à la retraite selon l'activité.

En deux mots, c'est en gardant au travail les vieux qualifiés que l'on permettra aux jeunes non qualifiés de trouver un emploi.

***Pierre-Yves Geoffard** (CNRS) et **Thierry Verdier** (Ceras) sont chercheurs au Delta (Département et laboratoire d'économie théorique et appliquée).*

Justice : séparer radicalement le parquet du siège

par Joseph Rovan

EN 1959 et 1960, conseiller politique au cabinet du garde des sceaux Edmond Michelet, mon maître et camarade de Dachau, j'ai eu à examiner le projet de réforme du code de procédure pénale élaboré sous l'égide du précédent ministre, Michel Debré. C'était la première fois, semble-t-il, depuis Napoléon qu'un de nos codes était soumis à un renouvellement total. Edmond Michelet souhaitait évaluer les as pects humanitaires et politiques du projet. Il nous apparut sur de nombreux points – et notamment en ce qui concernait la durée et les conditions de la garde à vue, la durée de la détention provisoire – que la prise de décision concernant cette durée était trop éloignée des intentions libérales d'Edmond Michelet, que je partageais pleinement.

Nous modifiâmes le projet dans un sens qui limitait étroitement la garde à vue et les décisions concernant la détention provisoire que nous voulions à nouveau, conformément aux textes fondamentaux, rendre nettement exceptionnelle. Les modifications libérales décidées par Edmond Michelet furent par la suite annihilées par ses successeurs, qui firent changer les textes en question.

Chargé de l'ensemble des dossiers à consonance politique, je me rendis vite compte que ceux-ci appelaient une étude par la chancellerie et le cabinet du ministre qui ensuite donnaient ou non des directives aux procureurs généraux concernés. Par leur nature, les dossiers dans lesquels sont impliquées des personnalités politiques ne peuvent être traités comme si cette circonstance n'existait pas. Agir autrement, c'est-à-dire laisser, dans de tels cas, l'initiative au parquet, ne serait pas seulement contraire à l'ordonnancement général de notre système judiciaire ; ce serait en fait pure hypocrisie.

Quand j'eus à examiner le dossier de l'affaire dite du faux attentat de l'Observatoire, dans laquelle la principale personne impliquée s'appelait François Mitterrand, la décision de poursuivre pour « *insulte à magistrat* » (François Mitterrand avait fait une fausse déclaration au commissaire de police) ou de ne pas poursuivre le principal porte-parole de l'opposition au retour du général de Gaulle, ne pouvait être laissée à un magistrat jugeant selon la lettre des textes (*qu'il lui faudrait d'ailleurs de* toutes façons interpréter). La décision d'arrêter les poursuites contre François Mitterrand, conforme à l'avis que j'avais formulé, correspondait à une vision d'opportunité politique dont on ne doit pas charger un magistrat, si haut placé qu'il soit.

L'on aura vu en lisant ce qui précède que je ne suis pas favorable à la réforme actuellement envisagée qui supprimerait le droit du garde des sceaux de donner des instructions, ce qui, à mon sens, est un élément central de notre cadre politique et juridique.

Mais mon expérience au cabinet du garde des sceaux – et je reviens ici à la détention provisoire sans m'éloigner de la dépendance du parquet envers le ministre – m'a convaincu qu'il est essentiel de séparer, dès la formation des intéressés, les fonctions du parquet et celles du siège, en d'autres termes la formation, les nominations et les carrières de ceux qui peuvent recevoir des instructions du gouvernement, et de ceux qui ne doivent en recevoir jamais.

L'interpénétration des carrières a pour conséquence que la plupart des juges du siège ont été à un ou plusieurs moments de leur carrière membres d'un parquet, chargés de poursuivre, d'accuser et susceptibles de recevoir des instructions. Une telle situation rend difficile pour eux de remplir véritablement des fonctions de juges. Ceux des juges qui sont passés par là acquièrent des habitudes de pensée et d'appréciation qui appartiennent au monde de la poursuite et non pas à celui du jugement.

Dans un bon ordre judiciaire, l'on ne doit jamais pouvoir passer du parquet au siège et inversement

La confusion est encore accrue par le fait que les magistrats, ceux du siège comme ceux du parquet, sont notés par les *« chefs de cour »*, c'est-à-dire par le président de la cour d'appel et le procureur général. Leur carrière dépend donc largement de ces deux hauts magistrats. Les inconvénients sont évidents. Dans un bon ordre judiciaire, l'on ne doit jamais pouvoir passer du parquet au siège et inversement. La notation des juges par les chefs des parquets doit être supprimée.

J'irai volontiers plus loin encore en proposant que les magistrats du siège ne puissent avancer qu'à l'ancienneté, de sorte que leur carrière ne dépende en rien du gouvernement, et que leur affectation relève des cours d'appel ou de la Cour de cassation. Une telle réforme serait beaucoup plus révolutionnaire et bien sûr plus efficace que celle actuellement envisagée qui rendrait les parquets indépendants alors *qu'ils n'ont pas vocation à prendre* des décisions politiques. Et je jugerais tout à fait contraire à nos traditions des magistrats qui seraient élus (par qui ? par le peuple ?)

Deux autres réformes compléteraient le dispositif proposé ici :

1) La séparation de la fonction de l'instruction, de l'action du juge d'instruction, d'avec celle qui peut entraîner la décision d'une détention provisoire (laquelle devrait toujours être motivée et limitée dans le temps).

2) Le rattachement au ministère de la justice de la police judiciaire, qui relève actuellement du ministère de l'intérieur. Un incident récent à propos d'une affaire concernant l'épouse d'un élu important a mis crûment en lumière la nécessité de donner au juge d'instruction la possibilité de faire exécuter ses ordres par un service de police qui doit être à la disposition de la justice et d'elle seule.

***Joseph Rovan** est professeur émérite à la Sorbonne.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LA JUSTICE RUSSE

J'ai lu, non sans quelque étonnement, dans un éditorial publié en page 9 de votre édition datée 5-6 janvier, sous le titre « Une justice russe en pointillé », consacré au nouveau code pénal de Russie (adopté le 24 mai 1996 et entré en vigueur le 1er janvier 1997), que vous considérez comme *« un pas important sur la voie de la démocratisation »* : *« Prioritaires dans l'ancien code pénal soviétique de 1960, la sécurité d'Etat ou la préservation du système politique ont disparu au profit de notions totalement nouvelles pour la société russe aujourd'hui, comme le "*principe humaniste*" selon lequel le "*châtiment pénal*" n'a pas pour but "*d'humilier la dignité humaine ou d'imposer des souffrances physiques*", une précision qui a son importance dans un pays où des millions de personnes ont péri au goulag. »* Puis-je me permettre de vous signaler que ces notions présentées comme *« totalement nouvelles »* sont la reproduction mot pour mot de l'article 20, alinéa 2, du code pénal de 1960 ?

D'autre part, vous écrivez que *« dans un pays où, depuis les tsars, l'arbitraire est la norme (...), la volonté de mettre en avant les droits et libertés de l'individu, comme le stipule le nouveau document, peut être saluée »*. La Constitution de la Fédération de Russie, loi fondamentale, adoptée le 12 décembre 1993, comporte déjà un chapitre II intitulé « Les droits et libertés de l'homme et du citoyen ». On a pu depuis trois ans juger de l'application réelle de ces principes. Dans ce domaine, le nouveau code pénal n'innove donc pas et ne donne guère plus de garanties que ce chapitre de la Constitution.

Nadine Marie,
chargée de recherche au CNRS,
Ivry-sur-Seine

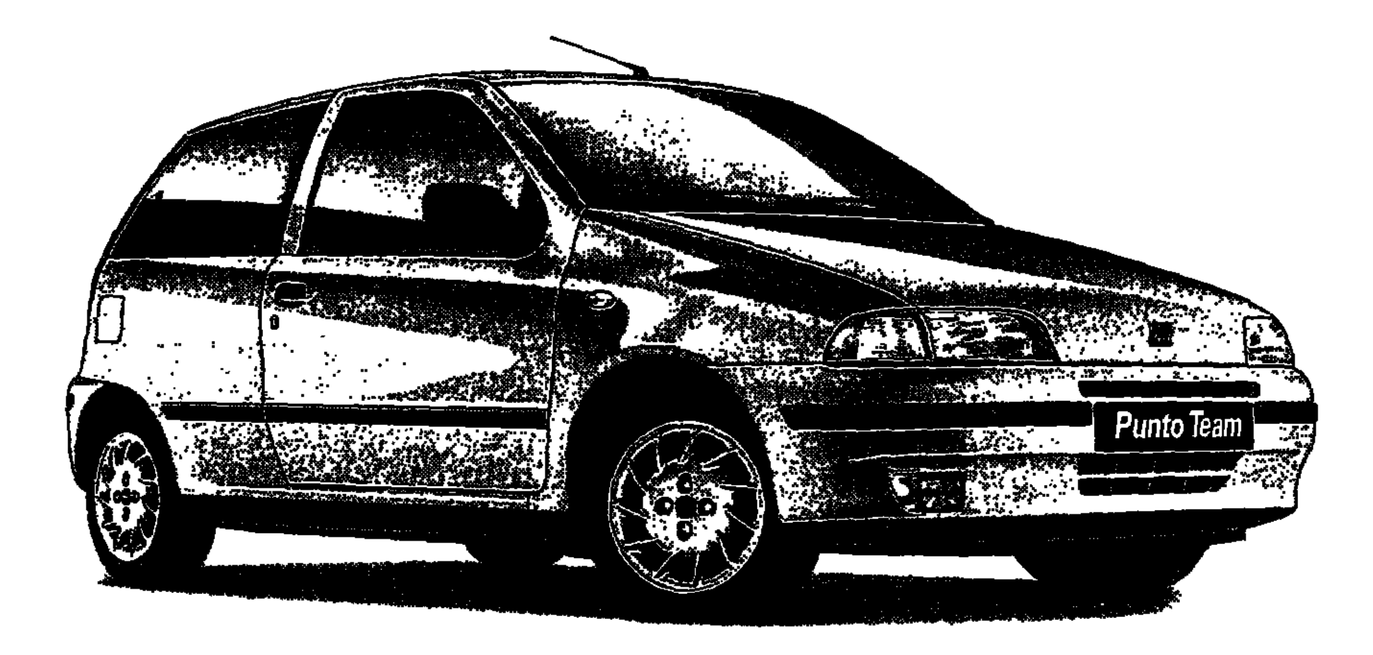
LA VERTÉBROPLASTIE

On peut lire dans *Le Monde* du 8 janvier qu'*« une nouvelle technique de traitement de l'ostéoporose a été mise au point par des chercheurs du service de neuroradiologie interventionnelle de l'université Johns-Hopkins de Baltimore (Etats-Unis) »*, *« baptisée vertébroplastie percutanée »*. Permettez-moi de faire remarquer au rédacteur de ces lignes que la vertébroplastie percutanée appliquée au traitement symptomatique de l'ostéoporose est peut-être une nouveauté aux Etats-Unis mais pas en France, où elle est utilisée depuis plusieurs années dans quatre centres hospitalo-universitaires au moins, Amiens, Lille, Paris et Lyon.

Professeur
V. A. Tran-Minh,
Lyon

3615 FIAT

Pour les fonceurs à qui la Punto ne suffisait pas, voici la Punto.



PUNTO TEAM 56 900F
PRIX NET GRÂCE AU CONTRAT TRANSPARENCE

Pneus larges • Compte-tours • Sièges sport • Projecteurs antibrouillard
Vitres teintées électriques • Condamnation centralisée des portes
Airbag Fiat® conducteur • Antivol Fiat code

Tarif prix net (hors option) au 01/10/96 AM 97 de la Punto Team
(tarif de référence au 26/09/96 diminué de la moyenne des conditions habituellement consenties par Fiat et son réseau).

TRANSPARENCE

LA PASSION NOUS ANIME.



PRIME QUALITÉ FIAT: REPRISE 5000F DE VOTRE VOITURE DE PLUS DE 8 ANS

EMPLOI Les mesures d'allègement de charges sociales sur les bas salaires accordées aux industriels du textile et de l'habillement se montrent efficaces. Les suppressions d'emplois, qui se chiffraient à 2 200 par mois avant l'été, sont retombées autour de 1 300. ● A BRUXELLES, la Commission européenne hésite à condamner sans appel le « plan Borotra », compte tenu des efforts consentis, en contrepartie des aides, par les industriels français : ces derniers ont embauché 1 400 jeunes entre juin et septembre. ● LA REMONTÉE DE LA LIRE et, dans une moindre mesure, celle de la livre et du dollar laissent entrevoir une meilleure compétitivité des produits français. Mais, si l'exportation redémarre, la consommation en France reste atone. ● LES SALONS du prêt-à-porter, qui se tiennent ce week-end à Paris, permettront peut-être de vérifier s'il s'agit d'une crise de la demande ou de l'offre.

Le moral des industriels du textile remonte depuis le début de l'année

Les premiers effets du plan d'aide lancé en juin 1996 par le gouvernement se font sentir : les suppressions d'emplois ralentissent nettement. La revalorisation de la lire, de la livre et du dollar fournit un contexte favorable

LES PROJECTEURS de la haute couture à peine éteints, le monde du textile-habillement revient sur terre ce week-end, avec plusieurs salons de prêt-à-porter qui se tiennent ce week-end au parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris : femmes, hommes, enfants, lingerie... Après le faste des défilés, l'aridité des chiffres. La balance commerciale du prêt-à-porter féminin a connu un dérapage sans précédent en 1996, avec un déficit de 1,75 milliard de francs de novembre 1995 à octobre 1996. La maigre augmentation des exportations par rapport à 1995 (+ 0,7 %, à 10,5 milliards de francs), n'a pas compensé l'explosion des importations : + 12,8 %, à 12,3 milliards. La modeste croissance du marché intérieur (+ 1 % à 29,4 milliards de francs) a profité aux marques étrangères ou à des produits fabriqués hors de France et réimportés par des marques françaises. Dans le prêt-à-porter masculin, sur les onze premiers mois de 1996, la consommation française a diminué de 1,7 % par rapport à 1995.

La filière du textile-habillement attend donc ses clients-acheteurs avec fébrilité et sous la menace d'une épée de Damoclès : celle d'un possible rejet par la Commission de Bruxelles du « plan Borotra » qui a mis en place, en juin 1996, des allègements de charges sur les bas salaires. Mercredi 22 janvier, Karel Van Miert a encore fait monter la pression d'un cran, en affirmant avoir « enregistré de nouvelles réactions négatives à ce plan au cours des dernières semaines ». Franck Borotra, le ministre français de l'industrie, a aussitôt répliqué, jeudi matin, en stigmatisant le « bavardage » du commissaire à la concurrence, qu'il a opposé à son « silence assourdissant » lors des dévaluations de la lire, de la peseta ou de la livre.

Le message du ministre est clair : pas question de relâcher l'effort gouvernemental au moment où il commence à porter ses fruits. L'observatoire qui assure le suivi du plan s'est réuni jeudi 23 janvier, pour établir un premier bilan chiffré des mesures. Quelque 70 % des entreprises du secteur textile-habillement-chaussure, représentant 220 000 des 330 000 emplois de la filière (élargie aux industries et commerces du cuir et de la chaussure) ont adhéré aux conditions de ce plan. Elles ont ainsi pu bénéficier d'allégements de charges sur les bas salaire équivalant à une baisse moyenne de 10 à 12 % de l'ensemble de la masse salariale. De son côté, l'Unedic a enregistré dans l'ensemble de la filière un ralentissement du rythme de destruction des emplois, tombé de 2 200 par mois au premier semestre de 1996 à 1 300 au second semestre.

UN ENJEU POLITIQUE

Mieux : le système de « donnant-donnant », par lequel, en échange des 2,1 milliards de francs annuels d'allégement de charges, les entreprises signataires se sont engagées à maintenir 35 000 emplois et à embaucher 7 000 jeunes, semble fonctionner. Entre le 1er juin et le 30 septembre, 1 400 jeunes auraient été recrutés par les entreprises adhérentes, dont 650 en contrat en alternance. Un volet du plan Borotra qui « embarrasse la Commission, car elle ne peut nier que les entreprises ne se contentent pas de recevoir des aides », se félicite-t-on au ministère de l'industrie.

Les exigences de Bruxelles, qui menaçait jusqu'ici d'annuler le plan, ne porteraient plus que sur sa non-prolongation au-delà du 31 décembre 1997. L'enjeu politique n'est pas mince pour la France. Si ce plan réussit à redresser durablement l'industrie textile, preuve aura été faite que « la réduction du coût du travail sur les salaires les plus bas » peut être érigée en « politique à caractère structurel destinée à favoriser l'emploi, l'embauche des jeunes et l'aménagement et la réduction du temps de travail », comme se plaît à le répéter M. Borotra. A un an des législatives, le gouvernement tiendrait enfin une arme antichômage...

Le débat est suivi avec intérêt dans les autres pays d'Europe. En particulier en Allemagne, où les industriels du textile, qui ont perdu 64 000 emplois depuis 1990, réclament à leur tour des aides.

MOBILISATION GÉNÉRALE

Pour l'heure, la filière textile-habillement française doit démontrer que ce plan n'est pas un énième cautère sur une jambe de bois. En 1982, le « plan Dreyfus » – du nom du ministre de l'industrie de Pierre Mauroy – avait, durant deux ans, ralenti les suppressions d'emplois. En vain. Une fois la perfusion débranchée, au cours des dix années suivantes, le secteur a perdu la moitié de ses effectifs. Franck Borotra a de la chance. D'abord, la mobilisation générale a été décrétée dans l'ensemble de la filière : 1997 a été proclamée « année de l'innovation ». Ensuite, l'environnement international est plutôt favorable. La remontée simultanée du dollar, de la livre et de la lire redonne une marge de manœuvre aux industriels français. Des courants d'affaire substantiels se sont rétablis avec la Grande-Bretagne et avec l'Italie. « Les acheteurs britanniques avaient pour ordre de ne plus rien acheter en France tant que la livre ne serait pas repassée au-dessus de 8,30 francs. Dès que ce seuil a été franchi, on les a vus revenir », affirme-t-on à l'Union des industries textiles (UIT).

Avec les industriels italiens, le différentiel de compétitivité ne serait plus que de 5 à 10 %. « Depuis six mois, nous avons un taux de croissance de nos exportations supérieur au leur », se félicite Georges Jollès, président de l'UIT. Quant à l'exportation vers l'Asie, elle affiche une croissance de l'ordre de 25 %, tandis que la balance commerciale de la France avec les quatre « dragons » (Corée, Taïwan, Singapour, Hongkong) s'est équilibrée en 1996 pour la première fois.

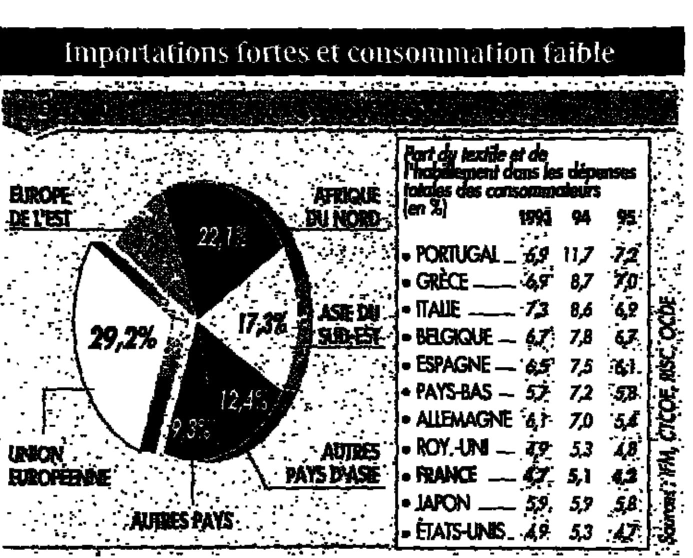
Reste le plus difficile : redonner aux Français le goût de s'acheter des vêtements. Avec 4,2 % de son budget global consacré à l'habillement, le consommateur français était en 1995 l'un des moins dépensiers des pays développés.

Pascal Galinier

Limiter les départs

Le plan *« expérimental »* du gouvernement pour le textile propose une baisse des charges sociales, de façon dégressive, sur les bas salaires (en deçà de une fois et demi le SMIC), et jusqu'à leur suppression au niveau du SMIC. Cette mesure s'applique dans le cadre d'accords de branche relayés par des conventions entre l'Etat et les entreprises de 50 salariés ou plus, ou par de simples déclarations d'adhésion pour celles employant moins de 50 personnes. En contrepartie, l'ensemble des entreprises concernées doivent prendre l'engagement de limiter à 25 000 le nombre de suppressions d'emplois, *« au lieu des 60 000 prévisibles en l'absence de toute mesure »*, précise le ministère de l'industrie.

Fin 1996, un millier de conventions avaient été signées par des entreprises de plus 50 salariés, couvrant 80 % des entreprises de cette catégorie. *« Celles qui ont déclaré prévoir un maintien des effectifs ou une baisse inférieure à 5 % représentent, suivant les professions, 80 à 90 % des effectifs totaux de ces entreprises »*, affirme le ministère.



Part du textile et de l'habillement dans les dépenses totales des consommateurs (en %)

	1993	94	95
PORTUGAL	6,9	11,7	7,2
GRÈCE	6,9	8,7	7,0
ITALIE	7,3	8,6	6,9
BELGIQUE	6,7	7,8	6,7
ESPAGNE	6,5	7,5	6,1
PAYS-BAS	5,7	7,2	5,8
ALLEMAGNE	6,1	7,0	5,4
ROY.-UNI	3,9	5,3	4,8
FRANCE	4,7	5,1	4,2
JAPON	5,9	5,9	5,8
ÉTATS-UNIS	4,9	5,3	4,7

L'Etat apporte un soutien inédit au Rafale de Dassault

LE MINISTÈRE de la défense et les constructeurs du Rafale, conduits par Dassault-Aviation, mettent la dernière main à un document de quelques centaines de pages qui lancera la production en série de l'avion de combat. Après plusieurs séances de travail entre Jean-Yves Helmer, le délégué général pour l'armement, et Charles Edelstenne, vice-président de Dassault-Aviation, une réunion interministérielle devrait prochainement statuer sur la rédaction finale d'un contrat.

L'accord prévoit, pour la première fois en France, la commande pluriannuelle d'un même matériel militaire, soit l'acquisition d'un seul coup, dès 1997, des quarante-huit Rafale (quinze pour la marine, trente-trois pour l'armée de l'air) prévus par la programmation militaire 1997-2002. Soit un investissement global de 17 à 20 milliards de francs, selon le modèle qui sera retenu.

M. Helmer a indiqué que Dassault-Aviation avait fait des propositions « acceptables », qui permettent d'atteindre l'objectif fixé récemment par le gouvernement, et que, dans ces conditions, il transmettra le dossier aux décideurs de façon à ouvrir la voie à une « relance » du programme.

Le dossier du Rafale porte, en réalité, sur plusieurs aspects. A ce jour, l'avion existe à l'état de prototypes – quatre appareils volent – et il a déjà été commandé à treize exemplaires, surtout par la marine.

● Le développement de l'avion, d'abord. Faute de crédits, il avait été suspendu avant l'été 1996 et Dassault-Aviation avait menacé d'arrêter la chaîne de fabrication si cette interruption se prolongeait. Les dépenses d'études, de recherche et de développement sont évaluées à 40 milliards de francs, dont le quart à la charge des constructeurs (Dassault-Aviation, Snecma, Thomson-CSF et Matra). Compte tenu des dépenses déjà effectuées, il reste un investissement de 5 milliards de francs pour reprendre et achever, avant fin 1997, le développement du Rafale, dans sa version « militarisée » de base. C'est cet engagement que l'Etat avait dû suspendre l'été dernier, après le « gel » des crédits, et sur lequel il vient de donner des garanties aux constructeurs.

ENTRAÎNER DES PILOTES

● Le début de l'industrialisation, ensuite. La discussion entre l'Etat et les industriels a longtemps buté sur la nécessité pour les partenaires de diminuer leurs coûts, compte tenu d'un budget de la défense limité désormais à 185 milliards de francs (valeur 1997) par an d'ici à 2002. Les constructeurs du Rafale viennent d'en approuver le principe sans qu'on sache avec précision – le ministère de la défense se contentant d'indiquer que le contrat est « confidentiel » – si la baisse des coûts de 10 % réclamée par M. Helmer a été formellement entérinée par eux.

Dassault-Aviation ne fait, de son côté, aucun commentaire sur cet aspect particulier du contrat. En échange, l'Etat assure qu'il procédera à une commande pluriannuelle de quarante-huit Rafale, contrairement à une pratique coutumière de l'administration qui s'en tient à des acquisitions annuelles telles qu'elles figurent dans chaque budget approuvé par le Parlement. C'est donc une « première » en France, en matière de défense, qui pourrait inspirer des achats pluriannuels de l'hélicoptère Tigre.

● L'exportation, enfin. Parmi les quarante-huit Rafale commandés, on recense dix avions destinés à l'exportation, soit l'équivalent d'un demi-escadron voué, au sein de l'armée de l'air française, à entraîner des pilotes et à former des mécaniciens de pays clients étrangers. Ce demi-escadron d'avions, ayant toutes les capacités de combat air-air et air-sol du Rafale définitif, sera opérationnel en 2001, quand l'armée de l'air française ne prévoit pas de déployer un escadron complet (soit vingt appareils) avant 2005 pour ses propres besoins opérationnels.

Cette opération particulière ne sera pas financée selon des procédures extra-budgétaires, c'est-à-dire grâce à des emprunts bancaires et à un autofinancement des industriels, comme on l'avait envisagé. L'armée de l'air française s'était opposée à la perspective de faire dépendre l'exportation du Rafale d'aléas extérieurs, récusant par avance tout mécanisme qui lui aurait fait supporter les frais financiers de l'opération (évalués à 600 millions de francs). L'Etat prendra à sa charge les dépenses des dix Rafale selon des modalités à déterminer.

Les constructeurs de l'avion considèrent qu'il s'agit là d'un « geste politique très fort » de l'Etat pour un soutien à l'exportation du Rafale. Des discussions ont lieu, depuis plusieurs mois, avec les Emirats arabes unis, la Norvège et l'Arabie saoudite. Les pays clients avaient mis en avant l'urgence qu'il y avait, de leur point de vue, à constater que le gouvernement français appuyait le programme.

Pour sa part, le ministère de la défense observe que Dassault-Aviation, après bien des tergiversations, s'est finalement rendu à ses arguments en faveur d'une fusion avec Aerospatiale et que, dans ces circonstances, il convenait de donner, sans tarder, au groupe de quoi alimenter ses chaînes de montage.

Jacques Isnard

Sega et Bandai se marient sous le signe du multimédia

TOKYO
correspondance

Les sociétés japonaises Sega et Bandai ont annoncé, jeudi 23 janvier, leur intention de fusionner à partir du mois d'octobre. La nouvelle société, Sega-Bandai, affichera un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 milliards de yens (27,6 milliards de francs). Sega est le numéro un nippon des jeux d'arcades et figure parmi les trois premières marques de consoles de jeu vidéo. La spécialité de Bandai, premier fabricant japonais de jouets et numéro cinq mondial, est le marchandisage, c'est-à-dire la fabrication sous licence d'objets ou de jouets représentant les plus célèbres héros de dessins animés ou de jeux nippons, comme Sailor Moon, Dragon Ball ou Power Ranger.

« Nous souhaitons créer une nouvelle société de divertissement, plus globale et plus complète, et poursuivre notre expansion à l'international », a résumé le président de Sega, Hayao Nakayama, lors d'une conférence de presse. Avec un socle commercial plus large, le nouveau groupe devrait pouvoir développer ses activités de marchandisage aux Etats-Unis, où le marché est estimé à plus de 75 milliards de dollars (410 milliards de francs), quatre fois plus qu'au Japon. Les gammes de produits sont complémentaires. « Bandai destine la plupart de ses jouets à un public très jeune, tandis que Sega se positionne sur la tranche des douze ans et plus. C'est donc un bon calcul », estime un analyste du Nomura Research Institute.

Les dirigeants de Sega et de Bandai veulent se renforcer dans les jeux vidéo, la réalité virtuelle, la musique et même le cinéma, les personnages de jeux vidéo pouvant faire l'objet d'adaptations à l'écran. Ils espèrent aussi accélérer le développement des jeux électronique « en ligne », accessibles par l'intermédiaire d'Internet ou grâce à des liaisons par satellite. Face à sa console, le joueur peut entreprendre des parties avec des adversaires aux quatre coins de la terre.

L'avènement du multimédia oblige les fabricants de jeux à investir très lourdement pour tirer parti des nouvelles technologies, par exemple en déclinant un même personnage sur toute une gamme de médias, comme l'a fait Walt Disney.

Pour rester dans la course, Bandai a créé en 1995, aux Etats-Unis, une filiale spécialisée dans le numérique, Bandai Digital Entertainment. Et les deux sociétés ont été parmi les premières à sortir en septembre, aux Etats-Unis, des consoles Internet capables, pour un prix d'acquisition d'environ 500 dollars (2 700 francs), d'accéder au réseau sans posséder de PC.

SURENCHÈRES

Mais elles sont sur la défensive depuis l'arrivée de Sony sur le marché du jeu. En 1995, le groupe fondé par Akio Morita a damé le pion à Sega sur le terrain des jeux vidéo. La Play Station de Sony a conquis 21,8 % de parts de marché en 1995, contre 18,6 % pour Sega et 54 % pour Nintendo. Cet hiver, c'était au tour de Nintendo de surenchérir en lançant la machine la plus puissante du marché, qui a connu un énorme succès aux Etats-Unis.

Déstabilisée, Sega était contrainte, en décembre, de réduire de moitié, à 5,3 milliards de yens, ses prévisions de bénéfice net pour l'année fiscale 1996 qui, au Japon, s'achève en mars. Les perspectives sont encore plus grises pour Bandai, qui a annoncé, début janvier, une perte nette de 9 milliards de yens pour l'exercice en cours, alors qu'elle comptait sur 10 milliards de bénéfice.

Malgré la grande popularité de leurs produits, comme le Print Club de Sega, sorte de Photomaton ludique, et l'animal numérique de Bandai, une créature virtuelle de la taille d'un porte-clés, les deux sociétés ont donc vu leur position se fragiliser l'a dernier. Et de nombreux analystes signalent le caractère défensif de leur mariage.

Brice Pedroletti

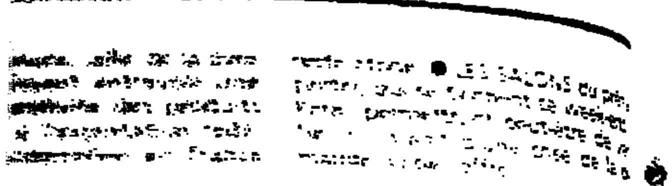
La Lyonnaise des eaux acquiert, à Manille, une référence pour le marché asiatique

LA LYONNAISE des eaux avait gagné des contrats d'eau à Macao et en Chine, mais aucune référence en Asie, comparable à la concession remportée à Buenos Aires (Argentine) en 1992. Cette absence vient d'être comblée. En association avec le conglomérat philippin Benpress, le groupe français a remporté, jeudi 23 janvier, l'appel d'offres portant sur la concession de distribution et d'assainissement d'eau d'une partie de Manille (Philippines) pendant vingt-cinq ans. La commission de privatisation philippine doit encore approuver ce choix.

La bataille de l'eau de Manille s'est déroulée autour des prix. Le groupe américain Bechtel, associé au britannique United Utilities et au philippin Ayala Land, a gagné la partie est de la ville (4 millions d'habitants) en proposant un prix équivalent à 0,30 franc le mètre cube, soit 72 % de moins que le coût actuel (1,15 franc). La Lyonnaise des eaux a gagné l'exploitation, plus délicate, de la partie ouest de la capitale (7 millions d'habitants) en offrant un prix de 0,60 francs le mètre cube, stable pendant au moins cinq ans. Les deux consortiums étaient en concurrence avec la Générale des eaux et le britannique Anglian Water. Le défi, pour la Lyonnaise des eaux, est de remettre le réseau en état : 68 % des habitants de Manille ont l'eau courante, mais 11 % seulement disposent de l'assainissement. Le groupe prévoit d'investir entre 2,5 et 4 milliards de dollars (13,7 et 22 milliards de francs) « dont un tiers au cours des dix premières années », précise le vice-président de la Lyonnaise, Guy de Panafieu. A cette date, le groupe espère être rentable. Au terme du contrat, l'exploitation sera rétrocédée à des compagnies locales.

Malgré ces conditions financières assez strictes, la Lyonnaise des eaux, qui s'est entourée de partenaires financiers internationaux comme Bankers Trust ou Morgan Stanley, se dit très satisfaite : le contrat de Manille, illustrant les nouvelles conditions du marché international de l'eau, lui ouvre de nouvelles portes. Selon les estimations de la Banque mondiale, 60 % de la consommation d'eau dans le monde se fera en Asie en l'an 2000. Le groupe a donc le sentiment de tenir, dans la région, une position forte.

Martine Orange



Wall Street oblige des entreprises comme PepsiCo à abandonner leurs activités en faible croissance

Le numéro deux des colas confirme l'abandon de ses chaînes de restaurant

PepsiCo va se scinder en deux sociétés cotées (*Le Monde* du 24 janvier), se séparant ainsi de Pizza Hut, KFC et Taco Bell, peu rentables et en stagnation. Les groupes diversifiés, comme les conglomérats ATT, ITT et Hanson ou le français Chargeurs se sont démantelés pour être mieux valorisés en Bourse. Des géants agroalimentaires, comme Philip Morris, Grand Metropolitan ou RJR Nabisco pourraient suivre l'exemple de Pepsi.

WALL STREET a gagné. L'action PepsiCo, qui se traînait depuis un an, a gagné 8 % en Bourse jeudi 23. Après la clôture des marchés, le groupe agroalimentaire a confirmé qu'il allait se séparer de ses chaînes de restauration rapide, Pizza Hut, Taco Bell et KFC (anciennement Kentucky Fried Chicken) pour se concentrer sur ses métiers les plus prometteurs : les boissons, où il s'est laissé distancer à l'international par son rival Coca-Cola, et les apéritifs, très rentables, avec la marque Frito Lay, dont PepsiCo est le leader mondial incontesté (*Le Monde* du 24 janvier).

Chaque actionnaire de PepsiCo recevra avant la fin de l'année une action de chacune des deux nouvelles entités cotées en Bourse. Les actionnaires de l'ancienne PepsiCo pourront désormais choisir d'investir dans les restaurants ou les boissons et les apéritifs. Avantage de cette scission en deux sociétés cotées : les dirigeants de PepsiCo n'ont pas à trouver d'acheteur pour leurs restaurants. Inconvénient : l'entreprise n'engrange pas d'argent frais pour se développer dans les boissons et apéritifs.

PepsiCo cède à la mode des scissions d'entreprises sous la pression de leurs actionnaires. Selon l'agence *Bloomberg*, les scissions ont atteint en 1996 un montant de 80 milliards de dollars (440 milliards de francs), soit le triple de 1994. PepsiCo rejoint les conglomérats qui se sont démantelés, à l'image des américains AT&T ou ITT et du raider britannique Lord Hanson. PepsiCo pourrait être imité par le groupe agroalimentaire britannique Grand Metropolitan, propriétaire de Burger King. Des actionnaires de RJR Nabisco ou Philip Morris demandent – en vain – la séparation des activités agroalimentaires et des activités tabac, très rentables mais risquées en raison des procès intentés par les fumeurs.

MÉTIER SIMPLE

Pour justifier ces scissions, les investisseurs expliquent qu'ils veulent investir dans des entreprises dont le métier est simple, comparable avec leurs concurrents. Le management n'a pas à exercer plusieurs activités pour limiter les risques, l'actionnaire peut le faire lui-même en diversifiant son portefeuille. Cet argument n'est pas entièrement pertinent : avec ses treize métiers stratégiques, General Electric est la première capitalisation de Wall Street (173 milliards de dollars), coqueluche des investisseurs. L'action Gillette a gagné plus de 30 % en Bourse depuis qu'elle s'est diversifiée en achetant les piles Duracell. Mais toutes ces activités sont très rentables et ont surtout des perspectives de croissance forte.

Fondamentalement, les investisseurs se ruent sur les entreprises en croissance. Fin 1996, Gillette se payait 26 fois les bénéfices, Coca-Cola 29 fois, Microsoft 40 fois. Une entreprise bien gérée, mais avec moins de potentiel, comme Philip Morris, ne valait que 12 fois ses bénéfices, le chimiste Du Pont 13 fois, le pétrolier Exxon 17 fois.

Les boursiers veulent éviter de mêler des activités dont les potentiels de croissance divergent. Dans les années 80, les actionnaires de PepsiCo ne critiquaient pas Pizza Hut, KFC ou Taco Bell, alors en plein boom.

La scission permet de valoriser plus cher la branche en croissance, tandis que la seconde, sans avenir, stagne. L'action du groupe pharmaceutique Zeneca, séparé du chimiste britannique ICI en 1993, a depuis triplé de valeur, tandis que ICI ne gagnait que 50 %. L'américain Lucent Technologies, séparé de AT&T en avril 1996, a progressé de 85 %, tandis que AT&T perdait 9 %. Depuis sa scission, mi-1996, le groupe français Chargeurs International (textile), en redressement, s'est apprécié de 55 %, tandis que Pathé (communication) n'a gagné que 14 %. Mais scission ne veut pas dire miracle. Les sociétés issues du groupe Hanson ne font pas des miracles. L'action Thorn, qui regroupe les activités de location d'appareils ménagers de l'ancien groupe Thorn EMI, a perdu 48 % depuis l'été 1996, tandis que EMI, spécialisé dans l'édition musicale, s'est déprécié de 13 %.

Arnaud Leparmentier

Les salariés du CFF estiment être sur le chemin de la victoire

LES SYNDICATS du Crédit foncier de France (CFF) ne pouvaient guère savourer qu'une victoire en demi-teinte, vendredi 24 janvier. Ils ont décidé de poursuivre l'occupation du siège de l'établissement financier, qui dure depuis une semaine. Elle devrait se poursuivre jusqu'au mardi 28 janvier, au lendemain de la première réunion de discussion sur le fond entre l'intersyndicale et le conciliateur Philippe Rouvillois. Une journée d'action dans le secteur financier semi-public est programmée pour mardi.

Les syndicats n'ont toujours pas obtenu d'engagement précis sur l'avenir de leur établissement, le gouvernement n'ayant pas totalement renoncé au plan prévoyant la reprise partielle du Crédit foncier par le Crédit immobilier de France (CIF) – la seule proposition qui existe aujourd'hui – et n'ayant pas l'intention de renflouer le Foncier. Toutefois, ils s'accrochent aux concessions résumées dans une lettre que leur a adressée M. Rouvillois. « *M. Arthuis m'a confirmé (...) qu'aucune décision impliquant le choix d'une solution déterminée pour l'avenir du Crédit foncier, pas plus que le dépôt au Parlement du projet de loi portant création de la Caisse nationale du Crédit foncier, n'interviendraient pendant la durée de la mission de conciliation* », indique le conciliateur. Sa mission implique « *une mise à plat complète du dossier, dans un esprit de totale transparence* », sans « *solution de référence* ».

Pour les syndicalistes, « *ce n'est pas mot pour mot « retrait du plan Arthuis » mais cela y ressemble* ». Un autre signe va dans ce sens, selon eux : le gouverneur du CFF, Jérôme Meyssonnier – qui a démenti jeudi que Bercy lui ait proposé une libération « *musclée* » pendant sa séquestration – a adressé une note aux membres du comité exécutif annulant toutes les réunions prévues avec le Crédit immobilier de France. Elles étaient destinées à préparer la reprise par le CIF de la gestion des prêts d'accession à la propriété et de 1 500 salariés du CFF. Les intersyndicales du CFF et des Caisses d'épargne continuent par ailleurs à plaider pour l'étude d'un rapprochement entre leurs deux réseaux. Une perspective à laquelle s'oppose toujours la direction du groupe Caisses d'épargne.

Sophie Fay

Le dandy de la Deutsche Morgan Grenfell déstabilisé par le licenciement de Nicola Horlick

LONDRES
de notre correspondant dans la City

L'affaire Nicola Horlick défraye la chronique dans la City. Cette femme de trente-cinq ans, gestionnaire vedette des fonds de retraite britanniques chez Deutsche Morgan Grenfell (DMG), a été licenciée du jour au lendemain sous l'accusation d'avoir tenté de débaucher toute une équipe de gestionnaires et de les emmener avec elle chez le concurrent néerlandais ABN Amro. L'autre personnage controversé de cette histoire, c'est Michael Dobson, quarante-quatre ans, le directeur général de DMG, considéré comme le financier le plus célèbre de Londres.

PORTRAIT
Michael Dobson est le financier le plus célèbre de Londres

Dans la City, les lois de la renommée ont de bien singulières exigences. Il ne suffit pas d'être seulement d'un naturel froid, dominateur, contrebalancé le cas échéant par quelques élans romantiques, encore faut-il avoir du discernement. Michael Dobson, le savait-il lorsqu'il a licencié sur le champ, le 16 janvier, Nicola Horlick ? « *Une prima donna arrogante qui se prend pour un génie* » : le jugement lapidaire décoché par la « superwoman » colle désormais au jeune turc pressé, promoteur de l'un des plus beaux fleurons de la haute banque d'affaires européenne. En 1996, selon une enquête de *Global Money Management*, DMG était considéré comme l'organisme de placement le plus dynamique.

Diplômé en langues modernes de l'université de Cambridge, moulé au collège d'Eton, M. Dobson entre en 1973 chez Morgan Grenfell, la banque d'affaires du Gotha, avant sa reprise en 1989 par la Deutsche Bank. Passionné de chasse à courre, il cumule toutes les légitimités qui font de lui, dans la City comme en dehors, un classique représentant de l'establishment anglais.

Mais contrairement aux yuppies caviarisés, tape-à-l'œil, des salles de marché, ce gentleman timide et réservé ne joue jamais des coudes pour s'imposer. Il est vrai que les épreuves ont été épargnées à ce fils de haut fonctionnaire anobli par la reine. Tout lui est toujours venu comme une grâce : succès professionnel, amitiés, fortune.

« *Le goût du placement en Bourse, une tête bien faite, la confiance en soi et une ambition à toute épreuve* »... tels sont, selon un chasseur de têtes, les qualités requises du métier de *fund manager* que Dobson a pratiqué toute sa vie. Longtemps considérée comme le parent pauvre de la City par rapport au conseil aux entreprises, la gestion des avoirs confiés par les investisseurs institutionnels, assureurs et fonds de pension est devenue l'une des vaches à lait de la première place boursière européenne.

LOOK D'ACTEUR HOLLYWOODIEN

Paradoxalement, Michael Dobson, tellement imbu de son appartenance à la caste gouvernante, s'est imposé dans une des rares professions financières où la « méritocratie » était de règle. Quelque temps après le rachat par Deutsche Bank, ce germanophone est choisi comme directeur général d'une maison alors ébranlée par le scandale Guinness.

Dandy : c'est ainsi que ses adversaires brocardent ce banquier au look d'acteur hollywoodien. Mais on peut avoir à la fois les traits fins et la peau dure. Depuis sa désignation à la tête de la DMG, en 1994, Dobson est tenu pour le principal responsable de l'envolée des salaires accordés à certains spécialistes des banques d'affaires et des activités des marchés de la City. A ses yeux, tous les moyens sont bons pour mettre la main sur les meilleurs éléments.

Ni l'avalanche de protestations des entreprises victimes de ce débauchage actif ni les inquiétudes de la Banque d'Angleterre n'ébranlent l'assurance de ce seigneur de l'argent qui ne se soucie guère de se faire des ennemis en offrant des conditions de rémunération exorbitantes. En raison de la vive controverse sur les émoluments de certains banquiers britanniques, il est considéré, à son corps défendant, comme le financier le plus célèbre de la capitale britannique.

Ses méthodes louvoyantes intriguent. Si ses *fund managers* imposent le gouvernement d'entreprise aux dirigeants des sociétés dont ils possèdent des actions dans leur portefeuille, le sien, probablement mirifique, n'est pas rendu public.

A l'évidence, la Deutsche Bank ne lui a pas tenu rigueur de l'orgie de dépenses et des libertés qu'il prend puisqu'elle l'a admis, d'emblée, à son directoire. Mais les responsables de Francfort ont cessé de couver d'un œil appréciateur celui qui, jusque-là, avait fait un parcours sans faute. A l'exception d'un « léger » accroc survenu en septembre 1996, le fameux scandale lié à la gestion de trois de ses fonds de placement, qui a coûté à la première banque allemande la bagatelle de 180 millions de livres (1,6 milliard de francs).

Aujourd'hui, ses supérieurs considèrent, atterrés, les menaces et protestations d'innocence de Nicola Horlick et le cirque médiatique autour de sa mésaventure. Michael Dobson, célibataire, habitant dans une maison jouxtant celle de sa maman et qui, d'après ses collaborateurs, préfère les belles blondes, a visiblement sous-estimé la détermination de son ancienne collaboratrice à tout exposer sur la place publique.

« *Michael est aujourd'hui à la fois le Diable et le Bon Dieu de la Deutsche Bank* », souffle un rival anonyme, qui entend le rester. Mais le joueur du 23, Great Winchester Street dispose encore d'un atout maître : il est très difficile d'obtenir la démission d'un des membres du *Vorstand*.

Marc Roche

Texas Instruments poursuit son recentrage

LE GROUPE américain d'électronique Texas Instruments poursuit son recentrage sur les semi-conducteurs. Après avoir vendu, début janvier, son activité d'électronique militaire à son homologue Raytheon pour 16 milliards de francs, il a annoncé, jeudi 23 janvier, la cession de son activité d'ordinateurs portables au groupe taïwanais Acer. Le montant de la transaction n'a pas été communiqué.
Acer produisait déjà les ordinateurs portables de Texas Instruments. Les deux groupes ont également une société commune dans les semi-conducteurs. Texas Instruments a accusé au cours de l'exercice 1996 une baisse de 94 % de son bénéfice net, à 63 millions de dollars (346 millions de francs), et un recul de 13 %, à 9,94 milliards de dollars de son chiffre d'affaires.

DÉPÊCHES

■ **THOMSON : Noël Forgeard, patron de Matra-Defense-Espace (groupe Lagardère)**, a indiqué devant l'Assemblée nationale, le 23 janvier, qu'il n'était pas hostile à la privatisation de Thomson-CSF par le biais d'une offre publique de vente, si elle s'accompagne de la constitution d'un groupe stable d'actionnaires. Il a égalemant indiqué que Matra-British Aerospace (missile) était en quête d'un partenaire en Allemagne.

■ **BOEING : le premier avionneur mondial** a enregistré en 1996 un bénéfice de 1,09 milliard de dollars (5,9 milliards de francs), contre 393 millions en 1995 sur un chiffre d'affaires en hausse de 16,24 %, à 22,68 milliards de dollars.

■ **FRANCE TÉLÉCOM : Michel Bon, président de l'exploitant téléphonique**, se déclare « *persuadé que la mise en Bourse dépassera 25 milliards de francs* » dans un entretien au *Figaro*, vendredi 24 janvier.

■ **NTT : L'OPÉRATEUR JAPONAIS** a déposé une demande d'agrément aux Etats-Unis afin de pouvoir offrir des services de télécommunications à partir de ce pays.

■ **TÉLÉPHONE : la libéralisation du secteur en Europe** se traduirait par la création nette de 93 000 emplois d'ici à 2005, selon une l'institut français BIPE. Chez les opérateurs traditionnels, 186 000 emplois devraient être supprimés.

■ **GRUNDIG : le fabricant allemand d'électronique de loisirs** a perdu 350 millions de marks (1,18 milliard de francs) en 1996, contre 598 millions de marks en 1995.

■ **CITRÖEN : la direction de** l'usine de Rennes La Janais a programmé quatre journées de chômage économique partiel en février. Pour le mois de mars, trois journées de chômage partiel sont aussi prévues.

■ **AIR LITTORAL : la compagnie aérienne privée devrait faire son entrée en Bourse**, sur le second marché, d'ici au mois d'octobre ou de novembre, ont annoncé, jeudi 23 janvier, son PDG Marc Dufour et son actionnaire Michel Seydoux.

■ **GENERAL MOTORS : le constructeur automobile américain** et le tchèque Skoda vont assembler en commun des véhicules utilitaires au Paraguay.

■ **DAIMLER-BENZ : le conseil de surveillance** de l'industriel allemand a adopté, jeudi 23 janvier, la réforme des structures présentée par le président du directoire Jürgen Schrempp. A partir du 1er avril, la filiale Mercedes-Benz fusionnera avec la maison-mère (*Le Monde* du 23 janvier). Les deux autres filiales, Dasa (aéronautique-aérospatiale) et Debis (services informatiques et financiers), restent autonomes, mais leurs effectifs seront allégés. Daimler-Benz élargit son directoire à dix membres, contre sept auparavant : y siègent désormais cinq anciens de Mercedes.



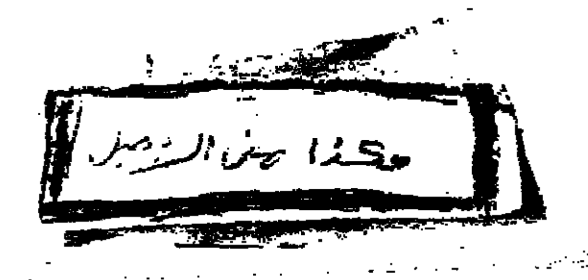
Un véritable atlas économique et social du monde d'aujourd'hui

Préfaces de Raymond Barre et de Michel Rocard

- ▶ 174 pays analysés par les correspondants du Monde
- ▶ Le panorama des 22 régions françaises
- ▶ Les mutations de l'économie française et mondiale
- ▶ La situation des grands secteurs industriels mondiaux
- ▶ L'évolution des marchés financiers

Une publication du Monde

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX – 200 PAGES – 50 F



■ LA BOURSE DE TOKYO a terminé la semaine en nette baisse, victime des craintes que suscite le secteur bancaire. L'indice Nikkei a perdu 220,10 points (1,23 %) à 17 689,36 points.

■ LE DOLLAR a dépassé le seuil des 120 yens, vendredi 24 janvier, en séance sur le marché des changes de Tokyo, atteignant 120,05 yens. La veille, à New York, il avait coté 119,10 points.

■ L'OR a ouvert en hausse vendredi sur le marché international de Hongkong. L'once de métal précieux s'échangeait à 352,60-352,70 dollars contre 349,40-349,70 dollars la veille en clôture.

■ L'INDICE DOW JONES de la Bourse de New York, qui avait franchi les 6 900 points pour la première fois de son histoire, a terminé jeudi en baisse de 94,28 points (– 1,38 %) à 6 755,75 points.

■ LE PRIX DE L'ALUMINIUM a grimpé à son plus haut niveau depuis mai 1996, jeudi, sur le LME. Le prix de référence (livraison dans trois mois) a progressé de 14 dollars à 1 639 dollars la tonne.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Prises de bénéfice à Paris

SOUS L'EFFET du net recul de Wall Street jeudi soir, les valeurs françaises faisaient l'objet de ventes bénéficiaires vendredi à la Bourse de Paris pour la dernière séance du terme de janvier. En recul de 1,18 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 abandonnait trois quarts d'heure plus tard 1,29 %. Aux alentours de 12 heures, les valeurs françaises ne perdaient plus que 0,91 %, à 2 437,76 points.

Le marché était actif, avec un chiffre d'affaires sur le marché à règlement mensuel de 2,9 milliards de francs. Jeudi, la Bourse parisienne, comme bon nombre de places européennes, était à un sommet, et la hausse en un mois atteignait 7,60 %, ce progrès intervenant après 23,7 % de gains l'an dernier.

Le signal des ventes est une fois de plus venu des Etats-Unis. Jeudi, la séance à Wall Street a été contrastée. L'indice Dow Jones a cédé 1,37 % après avoir en début d'après-midi touché un sommet au-delà des 6 900 points.

Indice CAC 40 sur un an

2461,25

CAC 40 5 jours

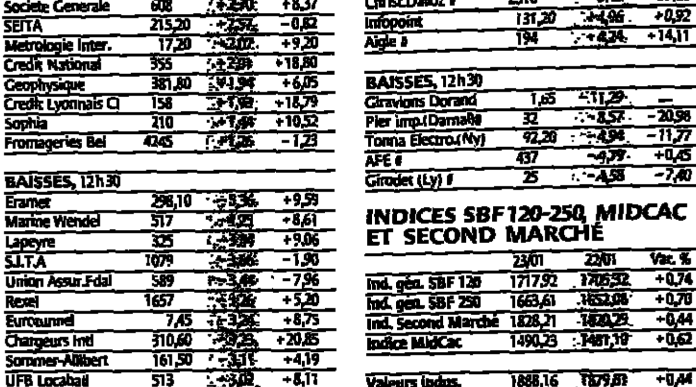
Paribas perd 2,35 %, à 369,10 francs, alors qu'AXA a annoncé avoir vendu 3 millions d'actions de la banque d'affaires, soit 2,42 % de son capital, pour un montant de 1,1 milliard de francs. La compagnie d'assurances détient encore 9,76 % des actions et 15,77 % des droits de vote de Paribas.

Paribas, valeur du jour

L'ACTION Paribas a gagné 1,61 % hier à la Bourse de Paris, atteignant 378 francs. Et ce malgré la cession par Axa d'un important bloc de titres, représentant 2,42 % de son capital. C'est la Banque Paribas qui a reclassé ces titres auprès d'investisseurs internationaux. C'est donc en accord avec le groupe qu'Axa a ramené sa participation dans Paribas à 9,36 %. Le cours de Paribas était toutefois soutenu par l'annonce de la plus-value liée au rachat par Allianz de la participation de 34 % de la Compagnie de navigation mixte (détenue à 98 % par Paribas) dans Allianz Via Holding France.

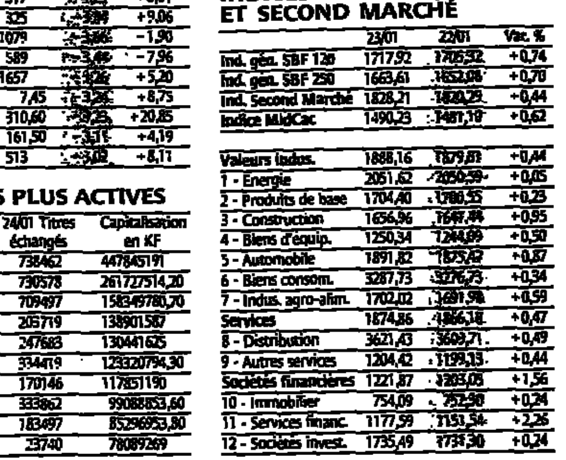
Paribas sur un mois

378



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 24/01	Var. % 23/01	Var. % 31/12
Nordon (Ny)	375	+4,16	+2,17
Dev.R.N-P.Cal Li #	44	+3,48	+1,14
Societe Generale	608	+2,70	+8,37
SEITA	215,20	+2,57	–0,82
Metrologie Inter.	17,20	+2,02	+9,20
Credit National	355	+2,28	+18,80
Geophysique	381,80	+1,94	+6,05
Credit Lyonnais CI	158	+1,92	+18,79
Sophia	210	+1,84	+10,52
Fromageries Bel	4245	+1,26	–1,23
BAISSES, 12h30			
Eramet	298,10	–5,36	+9,59
Marine Wendel	517	–4,25	+8,61
Lapeyre	325	–3,98	+9,06
S.I.T.A	1079	–3,66	–1,90
Union Assur.Fdal	589	–3,49	–7,96
Rexel	1657	–3,26	+5,20
Eurotunnel	7,45	–3,24	+8,75
Chargeurs Intl	310,60	–3,23	+20,85
Sommer-Allibert	161,50	–3,11	+4,19
UFB Locabail	513	–3,02	+8,11



VALEURS LES PLUS ACTIVES

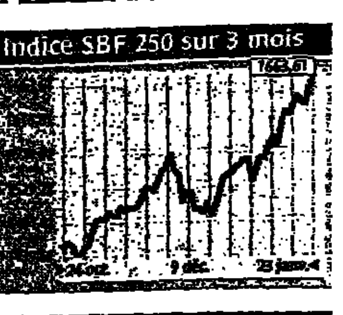
SÉANCE, 12h30	24/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Societe Generale	738462	447845191
Axa	730578	261727514,20
B.N.P.	709497	158349780,70
Eaux (Gle des)	205719	138901587
Elf Aquitaine	247683	130441625
Paribas	334419	123320794,30
Accor	170146	117851190
Michelin	333862	99088853,60
Total	183497	85296953,80
Carrefour	23740	78089269

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

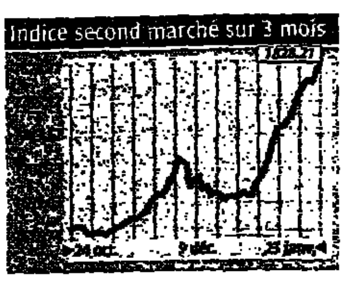
HAUSSES, 12h30	Cours au 24/01	Var. % 23/01	Var. % 31/12
Gravograph	88	+14,28	+87,23
Smoby (Ly)#	612	+9,87	+15,47
Christ.Dalloz #	2510	+5,46	+35,60
Infopoint	131,20	+4,96	+0,92
Aigle #	194	+4,24	+14,11
BAISSES, 12h30			
Gravions Dorand	1,65	–11,29	—
Pier Imp.(Dama)#	32	–8,57	–20,98
Tonna Electro.(Ny)	92,20	–4,94	–11,77
AFE #	437	–4,79	+0,45
Girodet (Ly) #	25	–4,58	–7,40

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

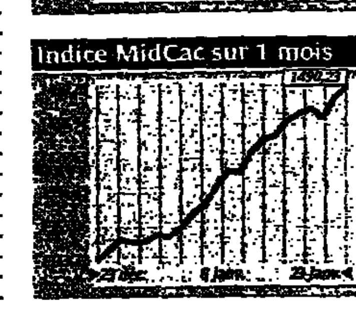
	23/01	22/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1717,92	1705,32	+0,74
Ind. gén. SBF 250	1663,61	1652,08	+0,70
Ind. Second Marché	1828,21	1820,29	+0,44
Indice MidCac	1490,23	1481,10	+0,62
Valeurs Indus.	1888,16	1879,83	+0,44
1 - Energie	2051,62	2050,59	+0,05
2 - Produits de base	1704,40	1700,55	+0,23
3 - Construction	1656,96	1641,44	+0,95
4 - Biens d'équip.	1250,34	1244,09	+0,50
5 - Automobile	1891,82	1875,42	+0,87
6 - Biens consom.	3287,73	3276,73	+0,34
7 - Indus. agro-alim.	1702,02	1691,98	+0,59
Services	1874,86	1866,18	+0,47
8 - Distribution	3621,43	3603,71	+0,49
9 - Autres services	1204,42	1199,13	+0,44
Sociétés financières	1221,87	1203,08	+1,56
10 - Immobilier	754,09	752,30	+0,24
11 - Services financ.	1177,59	1151,54	+2,26
12 - Sociétés invest.	1735,49	1731,30	+0,24



Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois

Nouveau recul à Tokyo

AFFECTÉE par les incertitudes sur les perspectives de l'économie japonaise ainsi que d'importants dégagements sur les valeurs bancaires, la Bourse de Tokyo a de nouveau cédé du terrain vendredi 24 janvier. L'indice Nikkei a perdu 220,10 points, à 17 689,36 points, soit un recul de 1,23 %.

La veille, Wall Street avait connu une journée contrastée, perdant plus de 90 points alors qu'elle était encore en hausse de quelque 56 points en début d'après-midi. L'indice Dow Jones a finalement perdu 94,28 points, soit 1,37 %, à 6 755,75 points. Il avait dépassé pour la première fois en séance le seuil des 6 900 points deux heures avant la clôture, grimpant à 6 906,60 points. Un analyste a minimisé l'impact de cette journée sur la tendance de fond de Wall Street, estimant qu'*« un recul de 1,4 % en une séance n'était pas grave mais qu'il faudra s'inquiéter si le mouvement s'accélère »*.

En Europe, la tendance était aux records : la Bourse de Londres a terminé sur une hausse de 52,4 points (1,24 %), à 4 271,5 points, et Francfort a gagné 0,16 %, à 3 033,46 points.

INDICES MONDIAUX

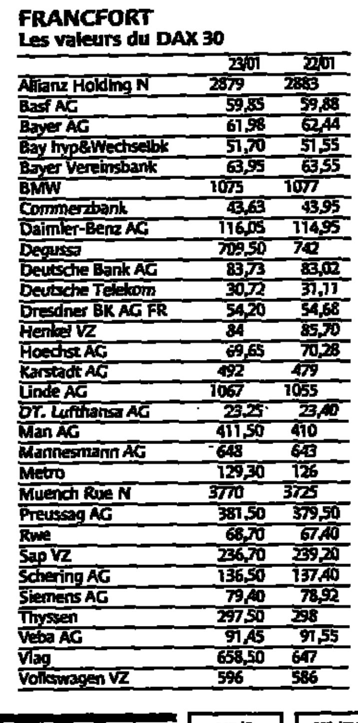
	Cours au 23/01	Cours au 22/01	Var. en %
Paris CAC 40	2462,41	2442,46	+0,81
New-York/DJ indus.	6883,90	6850,03	+0,49
Tokyo/Nikkei	17909,50	18013,90	–0,58
Londres/FT100	4267,40	4219,10	+1,13
Francfort/Dax 30	3033,46	3028,67	+0,16
Frankfort/Commer.	1049,35	1049,85	–0,05
Bruxelles/Bel 20	2449,43	2449,43	—
Bruxelles/Général	2075,06	2047,67	+1,32
Milan/MIB 30	1025	1025	—
Amsterdam/Gé. Cbs	461,80	463,90	–0,45
Madrid/Ibex 35	476,35	475,81	+0,11
Stockholm/Affarsal	1978,37	1978,37	—
Londres FT30	2867,10	2848,20	+0,66
Hong Kong/Hang S.	13610,30	13692,80	–0,61
Singapour/Strait t	2248,34	2240,01	+0,37

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	23/01	22/01
Alcoa	69,62	69,12
Allied Signal	72,37	71,50
American Express	62,62	61,50
AT & T	39	38,87
Bethlehem	8,50	8,62
Boeing Co	111,75	112,12
Caterpillar Inc.	76,75	75,87
Chevron Corp.	66,87	67,12
Coca-Cola Co	58,87	59,25
Disney Corp.	71,50	70,75
Du Pont Nemours&Co	108,87	109
Eastman Kodak Co	87,62	87,75
Exxon Corp.	105,62	106,25
Gén. Motors Corp.H	62,12	62
Gén. Electric Co	107	107,37
Goodyear T & Rubbe	54,62	54,75
IBM	159,75	157,37
Intl Paper	42,37	42,62
J.P. Morgan Co	104,62	103,75
Mc Donalds Corp.	46,37	45,25
Merck & Co.Inc.	89,87	88,37
Minnesota Mng.&Mfg	82,75	84
Philip Moris	120,50	119,87
Procter & Gamble C	112,62	112
Sears Roebuck & Co	51,25	51,25
Texaco	107,62	107,25
Union Carb.	43,75	43,87
Utd Technol	69,50	66,75
Westingh. Electric	20,25	19,87
Woolworth	21	20,87

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	23/01	22/01
Allied Lyons	4,23	4,13
Barclays Bank	11,45	11,28
B.A.T. Industries	5,01	4,98
British Aerospace	12,82	12,85
British Airways	5,92	5,92
British Gas	2,26	2,27
British Petroleum	7,37	7,29
British Telecom	4,27	4,20
B.T.R.	2,64	2,60
Cadbury Schweppes	4,92	4,95
Eurotunnel	0,85	0,85
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	9,58	9,24
Granada Group Plc	8,59	8,53
Grand Metropolitan	4,61	4,49
Guinness	4,43	4,40
Hanson Plc	0,92	0,93
Great Ic	6,25	6,25
H.S.B.C.	14,34	14,09
Impérial Chemical	7,47	7,32
Legal & Gen. Grp	3,83	3,82
Marks and Spencer	4,84	4,88
National Westminst	7,88	7,80
Peninsular Orienta	6,24	6,21
Reuters	7,02	6,84
Saatchi and Saatch	1,04	1,02
Shell Transport	10,63	10,44
Tate and Lyle	4,50	4,52
Univeler Ltd	13,69	13,53
Zeneca	17,18	16,72

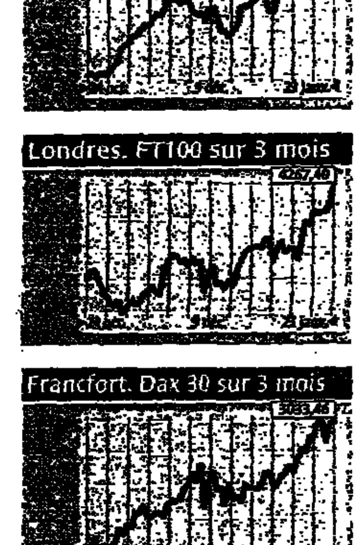


FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	23/01	22/01
Allianz Holding N	2879	2883
Basf AG	59,85	59,88
Bayer AG	61,98	62,44
Bay hyp&Wechselbk	51,70	51,55
Bayer Vereinsbank	63,95	63,55
BMW	1075	1077
Commerzbank	43,63	43,95
Daimler-Benz AG	116,05	114,95
Degussa	709,50	742
Deutsche Bank AG	83,73	83,02
Deutsche Telekom	30,72	31,11
Dresdner BK AG FR	54,20	54,68
Henkel VZ	84	85,70
Hoechst AG	69,65	70,28
Karstadt AG	492	479
Linde AG	1067	1055
DT. Lufthansa AG	23,25	23,40
Man AG	411,50	410
Mannesmann AG	648	643
Metro	129,30	126
Muench Rue N	3770	3725
Preussag AG	381,50	379,50
Rwe	68,70	67,40
Sap VZ	236,70	239,20
Schering AG	136,50	137,40
Siemens AG	79,40	78,92
Thyssen	297,50	298
Veba AG	91,45	91,55
Viag	658,50	647
Volkswagen VZ	596	586

New York. Dow Jones sur 3 mois

6883,90



Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

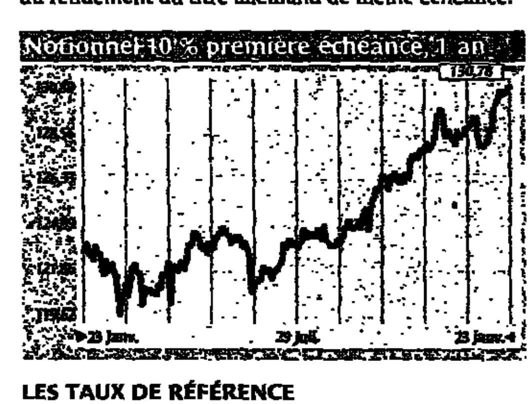
Le Matif en baisse

***LE CONTRAT** notionnel du Matif, qui mesure la* performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse sensible, vendredi 24 janvier. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars cédait 28 centièmes, à 130,50 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,57 %, soit 0,19 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

*La veille, le marché obligataire américain avait ter*miné la séance en baisse. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans – les taux montent quand le cours des titres baisse – était remonté de 6,83 % à 6,86 %.

La Banque de France a laissé inchangé, vendredi *matin, à 3,25 %, le taux de l'argent au jour le jour.* Jeudi, comme prévu, la Bundesbank avait choisi de ne pas modifier sa politique monétaire.



Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 23/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,25	5,55	6,55	1,60
Allemagne	3	5,74	6,62	1,40
Grande-Bretagne	5,94	7,39	7,85	2,70
Italie	7,56	7,28	7,83	3,40
Japon	0,47	2,49	—	0,20
Etats-Unis	5,25	6,52	6,79	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 23/01	Taux au 22/01	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,02	3,98	100,35
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,87	4,83	100,88
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,38	5,35	101,23
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,78	5,78	101,66
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,42	6,40	102,42
Obligations françaises	5,72	5,70	101,17
Fonds d'Etat à TME	–2,42	–2,37	99,76
Fonds d'Etat à TRE	–2,09	–2,25	99,73
Obligat. franç. à TME	–2,12	–2,07	99,86
Obligat. franç. à TRE	+0,08	+0,08	100,05

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 23/01	Vente 23/01	Achat 22/01	Vente 22/01
Jour le jour	3,2500	—	3,2500	—
1 mois	3,23	3,36	3,20	3,33
3 mois	3,33	3,20	3,30	3,33
6 mois	3,30	3,20	3,17	3,27
1 an	3,31	3,18	3,18	3,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3438	—	3,3320	—
Pibor Francs 3 mois	3,3359	—	3,3203	—
Pibor Francs 6 mois	3,3125	—	3,2852	—
Pibor Francs 9 mois	3,3125	—	3,2813	—
Pibor Francs 12 mois	3,3125	—	3,2813	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,0365	—	4,0208	—
Pibor Ecu 6 mois	4,0104	—	4	—
Pibor Ecu 12 mois	4,0104	—	4	—

MATIF

Échéances 23/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	154929	130,78	130,94	130,54	130,70
Juin 97	1193	129,52	129,52	129,30	129,30
Sept. 97	2	127,60	127,60	127,60	127,60
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	16479	96,76	96,78	96,75	96,76
Juin 97	16191	96,79	96,81	96,78	96,80
Sept. 97	9287	96,76	96,78	96,75	96,77
Déc. 97	6918	96,67	96,70	96,66	96,69
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	1423	97,16	97,34	97,10	97,10

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 23/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 97	18013	2465	2471,50	2436	2440
Février 97	968	2470,50	2475	2442,50	2444,50
Mars 97	330	2475,50	2480,50	2447	2450
Juin 97	113	2441	2441	2410	2410

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,5335 | US/DM ↘ 1,6390 | US/¥ ↗ 119,3200 | DM/F ↘ 3,3725 | £/F ↘ 9,0330

Faiblesse persistante du yen

***LE DOLLAR** s'inscrivait en légère baisse, vendredi matin 24 janvier, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques.* Il s'échangeait à 1,6380 mark et 5,5225 francs. Le billet vert était pénalisé par la chute, la veille, des actifs financiers américains. La baisse brutale de Wall Street en fin de séance et le recul des obligations avaient provoqué une sortie de capitaux hors des Etats-Unis et un vif repli de la monnaie américaine.

Le dollar s'inscrivait en revanche en hausse, vendredi matin, face à la devise nippone. Il cotait 120 yens, son cours le plus élevé depuis quatre ans, soutenu par les affirmations d'un responsable de la Banque du Japon, selon lequel le récent accès de faiblesse du yen était le bienvenu.

Le franc était stable face à la monnaie allemande, à 3,3720 francs pour un deutschemark. La livre sterling s'inscrivait en net recul, à 8,99 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 23/01	% 22/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,2500	–0,01	325	349
Ecu	6,5530	–0,27	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,5335	–0,08	5,2300	5,8300
Belgique (100 F)	16,3580	–0,02	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,2600	–0,01	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4600	–0,36	3,2100	3,7100
Danemark (100 krd)	88,3800	–0,14	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,8525	–1,03	8,4500	9,2900
Gde-Bretagne (1 L)	9,0330	–1,56	8,6400	9,4900
Grèce (100 drach.)	2,1535	–0,25	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	76,6600	–0,99	71	81
Suisse (100 F)	387,5600	+0,26	374	398
Norvège (100 k)	84,4700	–0,32	80	89
Autriche (100 sch)	47,9380	–0,01	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	4,0210	–0,24	3,7400	4,3400
Portugal (100 esc.	3,3800	–0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,1298	–0,29	3,8300	4,4300
Japon (100 yens)	4,6403	–0,35	4,4300	4,7800
Finlande (mark)	113,7000	–1,04	108	119

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	24/01	23/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6390	1,6400	–0,10
TOKYO : USD/Yens	119,3200	118,9800	+0,29

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,5243	5,5268	5,4812	5,4802
Yen (100)	4,6540	4,6585	4,6443	4,6586
Deutschemark	3,3717	3,3712	3,3749	3,3744
Franc Suisse	3,8729	3,8698	3,8641	3,8607
Lire Ital. (1000)	3,4843	3,4798	3,4791	3,4751
Livre sterling	9,1582	9,1402	9,1240	9,1168
Peseta (100)	4,0450	4,0368	3,0385	4,0371
Franc Belge (100)	16,360	16,323	16,369	16,361

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	3,22	3,22
Eurodollar	5,37	5,50	5,62
Eurolivre	6,12	6,25	6,37
Eurodeutschemark	3,06	3,06	3,06

L'OR

	cours 23/01	cours 22/01
Or fin (k. barre)	61800	61700
Or fin (en lingot)	62100	62300
Once d'Or Londres	351,20	—
Pièce française(20f)	357	356
Pièce suisse (20f)	356	355
Pièce Union lat(20f)	356	355
Pièce 20 dollars us	2360	2480
Pièce 10 dollars us	1380	1312,50
Pièce 50 pesos mex.	2300	2290

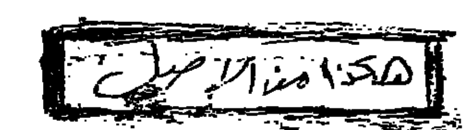
LE PÉTROLE

En dollars	cours 23/01	cours 22/01
Brent (Londres)	204	—
WTI (New York)	21,46	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	23/01	22/01
Dow-Jones comptant	242,73	248,84
Dow-Jones à terme	415,10	[illegible]
CRB	240,93	240,56
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2548	2517,50
Cuivre à 3 mois	2267	2264
Aluminium comptant	1603	1606
Aluminium à 3 mois	1628	1634
Plomb comptant	699,50	706
Plomb à 3 mois	710	716
Etain comptant	5975	5980
Etain à 3 mois	6020	6080
Zinc comptant	1125	1128
Zinc à 3 mois	1143	1142,50
Nickel comptant	7190	7155
Nickel à 3 mois	7275	7265

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,70	4,87
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	3,83	3,82
Maïs (Chicago)	7,49	7,47
Grain. soja (Chicago)	248	246,50
Tourt. soja (Chicago)	238,50	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	52	52
Orge (Londres)	91,75	88
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1276	1306
Café (Londres)	1583	1530
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,74	0,75
Jus d'orange (New-York)	0,87	0,87



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 24 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-1,13 %
CAC 40 : 2433,33

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	959	[illegible]	- 0,83	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	840	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1628	[illegible]	- 0,18	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1906	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1230	[illegible]	- 0,08	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1020	[illegible]	- 1,47	[illegible]
Accor	691	[illegible]	—	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	166	[illegible]	- 0,60	[illegible]
Air Liquide	868	[illegible]	- 2,18	[illegible]
Alcatel Alsthom	472	[illegible]	- 1,90	[illegible]
Axa-UAP	359,20	[illegible]	- 0,02	[illegible]
Axime	722	[illegible]	- 0,83	[illegible]
Bail Investis	750	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	667	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Bazar Hot. Ville	465	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Bertrand Faure	229,40	[illegible]	- 0,26	[illegible]
BIC	899	[illegible]	- 2,78	[illegible]
BIS	483,20	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
B.N.P.	226,40	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Bollore Techno	615	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Bongrain	2084	[illegible]	- 0,91	[illegible]
Bouygues	514	[illegible]	- 2,14	[illegible]
Bouygues Offs	149,50	[illegible]	—	[illegible]
Canal +	1231	[illegible]	- 1,13	[illegible]
Cap Gemini	270	[illegible]	- 0,48	[illegible]
Carbone Lorraine	1070	[illegible]	- 1,77	[illegible]
Carrefour	3324	[illegible]	- 1,02	[illegible]
Casino Guichard	239,40	[illegible]	- 1	[illegible]
Casino Guich.ADP	194,10	[illegible]	+ 0,97	[illegible]
Castorama Dl (Li)	967	[illegible]	- 0,62	[illegible]
C.C.F.	254,80	[illegible]	- 1,02	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	53	[illegible]	- 0,84	[illegible]
Cegid (Ly)	670	[illegible]	- 2,68	[illegible]
CEP Communication	400	[illegible]	—	[illegible]
Cerus Europ.Reun	136,80	[illegible]	- 0,65	[illegible]
Cetelem	695	[illegible]	- 1,29	[illegible]
CGIP	1495	[illegible]	- 1,27	[illegible]
Chargeurs Intl	321	[illegible]	- 3,23	[illegible]
Christian Dior	923	[illegible]	- 0,54	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	168,70	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Cipe France Ly #	700	[illegible]	- 1	[illegible]
Clarins	805	[illegible]	- 2,48	[illegible]
CLF-Dexia France	498,60	[illegible]	- 0,40	[illegible]
Club Mediterranee	355	[illegible]	- 1,69	[illegible]
Coflexip	315	[illegible]	- 1,93	[illegible]
Colas	800	[illegible]	- 2,50	[illegible]
Comptoir Entrep.	9,90	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
Comptoir Moder.	2842	[illegible]	- 1,12	[illegible]
CPR	455,30	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Cred.Fon.France	66	[illegible]	- 1,43	[illegible]
Credit Lyonnais CI	155	[illegible]	+ 1,93	[illegible]
Credit National	348	[illegible]	+ 2,01	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	268,50	[illegible]	- 1,48	[illegible]
Damart	4990	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
Danone	796	[illegible]	- 1,50	[illegible]
Dassault-Aviation	1330	[illegible]	- 1,80	[illegible]
Dassault Electro	530	[illegible]	- 1,50	[illegible]
Dassault Systemes	307	[illegible]	- 1,95	[illegible]
De Dietrich	234	[illegible]	- 1,75	[illegible]
Degremont	401	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	42,55	[illegible]	+ 3,40	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	147	[illegible]	- 2,38	[illegible]
Dynaction	121,80	[illegible]	- 0,65	[illegible]
Eaux (Gle des)	697	[illegible]	- 2,58	[illegible]
Eiffage	228,10	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Elf Aquitaine	533	[illegible]	- 1,68	[illegible]
Eramet	315	[illegible]	- 5,36	[illegible]
Eridania Beghin	831	[illegible]	- 1,44	[illegible]
Essilor Intl	1626	[illegible]	- 0,92	[illegible]
Essilor Intl ADP	1491	[illegible]	- 0,87	[illegible]
Esso	640	[illegible]	- 1,56	[illegible]
Eurafrance	2335	[illegible]	—	[illegible]
Euro Disney	10,50	[illegible]	- 1,42	[illegible]
Europe 1	1310	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Eurotunnel	7,70	[illegible]	- 3,24	[illegible]
Filipacchi Medias	1315	[illegible]	- 1,74	[illegible]
Fimalac SA	457	[illegible]	—	[illegible]
Finextel	91,50	[illegible]	- 1,63	[illegible]
Fives-Lille	490	[illegible]	- 2,04	[illegible]
Fromageries Bel	4192	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Galeries Lafayette	2040	[illegible]	- 1,96	[illegible]
GAN	102	[illegible]	- 0,09	[illegible]
Gascogne (B)	464,80	[illegible]	- 1,46	[illegible]
Gaumont #	428	[illegible]	- 0,70	[illegible]
Gaz et Eaux	2270	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Geophysique	374,50	[illegible]	+ 1,94	[illegible]
G.F.C.	491,10	[illegible]	- 0,63	[illegible]
Groupe Andre S.A.	460	[illegible]	—	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	119,90	[illegible]	- 1,08	[illegible]
GTM-Entrepose	280	[illegible]	- 2,14	[illegible]
Guilbert	1023	[illegible]	- 0,48	[illegible]
Guyenne Gascogne	2060	[illegible]	—	[illegible]
Havas	392,80	[illegible]	- 0,71	[illegible]
Havas Advertising	600	[illegible]	- 1,33	[illegible]
Imetal	824	[illegible]	- 2,66	[illegible]
Immeubl.France	352	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Infogrames Enter.#	724	[illegible]	- 1,38	[illegible]
Ingenico	113	[illegible]	- 1,68	[illegible]
Interbail	234	[illegible]	- 1,06	[illegible]
Intertechnique	985	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
Jean Lefebvre	285	[illegible]	- 0,03	[illegible]
Klepierre	736	[illegible]	- 0,95	[illegible]
Labinal	1254	[illegible]	- 2,55	[illegible]
Lafarge	333	[illegible]	- 0,45	[illegible]
Lagardere	153,70	[illegible]	- 0,52	[illegible]
Lapeyre	338	[illegible]	- 3,84	[illegible]
Lebon	183	[illegible]	—	[illegible]
Legrand	927	[illegible]	- 1,40	[illegible]
Legrand ADP	612	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Legris Indust.	246	[illegible]	- 2,84	[illegible]
Locindus	805	[illegible]	- 0,62	[illegible]
L'Oreal	1958	[illegible]	- 1,99	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1508	1483	- 1,65	10
Lyonnaise Eaux	518	523	+ 0,96	60
Marine Wendel	540	517	- 4,25	100
Metaleurop	58,95	58	- 1,61	50
Metrologie Inter.	16,85	17,20	+ 2,07	10
Michelin	298,50	297	- 0,50	12
Moulinex	139,50	138	- 1,07	10
Nord-Est	143	140	- 2,09	50
Nordon (Ny)	360,20	375	+ 4,10	70
NRJ #	720	704	- 2,22	10
OLIPAR	78,50	77,60	- 1,14	200
Paribas	378	368,20	- 2,59	50
Pathe	1390	1363	- 1,94	100
Pechiney	220	218,10	- 0,86	100
Pernod-Ricard	306	299	- 2,28	20
Peugeot	547	540	- 1,27	35
Pinault-Prin.Red.	2393	2341	- 2,17	100
Plastic-Omn.(Ly)	455	450	- 1,09	20
Primagaz	590	596	+ 1,01	10
Promodes	1461	1436	- 1,71	20
Publicis	549	548	- 0,18	25
Remy Cointreau	144,90	142,90	- 1,38	10
Renault	115,90	113,70	- 1,89	25
Rexel	1713	1657	- 3,26	20
Rhone Poulenc A	178	176,10	- 1,06	25
Rochette (La)	25,80	25,80	—	10
Roussel Uclaf	1527	1527	—	20
Rue Imperiale(Ly)	5200	5200	—	200
Sade (Ny)	185	185	—	100
Sagem SA	3200	3185	- 0,46	50
Saint-Gobain	797	793	- 0,50	100
Saint-Louis	1442	1427	- 1,04	100
Salomon (Ly)	441,90	433,20	- 1,96	10
Salvepar (Ny)	414,90	408	- 1,66	50
Sanofi	541	539	- 0,36	25
Sat	1599	1565	- 2,12	100
Saupiquet (Ns)	717	715	- 0,27	50
Schneider SA	264,60	263,50	- 0,41	50
SCOR	205	201	- 1,95	25
S.E.B.	1106	1092	- 1,26	20
Sefimeg	383	381	- 0,52	100
SEITA	209,80	215,20	+ 2,57	50
Selectibanque	75	75,05	+ 0,06	100
SFIM	1130	1106	- 2,12	100
SGE	115,50	115,90	+ 0,34	25
Sidel	388,50	387,20	- 0,33	75
Simco	510	509	- 0,19	100
S.I.T.A	1120	1079	- 3,66	50
Skis Rossignol	143,70	140,30	- 2,36	25
Sligos	830	836	+ 0,72	25
Societe Generale	592	608	+ 2,70	30
Sodexho	2671	2629	- 1,57	100
Sommer-Allibert	166,70	161,50	- 3,11	5
Sophia	207	210	+ 1,44	75
Spir Communication	557	558	+ 0,17	20
Strafor Facom	399,50	395	- 1,12	25
Suez	224	224,30	+ 0,13	75
Synthelabo	554	551	- 0,54	10
Technip	521	526	+ 0,95	20
Thomson-CSF	168	166,20	- 1,07	20
Total	468	464,70	- 0,70	50
U.A.P.(COMPAGNIE)	142,70	142,70	—	10
UFB Locabail	529	513	- 3,02	100
UIC	19,90	20	+ 0,50	20
UIF	453	455	+ 0,44	100
UIS	175	175,10	+ 0,05	25
Unibail	507	506	- 0,19	100
Union Assur.Fdal	610	589	- 3,44	10
Usinor Sacilor	72,80	72,65	- 0,20	20
Valeo	361	353,30	- 2,13	20
Vallourec	295	287	- 2,71	100
Via Banque	193,40	192	- 0,72	100
Worms & Cie	360,10	361,80	+ 0,47	12
Zodiac ex.dt divid	1530	1490	- 2,61	10
Elf Gabon	1421	1401	- 1,40	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	361,60	357,10	- 1,24	5
Adecco S.A.	1529	1585	+ 3,66	10
Adidas AG #	528	523	- 0,94	5
American Express	348,60	337,10	- 3,29	—
Anglo American #	305,50	299	- 2,12	—
Amgold #	377,10	411	+ 8,98	1
Arjo Wiggins App.	16,10	16	- 0,62	—
A.T.T. #	215	211	- 1,86	1
Banco Santander #	341	337,20	- 1,11	750
Barrick Gold #	144,10	145	+ 0,62	—
B.A.S.F. #	202	200,50	- 0,74	5
Bayer #	209	206,50	- 1,19	5
Cordiant PLC	9,10	9,05	- 0,54	—
Crown Cork ord.#	315,10	305,30	- 3,11	5
Crown Cork PF CV#	292,80	280,10	- 4,33	4
Daimler Benz #	392,30	384,90	- 1,88	5
De Beers #	165,40	164,70	- 0,42	—
Deutsche Bank #	284,80	283,20	- 0,56	5
Dresdner Bank #	182,90	179	- 2,13	5
Driefontein #	50,60	52,20	+ 3,16	—
Du Pont Nemours #	610	594	- 2,62	—
Eastman Kodak #	484	485,60	+ 0,33	2
East Rand #	1,77	1,74	- 1,69	1
Echo Bay Mines #	33,60	35,20	+ 4,76	—
Electrolux #	332,10	333,10	+ 0,30	25
Ericsson #	190,40	185,80	- 2,41	2
Ford Motor #	194	186	- 4,12	1
Freegold #	37,50	38,20	+ 1,86	—
Gencor Limited #	22,30	22,45	+ 0,67	—
General Elect. #	585	575	- 1,70	—
General Motors #	340	340,90	+ 0,26	1
Gle Belgique #	416,50	416,10	- 0,09	—
Grd Metropolitan	40,80	41,30	+ 1,22	—
Guinness Plc #	39,95	39,20	- 1,87	—
Hanson Plc	8,40	8,10	- 3,57	—
Harmony Gold #	45	45	—	—
Hitachi #	47,60	47,40	- 0,42	50
Hoechst #	237,10	236,10	- 0,42	5
I.B.M #	856	836	- 5,64	1
L.C.I #	66,50	66,15	- 0,52	1
Ito Yokado #	250,70	246,20	- 1,79	50
Matsushita #	79,70	80	+ 0,37	50
Mc Donald's #	258	252,10	- 2,28	—
Merck and Co #	494,30	476	- 3,68	—
Mitsubishi Corp.#	48,50	48	- 1,03	50
Mobil Corporat.#	723	716	- 0,96	2
Morgan J.P. #	582	567	- 2,57	2
Nestle SA Nom. #	5780	5770	- 0,17	10
Nipp. MeatPacker #	61	62,20	+ 1,96	50
Nokia A	374	359,10	- 3,98	5
Norsk Hydro #	311	303,50	- 2,41	20
Petrofina #	1866	1868	+ 0,10	—
Philip Morris #	663	646	- 2,56	1
Philips N.V #	224,50	221,30	- 1,42	10
Placer Dome Inc #	112,10	111,10	- 0,89	—
Procter Gamble #	627	612	- 2,39	—
Quilmes	307	310	+ 0,97	—
Randfontein #	25,55	25,65	+ 0,39	—
Rhone Poul.Rorer #	422,40	425	+ 0,61	—
Royal Dutch #	968	962	- 0,61	5
R T Z #	84	83,10	- 1,07	—
Sega Enterprises	175	158	- 9,71	50
Saint-Helena #	30	30,50	+ 1,66	1
Schlumberger #	623	606	- 2,72	—
SGS Thomson Micro.	398	378,10	- 5	13
Shell Transport #	95,30	94,50	- 0,83	—
Siemens #	268	261	- 2,61	5
Sony Corp. #	357,50	356,50	- 0,27	50
Sumitomo Bank #	64,50	62,15	- 3,64	50
T.D.K #	343	341	- 0,58	50
Telefonica #	136,20	135	- 0,88	500
Toshiba #	32,40	31,95	- 1,38	50
Unilever #	915	911	- 0,43	4
United Technol. #	374,20	382	+ 2,08	5
Vaal Reefs #	351	361	+ 2,84	—
Volkswagen A.G #	2585	2611	+ 1	50
Volvo (act.B) #	138,50	136	- 0,36	5
Western Deep #	152,10	153,70	+ 1,05	2
Yamanouchi #	102	102	—	50
Zambia Copper	6,50	7,70	+ 18,46	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 24 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	102,01	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	112,38	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	123	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	123,86	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	120,50	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,05	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	103,47	[illegible]
CFF 10,25%90-01 CB#	120,36	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,47	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	105,45	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	—	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	118,31	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,55	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,87	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	119,39	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,24	[illegible]
Finansder 9%91-06#	123,71	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	116,92	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	113,65	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	102	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,54	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	102,40	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,27	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,86	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	113,50	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	107,55	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	118,27	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	105,38	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,55	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	125,22	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	125,90	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,45	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	990	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	◆	80,40	78,69
Baccarat (Ny)		490	500
Bains C.Monaco	◆	495	495
Bque Transatlantl.	◆	138,40	138,40
B.N.P.Intercont.		530	530
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy		376	377
Champex (Ny)	◆	26,85	26,85
CIC Un.Euro.CIP		330,20	333,50
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2121	2121
Concorde-Ass Risq	◆	988	988
Continental Ass.Ly	◆	390,10	390,10
Darblay	◆	415	415
Didot Bottin		797	796
Eaux Bassin Vichy	◆	3890	3890
Ecia		820	816
Ent.Mag. Paris		1507	1509
Fichet Bauche	◆	75,50	75,50
Fidei		33,10	33,10
Finalens		360	355
F.I.P.P.	◆	400	400
Fonciere (Cie)		529	530
Fonciere Euris		247	247
Fonc. Lyonnaise #		659	680
Foncina #		485	485
Francarep		241,10	250
France I.A.R.D	◆	1006	1006
France S.A.		1300	1300
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gevelot	◆	984	988
G.T.I (Transport)		200	200
Immobail		105	103
Immobanque		617	629
Locamion (Ly)	◆	470	470
Lucia	◆	55	55
Monoprix		220,10	218
Metal Deploye	◆	400	400
Mors #		8,30	8,50
Navigation (Nle)		99	99,80
Optorg	◆	284	284
Paluel-Marmont	◆	225	225
Exa.Clairefont(Ny)	◆	1051	1051
Parfinance		224,10	225
Paris Orleans		262	260
Piper Heidsieck	◆	1720	1720
Promodes (CI)		1020	1014
PSB Industries Ly		348,10	352
Rhin Moselle(Ny)		1700	1700
Rougier #		297	295
Saga	◆	135	135
Salins du Midi		607	607
Silic		815	820
S.I.P.H.	◆	162,10	200,70 d
Sofal	◆	37	37
Sofragi		4388	4172
Taittinger		1810	1810
Tour Eiffel		250	245
Vicat		420	420
Finaxa		307	302
Gaillard (M)	◆	1608	1608
Givaudan-Lavirotte	◆	1025	1025
Grd Bazar Lyon(Ly)		185	188
Gd Moul.Strasbourg	◆	1800	1800
Immeubl.Lyon(Ly)#		465,10	480
L.Bouillet (Ly)	◆	320	320
Lloyd Continental	◆	7000	7000
Lordex (Ny)	◆	18	18
Mag.Lyon Gerl.(Ly)		145	145
Matussiere Forest.		70,50	69,50
Moncey Financiere		2820	2845
M.R.M. (Ly)		165	169,50
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	110,10	110,10
Poliet		478	478
Sabeton (Ly)		738	738
Samse (Ly)		830	832
Sechilienne (Ly)		1040	1040
Tanneries Fce (Ny)		289,80	274,70
Union Gle Nord(Li)	◆	192,50	192,50

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	200
Commerzbank AG	148,90	142,10
Fiat Ord.	18,50	18,70
Gevaert	369,20	369,20
Gold Fields South	133	133
Kubota Corp.	24	24
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	45	45
Robeco	460	457,60
Rodamco N.V.	166,90	165,10
Rolinco	481,20	474,20
Sema Group Plc	108	104
Solvay SA	3400	3480

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection ***Cours relevés à 12 h 30***

VENDREDI 24 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	◆	41,05	[illegible]
AFE #		459	[illegible]
Aigle #		186,10	[illegible]
Albert S.A (Ns)	◆	139	[illegible]
Altran Techno. #		1947	[illegible]
Montaignes P.Gest.		2239	[illegible]
Assystem #		440	[illegible]
Bque Picardie (Li)	◆	605	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#		256,10	[illegible]
Bque Vernes		165	[illegible]
Beneteau #		641	[illegible]
B I M P		65	[illegible]
Boiron (Ly) #		690	[illegible]
Boisset (Ly)#		287	[illegible]
But S.A.		360	[illegible]
Cardif SA		854	[illegible]
C.E.E #		175	[illegible]
Cermex (Ly)	◆	370,30	[illegible]
CFPI #		327	[illegible]
Change Bourse (M)		269	[illegible]
Christ.Dalloz #		2980	[illegible]
CNIM CA#		215	[illegible]
Codetour		309	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		466	[illegible]
Conflandey S.A.		254	[illegible]
C.A.Haute Normand.		321,90	[illegible]
C.A. Paris IDF		768	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		344	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)		323,50	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		534	[illegible]
C.A. Oise CCI		279,80	[illegible]
Creeks	◆	21,75	[illegible]
Devanlay		464,80	[illegible]
Devernois (Ly)		524	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	61,50	[illegible]
Adecco Trav.Tem.Ly		440	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#		395	[illegible]
Expand s.a		399	[illegible]
Factorem		686	[illegible]
Faiveley #		313	[illegible]
Finacor		78,50	[illegible]
Fininfo		568	[illegible]
Fructivie		611	[illegible]
Gautier France #		254	[illegible]
Gel 2000		69	69
GFI Industries #		901	920
Girodet (Ly) #		26,20	25
GLM S.A.		284,90	284,90
Grandoptic.Photo #		839	844
Gpe Guillin # Ly		180	180
Kindy #		145	144,70
Guerbet		289	296
Hermes internat.1#		1650	1610
Hurel Dubois		590	590
ICBT Groupe #		193,80	190,10
I.C.C.		115	115
ICOM Informatique		290	288,60
Idianova	◆	69	69
Int. Computer #		105	105
IPBM		66	66
M6-Metropole TV		492	494
Manitou #		668	665
Manutan		510	510
Marie Brizard #		1060	1040
Maxi-Livres/Profr.		166	166
Mecelec (Ly)		69,80	68
MGI Coutier		230	230,90
Monneret Jouet Ly#		85,50	87
Naf-Naf #		59	60
NSC Schlum. Ny		680	678
Onet #		989	980
Paul Predault #		198	194
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #		80	80
Phyto-Lierac		376	370,20
Pochet		960	955
Poujoulat Ets (Ns)	◆	204	204
Radiall #		531	545
Rallye(Cathiard)Ly		238	234,50
Robertet #		1080	1089
Rouleau-Guichard		360	364
Securidev #		85	84
Smoby (Ly)#		557	612
Sofco (Ly)		50	47,90
Sofibus	◆	367	367
Sogepag #	◆	151	151
Sogeparc (Fin)		874	866
Sopra		457	459
Steph.Kelian #		96	96
Sylea		600	595
Teisseire-France		168	168
TF1-1		514	500
Thermador Hold(Ly)		283	282,40
Trouvay Cauvin #		125	123
Unilog		551	552
Union Fin.France		621	605
Viel et Cie #		137,50	136,90
Vilmorin et Cie #		462	460
Virbac		600	602

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 24 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	69,95	68
Coil	160	160
Electronique D2	581	581
FDM Pharma n.	203	202
Genset	249,90	253
High Co.	137	180
Infonie	129,50	125
Joliez-Regol	86	67,50
Mille Amis	117,90	116,90
Picogiga	232,50	229,80
Proxidis	25	25
Stelax	4,17	4,20

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 24 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	703	703
Crédit Gén.Ind.	◆	21,10	21,10
Générale Occidentale	◆	85,50	85,50
Mumm	◆	1450	1450
Sté lecteurs du Monde	◆	165,10	165,10

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon *détaché; ● droit détaché; o = offert;* d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 23 janvier

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		129,77	[illegible]
BANQUES POPULAIRES			
Valorg	●	2392,76	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE			
Arbitr. Court Terme		9625,70	[illegible]
Arbitr. Première		9721,22	[illegible]
Arbitr. Sécurité		17666,81	[illegible]
BNP			
Antigone Trésorerie		872874	[illegible]
Natio Court Terme		14022	[illegible]
Natio Court Terme2		380714	[illegible]
Natio Epargne		2274,24	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D		16764,05	[illegible]
Natio Ep. Croissance		2641,31	[illegible]
Natio Ep. Obligations		231,45	[illegible]
Natio Epargne Retraite		152,15	[illegible]
Natio Epargne Trésor		11133,31	[illegible]
Natio Epargne Valeur		625,16	[illegible]
Natio France Index		1303,97	[illegible]
Natio Immobilier		1340,73	[illegible]
Natio Inter		2023,70	[illegible]
Natio Monétaire C/D		5422,02	[illegible]
Natio Opportunités		179,33	[illegible]
Natio Patrimoine		1585,13	[illegible]
Natio Perspectives		1396,46	[illegible]
Natio Placements C/D		77830,07	[illegible]
Natio Revenus		1132,90	[illegible]
Natio Sécurité		11324,40	[illegible]
Natio Valeurs		1211,26	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		91156,58	[illegible]
Oblig. tres caté.		256,94	[illegible]
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)			
Livret Bourse Inv. D	◆	733,29	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	◆	980,58	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS			
Nord Sud Dévelop. C/D	◆	2394,40	[illegible]
Patrimoine Retraite C		308,38	[illegible]
Sicav Associations C	◆	2399,21	[illegible]
CDC TRÉSOR			
Fonsicav C		19391,16	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C		19100,44	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE			
Ecur. Actions Futur D		245,01	[illegible]
Ecur. Capicourt C		231,46	[illegible]
Ecur. Capitalisation C		244,56	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.		10456,92	[illegible]
Ecur. Expansion C		81533,40	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C		3170,16	[illegible]
Ecur. Investis. D		199,43	[illegible]
Ecur. Monépremière		11181,66	[illegible]
Ecur. Monétaire C		12903,08	[illegible]
Ecur. Monétaire D		12288,54	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D		317,14	317,14
Ecur. Trimestriel D		2033,29	2033,29
Eparcourt-Sicav D		199,62	199,62
Géoptim C		12471,88	12287,57
Géoptim D		12137,58	[illegible]
Horizon C		1949,08	1910,86
Prévoyance Ecur. D		105,89	105,89
Fonds communs de placements			
Ecur. Capipremière C		11860,57	11860,57
Ecur. Sécuripremière C		11804,75	11792,96
Ecur. Sensipremière C		12841,01	12841,01
CNCA (Crédit Agricole)			
Amplia	◇	118196,41	118196,41
Atout Amérique		163,14	159,16
Atout Asie		100,18	97,74
Atout Futur C		704,45	687,27
Atout Futur D		663,15	646,98
Coexis		1936,79	1900,68
Dieze		2020,99	1989,31
Elicash	◇	937553,67	937553,67
Epargne-Unie		191,08	188,62
Eurodyn		2210,93	2157
Indicia	◆	1493,58	1456,88
Moné.J C	◇	11822,49	11822,49
Moné.J D	◇	11446,65	11446,65
Oblifutur		536,88	526,87
Oraction		1820,45	1776,05
Revenu-Vert		1224,40	1201,57
Sévéa	◆	113,26	110,50
Synthésis		17597,19	17252,15
Uni Foncier		1352,77	1319,78
Uni France		768,56	749,82
Uni Garantie C		1856,82	1832,30
Uni Garantie D		1420,17	1399,89
Uni-Régions		1686,74	1645,60
Univar C	◇	306,24	306,24
Univar D	◇	300,42	300,42
Univers Actions		210,35	205,22
Univers-Obligations		237,08	232,66
CIC BANQUES			
Francic		652,87	638,85
Francic Pierre		126,38	122,70
Francic Régions		1832,46	1799,09
CIC PARIS			
Cicamonde		1458,61	1416,15
Converticic		377,93	372,34
Ecocic		1599,97	1553,37
Oblicic Mondial		3661,98	3607,86
Oblicic Régions		1207,60	1189,75
Rentacic		170,33	167,81
CRÉDIT LYONNAIS			
Eurco Solidarité		1363,07	1349,57
Lion 20000 C		16991,15	16991,15
Lion 20000 D		16299,06	16299,06
Lion Association		10946,64	10946,64
Lion Plus		1528,85	1498,87
Lion Trésor		2515,17	2490,27
Oblilion		2017,57	1997,59
Sicav 5000		663,51	650,50
Slivafrance		1112,72	1090,90
Slivam		534,58	524,10
Slivarente		246,06	241,24
Slivinter		668,33	655,23
Trilion		5311,51	5243,35
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizes		2264,34	2219,94
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		151,13	147,09
Créd.Mut.Ep.Cour.T		907,05	907,05
Créd.Mut.Ep.Ind.C		122,33	119,06
Créd.Mut.Ep.J		22698,22	22698,22
Créd.Mut.Ep.long.T		256,09	249,24
Créd.Mut.Ep.Monde		1433,44	1395,08
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1842,82	1806,69
Créd.Mut.Ep.Quatre		1121,95	1099,95
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		831,37	795,57
Saint-Honoré Capital		19416,56	18851,03
St-Honoré March. Emer.		758,13	725,48
St-Honoré Pacifique		684,87	655,38
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1815,58	1815,58
Stratégie Actions		1008,35	969,57
Stratégie Rendement		1919,98	1859,54
LA POSTE			
Amplitude Monde C		896,43	874,57
Amplitude Monde D		873,28	851,98
Amplitude Europe C/D		134,25	130,98
Elanciel D		155,62	151,82
Emergence Poste D		127,05	123,95
Géobilys C		650,86	641,24
Géobilys D		621,20	612,02
Intensys C		116,77	116,60
Intensys D		111,82	111,65
Latitude C		146,92	146,92
Latitude D		138,22	138,22
Oblitys D		620,64	611,47
Plénitude D		182,39	177,94
Poste Gestion C		44021,04	44021,04
Revenus Trimestr. D		5352,29	5299,30
Solstice D		2367,57	2361,67
Thésora C		967,45	957,87
Thésora D		880,61	871,89
SOCIETE GENERALE			
Actimonetaire C		37585,32	37585,32
Actimonetaire D		30604,79	30604,79
Cadence 1 D		1080,93	1070,23
Cadence 2 D		1084,28	1073,54
Cadence 3 D		1071,65	1061,04
Capimonétaire C		406,35	405,94
Capimonétaire D		377,55	377,17
Sogeoblig C		9079,02	8989,13
Interoblig C		7127,43	7056,86
Intersélection France D		658,04	645,14
S.G. France opport. C		1873,01	1836,28
S.G. France opport. D		1806,21	1770,79
Sogenfrance C		1623,77	1591,93
Sogenfrance D		1498,55	1469,17
Sogépargne D		308,91	305,85
Soginter C		2060,03	2019,64
Fonds communs de placements			
Favor D	◆	1383,54	1356,41
Sogelfance D	◆	1717,72	1708,71
Sogenfrance Tempo D	◆	164,08	164,08

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT

3615 LEMONDE

Publicité financière Le Monde : 01 44 43 76 45

MÉDECINE Des résultats très encourageants dans le traitement du sida par trithérapies ont été annoncés par le docteur David D. Ho, l'un des meilleurs spécialistes mondiaux de cette technique, lors de la quatrième conférence sur les rétrovirus, qui se tient à Washington. ● L'ÉRADICATION éventuelle du virus à l'aide de ces associations médicamenteuses a été évoquée, dans la mesure où la charge virale est devenue indétectable chez certains malades ainsi traités. ● L'EFFET EXACT du traitement sur la réplication du VIH dans l'organisme reste néammoins inconnu. ● L'ARRÊT DU TRAITEMENT serait, dans ces conditions, le seul moyen de vérifier s'il a été effectivement éradiqué, mais une telle épreuve soulèverait de sérieuses questions morales. ● PLUSIEURS ÉTUDES ont montré que le traitement était plus efficace quand il est appliqué très tôt après la contamination.

Les nouveaux traitements du sida confirment leur efficacité

Des interventions à la conférence de Washington sur les rétrovirus soulignent que l'espoir né des trithérapies ne doit pas masquer la somme des interrogations scientifiques et des dilemmes éthiques qu'elles soulèvent

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

« *Est-il désormais possible d'éradiquer le VIH au sein de l'organisme des personnes infectées ?* », s'est officiellement demandé le docteur David D. Ho (Aaron Diamond Center, New York) lors de la cérémonie d'ouverture de la quatrième conférence sur les rétrovirus et les infections opportunistes qui, jusqu'au dimanche 26 janvier, réunit à Washington les représentants de la plupart des équipes spécialisées dans le traitement du sida. Elu « *homme de l'année 1996* » par l'hebdomadaire américain *Time*, le docteur Ho est unanimement reconnu par ses pairs comme l'un des meilleurs chercheurs sur les nouvelles associations thérapeutiques médicamenteuses antirétrovirales. C'est aussi un homme mesuré, pleinement conscient de la portée de ses déclarations, un scientifique soucieux de dire la vérité sans que cette dernière ne suscite trop de fausses espérances. Mais l'entreprise du docteur Ho tient aujourd'hui de la gageure.

C'est à Washington déjà, lors de la troisième conférence sur les rétrovirus et sur les maladies opportunistes, qu'avaient été communiquées les premières informations encourageantes sur les résultats des associations thérapeutiques contre le sida incluant des molécules antiprotéases (*Le Monde* du 31 janvier 1996). Un an plus tard, des dizaines de milliers de personnes ont recours, à travers le monde, à ces traitements qui, affirment cliniciens et patients, peuvent, lorsqu'ils sont supportés, améliorer considérablement l'état de santé, la qualité et l'espérance de vie de nombreux malades. Au plan fondamental, la principale question soulevée demeure celle de l'effet exact de ces médicaments sur la réplication du VIH au sein de l'organisme qu'il infecte. Il est établi que les associations antirétrovirales réduisent de manière massive et spectaculaire la quantité de virus dans le sang circulant. Mais bien des interrogations demeurent.

Parce qu'il fut l'un des premiers à avoir eu recours aux trithérapies, le docteur Ho est aujourd'hui l'un de ceux qui disposent le plus de recul et donc des meilleurs renseignements. Les résultats qu'il a présentés permettent de conforter les premiers espoirs.

« VIRUS INDÉTECTABLE »

Le docteur Ho suit, entre autres patients, un groupe de vingt-quatre personnes qui ont débuté une trithérapie il y a plus de dix-huit mois. Quatre d'entre elles ont abandonné l'expérience à cause des effets secondaires (nausées, vomissements, diarrhées) ou des contraintes quotidiennes inhérentes à ce traitement. Chez les vingt autres (traitées par AZT et 3 TC auxquels était associé soit de l'indinavir, soit du ritonavir), le virus est devenu « *indétectable* » dans la circulation sanguine. A partir d'une série de biopsies et de prélèvements, le docteur Ho a effectué des recherches sophistiquées pour tenter de retrouver le VIH dans d'autres régions de l'organisme. Il a révélé que le virus était également « *indétectable* » dans le sperme, les ganglions lymphatiques et des tissus lymphoïdes des malades chez qui ces examens ont pu être faits.

Que peut-on raisonnablement conclure ? Sans doute, comme l'a souligné le docteur Ho, « *indétectable* » n'est pas synonyme « *d'éradiqué* ». Ce terme, pourtant, est publiquement prononcé et figure déjà dans le titre des symposiums organisés dans les prochains mois sur le sol américain. On ne pourra pourtant parler d'éradication qu'au terme d'une épreuve que tout le monde redoute, une épreuve scientifiquement indispensable, mais qui n'ira pas sans soulever des questions morales, sans susciter des réactions dans le milieu associatif. La seule manière de savoir si le VIH a, dans ce cas, été éradiqué, sera d'arrêter le traitement. L'apparition ultérieure du virus signifierait que ce dernier était toujours présent au sein de l'organisme dans un ou plusieurs « *sanctuaires* » (le système nerveux central, par exemple) où cet agent infectieux peut résister aux molécules dirigées contre lui. Dans le cas contraire, si le VIH ne réapparaît pas, pourra-t-on, après plusieurs mois ou années d'observations, en conclure que le malade est guéri ?

Il faudrait, pour cela, démontrer que l'impact de l'infection virale sur son système immunitaire n'a pas été irréversible. Le docteur Ho estime qu'il ne pourra pas proposer à ses patients de cesser de prendre leurs médicaments avant deux ans et demi de traitement. Sur ce point, les opinions médicales et scientifiques divergent. Ainsi, le docteur Douglas Richman (université de Californie, San Diego) a annoncé une étude américaine incluant trois cents personnes séropositives mises sous trithérapie et à qui on proposera, au terme de six mois, en cas de bonne réponse thérapeutique, de ne plus prendre qu'un ou deux médicaments afin d'observer si, la réduction de la charge virale – le bénéfice thérapeutique – demeure.

Une autre question est celle du rapport entre l'efficacité de la trithérapie et l'ancienneté de la contamination et de la séropositivité. Certains observateurs confient que les spectaculaires résultats du docteur Ho tiennent, pour une bonne part, au fait que les personnes ont été traitées par trithérapie d'emblée et peu de temps après leur contamination. Or, aujourd'hui, la très grande majorité des personnes qui sont sous trithérapie ont, auparavant, été prises en charge en monothérapie ou en bithérapie.

Toutes les données disponibles démontrent que le bénéfice thérapeutique, dans ce cas de figure, est inférieur à celui fourni par la mise en œuvre d'emblée d'une trithérapie. En d'autres termes, la démonstration de l'efficacité de ces nouveaux schémas thérapeutiques constitue, du point de vue de la santé publique, un argument pour inciter à l'intensification du dépistage dans les groupes de populations, les toxicomanes, connus pour être plus exposés que la normale dans les pays occidentaux aux risques infectieux.

On ne saurait, par ailleurs, ni ignorer ni sous-estimer le risque majeur que constitue la probable émergence des phénomènes de résistance du VIH aux nouvelles molécules incluses dans les trithérapies. Les cliniciens participant à la conférence de Washington ne cachent pas, sur ce thème, les plus vives inquiétudes. Rien, malheureusement, ne permet d'affirmer que la puissance et l'ingéniosité de la recherche scientifique et pharmaceutique permettront ici de rivaliser à temps avec le génie infectieux qui caractérise le virus du sida.

Jean-Yves Nau

De nouvelles molécules prochainement sur le marché

Les associations thérapeutiques habituelles (AZT-3TC-indinavir ou ritonavir) pourront être prochainement modifiées ou complétées avec l'arrivée de nouvelles molécules antiprotéases sur le marché international. Après le saquinavir, de la multinationale Roche, on annonce les mises sur le marché du viracept de la firme américaine Agouron et d'une antiprotéase de GlaxoWellcome (déjà productrice de l'AZT et du 3TC), connue sous le nom de code GW 141.

D'autres molécules sont encore attendues, fruits d'une recherche intensive des firmes pour lesquelles les avancées thérapeutiques, fortement médiatisées dans le champ du sida, laissent espérer de substantiels profits. D'ores et déjà, des essais thérapeutiques incluant quatre molécules antirétrovirales sont en cours. Ainsi, à la différence de la plupart des essais thérapeutiques, les protocoles expérimentaux anti-sida impliquent, pour la mise au point de cocktails thérapeutiques, des firmes concurrentes.

Soigner le plus tôt possible après la contamination

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Plusieurs résultats présentés à la conférence de Washington tendent à prouver clairement que le bénéfice de trithérapies est encore plus grand lorsque ces dernières sont mises en œuvre le plus tôt possible après la contamination de l'organisme par VIH. Une étude américano-européenne, dirigée par le professeur L. Perrin (université de Genève), travaillant en collaboration avec le Center Aaron Diamond de New York et la multinationale pharmaceutique Merck, permet de situer avec environ six mois de recul le bénéfice obtenu sur trente-six personnes – vingt-quatre Européens et douze Américains – contaminées moins de trois mois avant la mise en route d'un traitement associant AZT-3TC et indinavir.

Après un semestre de traitement on a ainsi observé chez certains malades une diminution de la charge en VIH : de taux compris entre 5 000 et 5 millions par millilitre de plasma on est passé à des taux inférieurs à 20 par millilitre (limite des taux de détection par les meilleurs appareils de mesure de la charge virale) ou compris entre 20 et 50. De plus, à la différence de ce que l'on observait en mono ou bithérapie, la diminution de la charge virale continue à être observée durant les mois qui suivent la mise en route du traitement. « *Aucun effet secondaire important ou inattendu n'a été observé*, a déclaré au *Monde* le professeur Perrin. *Ce type de trithérapie nous apparaît très prometteur face à une infection récente par le VIH.* »

Les résultats, présentés jeudi 23 janvier à Washington, d'une étude française, menée sous l'égide de l'Agence nationale de recherche sur le sida et coordonnée par le professeur Bruno Hoen, vont dans le même sens. Ce travail, lancé en mars 1996, a aujourd'hui permis de réunir quarante volontaires. Il s'agit dans tous les cas de personnes qui ont été contaminées (par voie sexuelle le plus souvent ou à l'occasion d'une injection intraveineuse de drogue) dans les semaines précédant la mise en œuvre de la trithérapie. Le fait est établi grâce aux symptômes de primo-infection (ganglions, fièvre, ulcérations des muqueuses) et à des arguments virologiques (antigénémie élevée).

La trithérapie appliquée pendant les neuf derniers mois de 1996 associait AZT, 3TC et ritonavir. Sur les quarante malades inclus dans cette étude, vingt-huit (vingt-quatre hommes et quatre femmes d'un âge moyen de 31 ans) ont été traités au moins trois mois et seize pendant plus de six mois. Le délai moyen, entre le premier signe clinique de primo-infection et le début du traitement, était de vingt-six jours. La charge virale moyenne au moment du début du traitement était de 235 000 virus par millilitre, soit une valeur très élevée. Après trois mois de traitement, dix-sept malades sur dix-neuf avaient une charge virale indécelable ou toujours en cours de décroissance. Après six mois, sept malades sur neuf avaient une charge virale indécelable.

Des analyses complémentaires portant sur la présence du virus dans les cellules et les ganglions vont être réalisées. On proposera aux malades inclus dans cet essai de poursuivre le traitement pendant dix-huit mois au moins. Les chercheurs français se demandent maintenant s'ils proposeront à leurs patients des biopsies plus larges et des examens de leur sperme. « *En toute hypothèse, on ne peut que conseiller aux personnes ainsi traitées de continuer à prendre les précautions indispensables pour ne pas contaminer leurs partenaires lors de rapports sexuels* », a précisé au *Monde* le professeur Hoen. La question de la contagiosité par voie sexuelle des malades répondant de manière spectaculaire aux trithérapies est loin d'être tranchée. Ainsi, alors que le docteur Ho ne retrouve pas de traces de VIH dans le liquide séminal de ses patients, une équipe de Boston a annoncé à Washington que, selon ses observations, les antiprotéases ne parvenaient pas toujours à faire disparaître le VIH dans cette sécrétion.

J.-Y. N.

Des chercheurs se penchent sur la haute tension

Des effets des champs électromagnétiques ont été relevés sur des cultures de cellules

LES CONDUCTEURS électriques génèrent un champ électromagnétique (CEM) dans lequel nous baignons en permanence. Ce champ à basse fréquence (50 hertz en France, 60 hertz aux Etats-Unis) représente-t-il un danger pour l'homme ? La question est posée depuis 1979, date à laquelle deux épidémiologistes américains, Nancy Wertheimer et Ed Leeper, ont constaté une augmentation du taux des leucémies d'un facteur 1,5 chez 344 enfants de la région de Denver (Colorado), habitant dans des maisons très proches des lignes à haute tension.

Depuis, plus de cinq cents études, expertises, contre-expertises, et travaux de laboratoires ont été menés dans le monde pour tenter d'évaluer les risques potentiels représentés par les CEM. Sans résultats probants. Un rapport du National Research Council (NRC), demandé par le Congrès américain, a même conclu en novembre dernier à l'innocuité des champs électromagnétiques dans les maisons (*Le Monde* du 20 novembre). Les experts du NRC n'avaient « *pas trouvé de lien concluant entre la présence des champs électromagnétiques et le déclenchement de cancers, de troubles de l'apprentissage et du comportement, ou la présence de malformations congénitales* ».

Un doute subsiste malgré tout. D'autant plus que, lorsque les chercheurs soumettent des cultures de cellules ou des petits animaux à des CEM d'intensité variable, ils peuvent constater des modifications biologiques. Pour tenter de faire le point sur la question, EDF et Electrabel ont organisé à Bruxelles, le 21 janvier dernier, un symposium sur « *les perspectives scientifiques des champs électriques et magnétiques de très basse fréquence* ».

LYMPHOCYTES HUMAINS

A défaut de constater l'irruption d'un cancer, on peut essayer de voir ce qui le favorise, la modification ou la baisse des défenses immunitaires, par exemple. Aussi, de nombreux travaux ont-ils trait à l'immunologie. Alexandra Antonopoulos, par exemple, de l'Institut de génétique de l'université d'Essen, en Allemagne, a soumis des lymphocytes de sang humain à des champs de 0,5, 1 et 5 microteslas. Elle a constaté que les cellules prolifèrent plus rapidement.

De son côté, Rosemonde Mandeville, spécialiste de l'immunologie à l'Institut Armand-Frappier de l'université du Québec, et son équipe ont exposé 96 rats à des intensités de CEM, allant de 0,02 à 2 000 microteslas. Ils ont noté des perturbations du système immunitaire – sans qu'il y ait cependant immunosupression – dans une « fenêtre » très précise de l'âge de l'animal : entre cinq semaines et trois mois. Au-delà, après six ou neuf mois, ils disparaissent, comme si l'organisme s'adaptait.

Autre domaine lié à l'immunologie, la mélatonine, cette hormone qui règle notre rythme biologique. Selon une hypothèse émise en 1987, l'exposition aux CEM diminuerait, voire supprimerait la secrétion de la mélatonine, perturbant ainsi le système immunitaire. Ce phénomène a été observé chez des rongeurs, mais jamais sur l'homme, bien que 700 volontaires aient été exposés aux CEM, aux Etats-Unis, en France, et en Allemagne. Mais il ne s'agissait que d'études à court terme, souligne Charles Graham, du Midwest Research Institute aux Etats-Unis. « *Il importe maintenant d'effectuer des expositions plus longues, en tenant compte du moment de la journée où elles sont appliquées.* » John Moulder, professeur d'oncologie au Medical College du Wisconsin, n'en estima pas moins que « *l'hypothèse mélatonine est encore une spéculation* ».

Un troisième domaine d'exploration concerne l'ion calcium, « *ce messager le plus répandu et le plus important dans les cellules, qui joue un rôle majeur dans la sécrétion des hormones, et l'activation des cellules immunitaires* », précise Bernard Veyret, de l'université de Bordeaux (Gironde). Or, dans des cellules soumises à des CEM, « *des effets incontestables se produisent, qui conduisent à l'altération du taux de calcium dans la cellule, sans qu'on en connaisse la raison* ».

Des résultats plus précis sur la naissance des processus cancéreux dus aux CEM seront peut-être obtenus à l'issue d'une grande étude menée par l'équipe de Rosamonde Mandeville sur 3 000 rats soumis à des CEM d'intensité croissante deux jours avant leur naissance, et ensuite en continu jusqu'à l'âge de deux ans. Le champ magnétique terrestre a été pris en compte dans l'expérience, qui a été menée en double aveugle.

Faudrait-il abandonner les recherches au cas où ces ces travaux – dont le compte rendu devrait être publié dans quelques mois – ne fourniraient pas, une fois de plus, de résultat tangibles ? Certains le proposent, notamment aux Etats-Unis, où, avec 20 millions de dollars par an (106 millions de francs), ce thème représente le deuxième investissement de la recherche biomédicale. Jean-Pierre Bourdier, directeur de l'environnement à EDF, n'est pas de cet avis. « *Tant qu'il y a un doute, même minime, nous continuerons la recherche* », estime-t-il.

Christiane Galus

L'OPRI critique l'étude corrélant radioactivité et leucémies à la Hague

UNE NOUVELLE voix s'est ajoutée, jeudi 23 janvier, aux critiques sur l'étude épidémiologique du professeur Jean-François Viel sur les risques de leucémies à la Hague (Manche). Le conseil scientifique de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) a affirmé, dans un avis, qu'il n'existait « *pas de corrélation plausible* » entre la radioactivité autour du centre de retraitement de déchets nucléaires de la Hague et les cas de leucémie chez l'enfant.

L'étude controversée, publiée le 11 janvier dans le *British Medical Journal* (*BMJ*) sous la signature du professeur Viel et du docteur Dominique Pobel (unité de biostatistiques et d'épidémiologie de la faculté de Besançon), conclut que le risque de leucémie infantile est multiplié par 2,87 chez les enfants fréquentant régulièrement les plages du Nord-Cotentin, dans un rayon de 35 kilomètres autour de la Hague (*Le Monde* des 11 et 23 janvier).

Après la publication de cette étude, les meilleurs spécialistes français d'épidémiologie s'étaient montrés très critiques envers la méthodologie du professeur Viel et du docteur Pobel. Jacqueline Clavel, de l'unité 170 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), avait notamment mis en cause le mode de recrutement des cas-témoins présentés. A son tour, le conseil scientifique de l'OPRI se montre particulièrement sévère : il considère « *la thèse soutenue par le professeur Viel comme non plausible et non scientifiquement fondée à établir un lien entre leucémies de l'enfant et exposition à la radioactivité des effluents de la Hague* ». Le conseil estime que la démonstration « *suggère des voies de contamination inhabituelles* » et qu'elle « *néglige le fait essentiel que constituent les milliers de mesures [effectuées] au titre du contrôle de la radioactivité ambiante et de celle des poissons et des crustacés de la région* ». Dans le cas d'une consommation d'un kilogramme de crustacés par jour par l'enfant, calcule l'OPRI, « *l'évaluation des doses imputables à l'ensemble de la radioactivité artificielle mesurée dans la région ne dépasse pas 3 % de la radioactivité naturelle* ».

NOUVELLE ÉTUDE

Après la publication de l'étude de Viel et Pobel, le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, et le secrétaire d'Etat à la santé, Hervé Gaymard, ont désigné, mardi 21 janvier, un comité scientifique chargé de mettre en place une « *nouvelle étude épidémiologique complète* » sur les leucémies de la Hague et de ses environs. Jean-François Viel fera partie de ce comité, qui comprendra sept membres et rendra publics ses premiers résultats en juin.



ent leur efficacité

Pete Sampras affronte Carlos Moya en finale à Melbourne

PETE SAMPRAS commence l'année comme il l'a terminée. En patron. Le numéro un mondial s'est offert, vendredi 24 janvier, les portes de sa onzième finale d'un tournoi du Grand Chelem, en battant l'Autrichien Thomas Muster (6-1, 7-6 (7-3), 6-3). Dimanche, à Melbourne Park, il affrontera l'inattendu Espagnol Carlos Moya, tombeur des deux finalistes 1996, Boris Becker et Michael Chang.

En moins de deux heures, en un match généreux de points spectaculaires, Sampras a su contenir l'énergie de Thomas Muster, tête de série nº 5 du tournoi. L'Américain savait l'Autrichien gourmand. Muster venait d'avaler Jim Courier et Goran Ivanisevic en faisant forte impression. *« Ce sera la guerre »*, avait prédit Sampras. Echaudé, aussi, par ses deux derniers tours dont il s'était extirpé en cinq sets, l'Américain prit le match à bras-le-corps. Service impeccable, volée d'académie, il se survolta pour surpasser un Muster trop fier pour jamais capituler. Il enleva la première mache en une demi-heure six jeux à un.

Muster, pourtant, ne céda pas. Le public exulta quand l'Autrichien se remit dans la partie. La deuxième manche fut superbe. De passing en passing, à force de sa résistance, Muster rendait coup pour coup à Sampras... jusqu'à lui prendre son service. A cinq jeux à quatre, l'Autrichien servit pour le set. D'une vollée qui souffle au visage de son adversaire, efface l'unique balle de set qu'il aura contre lui.

INSAISISSABLE

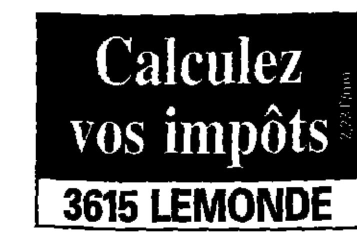
Dans le jeu décisif, l'Américain sera insaisissable. Il mena six points à un. Muster aura beau galoper et se jeter par terre, hocher la tête à la recherche d'une solution. Sampras a haussé le ton jeu après jeu. En force, en perfection, sa balle embrassant les lignes et frôlant le filet.

A Melbourne, le numéro un mondial efface sa déconvenue de l'an passé. Il avait alors été battu au troisième tour par la coqueluche locale, Mark Philippoussis. Parvenu cette année en finale, l'Américain n'en a pas moins passé une quinzaine difficile sur les courts australiens, dans l'incapacité qu'il était de régler sa première balle de service. Sampras ne s'est pas désemparé, retrouvant sa majesté en demi-finales.

En Australie, il entame aussi une saison qu'il veut plus légère que la précédente. Ses victoires en septembre 1996 aux Internationaux des Etats-Unis puis à la finale du circuit, à Hanovre, en novembre, lui ont permis de garder la tête du classement pour la quatrième année consécutive. Il a surtout avoir achevé son deuil, celui de son entraîneur Tim Gullikson, mort d'une tumeur au cerveau en mai 1996.

Des nouvelles maintenant de la jeune prodige suisse, Martina Hingis. Elles sont excellentes. Vendredi matin, elle a emporté la finale du double aux côtés de Natasha Zvereva, en battant les Américaines Lindsay Davenport et Lisa Raymond (6-2, 6-2) : *« J'adore le double*, dit Martina. *C'est beaucoup plus marrant que l'entraînement et mon jeu y est devenu plus agressif. »* Déjà vainqueur en double à Wimbledon, avec Helena Sukova, elle jouait de façon provisoire avec Zvereva à Melbourne : *« Je lui ait dit que je serai libre tout le temps pour jouer avec elle »*, a lancé la Suissesse. Pour la compagnie, la demoiselle n'a aucun souci à se faire. Son agenda comporte déjà des rendez-vous avec Gigi Fernandez, Jana Novotna et Mary Joe Fernandez.

Bénédicte Mathieu



Leicester, musée du rugby anglais, a su accepter la modernité

Le club, emmené par l'éternel Dean Richards et entraîné par le novateur Bob Dwyer, affronte Brive à l'Arms Park de Cardiff en finale de la deuxième Coupe d'Europe

Les Brivistes vont devoir bousculer une montagne, samedi 25 janvier, à Cardiff. En finale de la Coupe d'Europe, les Corréziens affrontent Leicester, l'équipe la plus solide d'Angleterre. Ce club, qui remplace sur les maillots les numéros des joueurs par des lettres de l'alphabet, s'incarne dans deux hommes. Dean Richards, géant de trente-trois ans, vétéran du club adulé du public, représente la tradition du jeu d'avants. Bob Dwyer, l'entraîneur fraîchement arrivé, a su donner à cette équipe un supplément d'inspiration. Par ailleurs, Jonah Lomu, le plus célèbre joueur néo-zélandais, a annoncé, vendredi 24 janvier, qu'il était atteint d'une grave maladie qui le tiendrait écarté des stades pendant au moins six mois et pourrait compromettre sa carrière. Enfin, Franck Tournaire, le pilier du XV de France, a écopé d'une « non-sélection » de suspension...

LEICESTER
de notre envoyé spécial

Le geste est impératif, le photographe exigeant. Prenez la pose, souriez, ordonne-t-il de la main. Bob Dwyer et Dean Richards s'exécutent de bon cœur. Samedi 25 janvier, le directeur du rugby de Leicester et son capitaine feront la « une ». Tous deux, chacun à sa manière, ils seront les vedettes de l'Arms Park de Cardiff pour la deuxième finale de la Coupe d'Europe. Si Leicester bat Brive, ils deviendront des héros. Cela vaut bien un cliché et quelques secondes de distraction. Et puis, l'équipe a besoin de symboles. Quelle meilleure promesse de réussite que cette alliance de l'eau et du feu, de l'ancien et du moderne, de Dean Richards et Bob Dwyer ?

A Leicester, il y a longtemps que Dean Richards n'est plus que « Deano », un surnom affectueux, celui d'une sorte de fils chéri. L'histoire récente du club s'incarne dans ce géant presque difforme, qui semble traîner sur le terrain son étrange carcasse à moitié démantelée. Il n'est pas beau, « Deano ». Les blessures et les coups ont usé son corps. Il a gagné au rugby une multitude de rhumatismes. Son ventre frôle l'embonpoint, et, quand il marche ou il trottine de son pas claudicant, il a tout du vilain petit canard. Pourtant, Leicester l'aime. Les supporters l'idolâtrent, hurlent à chaque match son nom, jusqu'à s'en rendre aphones.

Il faut dire que, sans lui, Leicester ne serait pas Leicester, ce pack indestructible, ce monstre à seize pattes qui a établi sa loi sur tous les terrains d'Angleterre. Dean Richards l'a vu naître. Il joue ici depuis ses débuts. Aujourd'hui, de son poste de troisième ligne centre, il tire toutes les ficelles. Il suffit de lui donner la balle et de le regarder organiser un maul. Comme dans le conte de fées, le vilain petit canard se mue alors en cygne majestueux. Dans le jeu devant, Richard est un maître, une référence. Il a porté quarante-huit fois le maillot de l'équipe d'Angleterre, s'est vu citer en exemple des deux côtés de la Manche. Personne ne maîtrise mieux que lui les finesses techniques d'un bon pack, sa froide efficacité. Il en a fait le signe caractéristique du club. A Leicester, Dean Richards est la tradition.

BRIN D'INSPIRATION

Bob Dwyer n'a jamais été en retard d'une idée. L'entraîneur de l'équipe d'Australie, championne du monde en 1991, se veut résolument moderne. Beaucoup de techniciens se sont inspirés de ses méthodes, de sa vision du jeu. Les dirigeants de Leicester l'ont appelé pour donner à leur équipe un tour plus complet. Bob Dwyer est arrivé dans les Midlands, l'été dernier, en provenance de Paris et d'une escapade sans lendemain au Racing-Club de France. Le constat était simple. Leicester a su s'engager, sans peine, dans le professionnalisme. Les lettres à la place des chiffres sur les maillots sont l'unique vestige du passé. Gros budget (environ 40 millions de francs), gros sponsor (une compagnie d'assurances), stade rénové et contrat de travail pour les vingt meilleurs joueurs de l'effectif, il ne manquait plus qu'un brin d'inspiration dans le jeu.

L'arrivée de Bob Dwyer pour deux saisons a pourtant fait frémir les tribunes ferventes de « Deano ». Comment leur idole allait-elle s'entendre avec un tel homme ? Sous la menace d'une révolution culturelle, saurait-elle sauver sa tête ? Les supporters ont vite été rassurés. Les deux hommes s'apprécient parce que Dwyer a toujours su faire une place aux meilleurs. Parce que Richards a prouvé qu'à trente-trois ans il savait encore s'adapter. *« Il est extraordinairement adroit*, dit de lui l'entraîneur australien, *il est très coordonné dans ses gestes, a de très bons réflexes. Il me fait penser à un chat. »*

Le capitaine de Leicester n'est pas en dette de compliments. *« Tous les joueurs respectent Bob*, insiste-t-il. *Nous écoutons ce qu'il dit avec attention. C'est un plaisir de jouer dans une équipe plus équilibrée qu'avant. »* En demi-finales de la Coupe d'Europe, Toulouse a ressenti les cruels effets de cette belle entente. Au tour de Brive de s'y frotter.

Pascal Ceaux

La non-sélection sanction de Franck Tournaire

Le pilier international Franck Tournaire, accusé notamment d'avoir piétiné un adversaire lors de la rencontre Irlande-France, samedi 18 janvier, à Dublin, ne participera pas au prochain match du XV de France, le 15 février 1997, contre le pays de Galles. La décision a été prise par le bureau fédéral de la Fédération française de rugby (FFR), jeudi 23 janvier. *« Ce n'est pas une sanction disciplinaire »*, a tenu à préciser Bernard Lapasset, président de la FFR, qui a déploré que l'Irlande ne se soit pas adressée directement à la commission de discipline du Tournoi plutôt qu'à la FFR. *« Mais la FFR admet avoir constaté au cours du match des comportements inadmissibles de la part de Tournaire »*, a ajouté Bernard Lapasset. Cette décision permet à Franck Tournaire de jouer avec son club de Narbonne.

Jonah Lomu craint pour son avenir sportif

AUCKLAND
correspondance

Reverra-t-on Jonah Lomu un jour sur un terrain de rugby ? C'est la question que la Nouvelle-Zélande tout entière se pose après l'annonce, vendredi 24 janvier, de l'obligation d'arrêter toute compétition pour la superstar du rugby, pour raisons de santé. Victime d'une anomalie rénale chronique, l'ailier néo-zélandais sera absent des terrains pendant au moins six mois, le temps de suivre un traitement draconien pour essayer d'enrayer le problème. Un traitement qui, selon les spécialistes, ne lui garantit que 50 % de chances de guérison totale.

« J'ai déjà eu quelques coups durs dans ma vie. Mais celui-ci est le plus dur, confie Jonah Lomu. *Personnellement, j'espère que ce sera un peu mieux que 50-50. Le traitement ne sera pas facile à supporter, mais la dure réalité est que j'en ai besoin. »* La nature des médicaments prescrits est telle qu'il sera forcément positif au contrôle antidopage. Plus dur encore pour le géant d'Auckland : le traitement présente un tel risque pour ses articulations et sa structure osseuse que, pendant six mois, il devra pratiquement arrêter tout entraînement.

Jonah Lomu (1,96 m et 118 kg), la sensation de la Coupe du monde en 1995, avait accusé une baisse de forme considérable pendant la tournée des All Blacks en Afrique du Sud, en août dernier, à tel point qu'il a perdu sa place de titulaire. L'anomalie dont il souffre avait été décelée il y a deux ans, mais ces trois derniers mois ont vu une dégradation importante dans sa condition. *« J'étais toujours fatigué. Je n'arrivais jamais à récupérer des entraînements. Je ne voulais en parler à personne. Mais, une fois que j'ai vu un spécialiste, j'ai compris beaucoup de choses sur ma santé générale. »* Cette déficience rénale dont il semble avoir souffert toute sa vie – déjà, tout jeune, il mettait toujours plus de temps que les autres à récupérer de la moindre infection – influe sur les niveaux de protéines dans le sang, diminue sa résistance aux infections et risque de provoquer des caillots.

Aussi, suivant les conseils du docteur John Mayhew, médecin des All Blacks, et de l'encadrement du quinze national, Jonah Lomu s'est décidé à faire quelque chose. *« J'en ai marre de prendre sans arrêt des antibiotiques. A chaque fois que j'attrape quelque chose – la grippe, des rhumes, n'importe quoi – on dirait que je reçois une double dose. Je ne veux qu'une chose : rejouer à 100 % de mes moyens. Alors j'ai décidé de suivre ce traitement à fond. Il faut que je pense au long terme. Six mois sans le rugby, ce n'est rien, car j'ai encore toute une vie devant moi. »*

La nouvelle a fait la « une » des journaux télévisés du soir, vendredi, mais peut-on vraiment croire que Lomu soit fini, que la carrière sportive de la première vedette mondiale du rugby n'aura été qu'un feu de paille ? Lomu – qui passe ses heures libres à visiter les gosses malades dans les hôpitaux de la banlieue d'Auckland – répond lui-même : *« Dans mes tripes, je sais que je rejouerai. Et, pour tous les gamins qui m'attendent sur les terrains, je ne dirai qu'une chose : qu'ils patientent. Parce que, quand je reviendrai, ils ne seront pas déçus ! »*

Ian Borthwick

Napoléon a profité des comptes d'apothicaire des juges

Philippe Candeloro devient vice-champion d'Europe à Paris à l'issue d'une soirée pleine de controverses

QUAND Anne-Sophie de Kristoffy et Roger Zabel, les experts du patinage de TF 1, considèrent leurs écran de contrôle avec perplexité, lorsque leur consultante, Annick Gailhaguet, entraîneur au centre national de Champigny (Val-de-Marne), s'empêtre dans son explication, les amateurs pataugent eux aussi forcément.

Tout comme Philippe Candeloro, qui, classé quatrième avant le passage du dernier concurrent, jeudi 23 janvier, a quitté la salle la rage au cœur et découvre quelques minutes plus tard qu'il est vice-champion d'Europe.

Tout comme Alexeï Ourmanov, le Russe sacré champion d'Europe malgré sa modeste sixième place au programme technique la veille, ou encore le champion d'Europe sortant, l'Ukrainien Viacheslav Zagorodniuk, troisième. Aux premières heures de vendredi, maints calculs savants tendaient à imputer l'ordre de ce podium inattendu aux classements attribués lors du programme libre au dernier compétiteur, l'Allemand Andrejs Vlaschenko, par les juges finlandais et allemand.

MISSION IMPOSSIBLE

« C'est inexplicable aux profanes, a admis le directeur des équipes de France, Didier Gailhaguet. *C'est un des seuls sports où un athlète peut monter et descendre au classement final en étant assis dans les tribunes. »* *« La situation était trop compliquée, nous nous sommes résignés à attendre le verdict »*, ont renchéri d'une seule voix le premier et le troisième.

Philippe Candeloro a mis tout le monde d'accord grâce à son habituel sens commun : *« Ce soir, je crois que même l'ordinateur était un peu perdu. »* A quoi bon, en effet, se torturer les méninges quand notre Candeloro-Napoléon national renoue avec un podium international ?

Puisque tout le monde semble content, pourquoi ne pas se réjouir que, dans son habit d'empereur et sur une musique originale composée par son beau-frère, Philippe ait exécuté le programme libre *« le plus propre »*. Il a accompli là une « mission impossible », la musique de cette série culte étant justement le thème qu'il avait choisi, mercredi, lors de son programme technique. Et tant pis pour la déveine de ses rivaux pourtant plus audacieux dans le registre des sauts.

Que seul Alexeï Ourmanov ait supplanté le Français ajoute encore à la saveur de la performance : le Russe empanaché de Saint-Pétersbourg est champion olympique en titre. Philippe n'hésite plus à viser ce titre suprême. *« Cette médaille d'argent devant le public parisien est un rédémarrage un an avant les Jeux olympiques de Nagano*, estime-t-il. *J'espère qu'elle aura remis les pendules à l'heure pour ceux qui m'avaient un peu enterré. »*

Philippe Candeloro va devoir continuer sur cette lancée jusqu'aux championnats du monde de Lausanne (Suisse), à la mi-mars. Il lui faudra ensuite confirmer dans un an aux championnats d'Europe, juste avant le rendez-vous olympique japonais. Ensuite, c'est juré, il passera professionnel. La route est donc encore semée d'embûches pour le patineur de Colombes (Hauts-de-Seine), qui a retrouvé une verve un temps tarie par les revers de la saison passée et le douloureux handicap d'une opération au pied. Déjà, il imagine des réformes pour enrayer les *« quelques magouilles »* qui peuvent avoir cours entre juges et qu'il a craintes un instant jeudi soir. Napoléon devient Don Quichotte.

Afin de prévenir les coalitions des représentants des Républiques ex-soviétiques, il préconise *« un tirage au sort télévisé effectué cinq minutes avant la compétition »* pour désigner le panel des neuf juges pourtant déjà désignés par le hasard.

Rassuré sur son propre sort, Candeloro-la-justice s'emballe et guerroie pour faire respecter ses pairs. Il n'a pas apprécié l'éviction du podium, mercredi, de ses amis patineurs en couple, Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis. La parfaite similitude des classements des neuf premiers couples chez quatre juges du « bloc de l'Est » incidemment installés côte à côte durant la compétition l'a troublé. Il n'est pas le seul.

Patricia Jolly

La règle à calcul

En patinage artistique, l'athlète qui totalise le plus petit nombre de points à l'issue des programmes technique et libre l'emporte. A la place acquise pour chaque programme est appliqué un coefficient : de 0,5 pour le technique et de 1 en 1 pour le libre. En cas d'égalité sur le total des deux épreuves, le classement au programme libre prévaut. A l'issue du programme technique, mercredi 22 janvier, Ilia Kulik (Russie) était en tête (0,5 point), Viacheslav Zagorodniuk (Ukraine) deuxième (1 point), Andrejs Vlaschenko (Allemagne) troisième (1,5 point), Philippe Candeloro quatrième (2 points), Alexeï Yagoudin (Russie) cinquième (2,5 points), Alexeï Ourmanov (Russie) sixième (3 points). Dernier concurrent en lice derrière Candeloro, Vlaschenko s'est classé sixième du libre, jeudi 24 janvier. Il totalisait donc 7,5 points pour le classement final. Candeloro, deuxième du libre avec 2 points, en totalisait donc 4. Ourmanov également, mais il supplantait le Français en remportant le libre. Zagorodniuk, deuxième du technique et troisième du libre, engrangeait aussi 4 points au total mais passait derrière Ourmanov et Candeloro, mieux classés au programme libre. Quant à Ilia Kulik, premier du technique et cinquième du libre, il a terminé quatrième avec 5,5 points.

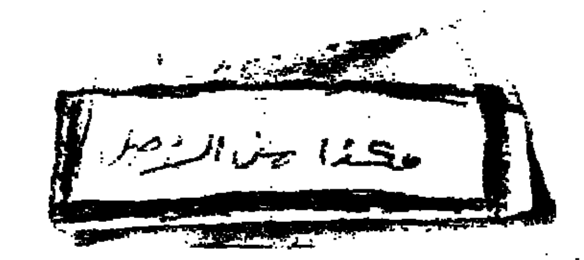
Le palmarès du Français

- **Championnats d'Europe** : deuxième (1997), cinquième (1996), quatrième (1995), cinquième (1994), deuxième (1993), cinquième (1991).
- **Championnats du monde** : neuvième (1996), troisième (1995), deuxième (1994), cinquième (1993), neuvième (1992), quatorzième (1990).
- **Jeux olympiques** : troisième (1994) à Lillehammer (Norvège)

■ **FOOTBALL : Le choc entre l'AJ Auxerre et le RC Lens** sera le match phare des 16es de finale de la Coupe de France, dont les rencontres auront lieu samedi 8 février. Le vainqueur du match Marseille-Lille, qui aura lieu le 4 février à Valence, recevra Lyon tandis que Bastia accueillera Nice ou Valence (D2). Les autres matches : Rennes-Troyes (D2) ; Metz ou Montpellier-Sochaux (D2) ; Wasquehal (N1)-Guingamp ; Fécamp (N1)-PSG ; Paris FC (N1)-Cannes ; Raon L'Etape (N2)-Strasbourg ; Clermond-Ferrand (N2)-Martigues (D2) ; Saint-Lô (N2)-Caen ; Aurillac (N2)-Gueugnon (D2) ; Boulogne (N2)-Laval (D2) ; Toulouse Fontaines (N2)-Bordeaux ; Red Star (D2)-Niort (D2) ; Vitrolles (N1)-Créteil (N1).

■ **ATHLÉTISME : Carl Lewis a confirmé qu'il prendrait sa retraite à la fin de la saison.** *« C'est ma dernière année sur les pistes, et je veux en profiter pour visiter certains endroits où je ne suis jamais allé auparavant »*, a déclaré le champion olympique (neuf fois) âgé de trente-cinq ans qui disputait, vendredi, un cent mètres à Auckland (Nouvelle-Zélande). Il a indiqué qu'il envisageait une carrière dans le cinéma, soulignant : *« Je suis dans une situation financière qui me permet de faire ce que je veux du reste de ma vie. »* – (AFP.)

■ **BASKET-BALL : vainqueur du Cibona de Zagreb (85-61), le CSP Limoges**, s'est relancé, jeudi 23 janvier, dans la course pour les huitièmes de finale de l'Euroligue. Les Limougeauds sont quatrièmes de leur groupe à quatre points du leader, Bologne. Battu, mercredi, par le Panathinaïkos Athènes, qui a consolidé son avance en tête du groupe G, Pau-Orthez est cinquième. Après défaite à Séville, Villeurbanne est deuxième de ce même groupe. En Euroligue féminine, Valenciennes a battu les Italiennes de Cesena (105-63) et se classe deuxième du groupe A.



La fugue de l'équipe de football éthiopienne

Profitant d'une escale à Rome, seize hommes ont joué les filles de l'air à 3 heures du matin. Direction : le Haut-Commissariat pour les réfugiés

ROME
de notre correspondant

On a retrouvé l'équipe de football d'Ethiopie. et pourtant ses *seize membres s'étaient volatilisés dans la nuit romaine.* Arrivés lundi 20 janvier au soir d'Addis-Abeba, *ils ont passé* la nuit dans un hôtel d'Ostie, proche de l'aéroport de Fiumicino. Le lendemain, au moment de monter dans le car pour reprendre l'avion en direction de Casablanca – *où un match de la Coupe d'Afrique doit avoir lieu dimanche contre le Maroc* – plus *personne.*

Toutes les recherches entreprises dans l'hôtel de deux cent *quarante chambres* sont restées vaines. De fait, il est constaté que les joueurs n'ont pas pris leur petit déjeuner. *L'enquête permet* également d'établir que la disparition s'est effectuée dans le courant *de la nuit et que les fuyards* sont partis après avoir demandé leur passeport à la réception.

Plus *rien jusqu'à ce que leurs* traces soient finalement retrouvées dans la capitale. A 3 heures du matin, les *seize hommes ont* décidé de prendre la route à pied en direction de Rome, soit une bonne vingtaine de kilomètres. Ils ont dormi dans les jardins publics avant de se retrouver à l'association de la communauté éthiopienne, qui les a orientés vers le Haut-Commisariat pour les réfugiés de l'ONU.

EN SURVÊTEMENT ET BASKETS

Là un avocat les a pris en charge. « *Nous avions décidés depuis quelque temps de partir de notre pays parce qu'il y a des problèmes politiques, religieux et ethniques,* a expliqué l'attaquant Mohamed Timan. *D'habitude, l'accompagnateur garde les passeports, mais, cette fois, ils ont été laissés à la réception.* » L'occasion n'a pas été manquée. *Le* rassemblement s'est effectué et tous sont partis en survêtement et baskets vers un nouveau destin. Quelques âmes bienveillantes les ont guidés vers la Ville Eternelle.

Et maintenant ? Tous réclament l'asile politique. Ils expliquent que les Tigréens sont au pouvoir à Addis-Abeba, qu'ils ne *sont pas d'accord avec eux* et qu'il n'y a pas de libertés. La police a procédé à des interrogatoires *afin d'en savoir un peu* plus.

Que veulent-ils faire ? Jouer au football ou *faire autre chose.* Peu leur importe. Mais d'abord obtenir l'asile politique, et après ils verront. Bien sûr, comme l'explique Tsegaye Bati, *ils sont* préoccupés par le sort de leurs parents et de leurs amis, mais ils ont décidé de choisir la liberté.

S'agit-il plutôt d'un exil économique ? Tous ont-ils tenté de profiter de cette occasion pour trouver une vie meilleure ? Cette hypothèse suscite des réponses furieuses. En attendant que la commission mixte des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères se prononce sur la demande d'asile politique – ce qui peut prendre quarante-cinq jours – il leur faut obtenir un permis de séjour et de quoi subsister.

Leur avocat en répond et les ressortissants de l'ancienne colonie italienne sont nombreux à Rome. Les seize affichent un large sourire. Evidemment, ils craignent les représailles contre leurs proches, mais, *comme le dit* Ysman Mohammed : *« Avant nous souffrions ensemble. Maintenant, nous, au moins, nous sommes heureux.* » En attendant que l'Ethiopie retrouve une autre *équipe de football, le Maroc* risque bien de gagner par forfait. Mais, apparemment, c'est loin d'être leur problème.

Michel Bôle-Richard

Gata Kamsky, retraité des échecs à l'âge de vingt-deux ans

Le joueur américain d'origine russe entend reprendre ses études

Gata Kamsky, septième joueur mondial, a annoncé, mardi 21 janvier, qu'il abandonne la compétition. Pourtant jeune prodige, il a été champion juniors de l'Union soviétique à l'âge de douze ans, et champion des Etats-Unis à seize ans. Sa carrière tumultueuse s'est déroulée sous l'égide d'un père omniprésent et ombrageux. Un come-back n'est cependant pas exclu par les spécialistes.

J'AI VINGT-DEUX ANS et je prends ma retraite. C'est, en résumé, ce qu'a déclaré, mardi 21 janvier, par téléphone à l'agence Itar-Tass, le joueur d'échecs américain d'origine russe Gata Kamsky. Difficile de croire cependant que ce jeune prodige, champion d'URSS juniors à l'âge de douze ans – battant de quelques mois le record d'un certain Garry Kasparov –, champion des Etats-Unis à seize ans, vice-champion du monde de la Fédération internationale des échecs (FIDE), a pris seul cette décision. Derrière Gata, impassible joueur dissimulant émotions et regard derrière de grosses lunettes, se dresse l'ombre omniprésente de son père, Roustam, ancien boxeur, dont les interventions para-échiquéennes, pour le moins intempestives et tumultueuses, ont valu à ce couple antinomique une exécrable réputation. Autant le fils est calme, effacé et poli, autant son sanguin de père peut se montrer violent et autoritaire.

Les parents Kamsky ont divorcé alors que leur enfant n'avait que huit mois. Depuis lors, Roustam s'est occupé seul de son fils, d'abord en Sibérie puis à Léningrad, l'élevant selon ses préceptes personnels. *Ainsi, si l'on en croit* ses dires, Gata aurait commencé le vélo et la lecture à dix-huit mois, appris à jouer aux cartes à trois ans, le piano à quatre et les échecs à huit.

A l'âge de dix ans, Roustam Kamsky retire son rejeton de l'école pour qu'il se consacre uniquement aux échecs. Sa progression amène rapidement le jeune Gata à participer à des tournois dans lesquels s'affrontent les meilleurs grands maîtres. Kamsky père commence à y étaler tous ses dons pour l'insulte, l'agression, l'intimidation et une *certaine forme* de maladie de la persécution. Ainsi, il a la réputation de patrouiller dans les toilettes, *soupçonnant d'y trouver des rivaux* complotant contre son fils. Menaces de mort ou simplement physiques sont monnaie courante.

En 1989, les Kamsky demandent et obtiennent l'asile politique aux Etats-Unis, convaincus que les autorités soviétiques veulent nuire à la carrière de Gata. Depuis, ils lancent les mêmes accusations contre leur pays d'accueil... Mais leur plus grand ennemi reste Garry Kasparov. Pour une obscure raison, les Kamsky se sont imaginé que le champion du monde, craignant le talent de Gata, avait fait tout son *possible pour* entraver son ascension vers les sommets échiquéens.

« Je suis le maître à bord »

A l'occasion de la finale du championnat du monde de 1996, le père de Gata Kamsky accorda un entretien à un quotidien kalmouk, au cours duquel il déclarait notamment être à la recherche d'une fiancée pour son fils afin d'éviter à ce dernier *« des mauvaises rencontres et des erreurs de jeunesse »*. Roustam Kamsky se proposait d'amener aux Etats-Unis la future promise, *« une jeune fille kalmouk ou russe, intelligente, modeste et casanière de treize-quatorze ans »* à laquelle la famille Kamsky paierait des études pendant six ou sept ans dans une université américaine. Interrogé sur ce que pensait Gata de ses projets, Roustam Kamsky asséna : *« Cela n'a pas d'importance parce que je suis le maître à bord. C'est moi qui décide. Il n'a pas le temps de penser aux filles. »* Il est vrai que Gata n'avait que vingt et un ans...

Au très fort tournoi de Linares *(Espagne) en* 1991, *Kasparov* est accusé d'avoir tenté d'empoisonner le jeune Kamsky, bien loin derrière lui au classement. Sarcastique, le champion du monde russe lance, pour toute réponse : *« Il doit être fou. J'aurais plutôt empoisonné Ivantchouk »*, le futur vainqueur du tournoi.

Cette paranoïa est d'autant *plus* surprenante que le petit prodige a toujours pu participer aux compétitions officielles, qu'elles se tiennent sous l'égide de la FIDE ou sous celle de l'organisation concurrente, la Professional Chess Association (PCA), dirigée par Kasparov. Ainsi, Gata Kamsky est parvenu, en 1995, en finale des candidats au titre mondial PCA, où il a été battu, à la régulière, par l'Indien Anand.

Son heure de gloire, le jeune *Américain aurait pu la connaître* pendant l'été 1996, puisqu'il rencontrait le champion du monde *FIDE*, Anatoli Karpov, à *Elista, capitale* de la République russe de Kalmoukie. Mais Karpov l'expérimenté ne lui laissa aucune chance. *Si*, dans la vie quotidienne de leur appartement new-yorkais, Roustam Kamsky est aux petits soins pour son fils, la domination extrême qu'il exerce sur lui n'a jamais mieux transparu que dans les conférences de presse, *auxquelles le joueur* assistait toujours en présence de son ange gardien. Lorsqu'un journaliste lui posait une question, généralement en anglais, Gata la traduisait à son père qui ne parle pas la langue de Shakespeare. *Celui-ci répondait* en russe... et Gata traduisait.

En annonçant à l'agence Itar-Tass qu'il se *retirait des échecs*, le septième joueur mondial a une nouvelle fois déversé sa bile sur ceux *qui*, selon lui, ont usurpé le pouvoir dans le monde des soixante-quatre cases, notamment Kasparov, Karpov *et le président* de la FIDE. Lui qui n'a plus fréquenté l'école depuis une douzaine d'années a déclaré *qu'il allait retourner* au collège et envisageait des études de médecine ou de chimie. La bourse de 3 *millions de francs* qu'il a touchée après son championnat du monde devrait subvenir, pour quelque temps, à *ses besoins et* un *come-back* n'est pas exclu par les spécialistes.

LE PARALLÈLE AVEC FISCHER

En prenant sa retraite si tôt, Gata Kamsky agit comme s'il voulait accentuer plus encore le parallèle que ses rares admirateurs font entre sa carrière et celle du météoritique et autrement plus célèbre Robert James Fischer, dit Bobby. Les parents de Fischer divorcèrent alors qu'il *avait deux ans* ; il étonna le monde par sa précocité, devenant champion des Etats-Unis à quatorze ans. *Le* jeune Bobby claqua la porte de son collège à seize ans ; il ne s'intéressait qu'aux échecs et pas *aux filles. En 1962, à dix-neuf ans*, Bobby Fischer abandonna une première fois la compétition, écœuré *par les pratiques des joueurs* soviétiques qui, au cours d'éliminatoires pour un championnat du monde, avaient signé une sorte de pacte de non-agression, se contentant de « nulles de salon » lorsqu'ils se rencontraient, afin de garder des forces pour affronter les Occidentaux. D'autres départs jalonnèrent la suite de sa carrière, jusqu'au dernier en 1975 : champion du monde depuis sa finale historique contre Boris Spassky en 1972 à Reykjavik *(Islande), Bobby Fischer abandonna* son titre sans jouer et entra dans la légende.

Les cas Fischer et Kamsky, joueurs maudits dont les démons sont en eux-mêmes, feraient sans nul doute les *délices* des psychanalystes, mais la comparaison entre ces deux « moines » des échecs s'arrête là. A dix-sept ans, Fischer abandonna le foyer maternel et *s'en fut* vivre à l'hôtel. Gata Kamsky, lui, n'a toujours pas quitté le giron paternel.

Pierre Barthélémy

Le Prix d'Amérique privilégiera la tactique

CRÉÉ EN 1920, le Prix d'Amérique se dispute à Vincennes, traditionnellement le dernier dimanche de janvier. C'est l'une des courses de trot les mieux dotées du monde, avec 2 millions de francs au premier. Il donne lieu à une confrontation véritablement *internationale*, entre deux types d'élevage : d'une part, les chevaux d'origine française, durs à l'effort, robustes, à l'aise sur les 2 600 mètres d'une piste très sélective ; et, *d'autre part, les américains,* souvent implantés dans les pays scandinaves ou en Italie. D'une morphologie plus affinée, ils sont capables, eux, *de faire la différence sur leur pointe* de vitesse.

Contrairement à la plupart des années précédentes, les visiteurs – les chevaux étrangers –, sur le papier, auront un avantage très net. *Ils* sont nombreux au départ, près de la moitié des dix-huit partants. Ils viennent de gagner successivement toutes les épreuves préparatoires à cette finale. Dans le Prix de Belgique, il y a quinze jours, sur la même distance, ils ont réussi un tir groupé étonnant, prenant les quatre premières places, avec Huxtable Hornline, His Majesty, Pride Farming et Activity.

Côté français, on comptera sur le vainqueur de l'an dernier, Cocktail Jet, d'origine franco-américaine. *Selon certains observateurs,* très *sollicité comme* beaucoup de ses compagnons de casaque de la célèbre écurie de Daniel Wildenstein, il est passé de forme. *Si cette hypothèse se vérifie,* les très chauvins défenseurs de l'honneur national auront toutefois un autre fer au feu, avec Abo Volo, né dans le berceau du trot, en Normandie. Ce cheval appartient à Albert Viel, descendant d'une famille qui règne sur cette spécialité hippique depuis des décennies, presque chaque année tête de liste des propriétaires. Ardent protectionniste, il plaide pour l'autonomie de la race française, mais ses élèves n'ont jamais encore gagné le Prix d'Amérique.

AU PIED LEVÉ

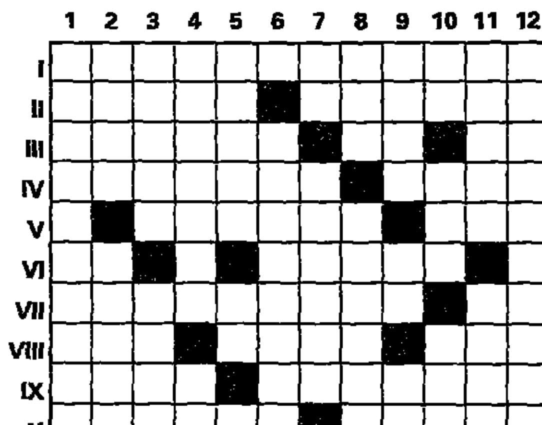
Pour tenter de vaincre le signe indien et dérogeant aux principes selon lesquels on doit mener soi-même *les chevaux qu'on entraîne,* Albert Viel a fait appel non pas à son fils Paul, mais à un jockey belge, Jos Verbeeck. Surnommé par les turfistes *« le cascadeur »*, en raison de son *habileté à piloter des* chevaux différents au pied levé, ce dernier saute d'un sulky à l'autre à travers l'Europe. Les parieurs le jouent les yeux fermés ou presque. *Ils apprécient sa* tactique, toute de panache, voire de témérité. Sachant parfaitement doser les efforts de ses chevaux, il aime la course en tête, use ses adversaires puis se présente avec de l'avance dans la ligne droite.

La plupart du temps, ce jockey n'est pas rejoint avant le poteau d'arrivée. Il pratiquera très certainement de la sorte avec Abo Volo, afin de se mettre hors d'atteinte, en temps voulu, de ses redoutables adversaires suédois, qui, eux, essaieront de venir de *loin terminer en trombe.*

Guy de la Brosse

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97005



HORIZONTALEMENT

I. Vient d'entrer sous une coupole qui le rend immortel. – II. Protège le *chef basque. Département bourguignon.* – III. Laisse de la place à l'interprétation. Possessif. Négation retournée. – IV. Peut attraper le soleil et le maîtriser. Revêtement de sol. – V. Grande blouse de notre enfance. A la voile ou en ramant, il *n'est jamais facile de le passer.* – VI. Lancé en piste. Résultat d'une fuite d'huile. – VII. Trouble-fête ou baguette magique. Directement avec tout. – *VIII. Particule électrisée.* Comme un poisson fumé. Vérifie des opérations. – IX. On lui doit une *Marseillaise* en relief. Passée à la loupe. – X. Mode de cuisson. Chefs religieux.

VERTICALEMENT

1. Pour faire ses premiers pas en lecture. – 2. *Passe à Saint-Pétersbourg.* Son réseau va de bouche en bouche. – 3. On n'a pas envie d'être dedans quand ils sont beaux. *Ce n'est pas convenable.* – 4. Quand il n'y a plus le choix. Dans les rêves. – 5. Alimente le marais. La carte qui ramasse. – 6. *Laisser traîner son nez* comme un rongeur. – 7. Le temps d'une révolution. Nous mène en bateau. – 8. Y être cloué, c'est aller *très mal. Sorti tout droit de chez* Alfred. – 9. Valait le quart d'une peseta, mais vaut beaucoup plus à *Madrid. Patrie d'Abraham. Le samarium.* – 10. La moitié d'un aveu. Laisse de glace à Londres. Le gar*dien des chaînes.* – 11. *Evacua.* Les autres pour Israël. – 12. Ont beaucoup de mal à supporter les autres.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97004

HORIZONTALEMENT

I. Législatives. – II. Ilote. Ténéré. – *III. Mabillon.* Non. – *IV. Ogino.* Ma. Ide. – V. Na. Enseignes. – VI. Agir. Oslo. St. – VII. Dédain. Lue. – VIII. Ei. Niellée. – IX. Ebarbé. Eues. – X. Ralentissent.

VERTICALEMENT

1. *Limonadier.* – 2. Elagage. BA. – 3. Gobi. Idéal. – 4. Itinéraire. – 5. Selon. BN. – 6. Sonnet. – 7. Atomes. – 8. Tenaillées. – 9. In. Goulus. – 10. Venin. Elée. – 11. Erodés. ESN. – 12. Senestre.



PHILATÉLIE

Le Centre Georges-Pompidou

VINGT ANS après un premier timbre, émis pour son *inauguration,* La Poste mettra en vente générale, lundi 3 février, un timbre à *3 F consacré au Centre Georges-*Pompidou. Pour la quatrième fois, le nom de Georges Pompidou *(1911-1974) apparaît sur un timbre*



français (mentions précédentes : 1974, 1977, 1994).

Le Centre Georges-Pompidou est composé de deux départements – le Musée national d'art contemporain et le département du développement culturel – auxquels sont associés la Bibliothèque publique d'information (BPI) et l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (Ircam) fondé en 1978 par Pierre Boulez.

Le timbre, au format horizontal 36 × 22 mm, dessiné et mis en page par Jean-Paul Cousin, gravé par Jacky Larrivière, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

★ Vente anticipée les vendredi 31 janvier, samedi 1er et dimanche 2 *février* au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au Centre Georges-Pompidou, hall du *rez-de-chaussée,* espace « accueil des groupes » (accès par le Forum, rue Saint-Martin). Le dessinateur du timbre, Jean-Paul Cousin, sera sur place le samedi de 10 heures à 12 heures pour une séance de dédicaces.

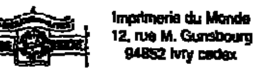
EN FILIGRANE

■ **Concours de poésie.** Pour la quatrième année consécutive, la direction de La Poste de Paris-Ouest organise un concours de poésie ouvert à tous. Les participants peuvent envoyer deux poèmes sur le thème de leur choix et deux autres sur le thème « La Poste, du parchemin au virtuel », avant le 31 mars à : Direction de La Poste de Paris-Ouest, Service de la communication, Concours de « postésie », 6, rue François-Bonvin, 75737 Paris Cedex 15 (tél. : 01-44-49-18-48).

■ **« Philinfo » nouveau.** Quarante pages en couleurs consacrées aux nouvelles émissions de timbres, aux dessinateurs et graveurs, un mini-dossier : *Philinfo,* « mensuel des timbres de La Poste », devrait séduire les amateurs des productions de La Poste (75 F l'abonnement annuel, 100 F avec les notices philatéliques : Service philatélique, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15).

■ **Ventes.** Vente sur offres Soluphil *(Paris, tél. : 01-48-01-61-00)* clôturée le 29 janvier. Plus de 800 lots, dont rubrique Ancien Régime (marques postales des guerres de la ligue d'Augsbourg, de la succession d'Espagne, de la succession de Pologne, etc.), classiques de France, Luxembourg, *Colombe de Bâle* sur lettre (départ 120 000 F), courrier désinfecté et purifié, boîtes à timbres...

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE

retraité des échecs
vingt-deux ans

Prévisions pour le 25 JANVIER vers 12h00

Ensoleillé (E)
Eclaircies peu nuageux (N)
Nuageux courtes éclaircies (N)
Brumes et brouillard (C)
Très nuageux ou couvert (C)
Pluie ou bruine (P)
Averses (P)
Orages (P)
Vent fort
Neige (*)

METEO FRANCE

LE 25 JANVIER
Temps/Températures minima/maxima

FRANCE métropolitaine	
AJACCIO	N/6/17
BIARRITZ	N/9/15
BORDEAUX	N/7/15
BOURGES	C/4/11
BREST	N/4/8
CAEN	N/5/9
CHERBOURG	N/3/8
CLERMONT-F	N/4/11
DIJON	N/2/7
GRENOBLE	N/1/8
LILLE	N/0/8
LIMOGES	N/5/13
LYON	N/2/9
MARSEILLE	N/7/16
NANCY	C/1/8
NANTES	N/4/11
NICE	N/7/14
PARIS	C/5/10
PAU	N/4/13
PERPIGNAN	N/8/14
RENNES	N/3/9
ST-ETIENNE	N/3/10
STRASBOURG	C/1/8
TOULOUSE	N/7/13
TOURS	C/4/11

FRANCE outre-mer	
CAYENNE	P/24/26
FORT-DE-FR.	E/26/27
NOUMEA	P/25/26
PAPEETE	E/27/28
POINTE-A-PIT.	P/25/26
ST-DENIS-REU.	P/25/26

EUROPE	
AMSTERDAM	C/1/4
ATHENES	E/10/13
BARCELONE	P/10/12
BELFAST	N/5/9
BELGRADE	C/-4/2
BERLIN	C/-5/0
BERNE	C/-1/3
BRUXELLES	C/-1/1
BUCAREST	C/-4/0
BUDAPEST	C/-6/0
COPENHAGUE	N/-3/-1
DUBLIN	C/6/9
FRANCFORT	C/-2/2
GENEVE	C/-2/4
HELSINKI	N/-6/-3
ISTANBUL	N/3/7
KIEV	*/-7/-1
LISBONNE	C/4/12
LIVERPOOL	N/0/4
LONDRES	C/-2/1
LUXEMBOURG	N/0/2
MADRID	N/2/8
MILAN	N/1/8
MOSCOU	*/-10/-2
MUNICH	C/-3/4
NAPLES	E/5/10
OSLO	N/-11/-9
PALMA DE M.	C/13/14
PRAGUE	C/-4/-2
ROME	E/7/12
SEVILLE	E/2/14
SOFIA	C/-3/2
ST-PETERS.	N/-7/-6
STOCKHOLM	E/-5/-4
TENERIFE	C/17/18
VARSOVIE	C/-7/-2
VENISE	E/2/7
VIENNE	C/-5/-3

AMERIQUE	
BRASILIA	P/20/26
BUENOS AIRES	E/21/29
CARACAS	E/21/26
CHICAGO	*/-10/-2
LIMA	P/15/19
LOS ANGELES	C/9/13
MEXICO	E/8/18
MONTREAL	*/-6/1
SAN FRANC.	P/10/14
SANTIAGO	E/13/21

AFRIQUE	
ALGER	N/10/12
DAKAR	E/20/26
KINSHASA	N/20/27
LE CAIRE	C/7/18
MARRAKECH	E/8/13
NAIROBI	P/17/25
PRETORIA	P/17/25
RABAT	E/8/13
TUNIS	P/12/14

ASIE-OCEANIE	
BANGKOK	E/14/28
BOMBAY	E/17/26
DJAKARTA	P/26/28
DUBAI	P/14/18
HANOI	N/8/15
HONGKONG	E/7/15
JERUSALEM	E/11/15
NEW DELHI	E/3/16
PEKIN	E/-20/-6
SEOUL	E/-11/-3
SINGAPOUR	P/25/28
SYDNEY	P/19/21
TOKYO	E/0/4

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Plus de soleil

UN ANTICYCLONE puissant vient s'installer durablement sur le nord de l'Europe. Il protégera la France de toute perturbation nuageuse importante et asséchera progressivement la masse d'air. Samedi, l'amélioration sera sensible dans le sud du pays, elle aura plus de mal à s'installer au nord.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – La journée débutera le plus souvent sous la grisaille. Le soleil réussira parfois à percer la couche nuageuse l'après-midi, mais une certaine grisaille dominera. Les températures restent douces, partant de 2 à 6 degrés le matin, elles atteindront 8 à 11 au meilleur de la journée.

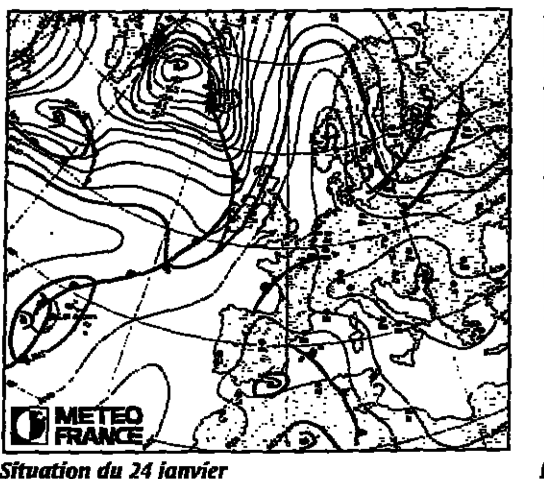
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les brouillards et nuages bas du matin laisseront place à un ciel un peu plus clément l'après-midi. Des éclaircies se développeront de la Picardie au Nord, elles seront plus discrètes ailleurs. Les températures fléchiront, il fera de 1 à 5 degrés le matin, 6 à 9 l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – On notera une lente amélioration au fil de la journée. Les nuages, très nombreux le matin, s'effaceront très lentement pour laisser place à de timides éclaircies. Les thermomètres afficheront – 1 degré à 5 degrés le matin, 5 à 10 degrés l'après-midi.

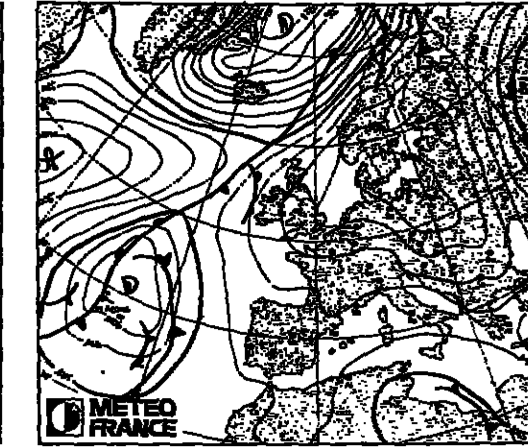
Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le soleil chassera rapidement les bancs de brouillard présents le matin. Il dominera largement l'après-midi en plaine, mais pas toujours sur les Pyrénées. La douceur persistera avec 5 à 10 degrés le matin, 9 à 15 l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La journée s'annonce généralement agréable malgré un soleil parfois légèrement voilé. Les températures s'échelonneront de 3 à 6 degrés en début de journée, elles atteindront 7 à 12 au meilleur de l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les conditions printanières s'imposent de la Corse au Languedoc. La douceur sera bien agréable avec 8 à 12 degrés le matin et jusqu'à 13 à 15 degrés l'après-midi. Un vent de nord-est modéré continuera à souffler entre la Corse et le continent. Plus à l'est, les nuages et les pluies domineront encore sur le Roussillon une grande partie de la journée.



Situation du 24 janvier



Prévisions pour le 26 janvier

CARNET DU VOYAGEUR

■ **RUSSIE.** Un recul général des conditions de sécurité a été observé en 1996 par le service fédéral de l'aviation russe, cité par l'agence Interfax. Le nombre d'accidents sur les vols non réguliers passagers et les vols cargo a progressé, 65 % des accidents étant imputables à l'erreur humaine et 11 % à des défaillances techniques. Les principaux textes qui devraient réguler le transport aérien ne sont pas encore entrés en vigueur, et la sécurité est supervisée à la fois par le service fédéral de l'aviation, le ministère des transports et, au niveau de la Communauté des Etats indépendants (CEI), par le comité inter-Etats de l'aviation. – *(AFP.)*

■ **EUROTUNNEL.** La direction d'Eurotunnel envisage, en mars, une reprise du trafic des poids lourds dans le tunnel sous la Manche, interrompu à la suite de l'incendie survenu le 18 novembre 1996. Les trains de fret circulent normalement, les convois de voyageurs à 90 % de la capacité totale jusqu'à la mi-mai, et le service du Shuttle, qui transporte les voitures particulières avec passagers à bord, est assuré pour moitié. – *(AFP.)*

TECHNOLOGIE DU QUOTIDIEN

Des ordinateurs portables sans souris

Des outils de reconnaissance verbale au « trackpoint » en passant par le « trackball » ou le « trackpad », chaque procédé de pointage offre des avantages et des inconvénients

« SELECT ALL. Twelve. » Sur l'écran de votre ordinateur portable, tout le texte a été sélectionné avant de passer en corps 12. Et pourtant vous n'avez touché à rien. Vous avez juste parlé. Grâce à la puissance croissante des microprocesseurs, des outils de reconnaissance vocale équipent déjà les versions anglo-saxonnes de certains portables Apple. La version française est en cours de mise au point. Mais déjà bien des commentaires relativisent l'intérêt de cette évolution. Au premier rang des critiques, l'actuel manque de fiabilité de ces instruments : si votre prononciation de l'anglais ressemble plus à du Molière qu'à du Shakespeare, le résultat – s'il y en a un – ne manquera pas d'être folklorique.

LA MAIN POUR OUTIL

De plus, que se passe-t-il dans un avion, lieu typique d'utilisation du portable, si l'hôtesse de l'air, en passant, a le malheur de prononcer le mot « détruire » ? Ou si votre voisin est lui aussi équipé d'un portable du même genre que le vôtre ? De toute façon, comme le reconnaît Patrice David, chef de produits portables chez Apple, *« la notion de parler à un ordinateur pour lui donner des ordres n'est pas encore entrée dans les mœurs. Nous sommes encore mal à l'aise à l'idée de le faire »*. Quand bien même l'homme évolué surmonterait cette gêne, il lui faudrait, pour pointer précisément un endroit de son fichier, un instrument fiable, rapide et surtout manuel.

Depuis l'apparition sur Terre de l'espèce *Homo*, on n'a rien inventé de mieux que la main comme outil, si ce n'est son prolongement naturel, la souris de l'ordinateur. Mais qui dit portable dit légèreté, encombrement minimal. Et la souris classique, même si elle peut se brancher sur tous les portables du marché, n'a pas la place de s'intégrer dans des engins qui sont au PC ce que le yorkshire est au berger allemand.

● Confrontés au pari de la miniaturisation, les constructeurs ont commencé par adopter la solution la plus économique, qui ne demandait pas de recherche technologique poussée : ils ont retourné la souris, créant le *trackball*. Son élément mobile, la boule, émerge du clavier et vos doigts jouent le rôle de tapis de souris. En se déplaçant, la boule entraîne deux axes – représentant l'abscisse et l'ordonnée – au bout desquels des roues percées de trous ressemblant à des barillets de colt tournent en fonction du mouvement du *trackball*. D'un côté de ces roues, des diodes lumineuses. De l'autre, une cellule photoélectrique. En tournant, les barillets laissent passer le faisceau lumineux ou le stoppent. Un processeur analyse le résultat obtenu et transmet le signal au curseur.

Principal inconvénient de ce système, la boule, exposée et directement en contact avec les doigts, avait tendance à accumuler poussières et autres impuretés dans le mécanisme. En 1995, Compaq a amélioré le procédé en en retirant axes et barillets. La boule, protégée par un vernis, est couverte de points invisibles qui sont éclairés à l'infrarouge. Des capteurs électroniques détectent les mouvements de ces points et un processeur les traduit à l'écran.

Hewlett Packard a lui aussi choisi, sur sa gamme des Omnibook 800, de se rapprocher le plus possible de la souris standard. Sa souris miniature et plate, encastrée dans l'appareil, s'en éjecte lorsqu'on appuie sur un bouton, mais reste en quelque sorte « en l'air », grâce à une languette semi-rigide qui la relie au portable. Mais Hewlett Packard, en la fixant à droite de son ordinateur, semble avoir oublié les gauchers...

● Les autres constructeurs se sont affranchis de la souris. IBM, suivi par le numéro un mondial du secteur, Compaq, a choisi la voie de la miniaturisation extrême avec le *trackpoint*. Ce petit bouton rond intégré à l'intérieur même du clavier, généralement entre les lettres B, H et G, fonctionne selon le même principe que les *joysticks* (manettes de jeux vidéo). Il repose sur quatre capteurs (haut, bas, droite et gauche) qui repèrent les directions des pressions exercées sur le *trackpoint*.

● Dernier système de pointage présent sur le marché, au nom tout aussi barbare que ceux de ses congénères, le *trackpad*. Cette fenêtre tactile située sous le clavier des portables Apple est une surface lisse sous laquelle se trouve un champ électrique généré par une grille de conducteurs. Une simple pression du doigt modifie le champ électrique, ce qu'un microprocesseur traduit immédiatement à l'écran.

CLIC ET DOUBLE CLIC

Depuis un an, un mécanisme détecte une frappe et une double frappe, qui deviennent clic et double clic, alors que les promoteurs des *trackballs* et *trackpoints* ont dû dédier des touches à cet usage.

D'un fonctionnement simple, le *trackpad* a néanmoins nécessité une assez longue période de mise au point car ses premiers représentants manquaient de fiabilité : l'humidité déposée par un utilisateur aux doigts moites avait des effets désastreux sur le comportement du curseur qui partait se promener dans tous les coins de l'écran. Problème résolu aujourd'hui, mais le *trackpad*, malgré son côté naturel, n'est pas parvenu à faire l'unanimité sur son nom. La firme américaine Compaq a mené, dans ses laboratoires de Houston (Texas), des études de comportement sur des cobayes, pour voir comment un utilisateur lambda abordait chaque type de matériel. Résultat des tests : il n'y a pas de système universel. Du coup, la gamme Compaq offre tous les dispositifs...

P. B.

SPORTS D'HIVER

Les hauteurs de neige dans les stations

Voici les hauteurs d'enneigement au jeudi 23 janvier. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04 ou par Minitel 3615 EN MONTAGNE.

Les chiffres indiquent en centimètres la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 95-260 ; Alpe du Grand Serre : n. c ; Auris-en-Oisans : 112-263 ; Autrans : 30-80 ; Chamrousse : 70-110 ; Le Collet-d'Allevard : 35-160 ; Les Deux-Alpes : 80-280 ; Lans-en-Vercors : 5-30 ; Méaudre : 20-90 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 0-100 ; Les Sept-Laux : 40-150 ; Villars-de-Lans : 10-40.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 60-170 ; Les-Carroz-d'Araches 58-230 ; Chamonix : 50-230 ; Châtel : 60-180 ; La Clusaz : 45-250 ; Combloux : 50-160 ; Les Contamines-Mont-Joie : 50-140 ; Flaine : 115-260 ; Les Gets : 70-150 ; Le Grand-Bornand : 25-140 ; Les Houches : 50-150 ; Megève : 55-170 ; Morillon : 20-250 ; Morzine-Avoriaz : 40-165 ; Praz-de-Lys-Sommand : 105-195 ; Praz-sur-Arly : 50-140 ; Saint-Gervais : 60-160 ; Samoëns : 35-220 ; Thollon-les-Memises : 110-140.

SAVOIE

Les Aillons : 40-112 ; Les Arcs : 75-177 ; Arèches-Beaufort : 40-160 ; Aussois : 40-100 ; Bonneval-sur-Arc : 95-225 ; Bessans : 100-120 ; Le Corbier : 55-170 ; Courchevel : n. c. 128 ; La Tania : 60-135 ; Crest-Voland-Cohennoz : 95-120 ; Flumet : 60-175 ; Les Karellis : 85-185 ; Les Menuires : 55-160 ; Saint-Martin-Belleville : 40-160 ; Méribel : 60-140 ; La Norma : 50-220 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 70-175 ; La Plagne : 100-200 ; La Rosière 1850 : 90-195 ; Saint-Francois-Longchamp : 40-150 ; Les Saisies : 125-170 ; Tignes : 101-190 ; La Toussuire : 70-110 ; Val-Cenis : 65-190 ; Val-Fréjus : 20-180 ; Val-d'Isère : 80-220 ; Valloire : 35-120 ; Valmeinier : 20-120 ; Valmorel : 62-150 ; Val-Thorens : 120-200 ;

ALPES-DU-SUD

Auron : 150-290 ; Beuil-les-Launes : 100-200 ; Isola 2000 : 140-290 ; Montgenèvre : 150-250 ; Orcières-Merlette : 110-360 ; Les Orres : 120-280 ; Pra-Loup : 100-295 ; Puy-Saint-Vincent : 100-340 ; Risoul 1850 : 80-210 ; Le Sauze-Super-Sauze : n. c. ; Serre-Chevalier : 105-300 ; Superdévoluy : 65-270 ; Valberg : 190-240 ; Val d'Allos/Le Seignus : 205-335 ; Val d'Allos/La Foux : 215-450 ; Vars : 80-210.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 10-110 ; Cauterets-Lys : 10-150 ; Font-Romeu : 100-140 ; Gourette : 30-210 ; Luz-Ardiden : 55-122 ; La Mongie : 80-140 ; Peyragudes : 50-150 ; Piau-Engaly : 100-160 ; Saint-Lary-Soulan : 30-155 ; Luchon-Superbagnères : 30-130.

AUVERGNE

Le Mont-Dore : n. c. ; Besse/Super-Besse : 15-30 ; Super-Lioran : 10-30.

JURA

Métabief : 24-78 ; Mijoux-Lélex-la Faucille : 50-100 ; Les Rousses : 10-100.

VOSGES

Le Bonhomme : 20-30 ; La Bresse-Hohneck : 20-40 ; Gérardmer : 15-45 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 00-30 ; Ventron : 10-25.

GASTRONOMIE

Des aides pour les « jeunes talents » de la cuisine française

AU COURS d'un déjeuner organisé dans le restaurant parisien du chef Pierre Gagnaire par le Conseil national des arts culinaires (CNAC), mercredi 22 janvier 1997, le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, a annoncé des mesures en faveur principalement des jeunes cuisiniers.

Pour le ministre, l'échec de Pierre Gagnaire à Saint-Etienne (Loire) l'an passé *« est le symbole de ce qu'il faudrait éviter. Un grand restaurant est une entreprise importante pour une région, pour une ville, un véritable point de repère »*. Mais, a-t-il ajouté, *« à chacun son métier, on peut être un très bon cuisinier et ne pas savoir, du moins d'emblée, gérer une entreprise, même petite »*.

Parmi les mesures annoncées, la première concerne la création de trois bourses de 100 000 francs chacune, attribuées pour faciliter l'installation des meilleurs espoirs de la grande cuisine française. Elles seront décernées après avis d'un jury comprenant Alain Senderens, président du Conseil national des arts culinaires, Georges Blanc, président de la Chambre syndicale de la haute cuisine française, ainsi que Michel Guérard, Pierre Troisgros et Alain Ducasse.

PARRAINAGE

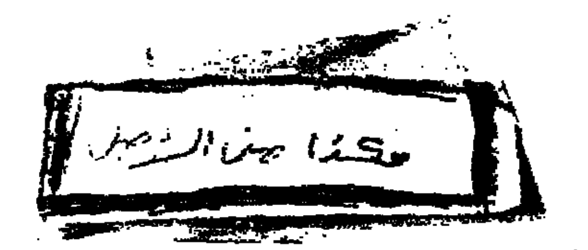
Le ministre a aussi expliqué qu'une aide sera consentie à la première installation de jeunes cuisiniers parrainés par les maîtres de la haute cuisine française. C'est l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (Ifcic), qui, sous la forme de garanties à hauteur de 50 % ou 70 % des crédits accordés par les banques, viendra assister les chefs.

Enfin, des conseils à titre gracieux pourront être consentis aux maîtres de la haute cuisine française traversant une crise conjoncturelle, *« pour éviter à l'avenir ce qui est arrivé à Pierre Gagnaire à Saint-Etienne, au début 1996 »*, a précisé le ministre.

J.-C. Rt.

Le Monde ÉDITIONS

DIX PORTRAITS POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE
Reporters sans frontières
Préface de Robert Badinter
Introduction de Noël Copin
168 pages, 85 F
EN VENTE EN LIBRAIRIE



MUSIQUE La chanteuse italienne Giovanna Marini est de retour en France pour une tournée de trente concerts. Elle interprète des chansons traditionnelles et ses propres compositions avec son quatuor vocal féminin. Mélangeant musiques savantes et répertoires populaires, Giovanna Marini est une artiste marquée par l'histoire de la gauche italienne. ● PIER PAOLO PASOLINI, le cinéaste et poète assassiné en 1975, lui avait fait connaître la chanson populaire alors qu'elle était une musicienne issue de l'univers classique. Elle lui rend hommage dans *Départs*, une cantate où se mêlent airs anciens, récits sur Pasolini et mise en musique de ses poèmes. ● A ROME, Giovanna Marini donne un cours de chants *« de travail et de lutte »* à l'école de musique de Testaccio, qu'elle a contribué à fonder en 1974 dans un quartier populaire.

Le libre évangile de Giovanna Marini

Entourée de trois voix, la chanteuse rend hommage à l'auteur de « Théorème » au Théâtre des Abbesses à Paris, puis en tournée. Son répertoire mêle chansons villageoises et créations contemporaines. Son parcours épouse l'histoire de la gauche italienne

ROME
de notre envoyée spéciale

Sans doute n'y a-t-il que des Italiennes pour respirer une telle liberté, pour insuffler un tel amour de la vie. Giovanna Marini aime plaisanter, composer de la musique, regarder les matches de football avec la fougue des *tifosi*, parler politique, raconter des histoires. Fille de musiciens classiques, sortie du Conservatoire de Rome, elle chante pour les grèves en usine et les occupations de terres, puis pour les mères de Grozny et Bihac. Un temps militante du Parti communiste italien, elle ne renie pas sa foi catholique. Féministe, jamais elle n'est partie en tournée sans ses enfants, quand ils étaient petits, quitte à ce qu'ils fassent l'école buissonnière. Elle chante les textes naïfs d'un catholicisme populaire, mais elle compose aussi une ode à Ulrike Meinhof, la combattante allemande de la Fraction armée rouge, morte en prison en 1976. *« J'avais passé une soirée avec elle. C'était une femme intelligente, cultivée, qui semblait agressive parce qu'elle savait qu'elle avait des droits. »*

PORTRAIT
L'ancienne élève de Segovia poursuit ses expériences musicales

Depuis sa première rencontre avec lui, Giovanna Marini admire Pier Paolo Pasolini, le cinéaste et poète, dont elle met en musique des écrits. Elle apprécie aussi ces vieilles femmes qui chantent des Passions déchirantes dans les églises de village, debout, dignes, après avoir échangé des plaisanteries crues pendant les répétitions. Elle respecte Peppino Marotto, berger sarde d'Orgosolo, un communiste qui entonne de mémoire tout le répertoire de la Semaine sainte et celui des chants révolutionnaires. Musicienne avant tout, elle pense qu'*« un solo de Charlie Parker est plus révolutionnaire que* Bandiera rossa *»* (l'hymne communiste italien). En musique comme en politique, elle se joue des étiquettes.

« À PLEINS POUMONS »

« Mon père et ma mère étaient des musiciens classiques. Dans notre appartement de Rome, à table, nous parlions constamment de technique musicale. J'ai fait le conservatoire en guitare, puis j'ai été élève de Segovia et j'ai intégré un ensemble de musique ancienne, les Solisti di Roma, à la fin des années 50 », se souvient Giovanna Marini. Sa vie bascule quand Pasolini lui fait découvrir la richesse des répertoires populaires italiens.

Sur ses conseils, elle rejoint l'Istituto Ernesto De Martino à Milan, centre de recherche ethnomusicologique. Le collectage de chants paysans et ouvriers s'y déroule selon les règles savantes mais dans une ambiance militante. *« A cette période, des intellectuels comme l'écrivain Italo Calvino ou l'éditeur Feltrinelli, sur les traces de Cesare Pavese, s'intéressaient aux travaux et aux cultures populaires »*, se souvient-elle. Dans cette effervescence milanaise du début des années 60, Giovanna Marini reçoit son éducation politique : *« Avant, je ne savais même pas qu'il y avait eu les partisans, la résistance antifasciste ! »*, Giovanna Daffini, grande voix du Nuevo canzoniero italiano, lui enseigne le chant et l'intègre dans cet ensemble de musique populaire.



DESSIN MARC TARASKOFF

Après la guitare classique, le chant et le collectage auprès d'artistes anonymes du nord au sud de l'Italie, Giovanna Marini poursuit ses expériences musicales. Elle compose des cantates profanes et d'autres œuvres de musique vocale contemporaine que le public français découvre dans les années 80 au Festival d'Avignon, au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis ou aux Bouffes du Nord. En 1996, elle a mis en musique le livret d'un opéra en dialecte frioulan écrit par Pasolini, *I Turcs tal Frioul*, pour l'Opéra de Trieste. Ces compositions sont interprétées notamment par le quatuor féminin A Cappella qu'elle a fondé. *« Quand j'ai commencé mes cours de chant à l'école du Testaccio* (lire ci-dessous), *il y avait peu d'élèves hommes. J'ai donc chanté avec des femmes. A présent, je recherche des couleurs de voix très différentes, mais à l'intérieur d'une même tessiture. J'ai la passion des sons aigus, précis comme un laser. C'est pourquoi je continue de chanter avec des femmes, d'autant que dans ce pays nous ne manquons pas d'excellentes chanteuses. »*

La plupart des airs populaires italiens se chantent à tue-tête, en privilégiant les résonateurs des pommettes et du nez. *« Cela répond à une fonction rituelle. Dans une culture de pauvre, on n'a pas de maison ni de bien à exhiber. Donc pour montrer sa présence, son corps bien vivant, on chante à pleins poumons »*, explique Giovanna Marini. Elle a appris ce style, mais *« c'était une imitation qui* [lui] *faisait forcer la voix de l'avant du visage »*. Aidée par Patrizia Nazini, soprano de son quatuor, elle retravaille le placement de la voix. *« J'ai compris que la technique de base est la même pour la musique classique, contemporaine et populaire. »*

LE RITUEL ET SA FONCTION

Aujourd'hui, Giovanna Marini, le regard malicieux sous une chevelure courte argentée, vit à Rome, non loin de ses enfants, devenus musiciens professionnels. Elle entretient des liens privilégiés avec la France. A l'université Paris-VIII-Saint-Denis, où elle est professeur associée à mi-temps, elle donne un cours d'ethnomusicologie appliquée. C'est en France, où ses disques sont diffusés par Silex Auvidis, que vient d'être publié un recueil de ses partitions, *Modi di tradizion orale*, chez IMD International (distribué par Arpèges).

Outre ses activités de compositrice, d'enseignante et de chanteuse, elle retourne souvent au sud de l'Italie, vers la Calabre, la Sicile et la Sardaigne. *« J'aime cette culture de gens qui la vivent, différente de la culture des livres. »* Là, la musique a gardé tout son sens : *« On ne se contente pas d'étudier des notes. On apprend aussi le lien entre le rituel – une berceuse, par exemple – et sa fonction – un bébé à endormir. Quand ce lien se perd, quand il reste la berceuse mais non le bébé, alors la folie, le délire triomphent. »*

Catherine Bédarida

La bouse, l'Eglise et le Parti communiste

De ses voyages dans le sud de l'Italie, Giovanna Marini a rapporté mille récits, comme celui-ci : *« Dans les années 50, à chaque automne, les villageois faisaient entrer deux bœufs bien préparés dans l'église, face à la statue du saint patron du lieu. Encens, chants, prêche du curé : l'affaire était sérieuse. Il s'agissait de faire une belle bouse, dont l'observation permettrait aux paysans de prévoir la récolte. Mais le pape Pie XII n'aimait guère cette histoire. Il exclut les bœufs de l'église, au grand désespoir du village. L'année suivante, quelqu'un fit remarquer qu'à côté de l'église il y avait le siège du Parti communiste. Et pourquoi ne pas s'en servir ? C'est ainsi que deux bœufs bien préparés y sont entrés, suivis de l'encens, des chants et du curé, et qu'ils ont fait leurs belles bouses sous le portrait de Staline. »*

Cantate à quatre voix pour Pier Paolo Pasolini

DÉPARTS, par Giovanna Marini et son Quatuor vocal.
THÉÂTRE DES ABBESSES, Paris-18e, jusqu'au 1er février. En février, Lannion le 4, Sartrouville le 5, Dieppe le 6, Albi le 7. En mars, Chevilly-Larue le 8, Nîmes le 11, Marseille le 12. Tournée française jusqu'à fin mai.

La nouvelle cantate de Giovanna Marini, *Départs*, est dédiée à Pier Paolo Pasolini. Vingt ans après son assassinat, le 2 novembre 1975, la chanteuse a estimé que le poète et cinéaste n'était pas *« reconnu à sa juste valeur »*. En souvenir de leur amitié, elle a créé ce spectacle, où elle mêle des poèmes de Pasolini qu'elle a mis en musique, des chansons populaires que le cinéaste appréciait et des récits burlesques de leurs rencontres. La première, raconte-t-elle sur scène, remonte à 1958, quand elle jouait de la guitare avec son ensemble de musique ancienne *« dans les fêtes de la Rome intelligente »*. Un soir, tandis qu'elle interprétait du Bach, elle sentit le regard d'*« un jeune homme au magnifique sourire »*. Flattée, elle continue de jouer, jusqu'à ce qu'il la prie de chanter. *« J'ai pensé : voilà bien ces intellectuels qui finissent toujours par vous demander de chanter* O sole mio. *»*

Mais Pasolini – c'était lui – venait de publier un recueil de chants populaires (*Cansoniero italiano*) et lui chanta un air du Frioul, sa région d'origine, qu'il avait quittée depuis peu pour vivre à Rome chez le poète Attilio Bertolucci, père du cinéaste. *« Il m'a parlé de culture orale, il m'a ouvert un monde ! »* Et Giovanna Marini de se décrire en oie blanche, à peine sortie d'un lycée catholique pour jeunes filles *« qui vous garantissait une ignorance totale. Et rare, parce qu'elle ne vous donnait même pas de sentiment d'infériorité »*.

Dix ans plus tard, en 1968, ils sont à Venise pour *« la "Biennale" de cinéma qui a lieu tous les ans »*. *« Pasolini savourait une situation paradoxale. Son film* Théorème *faisait partie de la sélection officielle. En même temps, il était aux côtés des cinéastes contestataires qui critiquaient cette compétition. »* Après que la police les a délogés – avec tout le respect dû à ces grands *maestri* du cinéma –, la chanteuse se promène dans Venise avec Pasolini et quelques artistes. *« La nuit était si belle, toute de silence et de paix... Je pensais en le regardant que quelqu'un comme lui ne devrait jamais mourir. »*

Sur scène, Giovanna Marini raconte bien d'autres histoires, sans lien apparent avec le cinéaste. Pourtant, cette réalité magique qu'elle décrit si bien, ces matrones de village qui se transforment en prophètes révérés, ces miracles païens et catholiques à la fois, cette intimité entre le burlesque et le sacré, tous ces récits puisés au sud de l'Italie évoquent mille images de Pasolini, de *Uccellacci e uccellini* à *L'Evangile selon Matthieu* et son goût pour *« la féerie sous-prolétarienne, le bric-à-brac du tiers-monde »*, selon la formule de l'écrivain Dominique Noguez.

Au fil du concert, elle les livre en français, s'accompagnant à la guitare, mais repose l'instrument pour chanter la quinzaine d'airs de cette cantate à quatre voix.

A cappella, sans micro, les quatre chanteuses emplissent la jolie salle du Théâtre des Abbesses de leur gaieté énergique. Les voix sont belles, le plaisir de chanter ensemble est manifeste. Giovanna Marini s'est entourée de trois artistes formées à l'école lyrique. Patrizia Nazini, avec elle depuis 1981, est aussi soliste dans des œuvres du répertoire contemporain. Patrizia Bovi, spécialisée en musique ancienne, a chanté à la Cité de la Musique de Paris avec Marcel Pérès. Elle fait partie du groupe Micrologus, dont le répertoire médiéval est enregistré chez Opus 111. Francesca Breschi s'est spécialisée dans le chant populaire.

Chansons villageoises, airs de la Passion, compositions de Giovanna Marini sur des poèmes écrits en dialecte frioulan par Pasolini : le quatuor vocal se promène magnifiquement entre musiques archaïques et créations contemporaines. *« Je suis noir d'amour, ni enfant ni rossignol, tout entier comme une fleur, je désire sans désirer »*, écrit Pier Paolo jeune. Plus tard, il livre ses sombres prémonitions : *« Dans une ville, le long d'une avenue de tilleuls, au printemps, quand les feuilles changent de couleur, je tomberai mort. »*

A la fin du concert, les quatre femmes, debout, toutes de satin et velours noir vêtues, interprètent le poignant *Lamento sur la mort de Pasolini*, écrit par la compositrice. Pleureuses modernes, elles créent une émotion douloureuse et bienfaisante à la fois. Puis reviennent avec un air de fanfare : *« Et vive l'allégresse... »* C'est leur manière de faire mentir les propos angoissés de Pasolini peu avant sa mort : *« Le nivellement culturel que le fascisme n'avait pas atteint en vingt ans, la civilisation du bien-être l'a obtenue en quelques années seulement. »*

C. Ba.

Une école de polyphonies politiques

ROME
de notre envoyée spéciale

Dans la pièce voûtée, soixante adultes amateurs reprennent à gorge déployée *La Guerra proletaria* et autres *« siamo lavoratori, vogliamo la libertà »* (nous sommes des travailleurs, nous voulons la liberté). Une chanson de paysannes exige l'éducation des enfants ; sans elle, *« nous sommes la plèbe de la Terre, nous sommes comme en prison »*. D'autres chants exaltent le courage de « Carlo » Marx.

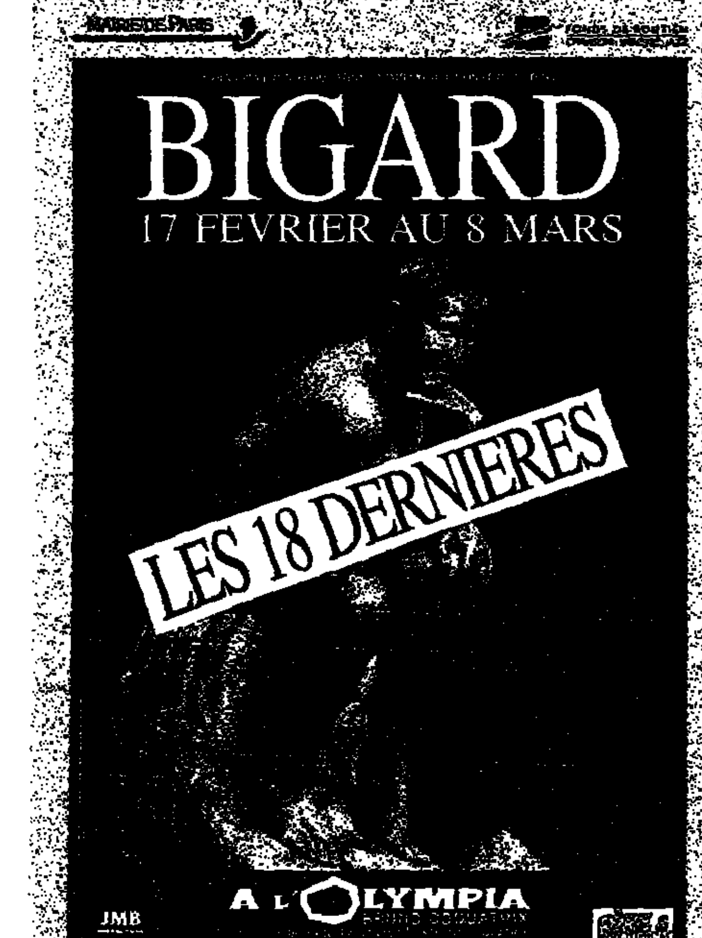
REPORTAGE
Cours de « chants de travail et de lutte » dans le quartier populaire du Testaccio

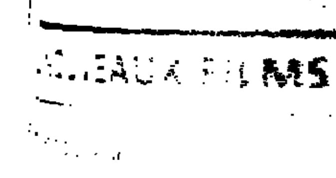
Un soir par mois, Giovanna Marini donne un cours de *« chants de travail et de lutte »*, où elle enseigne un répertoire d'hymnes de révolte de 1850 à 1950. Les puissants mouvements sociaux italiens des années 60 et 70 – féministes, antipsychiatriques, centrés sur la précarité sociale ou le logement – ont aussi inventé leurs chants. Le label Bella Ciao, auquel participait Giovanna Marini, avait même publié un disque de chansons écrites par des psychiatres qui militaient (avec succès) pour la fermeture des hôpitaux psychiatriques. Mais, avec le recul, Giovanna Marini estime que les mélodies d'avant 1950 sont plus intéressantes.

Le cours démarre directement par la répétition des chants, sans échauffement ni vocalises. Les élèves sont invités à apprendre la technique vocale classique dans d'autres cours. Quelque huit cents adultes et jeunes sont inscrits aux enseignements de la Scuola popolare di musica di Testaccio – instruments, musique d'ensemble, chant, jazz... – pour environ 400 francs par mois. L'école ne reçoit aucune subvention.

Elle a été créée en 1974 au cœur du quartier populaire du Testaccio, dans l'est de Rome. A l'époque des Romains, c'était une décharge, comme en témoigne encore la montagne d'amphores, dans lesquelles on portait les ordures. Dans les années 60, c'est un haut lieu des trafics, des Gitans et autres *ragazzi*, ces jeunes (mauvais) garçons qui séduisaient Pier Paolo Pasolini. C'est ce dernier qui indique les bâtiments vides au groupe de Giovanna Marini. Aujourd'hui, l'école, qui squatte ces locaux depuis lors, a obtenu un arrangement avec la nouvelle municipalité (verte) de la capitale italienne pour emménager dans des anciens abattoirs voisins.

C. Ba.





Cecil Beaton, l'aisance, le dandysme et l'excentricité

L'hôtel de Sully, à Paris, retrace, en 160 tirages originaux, le parcours du photographe britannique

CECIL BEATON, PORTRAITS D'UN ESTHÈTE, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris-4e. Mo Saint-Paul ou Bastille. Tél. : 01-42-74-47-75. De 10 heures à 18 h 30, fermé lundi. Jusqu'au 16 mars. De 15 F à 25 F.

Cecil Beaton a eu doublement de la chance. Naître riche, ce qui permet d'évacuer certaines préoccupations, et grandir dans l'Angleterre édouardienne, époque d'excentricité après l'ascèse peu réjouissante de l'ère victorienne. Ce garçon délicat et enjoué aurait pu devenir Bill Brandt, le photographe qui a formidablement saisi les fractures et les misères de la Grande-Bretagne d'avant-guerre. Il sera Sir Cecil Beaton, cernant le cercle de ses préoccupations au portrait raffiné et à la mode féerique. Avec, pour fil conducteur, les cartes postales glamour que collectionnait sa maman, un premier souvenir émerveillé – *« une femme dansant sur une table chez Maxim's »* – et une conviction définie à dix-huit ans : *« A mon arrivée à Cambridge, en 1922, je me déterminai pour la vocation d'esthète. »*

Esthète, Beaton (1904-1980) le sera toute sa vie. C'est du moins la leçon à tirer de l'exposition présentée à l'hôtel de Sully, qui retrace, en cent soixante tirages originaux d'époque, le parcours d'un personnage élevé au rang d'institution en son pays, photographe officiel du couronnement d'Elisabeth II en 1953, nommé *Companion of the British Empire* en 1957, anobli par la reine en 1972, et promoteur du *swinging London*. Cecil Beaton incarne une certaine idée de l'Angleterre, mais son œuvre, contrairement à ce qui est montré ici, va bien au-delà de la photographie, puisqu'il était aussi caricaturiste, dessinateur, créateur de costumes, écrivain, décorateur, promoteur de la photographie, acteur...

L'exposition met l'accent – réducteur – sur le dandy. En témoignent une dizaine de portraits le représentant, pris par Brandt, Blumenfeld ou Newton qui ouvrent l'accrochage et révèlent un éternel jeune homme, grand, mince, visage féminin, regard clair, front harmonieux, cheveux plaqués sur le côté, portant costume en tweed, cravate à pois, boutons de manchettes et montre carrée.

Ses photographies, accrochées chronologiquement, confirment que son monde était limité au portrait et à la mode, livrant, pendant cinquante ans, ses images au magazine *Vogue*. Les tirages sont splendides, les images séduisantes, mais au-delà d'une agréable plongée dans un monde disparu, l'accumulation d'artifices et de poses académiques finit par ennuyer – l'accrochage, sans hiérarchie ni rythme, n'arrangeant pas les choses. Le titre de l'exposition – « Portraits d'un esthète, de Marlene Dietrich à Mick Jagger » – appâtera le public, mais il oblitère des composantes plus complexes : les obsédants rêves d'enfant, les codes de l'establishment, la nostalgie, la théâtralité, l'ambiguïté des sexes, l'autoportrait, et le goût pour le travestissement.

> L'artiste est à son aise pour reconstituer des contes de fées extravagants, saisir des princes charmants endormis, usant de lumières étudiées, de maquillages expressionnistes et de décors peints

Autant de thèmes apparus dans ses premières images des années 20, sans doute les meilleures. Beaton n'est jamais aussi en forme que lorsqu'il est proche de ses modèles, usant de miroirs, masques, ombres, reflets : ses sœurs (Nancy et Baba), dont la ressemblance lui autorise nombre d'expérimentations remarquables sur le thème du double, sa mère pour le moins bienveillante, des camarades de collège.

Mais quel meilleur complice que lui-même ? Les autoportraits, peu mis en valeur, offrent les images les plus délicieusement ambiguës, portées par son visage et son corps malléables : en uniforme scolaire, en femme du monde portant robe du soir, perles et bracelets, en King Canute se languissant dans une chaise longue, en dandy austère avec chiens en laisse, en George IV couronné... A ses débuts toujours, Cecil Beaton mélange avec bonheur esthétique moderniste (images dépouillées centrées sur le double) et tradition britannique (exubérance et rendu vaporeux). L'artiste est à son aise pour reconstituer des contes de fées extravagants, saisir des princes charmants endormis, usant de lumières étudiées, maquillages expressionnistes et décors peints. Il décrivait ainsi l'afflux d'ornements : *« Des colombes en bois, d'énormes fleurs en papier du Mexique, des lanternes chinoises, napperons, papillotes, chasse-mouches, escarcelles, fouets de cuisine et étoiles de toutes formes, atterrissaient sur nos photos, délirantes, et même, n'ayons pas peur des mots, plutôt ridicules. »*

Quant aux portraits de personnalités, là encore, les plus convaincants sont ceux qui jouent le jeu beatonien : Nancy Cunard, Edith Sitwell (en gisant aux mains jointes, entre deux anges), mais aussi Dali en escrimeur, Gestrude Stein et Alice B. Toklas, Christian Bérard, Cocteau et Jean Marais...

Cette connivence disparaît dans les années 60-70. *« Je trouve les jeunes si différents, si beaux, si dynamiques. On dirait des créatures venues d'une autre planète »*, écrit Beaton dans son *Journal*, en 1974. Ces jeunes s'appellent Mick Jagger, Anthony Dowell, Barbra Streisand, Rudolf Noureev, Albert Finney, Andy Warhol... L'affiche a de la tenue, mais le résultat est assez désastreux. Le formidable artisan ne sait plus comment photographier une époque qu'il ne comprend pas. Cherchant à être plus « réaliste », il devient trivial ou maniériste. L'homosexualité, traitée avec ambiguïté à ses débuts, devient ici lourdingue.


CECIL BEATON

Boy Le Bas, Cambridge, 1924.

La guerre est venue détruire l'esthétique de Beaton, qui visait à nier le monde. Il l'a dit : *« J'ai réussi à vivre ma vie dans une irréalité où tout était divertissement. »* Après 1945, il est déboussolé, hésitant entre une mise en scène désuète et un « objectivisme » auquel il n'adhère pas vraiment. L'accrochage laisse une impression mitigée, mettant trop l'accent sur la dernière période. On a également l'impression que toutes les grandes images de Beaton, notamment des années 20-30, sont dans cette exposition réalisées à partir d'une seule collection.

Le commissaire, Philippe Garner, est le coauteur de *Cecil Beaton* (Schirmer/Mosel, 1994), un album plus stimulant que ce qui est montré ici et que l'on gardera comme le souvenir d'une œuvre au doux parfum d'une époque révolue.

Michel Guerrin

Quelles missions pour la Mission ?

L'exposition consacrée à Cecil Beaton est accueillie par la Mission du patrimoine photographique, institution du ministère de la culture créée pour protéger le riche patrimoine photographique français. Kertész, Ronis, Lartigue, René-Jacques, Kollar... autant d'auteurs dont elle gère des fonds de négatifs. Des expositions présentées récemment par la Mission à l'hôtel de Sully traduisent un tournant – consacrées au photographe américain Edward Weston, aux collections anglaises de la Royal Photographic Society, aux pyramides de Giseh, maintenant à Cecil Beaton, et en mars « La conquête des pôles ». Sans doute est-ce plus valorisant que de tenter un travail en profondeur sur le patrimoine de l'Hexagone. Mais cette Mission ne possédant pas les moyens de rivaliser avec un musée et d'atteindre l'excellence, il en résulte des expositions « moyennes » sur des sujets ambitieux, avec même des dérapages préoccupants – par exemple en 1996, la présentation de Tabard, avec des tirages médiocres.

LES NOUVEAUX FILMS

TOUT DOIT DISPARAÎTRE

Film français de Philippe Muyl. Avec Didier Bourdon, Yolande Moreau, Elie Samuel, Ophélie Winter, José Garcia (1 h 35).

■ Nous revoilà dans le registre – fort encombré – de cet équivalent à l'écran de ce que représente le boulevard au théâtre, et qu'on nomme « comédie à la française ». Cette histoire de l'époux d'une riche virago qui engage un auteur de roman policier spécialisé dans le crime parfait pour libérer le chemin de sa couche à sa pulpeuse secrétaire, puis d'un renversement d'alliances multipliant les occasions d'attentats, le tout sous l'œil d'un privé au cheveu gras, fait figure de produit industriel usiné avec savoir-faire.

La machine scénaristique fonctionne, les répliques s'enchaînent, l'interprétation vise une efficacité qui doit tout au cliché et à la grimace de convention. Sans qu'il soit à aucun moment question de la moindre inventivité, ni d'une once d'humanité dévolue à des personnages réduits au pur statut de rouages, tout le monde fait consciencieusement son boulot. Sauf le réalisateur, affecté d'une coupable nonchalance, qui empêche l'exécution de cette recette traditionnelle de trouver le rythme qui devrait lui donner tout son sel. *Jean-Michel Frodon*

LAYLA, MA RAISON

Film tunisien de Taïeb Louhichi. Avec Tarik Akan, Safy Boutella, Anca Nicola, Fatma ben Saidane (1 h 30).

■ *Layla, ma raison* est tiré d'une légende qui fit l'objet d'un roman écrit par André Miquel. Amoureux fou de Layla, le jeune Qays, parce qu'il a eu l'imprudence de déclamer publiquement ses sentiments pour la jeune fille, se voit à tout jamais interdit de l'approcher par le père de celle-ci. Eloigné de sa bien-aimée, l'infortuné poète sombre peu à peu dans la folie. Layla sera mariée à un autre homme. Avec *Layla*, Taïeb Louhichi illustre sagement une histoire simple, bâtie sur quelques éléments fondamentaux du conte. Le portrait de l'amoureux fou de douleur hésite assez subtilement entre la description d'un état névrotique et la peinture d'une folie poétique. La présence du désert qui permet de transformer les personnages en petites figurines perdues dans un univers sans limites apparentes produit d'opportuns effets de stylisation. *Jean-François Rauger*

SARAKA BO

Film français de Denis Amar. Avec Richard Bohringer, Yvan Attal, Sotigui Kouyate, Aissa Maiga, Thierry Ancisse, Anne Roussel (1 h 25).

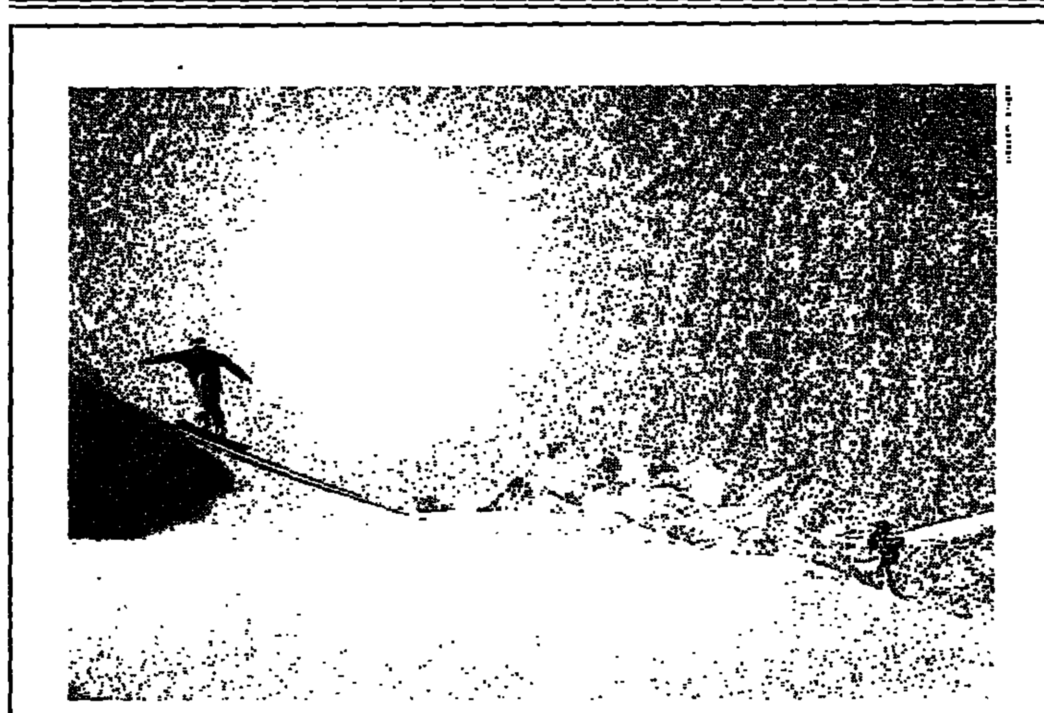
■ Sale affaire, commissaire... Le commissaire Bohringer, qu'on devine naturellement nerveux, est sur les dents : dans un ghetto noir de Saint-Denis on assassine de jolies Africaines avec des blessures qui ressemblent à un rituel, le flic réquisitionne à la hussarde un spécialiste des cultures exotiques et des psychés tropicales, le grand vieillard noir semble envoûté, sa fille trop séduisante joue un jeu étrange, un yuppie blanc collectionneur de masques et de demoiselles de même origine traverse le paysage avec violence et désinvolture. Il y avait dans *Saraka Bo* l'occasion d'un thriller centré sur les rapports entre regard extérieur (de l'administration) et regard intérieur (de l'ethno-psychologue) envers une culture étrangère, sur les mécanismes des folies blanche et noire, sur l'existence en pleine banlieue parisienne d'îlots de population fonctionnant selon des règles « différentes ». Il n'y a rien de tout cela, tant le film se prend les pieds dans sa recherche de l'effet, insiste sur le folklore, contraint ses interprètes à un jeu absurde à force de vouloir afficher son « intensité ». *J.-M. F.*

DÉPÊCHES

■ **BANDE DESSINÉE : le prix René Goscinny**, qui récompense un jeune scénariste ayant publié un album pendant l'année écoulée, a été décerné à Nicolas Dumontheuil pour *Qui a tué l'idiot ?* publié par les éditions Casterman. Ce prix avait été créé en 1988 par Gilberte Goscinny, épouse de René Goscinny, « père » d'Astérix avec Albert Uderzo. Il devait être remis, vendredi 24 janvier, dans le cadre du Festival international de la BD d'Angoulême, en présence du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy. *Qui a tué l'idiot ?* est aussi nominé pour deux des Alph'arts qui devaient aussi être décernés à Angoulême : celui du Meilleur album 1997 et celui du Coup de cœur.

■ **MUSIQUE : la prise d'otages** d'enfants de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) par Erick Schmitt, alias « Human Bomb », a inspiré un opéra dramatique suédois, dont la première aura lieu vendredi 24 janvier à Malmoe. Mis en scène par Lars Rudolfsson, *Vargen kommer* (Le Loup arrive) traitera de la relation qui s'est établie entre le preneur d'otages, l'institutrice et les enfants dans la classe. Erick Schmitt, qui réclamait 100 millions de francs sous peine de faire exploser des bâtons de dynamite qu'il portait contre lui, furent tué par une unité d'élite de la police le 15 mai 1993 et les otages libérés sains et saufs.

■ **Le tribunal administratif de Marseille** a annulé, mardi 21 janvier, *« l'arrêté portant interdiction des raves-parties »* pris le 13 mai 1996 par le maire RPR d'Avignon, Marie-Josée Roig. Un recours avait été déposé le 11 juillet par l'association Technopol, le magazine *Coda* et l'organisation Sir-.Cus. Dans leur requête, les demandeurs estimaient que cet arrêté portait une atteinte grave aux libertés publiques, et notamment à la liberté d'expression. Le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, leur avait apporté son soutien.



CET HIVER NOUS OFFRE CE QU'IL A DE MIEUX.

AU VALAIS, UNE NEIGE ABONDANTE.

A NOS AMIS FRANÇAIS, UN FRANC PLUS VIGOUREUX. PROFITONS-EN ENSEMBLE!



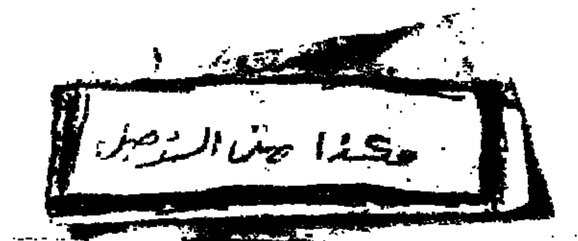
VALAIS
SUISSE SCHWEIZ SWITZERLAND

VALAIS TOURISME

RUE PRÉ-FLEURI 6, CH-1951 SION. TÉLÉPHONE ++41 (0)27 322 31 61, FAX ++41 (0)27 323 15 72.

INTERNET: HTTP://WWW.VALAISTOURISM.CH HTTP://WWW.MATTERHORNSTATE.COM

E-MAIL: UVT@WALLIS.CH



Le marché des programmes musicaux interactifs ne tient pas ses promesses

Présence discrète des CD-ROM et des CD-Plus au 31e Midem à Cannes

CANNES
de notre envoyé spécial

Décidément, le monde de la musique enregistrée ne sait toujours pas sur quel pied danser en matière d'applications interactives. Industriels du disque et éditeurs multimédias ne sont ni au même diapason ni au même métronome. Si l'on compare cette 31e édition du Midem (Marché international du disque et de l'édition musicale) à la précédente, bouillonnante de projets musicaux multimédias en tout genre, le contraste cette année est saisissant.

Certes, l'avenir des programmes interactifs, hors ligne, sur CD-ROM, ou accessibles sur Internet, est largement évoqué dans les conférences, mais leur présence concrète dans les allées du Palais des festivals est finalement limitée : quelques CD-Plus, version interactive du CD-audio, une poignée de CD-ROM, dont seuls une demi-douzaine de titres retiennent l'attention.

Cette maigre moisson, du moins sur le plan de la qualité et de l'intérêt du contenu, peut surprendre et s'apparenter à un spectaculaire revirement. L'heure dans les grandes firmes discographiques n'est visiblement plus aux projets multimédias musicaux tous azimuts. A l'inverse, les difficultés du marché incitent les producteurs phonographiques à se concentrer sur leurs activités de base.

Signe révélateur, les budgets alloués à la création de CD-Plus ne progressent pas. La moyenne des investissements se situe aux environs de 50 000 F. A titre de comparaison, l'investissement moyen pour la production d'un titre culturel sur CD-ROM est de l'ordre de 1,5 à 2 millions de francs !

INTERNET ET LES AYANTS DROIT

Avec si peu d'argent, contenu et réalisation ne peuvent être que fort pauvres, se contentant de quelques reproductions de photos d'artistes, vagues extraits vidéo, l'ensemble accompagné de textes (biographie, paroles des chansons, etc.). Vraiment pas de quoi fouetter un chat, ni a fortiori chatouiller une souris d'ordinateur, fût-elle mélomane ! On ne peut, dans ces conditions, que saluer l'initiative annoncée par le ministère de la culture, consistant à la mise à disposition de bourses destinées à la réalisation de maquettes électroniques de CD-ROM portant sur la musique. « *Toutes les musiques* », insistent les responsables de la direction de la musique.

Autre grand dossier, la distribution de la musique en ligne, directement depuis le producteur jusqu'au client final, via Internet, ne décolle toujours pas. Seuls quelques milliers d'adeptes se sentent concernés, prêts à passer quelques heures pour télécharger un album de qualité CD sur leur ordinateur. Les cybermélomanes devront attendre encore quelque temps avant d'être comblés.

Quel que soit le mode de diffusion proposé, fil du téléphone, libre optique de satellite, il faudra aux diffuseurs apporter au préalable les garanties nécessaires aux divers ayants droit (éditeurs, producteurs, auteurs, etc.) en matière de rémunération et de protection contre les copies privées et les risques de piratage. Les stands du festival bruissent à ce propos de mille rumeurs. On peut le comprendre : ce débat, éminemment complexe sur le plan tant technique que juridique, ne laisse pas les professionnels indifférents. Aux yeux de tous, il y a en effet urgence à intervenir. On compte d'ores et déjà près de 70 000 sites sur Internet à dominante musicale répartis dans le monde entier, dont plus des trois quarts n'ont reçu aucune autorisation préalable de la part des ayants droit...

Les éditeurs de musique poussent au développement d'outils informatiques spécialisés dans la détection automatique des sites musicaux accessibles sur le Net, afin de vérifier l'origine des ressources utilisées. Les éditeurs souhaitent en parallèle instaurer un dialogue explicatif avec les initiateurs des sites au contenu non autorisé tout en poursuivant en justice les plus récalcitrants. La tâche est immense, à la hauteur du manque à gagner pour les auteurs, éditeurs et autres producteurs ! Un manque à gagner qui, lui, n'a rien de virtuel !

Denis Fortier

Ballade avec Un drame musical instantané

Parmi les projets les plus imaginatifs, on retiendra le dernier album signé de l'ensemble de musique contemporaine Un drame musical instantané. Ce CD Plus, dont la réalisation a été confiée à la toute jeune société française Hyptique, peut être écouté sur une chaîne hi-fi, comme n'importe quel disque compact, ou « parcouru » sur un ordinateur. Le menu d'accueil propose alors à l'utilisateur de faire son choix parmi un recueil de quatorze chansons, illustrées par les images noir et blanc du photographe *Michel Séméniako – Prix Nadar*. Ces photos ont été mises en scène numérique par Etienne Mineur, diplômé des Arts-Déco et virtuose de la palette graphique. Une fois sélectionné, chaque titre sert de prétexte à de subtils jeux musicaux, *ballades* et autres *surprises interactives*, savoureuses, déroutantes. Cette œuvre profondément originale a le mérite de mélanger les genres, s'apparentant à la musique, au théâtre électronique ou encore au jeu vidéo.



CLASSIQUE

ANTON DVORAK
Concerto pour violoncelle et orchestre
ERNEST BLOCH
Schelomo pour violoncelle et orchestre
Anne Gastinel (violoncelle), Orchestre national de Lyon, Emmanuel Krivine (direction).

La jeune Anne Gastinel enregistre son deuxième disque avec Krivine et l'Orchestre de Lyon – le premier était consacré au *Concerto en la mineur* de Camille Saint-Saëns. Elle s'attaque cette fois-ci à deux œuvres maintes et maintes fois enregistrées par les plus grands d'hier et d'aujourd'hui. Elle n'a rien à craindre de cette concurrence. La perfection de son jeu, l'élégance, l'intériorité, la netteté d'articulation de ses phrasés, sa présence (à aucun moment, elle ne décroche) et la parfaite entente qui règne entre elle, Emmanuel Krivine et l'orchestre devraient faire quelques ravages lors d'écoutes à l'aveugle. *Al. Lo.*

★ 1 CD Valois-Auvidis V 4786.

GUSTAV MAHLER
Symphonie n° 5
Orchestre philharmonique de Vienne, Pierre Boulez (direction) (1).
Orchestre symphonique d'Etat de Russie, Evgueni Svetlanov (direction) (2).

Certains chefs se sont tellement épanchés dans le célèbre Adagietto (la musique de *Mort à Venise* de Visconti), que l'on sait gré à Pierre Boulez d'interpréter cette symphonie d'une façon qui n'a pas nécessairement emporté l'adhésion des musiciens viennois si souvent magnifiquement complaisants : détaillée, verticale plus qu'horizontale, cette interprétation est d'un anti-sentimental aussi réfrigérant qu'excitant. Boulez prend là le contrepied de tout ce que l'on connaissait dans cette œuvre.

Evgueni Svetlanov est plus rapide encore que le chef français dans les deuxième, quatrième et dernier mouvements : une minute de moins dans l'Adagietto et dans les deux autres, mais près de deux minutes de plus dans le premier. Anti-sentimental, Svetlanov l'est aussi, mais malgré un orchestre plus fragile (bien que plus virtuose), il emporte davantage l'adhésion que Boulez. Svetlanov dirige la *Cinquième* de Mahler en tenant ses musiciens dans une sorte d'hypnose assez proche de celle dont usait Celibidache : il les tient constamment sous pression, en sorte que la puissance de sa lecture unifie cette grande œuvre qui traîne parfois la patte (Finale un peu redondant) d'une façon implacable qui n'est pas ordinaire et prend elle aussi le contrepied de toutes les autres versions. Sur un autre plan, Svetlanov dépasse tous les autres chefs à part peut-être Lorin Maazel), par sa capacité à manier la dynamique. Chez lui, elle va réellement du silence au fortissimo le plus puissant, sans que la sonorité ne durcisse. *Al. Lo.*

★ 1 CD Deutsche Grammophon 453 416-2 (1).
1 CD Saison Russe RUS 288 134 (2).

YVONNE LEFÉBURE
Bach : Prélude et fugue en la mineur et Fantaisie et fugue en sol mineur transcrits de l'orgue par Franz Liszt ; Préludes de choral transcrits de l'orgue par Ferruccio Busoni – Beethoven : Sonates op. 109 et 110 ; Variations Diabelli – Mozart : Concerto en ré mineur KV 466.
Orchestre philharmonique de Berlin, Wilhelm Furtwängler (direction).

Née en 1898, morte en 1986, Yvonne Lefébure était une femme à l'intelligence supérieure, à la culture encyclopédique, une pianiste dont la petite main (juste l'octave) se pliait à un tempérament digne de celui de Martha Argerich. Ce double album regroupe des interprétations des années 50 captées en studio, et en public pour un légendaire concerto de Mozart dirigé par un Furtwängler qui se laisse peu à peu mener par le bout du nez par Lefébure. Chaque note que jouait la pianiste était investie d'une énergie, d'une volonté qu'elle traduisait en une sonorité parlante. Car cette femme jouait comme elle parlait, vite et intelligiblement, et jamais pour ne rien dire. Si tout est admirable dans ce double album, son interprétation de la *Sonate op. 109* est d'une hauteur de vue, d'une spiritualité bouleversante. Et l'on comprend pourquoi ses élèves venus du monde entier vénérèrent cette femme et la vénèrent toujours. *Al. Lo.*

★ Un album de 2 CD EMI 5 69473-2.

ALEXANDRE SCRIABINE
Concerto pour piano et orchestre op. 20 – Prometheus, le poème du feu op. 60
Evelyne Dubourg (piano), Orchestre philharmonique de Sofia ; Chœur de la ville de Bratislava, Orchestre symphonique de la radio de Bratislava, Nicolas Uljanov (direction).

Œuvre de jeunesse le *Concerto pour piano* de Scriabine est peu joué en concert, et peu enregistré. L'interprétation d'Evelyne Dubourg convainc par la sonorité chatoyante et chantante d'une pianiste qui manque parfois d'envolée, jamais de tendresse pour une musique dont elle est une spécialiste reconnue. *Le Poème du feu* est une œuvre tardive de Scriabine. Etrange, elle associe piano, orgue, chœur et orchestre à un clavier commandant des lumières. Marquée Brumeux puis Onduleux, cette musique est aussi magnifique qu'inclassable. Excellente interprétation. *Al. Lo.*

★ 1 CD Tudor 7025.

BACH-STOKOWSKI
Pièces pour orgue transcrites pour orchestre
Orchestre philharmonique tchèque, Orchestre symphonique de Londres, Leopold Stokowski (direction).

Le mauvais goût est la chose la moins partagée du monde. A chacun le sien. De nombreux commentateurs ont dénigré ces transcriptions pour orchestre des grandes pièces pour orgue de Bach que Stokowski a dirigées dans le monde entier au cours de sa très longue carrière. Au nom, bien évidemment, du purisme et de la fidélité à Bach le père. Et pourtant quelle splendeur orchestrale, quelle compréhension magnifique des registrations de l'orgue, quelles envolées romantiques ! La liberté du chef (et celle du musicien qui notait ses idées sur la papier, car il semble qu'il fut incapable de mettre en forme lui-même son projet) est de celle qui réconcilie avec le bonheur, le plaisir de faire de la musique. Le plus sérieusement du monde et sans se prendre au sérieux. *Al. Lo.*

★ 1 CD Decca 448.946-2.

JAZZ

OTOMO YOSHIHIDE GROUND ZERO
Revolutionary Pekinese Opera, Ver. 1.28

Le Japon qui s'est fait une spécialité du décalque propose régulièrement des solistes du bop ou du jazz-rock, impeccables techniciens dénués du plus total intérêt. Par salutaire réaction, le pays connaît une avant-garde très énervée. Ainsi le guitariste et « joueur de disques vinyle » Otomo Yoshihide. Récemment en France où son programme en solo – deux platines et une pile de disque pour instrument – a été présenté au festival Sons d'hiver, Otomo Yoshihide entretient avec les improvisateurs européens et américains de féconds rapports. Au Japon il met en scène et en son le groupe Ground Zero, une formation qui met en avant la partie rythmique avec deux batteries et des mélanges guitares et basses. Une sorte de mur du son, conçu par empilement et tuilage des sons. Des voix, des instrumentistes invités rejoignent ponctuellement Ground Zero, qui oscille entre rock et jazz. Dans son *Revolutionary Pekinese Opera*, Yoshihide a poussé très loin son art du collage et du détournement. Il part d'un enregistrement de Heiner Goebbels et Alfred Harth, qui empruntait à une pièce révolutionnaire de l'Opéra de Pékin datant de 1960 et en réalise un détournement/emprunt. Au milieu d'une furie d'instruments électriques, on entend l'envolée martiale d'un chant révolutionnaire chinois, des extraits de publicité japonaise (« *It's a Sony...* »), des voix venues du monde entier, un violon, un saxophone, un air de jazz. C'est un jeu de construction et de déconstruction, souvent très drôle. Le calme se fait le temps d'une ballade amoureuse. En final, des grattements de 33 tours, cet objet qui a disparu de la société industrielle japonaise, le silence, soudain quelques sons. *S. Si.*

★ 1 CD ReR Megacorp.
Distribué par Orkhêstra International.

SUN RA
The Singles

Joueur de claviers, compositeur et chef d'orchestre Sun Ra avait organisé autour de lui une singulière tribu de musiciens de jazz, une communauté d'affection et de musique. Sun Ra est mort le 29 mai 1993. Il reste pour beaucoup d'abord comme l'une des personnalités les plus marquantes du free jazz. Ce qu'il n'est qu'en partie. Sun Ra aimait englober toutes les composantes des musiques afro-américaines. Plus de deux cents albums – en studio, souvent en concert – montrent la diversité inventive de ses musiques, happening fantaisiste où se télescopent les mélopées de l'Afrique noire ou du Moyen-Orient, le répertoire des standards du jazz, souffles furieux et percussions allumées. Avec ses divers Arkestra, il traverse le jazz d'une manière unique. Responsables des rééditions du label de Sun Ra, Saturn, les Américains d'Evidence Records y ajoutent dorénavant une face quasi inconnue des activités du compositeur, les 45 tours. Retrouver la trace de ces « singles » notamment auprès de collectionneurs aura pris trois années. Enregistré entre 1954 et 1982, il permettent notamment d'entendre Sun Ra avec des formations vocales de doo-wop ou des chanteurs de rhythm'n'blues, de découvrir des versions raccourcies, légères de certains thèmes que l'orchestre jouera des années plus tard, des chants de Noël, des thèmes détournés de feuilleton (Batman), des sortes de rap avant la lettre, des improvisations « cosmiques ». Ces superbes curiosités peuvent dépasser le cercle des amateurs. On peut imaginer que Sun Ra s'en serait réjoui, lui qui avait toujours en tête l'idée d'une utopie universelle. *S. Si.*

★ 2 CD Evidence Records ECD 22164-2. Distribué par Harmonia Mundi.

ROCK

LABRADFORD
Labradford

Fatigués de la puérilité des poses rock et des références obligées aux icônes de la pop, Labradford ne se réfugie pas pour autant dans les bras du tout électronique. Ces Américains ont décidé plutôt de s'isoler dans l'espace intersidéral ou, peut-être, au cœur d'un glacier. Engourdis par le gel, ralentis par la perspective d'horizons infinis, chant, guitare et synthétiseur hésitent entre apesanteur et hibernation. On pense au no-rock des Allemands Can ou Faust (qui auraient forcé sur les narcoleptiques), ou aux expériences *ambient* du passionnant Brian Eno. S'extirpant du silence, des mélodies véritables voient le jour. Tour à tour cérébrales et charnelles, oppressantes ou étrangement apaisantes. On reparlera bientôt de Labradford. *S. D.*

★ 1 CD Blast First BFFP 136CD.
Distribué par Labels/Virgin.

BRUCE COCKBURN
The Charity of Night

S'il n'a pas le rayonnement international de ses compatriotes Neil Young, Joni Mitchell ou Robbie Robertson, le Canadien Bruce Cockburn s'enracine comme eux dans la mythologie musicale d'une Amérique rustique qu'il sait aussi transcender. En plus d'une vingtaine d'albums depuis 1970, son répertoire s'est étoffé de chansons solidement arrimées au blues, au folk et au rock de ces campagnes traversées de routes sans fin. Militant solitaire au timbre rugueux, il s'est également risqué au combat politique, chantant pour les Indiens comme pour les sandinistes. *The Charity of Night* est bien l'album nocturne annoncé par son titre.

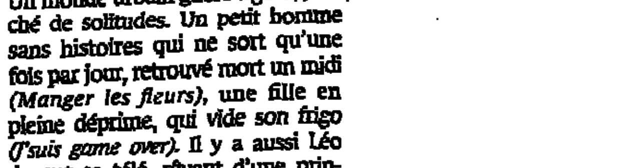
Conteur hors pair, Cockburn se laisse aller à des rêveries où la narration l'emporte parfois sur le chant. Capable aussi de refrains envoûtants, il marie la rudesse d'une instrumentation acoustique à l'élégance jazzy de son inspiration poétique. Les bottes dans la poussière, la tête dans les étoiles. *S. D.*

★ 1 CD Ryko RCD 10366.
Distribué par Harmonia Mundi.

ARCHIVE
Londinium

Si l'album d'Archive était paru il y a cinq ans, on se serait enthousiasmé sans retenue. Malheureusement, ces Londoniens appliquent à la lettre une formule élaborée avant eux par les fondateurs (Massive Attack, Portishead, Earthling) de ce qu'on a baptisé trip hop. Les sombres paysages de *Londinium* ont été dessinés suivant un schéma désormais classique. Sous un ciel d'orage, affrontant l'écho froid des machines, une voix féminine (celle de l'Iranienne Roya Arab) nous enveloppe d'une sensualité intensément mélancolique. Compagnon d'infortune, Rosko John lui répond d'un rap inquiet sur fond de groove cotonneux. Un clavier s'écoule en nappes languides. Seule nouveauté dans ce tableau, la présence d'un violon ténébreux. Les ambiances voudraient jouer du mystère, mais le secret en est éventé. A ces aventuriers trop sages, on préférera la façon dont Tricky, autre maître du genre, a lacéré la toile de son dernier album, *Pre-Millenium Tension*. *S.D.*

★ 1 CD Island 524 285-2.
Distribué par Polygram.



CHANSON

CLARIKA
Ça s'peut pas

Ses mots ont une drôle de dégaine. Pas compliqués pour deux sous, ils racontent, en quelques phrases bien ajustées, son univers. Un monde urbain guère rigolo, jonché de solitudes. Un petit homme sans histoires qui ne sort qu'une fois par jour, retrouvé mort un midi *(Manger les fleurs)*, une fille en pleine déprime, qui vide son frigo *(J'suis game over)*. Il y a aussi Léo devant sa télé, rêvant d'une princesse-mirage *(Léo)*, et puis un sans-logis, endormi dans ses cartons *(Rien qui va)*. Chroniqueuse d'une époque pas formidable pour tout le monde, Clarika suggère tout de même avec humour quelques rais de lumière, l'amour et l'amitié, les échappées belles grâce à l'imaginaire *(Mes p'tites vacances/Je veux ça)*. Sur des musiques swingantes de Jean-Jacques Nyssen – dont on avait déjà apprécié la griffe dans l'album précédent de la chanteuse, *J'attendrai pas 100 ans* – virevoltent cordes, cuivres, percussions et accordéon. Clarika n'a sans doute pas toujours la voix très assurée, mais son ton désabusé d'adolescente boudeuse possède une piquante fraîcheur qui la rend presque irrésistible. *P. La.*

★ 1 CD Tristar 485490-2.
Distribué par Sony Music.



MUSIQUE DU MONDE

SO KALMERY
Rasmi

Les lignes épurées et les sons acoustiques attirent de plus en plus les musiciens africains basés en France. Et si Geoffrey Oryema, pourtant précurseur de la vague, semble maintenant choisir des chemins plus rock, beaucoup optent au contraire pour les univers intimistes. Ainsi So Kalmery, comme aujourd'hui Ray Lema, ou Henri Dikongué, Lokua Kanza, Sally Nyolo et Lulendo. Né à Bukavu, à la frontière du Zaïre et du Burundi, So Kalmery a bourlingué sur le continent africain avant de poser ses valises à Paris en 1982. Au cours de ses pérégrinations, il a croisé le *Brakka*, une musique alerte sur laquelle s'étourdissaient les gosses fuyant les terres déchirées par la guerre au sud du Kilimandjaro à la fin des années 60. Un style évoquant à la fois le reggae et les harmonies vocales de l'Afrique du Sud, dont il fit la trame d'un bel album paru en 1990 *(Brakka)* sur CBS, malheureusement plus disponible aujourd'hui. Après une longue traversée du désert, So Kalmery renoue avec ce genre, mais en allégeant la formule. Moins de densité rythmique, des arrangements plus agiles, qui donnent à l'ensemble un visage folk-blues d'une gracieuse clarté. On pardonnera donc au chanteur une légère tendance à l'autoplagiat dans ses choix mélodiques et ses accords de guitare. *P. La.*

★ 1 CD Buda Musique 82922-2.
Distribué par Mélodie.

LENA WILLEMARK & ALE MÖLLER ET LE NORDAN PROJECT
Agram

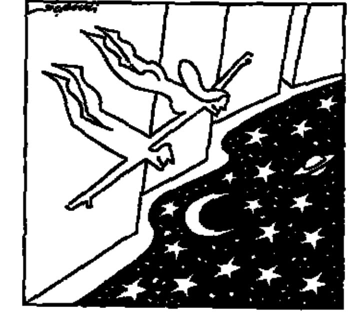
Finalement, n'en déplaise aux intégristes, défenseurs obtus d'une musique strictement authentique, des langages musicaux peuvent se rencontrer, au-delà de leurs particularités. La violoniste et chanteuse Lena Willemark et le multi-instrumentiste Ale Möller sont de ceux qui revendiquent l'ouverture comme ultime recours pour empêcher les musiques traditionnelles de se fossiliser. A l'instar d'autres compatriotes suédois, tel le pianiste Jan Johansson, ils trouvent passionnant de rajeunir la tradition avec le langage libre du jazz. Tous les deux suivent cette voie depuis de nombreuses années, picorant volontiers dans la culture traditionnelle d'autres pays ou dans les musiques anciennes. Sous le nom de Nordan Project, ils ont réuni autour d'eux des musiciens tentés par ce genre d'aventure, notamment le saxophoniste Jonas Knutsson et le bassiste Palle Danielsson, un des piliers des disques ECM. Comme la plupart des enregistrements de ce label fondé en 1969 par le producteur allemand Manfred Ficher, *Agram* peut faire le bonheur des amateurs de *new age*, mais ennuiera tous ceux qui étouffent dans les univers trop aseptisés. *P. La.*

★ 1 CD ECM 533099-2.
Distribué par Polygram.



Le souffle mystique du « ney »

Un roseau comme instrument pour sculpter le silence



LA CITÉ DE LA MUSIQUE conclut son cycle de concerts autour de la flûte en invitant deux éminents joueurs de *ney*, l'un des instruments-clés de la musique savante persane. Mohammad Musavi commença par le violon avant de se tourner vers ce bout de roseau tout simple d'apparence, mais dont la maîtrise demande un long apprentissage. Hossein Omoumi, lui, aborda le répertoire classique par le chant. Un répertoire transmis de génération en génération, un ensemble de modèles mélodiques, *désigné sous le* terme de *radif*, organisé au milieu du XIXe siècle. Mohammad Musavi et Hossein Omoumi explorent toutes les courbes du *radif*, dont ils savent tirer la quintessence. Ils seront accompagnés aux percussions *zarb* et *daf* par Mohammad Ghavihelm.

★ Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 16 h 30, le 25; 15 heures, le 26. Tél. : 01-44-84-44-84. 75 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Jean-Marc Matos
Le spectacle *Diod* ouvre la journée « Cyber, Cités, Citoyens », organisée le 25 janvier par le Métafort d'Aubervilliers. Le chorégraphe Jean-Marc Matos s'intéresse aux rapports de la danse et des technologies. Chorégraphe, mais aussi ingénieur, il parle tous les langages informatiques et vit sur Internet, où il rencontre quelques compères qui, comme lui, ont une certaine idée de la langue chorégraphique à l'aube du XXIe siècle.
Jean-Marc Matos : *Grande Halle de La Villette, salle Boris-Vian, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. M Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 24.* Le Métafort d'Aubervilliers : *Cité des sciences et de l'industrie, salle Condorcet, 30, avenue Corentin-Cariou, Paris-19 . M Porte-de-La-Villette. À partir de 13 heures, le 25. Tél. : 01-48-35-49-01.*

Lena Willemark et Ale Möller
Les mélodies médiévalistes des contrées glacées de la Suède se frottent aux musiques improvisées d'un jazz contemplatif. Lena Willemark est chanteuse et violoniste, Ale Möller manie cordes et percussions du monde.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 24. Tél. : 01-45-23-51-41. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 130 F.

Arvind et Purvi Parikh
Un père et sa fille. Arvind Parikh joue du sitar. Il s'est formé auprès du maître Ustad Vilayat Khan. Dès qu'il le peut, il accompagne sa fille Purvi, jeune chanteuse de *khyal* issue de la *gharana* (école stylistique) Kirana. Ils sont accompagnés au tabla par Hanif Khan.
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris-13. Mo Glacière. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-45-89-01-60. 100 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ADIOS !
Film français de Nicolas Joffrin, avec Pascal Demolon, Frédéric Pellegeay, Pierre-Olivier Krepper, Sandrine Caron, Xavier Morineau, Caroline Baehr (1 h 30).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

BRIGANDS, CHAPITRE VII
Film franco-géorgien-italien-suisse *d'Otar Iosseliani, avec Amiran Amiranachvili,* Dato Gogibedachvili, Guio Tzintsadze, Nino Ordjonikidze, Keti Kapanadze, Alexi Djakeli (2 h 09).
VO : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *14-Juillet Odéon, 6e* (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ;* 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; *réservation : 01-40-30-20-10) ;* 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LES COULEURS DU DIABLE
Film français d'Alain Jessua, avec Ruggero Raimondi, Wadeck Stanczak, Isabelle Pasco, Bettina Giovannini, Philippe Dajoux, *José Quaglio (1 h 30).*
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; *réservation* : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

EAU DOUCE
Film français de Marie Vermillard, *avec Nathalie Richard, Antoine* Chappey, Elie Tazartes, Alexis Batoussov, Raymond Martin (52).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

EN ROUTE VERS MANHATTAN
Film américain de Greg Mottola, avec Hope Davis, Stanley Tucci, Parker Posey, Liev Schreiber, Anne Meara, Pat *McNamara (1 h 29).*
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er *(01-40-39-99-40 ; réservation :* 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, *6e (01-43-*26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e *(01-47-20-76-23 ; réservation* : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept *Parnassiens,* 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e *(01-45-75-79-79) ;* Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LAYLA MA RAISON
Film tunisien de Taïeb Louhichi, avec Tarik Akan, Safy Boutella, Anca Nicola, Fatma ben Saidane, Mouna Noureddine, *A. al-Rachi (1 h 30).*
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; *Reflet Médicis II, 5e* (01-43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

QUAND LE SOLEIL DEVINT FROID
Film d'Yim Ho, avec Siquin Gowa, Tuo Zhong Hua, Ma Jing Wu, Wai Zhi, Shu Zhong, Li Hu. (1 h 39).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

LA RANÇON (*)
Film américain de Ron Howard, avec Mel Gibson, Rene Russo, Gary Sinise, Brawley Nolte, Delroy Lindo, Lili Taylor (1 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont* Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, *17e ; 14 Juillet-sur-Seine,* dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

SARAKA BO
Film français de Denis Amar, avec Richard Bohringer, Yvan Attal, Anne Roussel, Thierry Ancisse, Aïssa Maïga, Alex Descas (1 h 25).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : *01-40-30-20-10) ; UGC* Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins *Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ;* réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; *réservation : 01-40-30-20-10).*

TIRÉ A PART
Film français de Bernard Rapp, avec Terence Stamp, Daniel Mesguich, Maria de Médeiros, Jean-Claude Dreyfus (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *UGC Rotonde,* dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Gau*mont Opéra Français, 9e* (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

TOUT DOIT DISPARAÎTRE
Film français de Philippe Muyl, avec Elie Semoun, Yolande Moreau, Didier *Bourdon,* Ophélie Winter, José Garcia.
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, *6e ;* Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réserva*tion* : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC *Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont* Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, *16e (01-42-24-46-24 ; ré*servation : 01-40-30-20-10) ; UGC *Maillot, 17e ;* Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

RÉGION

Une sélection musique classique, jazz, danse, théâtre et art

MUSIQUE CLASSIQUE

GRENOBLE
Le Vin herbé
de Martin. Anne Barbier, Tania-Marie Livingstone, Sophie Boulin (sopranos), Catherine Hureau, Maria Kobayashi, Mireille Julian (altos), Guy Flechter, Pierre Catala, Eric Trémolières (ténors), Jacques Bona, Bruno Rostand (basses), *Solistes de l'Orchestre des pays de Savoie,* Jean-Claude Pennetier (direction), Mireille Larroche (mise en scène).
Le Cargo, 9, avenue Paul-Claudel, 38 Grenoble. 19 h 30, le 28. Tél. : 04-76-25-91-91. De 60 F à 115 F.

LILLE
Les Contes d'Hoffmann
d'Offenbach. Marcus Haddock (Hoffmann), Gaële Le Roi (Olympia), Sharon Coste (Giulietta), *Mireille Delunsch,* Sharon Coste (Antonia), Armand Arapian (Lindorf, Coppélius, Dappertutto, le docteur Miracle), Chœur philharmonique de Bratislava, Orchestre national de Lille, Jean-Claude Casadesus (direction), Hugo de Ana (mise en scène), Leda Lojodice (chorégraphie).
Opéra, place du Théâtre, 59 Lille. 20 heures, le 31 janvier et les 4 et 6 février; 15 h 30, le 2 février. Tél. : 03-20-55-48-61. De 65 F à 320 F.

LYON
Orchestre national de Lyon
Stravinsky : *Symphonie en trois mouvements, Le Sacre du printemps.* Haydn : *Symphonie concertante pour hautbois, basson, violon, violoncelle et orchestre.* Guy Laroche (hautbois), Olivier Massot (basson), Victor Demovski (violon), Nicolas Hartmann (violoncelle), Sylvain Cambreling (direction).
Auditorium Maurice-Ravel, 140, rue Garibaldi, 69 Lyon. 18 heures, le 25. Tél. : 04-78-95-95-95. De 135 F à 270 F.

Werther
de Massenet. Alfredo Portilla, Josef Kundlak (Werther), Lorraine Hunt (Charlotte), Virginie Pochon, Stéphanie Moralès (Sophie), Gérard Théruel (Albert), Maîtrise et Orchestre de l'Opéra de Lyon, Kent Nagano (direction), Willy Decker (mise en scène).
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 17 heures, le 26 janvier et le 2 février; 19 h 30, le 28; 20 h 30, le 30 janvier et les 4 et 6 février. Tél. : 04-72-00-45-45. De 85 F à 370 F.

Orchestre national de Lyon
Schumann : Manfred. Holliger : Concerto pour violon et orchestre. Schubert : *Symphonie no 4.* Thomas Zehetmair (violon), Heinz Holliger (direction).
Auditorium Maurice-Ravel, 140, rue Garibaldi, 69 Lyon. 20 h 30, le 31 janvier et le 1er février. Tél. : 04-78-95-95-95. De 135 F à 270 F.

ROUEN
De la maison des morts
de Janacek. Bernard Deletré (Goriantchikov), Anne Constantin (Alieia), *Christer Bladin (Luka),* Jacques Schwarz (le commandant), François Harismendy (Chichkov), Valentin Jar (Skuratov), Thierry Dran (le grand prisonnier), Paul Guigue (le petit prisonnier), Bernard Van der Meersch (le vieux prisonnier), Chœur et Orchestre du Théâtre des Arts de Rouen, Orchestre de Caen, Robert Stankovsky (direction), Wladyslaw Znorko (mise en scène).
Théâtre des Arts, 22, place de la Bourse, 76 Rouen. 20 h 30, le 31 janvier et le 7 février; 15 heures, le 2 février. Tél. : 02-35-15-33-49. De 50 F à 235 F.

TOULOUSE
Il Trittico
Puccini : *Il Tabarro, Suor Angelica, Gianni Schicchi.* Jean-Philippe Lafont (Michele, Gianni Schicchi), Galina Kalinina (Giorgetta), *Giorgio Merighi* (Luigi), Ricardo Cassinelli (il Tinca), Luigi *Roni (il Talpa),* Alexandrina Miltcheva (la Frugola, la princesse, Zita), Susan Anthony (sœur Angélique), Marilena Laurenza (sœur Geneviève), Leontina Vaduva (Lauretta), Tito Beltran (Rinuccio), Petits Chanteurs à la croix potencée, Chœur et Orchestre national du Capitole de Toulouse, Maurizio Benini (direction), Nicolas Joël (mise en scène).
Théâtre du Capitole, place du Capitole, 31 Toulouse. 14 h 30, le 26 janvier et le 2 février; 20 h 30, les 28 et 31. Tél. : 05-61-22-80-22. De 110 F à 350 F.

Orchestre national du Capitole de Toulouse
Bartok : *Concerto pour piano et orchestre no 2.* Lemeland : *Symphonie no 9, création.* Berlioz : *Roméo et Juliette, extraits.* Yefim Bronfman (piano), Michel Plasson (direction).
Halle aux Grains, place Dupuy, 31 Toulouse. 20 h 30, le 30. Tél. : 05-61-63-13-13.

JAZZ

MAUBEUGE
Jazz Manège à Maubeuge
Un festival ouvert à la création, qui s'étend hors les murs de la cité du département du Nord. Avec le groupe Art Zoyd pour son spectacle *Häxan,* le duo Diederik Wissels et David Links (à Feignies), le duo Michel Portal et Richard Galliano (à Aulnoye-Aymeries), les formations de Chris Joris, Bobby Rangel, Harry Becket, le trio du pia*niste D. D. Jackson Trio (première en* France), les groupes The Jack Brothers, Impression Jazz Quintet, Tempus Fugit et le big band du saxophoniste David Murray. Jusqu'au 1er février. Programme complet au 03-27-65-65-40.

DANSE

BAYONNE
Carolyn Carlson
Vu d'ici.
Scène nationale de Bayonne, 18, boulevard d'Alsace-Lorraine, 64 Bayonne. 21 heures, le 25. Tél. : 05-59-59-07-27. 150 F.

BÉTHUNE
Compagnie Theatri del Vento
Marina Blandini : *L'Acqua la pietra.*
Théâtre municipal, 62 Béthune. 20 h 30, le 25. Tél. : 03-21-64-37-37. 100 F.

BIARRITZ
London City Ballet
Pas de deux.
Gare du Midi, 64 Biarritz. 21 heures, le 31. Tél. : 05-59-22-12-21.

BOURGES
Ballet Antonio Canales
Torero, A Cuerda y tacon.
Maison de la culture, place André-Malraux, 18 Bourges. 20 h 30, le 25. Tél. : 02-48-67-06-07. De 75 F à 180 F.

CHERBOURG
Karine Saporta
Le Spectre.
Théâtre, place du Général-de-Gaulle, 50 Cherbourg. 20 h 45, le 31; 14 h 30, le 2 février. Tél. : 02-33-88-55-55. 95 F.

DOUAI
Jean-Claude Gallotta
Docteur Labus.
Hippodrome, place du Barlet, 59 Douai. 21 heures, le 28. Tél. : 03-27-96-62-83. 110 F.

LYON
Danse ville, Danse 1997
Rencontres européennes de danse urbaine.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, le 25; 15 heures, le 26. Tél. : 04-78-75-88-88. 40 F.

Kader Bélarbi, Russell Maliphant, Elsa Wolliaston
Selim ; Unspoken ; Espoir.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 19 h 30, le 29; 20 h 30, les 30 et 31. Tél. : 04-78-75-88-88. De 110 F a 140 F.

MULHOUSE
Ulysse Alvarez, Maguy Marin
Un ; Aujourd'hui peut-être.
La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 19 h 30, le 25. Tél. : 03-89-36-28-28. De 15 F à 200 F.

ORLÉANS
Compagnie Anomalie
Josef Nadj : *Le Cri du caméléon.*
Le Carré Saint-Vincent, carré Saint-Vincent, 45 Orléans. 20 h 30, les 29 et 30. Tél. : 02-38-62-75-30. 130 F.

REIMS
Compagnie Beau Geste
Dominique Boivin : *La Danse, une histoire à ma façon.*
Manège, 2, boulevard du Général-Leclerc, 51 Reims. 20 h 45, les 30 et 31. Tél. : 03-26-47-30-40. 80 F.

TOULOUSE
Georges Appaix
J.
Théâtre Garonne, 1, avenue du Château-d'Eau, 31 Toulouse. 21 heures, le 25. Tél. : 05-61-42-33-99. 100 F.

PUBLICITÉ



THÉÂTRE

BELFORT
Les Présidentes
de Werner Schwab, mise en scène de Michel Dezoteux, avec Anne-Marie Loop, Pascale Salkin et Sophia Leboutte.
Théâtre Granit-Grande Salle, 1, Faubourg de Montbéliard, 90 Belfort. 20 h 30, les 31 et 1er février. Tél. : 03-84-58-67-67. Durée : 1 h 15. 90 F et 120 F.*

CAVAILLON
Le Naufrage du Titanic
d'après Hans Magnus Enzensberger, mise en scène de Pierre-Alain Chapuis, avec Pierre-Alain Chapuis et Clotilde Mollet.
Théâtre, rue du Languedoc, 84 Cavaillon. 20 h 30, les 30 et 31. Tél. : 04-90-78-64-64. Durée : 1 h 40. De 60 F à 120 F.

CHÂTEAUROUX
Candides, par le Cirque baroque
de Christian Taguet, d'après Voltaire, mise en scène de Mauricio Celedon, avec Michel Arias, Laurent Attali, Jean-Thierry Barret, Jean-Claude Belmat, Pierre Billon, Joël Colas, Eliane Domanski, Pascal Fernandez, Aurélie Horde, Augustin Letelier, Bruno Lussier, Didier Mugica, Hélène Mugica, Aline Muheim, Pierre Munoz, Camila Osorio-Jhigliotto, Jean-Marie Rase et Valérie Sangouard.
Equinoxe, 49, rue Nationale, 36 Châteauroux. 20 h 30, le 25. Tél. : 02-54-08-34-34. Durée : 1 h 15. 85 F et 130 F.

CLERMONT-FERRAND
Edouard II
de Christopher Marlowe, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Marc Avocat, André Baeyens, Pierre Baillot, Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Gilles David, Michel Didym, Valérie de Dietrich, Jean-Claude Durand, Guillaume Lévêque, Antoine Mathieu, Nicolas Pirson, *Freddy Sicx, Eric de Staercke, Lio*nel Tua et Dominique Valadié.
Opéra municipal, boulevard Desaix, 63 Clermont-Ferrand. 20 heures, du 28 au 1er. Tél. : 04-73-36-56-88. Durée : 3 heures. De 50 F à 170 F.*

GRENOBLE
Candide ou l'Optimisme de Voltaire
d'après Voltaire, mise en scène de Renata Scant, avec Georges Bonnaud, Mohamed Boumeghra, Patrick Deschamps, Jacqueline Estragon, Ghaouti Faraoun, Patrick Seyer, Sébastien Lebouc, Renata Scant, Thierry Tochon et Valérie Vagné.
Théâtre Prémol, 7, rue Henri-Duhamel, Village Olympique, 38 Grenoble. 20 h 30, les 25, 28, 31 janvier, 1er février; 19 heures, le 27. Tél. : 04-76-44-60-92. Durée : 2 heures. De 65 F à 100 F. Dernières.*

Les Trompettes de la mort
de Tilly, mise en scène de l'auteur, avec Maryline Even, Josiane Stoléru, Eric Guérin et la voix de Jenny Clève.
Le Cargo-Petite Salle, 4, rue Paul-Claudel, 38 Grenoble. 20 h 30, les 29 et 31; 19 h 30, les 30 et 1er. Tél. : 04-76-25-91-91. Durée : 1 h 15. De 60 F à 115 F.*

MARSEILLE
Les Abîmés
de Michaël Cohen, mise en scène de l'auteur, avec Emmanuelle Lepoutre, Michaël Cohen, Marine Delterme et Serge Hazanavicius.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. 20 h 30, les samedi, mardi, jeudi, vendredi; 15 heures, le dimanche; 19 heures, le mercredi. Tél. : 04-91-54-70-54. Durée : 1 h 30. 130 F et 150 F. Jusqu'au 9 février.

1949 : If 6 was 9 (en chinois et français)
mise en scène de François-Michel Pesenti, avec Chen Chin-huang, Cheng Chih-chung, Chou Jung-shih, Chu Cheyi, Liu Chia-yu, Sun Li-tsui, Christophe Avril, Marianne Houspie, Malika Khatir, Boris Lémant, Frédéric Poinceau et Emmanuèle Stochl.
Les Bernardines, 17, boulevard Garibaldi, 13 Marseille. 21 heures, le 25. Tél. : 04-91-24-30-40. Durée : 1 h 45. De 35 F a 90 F. Dernière.

Gertrud
de Hjalmar Söderberg, mise en scène de Gérard Desarthe et François Marthouret, avec Gérard Desarthe, Ludmila Mikaël, François Marthouret, Monique Mélinand, Marie Donnio et Yannick Soulier.
Théâtre du Gymnase, 4, rue du Théâtre-Français. 13 Marseille. 20 h 30, les 25, 27, 28, 30, 31 janvier, 1er février; 19 heures, le 29. Tél. : 04-91-24-35-35. Durée : 2 h 20. De 70 F à 160 F.*

Frères et sœurs (en russe sous-titré en français)
d'après *Fédor Abramov, mise en scène* de Lev Dodine, avec Tatiana Chestakova, *Mikhaïl Samotchko,* Nikolaï Lavrov, Sergueï Bekhterev, Piotr Semak, Nina Semenova, Natalia Akimova, Tania Popova, Igor Toupikine, Evguény Cheïdé, Sergueï Vlassov, Natalia Fomenko, Vladimir Artémov, Igor Ivanov, Alla Séménichina, Anatoly Kolibianov, Galina Filimonova et Natacha Sokolova.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. 16 heures, les 25 et 26. Tél. : 04-91-54-70-54. Durée : 6 heures. 190 F.

MONTLUÇON
Treize Etroites Têtes
de Joël Pommerat, *mise en scène de* l'auteur, avec Saadia Bentaïeb, Pierre-Yves Chapalain, Lionel Codino, Christophe Hatey, Stéphane Jaïs, Laurence Jamet, Maher Kamoun, Ruth Olaizola et Muriel Piquart.
Les Fédérés-Théâtre des Ilets, Espace Boris-Vian, 03 Montluçon. 20 h 30, les 30 et 31 et le 1er février. Tél. : 04-70-03-86-18. Durée : 1 h 30. 80 F et 100 F.*

NICE
L'Architecte et la Forêt ; la Serinette
d'Olivier Py, *mise en scène de l'auteur,* avec Céline Chéenne, Gilbert Beugniot, Michel Fau, Anne Bellec, Christophe Bernard, Philippe Lehembre, Patrick Zimmermann, Frèderique Ruchaud et Luc Delhumeau.
Centre dramatique national, promenade des Arts, 06 Nice. 20 h 30, les 31 janvier, 1er, 5, 6 février; 15 heures, le 2; 19 h 30, le 4. Tél. : 04-93-80-52-60. Durée : 3 h 10. De 60 F à 170 F.*

OULLINS
Festival Théâtre en jeux
avec « Persona persona » (compagnie Rubato), « Les Fils de l'amertume » (GRAT-compagnie Jean-Louis Hourdin), « Si la Joconde avait des jambes » (Théâtre du Mouvement), « J'ai gêné, je général » et « Un Cid » (Théâtre du Fust).
Théâtre de la Renaissance, 7, rue Orsel, 69 Oullins. 20 h 30, les 31 janvier, 4, 7, 11 février. Tel. : 04-72-39-74-91. De 60 F à 100 F. Jusqu'au 14 février.*

TOULOUSE
La Mouette
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Pierre Debauche, avec Françoise Danell, Laurent Prévot, Nicolas Rivals, Charlène Lyczba, Yves Le Caignec, Sylvie Laurent-Pourcel, Lara Suyeux, Didier Kersten, Pierre Debauche, Florent Ferrier, Philippe Rozen et Mylène Martin.
Théâtre du Jour, 23 bis, *rue des Potiers, 31 Toulouse. 16 heures et 20 h 30, le 25; 16 heures, le 26. Tél. : 05-61-62-06-74. Durée : 2 heures. 60 F* et 90 F.*

TOURS
Un mois à la campagne
d'Ivan Tourgueniev, mise en scène d'Yves Beaunesne, avec Nathalie Richard, Stéphanie Schwartzbrod, Nicole Colchat, Jean-Pol Dubois, Marc Citti, Christophe Le Masne, Renaud Bécard, Vincent Massoc et en alternance Jérémy Lambert ou Quentin Deguitre.
Grand Théâtre, 34, rue de la Scellerie, 37 Tours. 20 h 30, les 29 et 30. Tél. : 02-47-64-50-50. Durée : 2 h 15. De 35 F à 130 F.*

VAULX-EN-VELIN
Le Prométhée mal enchaîné
d'André Gide, mise en scène de Michel Vericel, avec Violaine Vericel, Christophe Mirabel, David Bayle, Michel Vericel et Armand Chagot.
Centre culturel Charlie-Chaplin, place de la Nation, 69 Vaulx-en-Velin. 20 h 30, les 25, 27, 28, 30, 31 janvier, 1er février; 19 h 30, le 29. Tél. : 04-72-04-81-18. Durée : 1 h 30. De 25 F à 80 F.*

ART

LE CATEAU-CAMBRÉSIS
Matisse et Tériade, le peintre et l'éditeur d'art poète
Musée Matisse, palais Fenelon, place du Commandant-Richez, 59 Le Cateau-Cambrésis. Tél. : 03-27-84-13-15. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures; dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 2 mars. 16 F.

CHERBOURG
Julio Le Parc
Galeries du théâtre, centre culturel de Cherbourg, rue Vastel, 50 Cherbourg. Tél. : 02-33-88-55-50. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 23 février. Entrée libre.

DIJON
Maurizio Cattelan
Le Consortium, Centre d'art contemporain, 16, rue Quentin, 21 Dijon. Tél. : 03-80-30-75-23. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Du 25 janvier au 22 mars. Entrée libre.

Bernard Plossu : marches d'hiver, photographies
Musée des Beaux-Arts, palais des Etats-de-Bourgogne, 21 Dijon. Tél. : 03-80-74-52-70. De 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 17 mars. 18 F.

Ugo Rondinone
Le Consortium, Centre d'art contemporain, 37, rue de Longvic, 21 Dijon. Tél. : 03-80-30-75-23. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Du 25 janvier au 22 mars. Entrée libre.

GRENOBLE
L'Art en France de 1978 à 1996
Le Magasin, Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-21-95-84. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 mars. 15 F.

Anka Ptaszkowska
Le Magasin, Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-21-95-84. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 mars. 15 F.

LIMOGES
Martine Aballéa
FRAC Limousin les Coopérateurs, impasse des Charentes, 87 Limoges. Tél. : 05-55-77-08-98. De 12 heures à 19 heures; samedi de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche; lundi et fêtes. Jusqu'au 22 février. 10 F.

LYON
Van Dongen retrouvé, l'œuvre sur papier, 1895-1912
Musée des beaux-arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69 Lyon. Tél. : 04-72-10-17-40. De 10 h 30 à 18 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. Jusqu'au 6 avril. 25 F.

MARSEILLE
Gabriel Orozco
Centre de la Vieille-Charité, la chapelle, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 04-91-14-58-80. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 9 mars. 20 F.

Paul Thek, 1933-1988
Musée d'art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13 Marseille. Tél. : 04-91-25-01-07. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 11 mai. 15 F.

ORLÉANS
Italies, peintures des musées de la région Centre, le XVIIe siècle
Musée des beaux-arts, 1, rue Fernand-Rabier, 45 Orléans. Tél. : 02-38-53-39-22. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mars. 18 F.

QUIMPER
Les Rencontres de Dépanne Machine
Le Quartier, centre d'art contemporain, parc du 137e-Régiment-d'Infanterie, 29 Quimper. Tél. : 02-98-55-55-77. De 10 heures à 18 heures; dimanche de 14 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 mars. 20 F.

RENNES
Thomas Huber : arrêt sur l'image
La Criée, Centre d'art contemporain, place Honoré-Commeurec, 35 Rennes. Tél. : 02-99-78-18-20. De 14 heures à 19 heures. Visite commentée le samedi à 16 heures. Egalement à la Galerie du TNB; 1, rue Saint-Hélier. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 9 mars. Entrée libre.

SAINT-ÉTIENNE
Abstraction/abstractions, géométries provisoires
Musée d'art moderne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 04-77-79-52-52. De 10 heures à 18 heures. Fermé jours fériés. Jusqu'au 23 mars. 27 F.

TOULOUSE
Robert Filliou
Palais des arts, Ecole des beaux-arts, 5, quai de la Daurade, 31 Toulouse. Tél. : 05-61-23-25-49. De 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 23 février. Entrée libre.

L'Age d'or de la sculpture
Musée des Augustins, église, 21, rue de Metz, 31 Toulouse. Tél. : 05-61-21-21-82. De 10 heures à 19 heures; nocturne mercredi jusqu'à 21 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 31 mars. 20 F.

TOURS
Italies, peintures des musées de la région Centre, du XIVe au XVIe siècle
Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard, 37 Tours. Tél. : 02-47-05-68-73. De 9 heures à 12 h 45 et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi et jours fériés. Jusqu'au 3 mars. 30 F.

(*) Tarifs réduits.



INDUSTRIE *Les Echos* **inaugurent, vendredi 24 janvier, une nouvelle rotative, tandis que le groupe Amaury (*Le Parisien, L'Equipe*) construit une unité de cinq rotatives qui devrait entrer en fonctionnement à l'horizon de 1998. ● DES RAISONS techniques d'incompatibilités de formats, mais aussi la volonté d'indépendance des quotidiens expliquent cette multiplication des équipements. ● CES INVESTISSEMENTS lourds interviennent alors que la situation des imprimeries parisiennes est déjà délicate, les usines du *Monde* à Ivry et du groupe Hersant à Roissy étant sous-utilisées. ● LE DÉSÉQUILIBRE risque d'être accentué par la volonté affichée par le patron du groupe Hersant, Yves de Chaisemartin, d'ouvrir un nouveau site pour imprimer *France-Soir* transformé en tabloïd.**

La situation des imprimeries parisiennes ajoute aux difficultés de la presse

Le groupe Amaury (« Le Parisien », « L'Equipe ») et « Les Echos » investissent dans de nouvelles rotatives, dans un contexte industriel déséquilibré, où les imprimeries du « Monde » à Ivry et du groupe Hersant à Roissy restent sous-utilisées

LA PRESSE est une industrie. Une industrie lourde pour les quotidiens, qui supportent des frais et des investissements importants, pour être imprimés et distribués dans les délais les plus rapides sur tout le territoire. Une industrie en crise, qui souffre d'un manque de capitaux propres, d'une diffusion en baisse, de recettes publicitaires qui se sont effondrées, etc. Le tableau de la presse quotidienne nationale est plutôt noir. La hausse du prix du papier, puis la baisse des aides à la presse, achèvent de déséquilibrer le système.

La situation de l'imprimerie de la presse parisienne ajoute à la confusion du décor et à la fragilité des entreprises. Vendredi 24 janvier, *Les Echos* inaugurent une nouvelle rotative. Des travaux ont commencé à Saint-Ouen, à côté du *Parisien*, pour installer une nouvelle imprimerie, pour laquelle le groupe Amaury a commandé cinq rotatives qui devront progressivement entrer en fonction à partir de mai 1998. Ces investissements – de 60 à 70 millions de francs pour *Les Echos*, de plus de 500 millions de francs pour le groupe Amaury – s'inscrivent dans un paysage pourtant déjà encombré. Les imprimeries du *Monde* et du groupe Hersant, respectivement à Ivry et à Roissy, conçues en pleine expansion publicitaire, sont en sous-régime. L'éventualité d'un retrait de *France-Soir* de Roissy-Print pour un nouveau site pourrait ajouter au déséquilibre *(lire ci-contre)*.

Cette situation a des explications. Traditionnellement, les journaux ont leur propre imprimerie, qui leur permet d'adapter leur outil industriel à leur quotidien, sans être tributaire des autres. C'est aussi le cas de la plupart des journaux américains ou européens. C'est la même chose en province. Destinées à imprimer un seul journal dans les meilleurs délais, les machines ne tournent que quelques heures par jour.

Pour l'imprimerie parisienne, la fin des années 80, avec la reprise de la diffusion et surtout le développement des recettes publicitaires, laissait entrevoir des lendemains qui chantent. En 1989, *Le Monde* inaugurait une nouvelle imprimerie à Ivry-sur-Seine, suivie un an plus tard par celle du groupe Hersant, Roissy-Print. En 1991, les recettes publicitaires s'effondraient.

Hachette, partenaire du Monde-Imprimerie – aujourd'hui à hauteur de 43 %, – prévoit alors d'imprimer à Ivry un quotidien populaire, dont le projet sera abandonné. *Le Parisien* sera ensuite tiré au *Monde*, alors que les machines fraîchement livrées connaissaient des problèmes de réglage. L'expérience durera six mois et se terminera en contentieux, finalement réglé à l'amiable. *InfoMatin* permettra l'utilisation de l'imprimerie le soir, mais le jeune quotidien s'est arrêté en janvier 1996. Enfin, le récent procès intenté par Jean-Luc Lagardère contre *Le Monde* remet en cause le projet d'impression du *Journal du dimanche* à Ivry.

A Roissy, Robert Hersant a vu très grand. Quatre rotatives, un emplacement pour une autre machine, un magasin à papier pouvant accueillir 4 000 tonnes, une salle d'expédition sur deux étages. Le tout à 500 mètres des pistes de décollage, où les avions transportent les journaux dans le sud de la France. Une cathédrale. Avec Roissy, Robert Hersant a renoncé à sa stratégie des années précédentes de généraliser l'impression décentralisée. Les éditions étaient transmises par fac-similé et imprimées dans plusieurs villes de province en même temps qu'à Paris, ce qui permettait d'avoir des informations plus fraîches.

Robert Hersant et Philippe Villin ayant choisi d'augmenter la pagination et les possibilités d'utilisation de la quadrichromie pour la publicité, les imprimeries décentralisées ne pouvaient pas suivre techniquement. *« Roissy coûte 900 millions de francs, mais moderniser le réseau de province cela aurait coûté 2 milliards »*, explique le directeur de Roissy-Print, Guy Arnol. Depuis, chaque soir à Roissy commence une course contre la montre. Les premières voitures partent vers 22 h 30 pour Rennes ou Stasbourg, le premier avion est à 23 h 30. L'heure de bouclage du quotidien s'en est ressenti.

LA ROLLS ET LES AVIONS

Si *Le Figaro* paraît encore sur 64 pages, *France-Soir* est à peu près à la moitié de la pagination prévue : 48 pages. Le tirage a diminué. Il approchait le million d'exemplaires pour les deux titres en 1990 contre 800 000 en 1995. *« Roissy, c'est une Rolls qu'on utilise pour faire 10 kilomètres »*, commente l'ancien responsable du Syndicat du livre, Roger Lancry. De plus, ces imprimeries ne sont pas compétitives face aux imprimeries de labeur, où le poids du Syndicat du livre est moins fort, ce qui les empêche de réaliser d'autres travaux pendant la journée.

Pourquoi *Les Echos* ont-ils préféré investir plus de 60 millions de francs dans ce contexte-là ? *« Nous ne voulions pas changer de format et nous voulions être imprimés en province*, explique le directeur général des *Echos*, Olivier Fleurot. *Nous étions obligé d'investir dans une rotative. »* Les imprimeries de Roissy et d'Ivry utilisent en effet des formats qui ne sont pas compatibles avec le réseau de fac-similés. *Les Echos* ne souhaitaient pas non plus aller chez CIPP, qui imprime *L'Humanité*, *Libération* et son principal concurrent, *La Tribune*. L'imprimerie de Bernard Riccobono est à la merci d'un retrait de clients comme *Le Journal du dimanche* (Hachette) ou *France-Football* (Amaury).

Philippe Amaury a été confronté à la même situation que *Les Echos*. Le propriétaire du *Parisien* et de *L'Equipe*, qui cultive un goût certain pour l'indépendance, est très attaché au pluralisme syndical qui règne dans son imprimerie, où FO devance la CGT. Les deux rotatives de *L'Equipe* doivent être prêtes en mai 1998, avant le début de la Coupe du monde. Le groupe Amaury entend bien obtenir la même qualité à Paris et en province. Il pousse à une modernisation des imprimeries, dont trois appartiennent à Bernard Riccobono et deux au groupe Hersant. Le paysage est donc loin d'être figé, l'imprimerie sera un élément-clé de la restructuration de la presse parisienne.

Alain Salles

Le cas « France-Soir »

Le PDG du groupe Hersant, Yves de Chaisemartin, a annoncé son intention de sortir *France-Soir* de Roissy et de le transformer en tabloïd (*Le Monde* du 21 décembre 1996). Il évoque la construction d'une imprimerie, adaptée *« aux stricts besoins de notre exploitation »*, qui pourrait utiliser l'ancienne rotative des *Echos*. Le nouveau *France-Soir* serait également imprimé en province. Des discussions sont en cours avec les différentes catégories du Syndicat du livre, et notamment les rotativistes, qui pourraient faire une contre-proposition. A Roissy, une banderole prévient : *« Oui à un nouveau France-Soir à Roissy ! »*

Six sites d'impression

● **Roissy-Print.** – Investissement : 800 millions de francs. Imprime *Le Figaro* et *France-Soir* (800 000 exemplaires). Roissy emploie 303 ouvriers, dont 140 rotativistes. Le groupe Hersant possède une deuxième imprimerie à Paris : Offprint, qui assure le tirage de *Paris-Turf* et du *Herald Tribune* et qui emploie environ 60 ouvriers, dont un peu moins d'une trentaine de rotativistes.

● **Le Monde-Imprimerie** (Ivry-sur-Seine). – Investissement : 350 millions de francs. Imprime *Le Monde* (510 000 exemplaires) et ses suppléments. L'effectif du Monde-Imprimerie est de 239 personnes – 207 ouvriers, dont 94 rotativistes.

● **Groupe Amaury.** – 500 millions de francs. Imprime *Le Parisien* et *L'Equipe*. Le tirage moyen est d'environ 800 000 exemplaires. L'imprimerie emploie 140 personnes, dont 75 rotativistes. 60 % des salariés de l'imprimerie sont syndiqués à FO et 40 % à la CGT.

● **CIPP.** – Imprime *Libération*, *La Tribune*, *L'Humanité* (300 000 à 350 000 exemplaires). L'imprimerie appartient à Bernard Riccobono. *Libération* est actionnaire à hauteur de 26 %. Elle tire également *Le Canard enchaîné*, *Le Journal du dimanche*, *L'Argus*, *Investir*, *France-Football*, *Tiercé-Magazine*, *Week-end*. Le tirage total moyen est de 4 millions d'exemplaires par semaine. L'effectif est de 160 salariés, dont 75 rotativistes.

● **Les Echos.** – Investissement : 60 à 70 millions de francs. Imprime *Les Echos* (environ 100 000 exemplaires) et *Le Journal des finances*. L'effectif est de 40 ouvriers, dont une petite quinzaine de rotativistes.

● **La Croix.** – Le quotidien du groupe Bayard Presse possède sa propre imprimerie (121 000 exemplaires).



Le numéro deux des NMPP quitte ses fonctions

LE DIRECTEUR général des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), Yves Sabouret, a annoncé, jeudi 23 janvier, aux cadres de l'entreprise le départ de Bernard Mellano, directeur général adjoint. Bernard Mellano est entré aux NMPP en 1973. Il était considéré comme l'un des hommes-clés des NMPP, où il a été successivement contrôleur général, directeur financier, directeur commercial, puis directeur des finances et des relations éditeurs.

Pour Jean de Montmort, président du conseil de gérance des NMPP, il s'agit de *« divergences de vues en termes de stratégie entre les gérants et Bernard Mellano, auxquelles se sont ajoutés des désaccords internes »*. Devant la persistance de ces désaccords, Yves Sabouret a choisi de se séparer de son collaborateur. La décision, si elle est l'aboutissement d'un processus, a surpris et apparaît brutale dans la mesure où Bernard Mellano a quitté ses fonctions le soir même.

Les NMPP sont engagées depuis 1994 dans un plan de modernisation qui a permis de réduire son coût d'intervention de 14 % à 9 %. Parallèlement, le conseil de gérance – qui regroupe des membres d'Hachette, opérateur de la société, et des représentants d'éditeurs – a joué un rôle plus actif dans l'évolution des messageries.

UN MONOPOLE CRITIQUÉ

Les NMPP font régulièrement l'objet de critiques d'éditeurs, qui lui reprochent ses lourdeurs tout en reconnaissant l'efficacité de son réseau de distribution. Si les Messageries lyonnaises de presse (MLP) augmentent leur activité, les NMPP sont incontournables pour la distribution des quotidiens nationaux et des hebdomadaires. Ce quasi-monopole a entraîné de nombreuses critiques. Le groupe Amaury *(Le Parisien, L'Equipe)* a plusieurs fois vigoureusement contesté le rôle des NMPP. Plus récemment, le PDG du groupe britannique EMAP, Kevin Hand, a estimé que *« le monopole des NMPP est condamné à terme »* (*Le Monde* du 22 novembre 1996).

Enfin, l'éditeur Alain Ayache *(Réponse à tout, Spécial dernière)* – qui est à la fois membre du conseil et pourfendeur régulier du système – a dénoncé dans *Stratégies* du 17 janvier sa *« rigidité »*. Pour Alain Ayache, *« la politique suivie par les NMPP va à l'encontre de l'intérêt de la majorité des éditeurs, au seul bénéfice de quatre grands groupes »*. *« Le développement du marketing commercial de cette maison est une véritable usine à gaz »*, estimait l'éditeur, qui a accentué ses critiques, mercredi 22 janvier, sur LCI. Ces propos ont entraîné un communiqué du conseil de gérance des NMPP pour soutenir la direction générale.

A. S.

Nouvelles relations entre la presse et La Poste

UNE NOUVELLE PAGE des relations entre la presse et La Poste s'ouvrira le 1er mars. Après plus de six mois de discussions tripartites entre l'Etat, La Poste et la presse, un accord avait été trouvé en juillet 1996, mais les importantes modalités pratiques n'ont été arrêtées que ce mois-ci. Depuis le début des années 80, les relations entre ces partenaires étaient régies par les « accords Laurent ». Les éditeurs de journaux prenaient en charge le tiers du coût de diffusion. Les deux autres tiers étaient assumés par l'Etat. Soit directement, soit par le biais de La Poste, qui relevait à l'époque du budget annexe. Mais depuis le changement de son statut juridique en 1991, La Poste, dont les comptes doivent désormais être équilibrés, fait remarquer que cette mission de service public lui coûte environ 3 milliards de francs par an. Alors que le coût total du transport et de la distribution de la presse s'est élevé en 1995 à 7,2 milliards de francs, La Poste a perçu 2 milliards de la part de la presse et 1,9 milliard en provenance de l'Etat. Le coût pour La Poste s'est donc élevé à 3,3 milliards. Le contrat de plan signé entre La Poste et l'Etat pour les années 1994-1997 prévoyait une renégociation de ces accords. C'est cette démarche qui vient d'aboutir.

UNE AUTRE GRILLE TARIFAIRE

Principal point de l'accord : un relèvement de 50 % en cinq ans des tarifs payés par la presse, qui s'accompagne d'une nouvelle grille tarifaire. Aux seuils de poids succèdent de nouveaux critères : l'urgence et le degré de préparation des envois. Parallèlement à cette augmentation, la presse d'information politique et générale quotidienne, *« au plus hebdomadaire »*, bénéficiera de tarifs inférieurs de 28 % à celui des autres publications au terme des cinq ans. D'autres mesures sont prises en faveur de la presse disposant de faibles ressources publicitaires, et un observatoire paritaire va être mis en place pour examiner les situations les plus difficiles.

De son côté, La Poste s'engage à rétrocéder à la presse 1,5 % de ses gains de productivité et elle crée un nouveau tarif – *« le tarif contact »* – correspondant à une remise directe des publications aux bureaux de poste pour distribution aux abonnés le jour même. Le troisième partenaire, l'Etat, n'a pas pris d'engagement financier. Il devrait le faire dans le cadre du futur contrat de plan (1998-2000) qui doit être signé avec l'opérateur public. La négociation de ces nouveaux accords avait suscité au sein de la Fédération nationale de la presse française (FNPF) de vives dissensions qui ont abouti, le 7 janvier, à la démission du président de cette organisation professionnelle, Bernard Porte. L'élection de son successeur devrait avoir lieu début février.

Frédéric Lemaître

■ **PUBLICITÉ : le deuxième groupe français, Publicis, vient d'acquérir 30 % de la deuxième agence philippine** Basic Advertising. Cette nouvelle étape en Asie a lieu juste après la prise de contrôle d'Eureka à Singapour, en début de semaine (*Le Monde* du 22 janvier). Basic Advertising réalise un chiffre d'affaires de 70 millions de dollars (environ 375 millions de francs) et emploie 240 personnes. L'agence est membre du réseau local Asia Link et ses activités s'étendent à une quinzaine de marchés régionaux asiatiques. Publicis est désormais présent dans 39 pays.

■ **Le groupe Havas, a fait savoir par une ferme mise au point,** publiée mercredi 22 janvier, que la fusion entre la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et la UFA ne modifiera pas le contrat en cours entre IP, régie publicitaire d'Havas, et la CLT. Cette précision fait suite à des propos prêtés par la presse américaine à Didier Bellens, membre du comité exécutif de la CLT-UFA, selon lequel le premier opérateur audiovisuel européen pourrait préférer une régie publicitaire intégrée. Un tel choix serait très préjudiciable à Havas. En 1996, IP a réalisé près de 80 % des 16,9 milliards de francs de son chiffre d'affaires avec la CLT. En 1995, le résultat consolidé d'IP s'est élevé à 270 millions de francs.

■ **RADIO : NRJ a publié ses résultats pour 1996,** jeudi 23 janvier. Le chiffre d'affaires, qui a atteint 854 millions de francs, est en hausse de 20,3 % par rapport à l'exercice précédent. Le résulat net part du groupe s'élève à 92,7 millions de francs, en hausse de 11,7 %. Par ailleurs, la société présidée par Jean-Paul Baudecroux a annoncé sa transformation en société à directoire et conseil de surveillance.

■ ***MÉDIAS* : la presse écrite est jugée le meilleur vecteur pour informer,** devant la télévision et la radio, par un panel de 410 leaders d'opinion, selon une enquête BVA réalisée par téléphone du 12 au 27 décembre 1996. Parmi les journaux cités, *Le Monde* arrive en tête avec 32 %, devant *Le Figaro* (13 %), *Les Echos* (8 %), *Libération* (7 %). Dans l'audiovisuel, TF 1 (22 %) et France Info (20 %) sont en tête.

Les dilemmes de l'action humanitaire

« Les French doctors dans le piège afghan », sur France 3, révèle les limites de l'engagement des médecins sans frontières. Une analyse pertinente

QUEL EST LE SENS de l'action humanitaire ? Quelles sont ses limites, ses dangers, ses contradictions, ses bonheurs parfois ? A travers l'exemple des médecins sans frontières *« engagés »* à partir de 1980, aux côtés des moudjahidins, le documentaire de Joël Calmettes, *Les French doctors dans le piège afghan*, répond de manière convaincante à ces questions souvent sujettes à polémiques.

Lorsque les chars soviétiques entrent à Kaboul, en décembre 1979, Médecins sans frontières envoie des missions d'urgence à partir de Peshawar (Pakistan). L'ennemi était identifié : *« On était vraiment anticommunistes »*, se souvient Rony Brauman, alors dirigeant de l'organisation, avec Claude Malhuret et Xavier Emmanuelli. *« Les Khmers rouges, le goulag, les boat-people, la véritable nature du régime de Hanoï, tout cela nous avait ouvert les yeux. »*

Grâce à Juliette Fournot, une ancienne étudiante en chirurgie dentaire ayant grandi en Afghanistan (et parlant persan), MSF va développer un réseau d'urgence incomparable, *« avec des moyens semblables à ceux dont on disposait au Moyen Age en France »*. Pendant près de dix ans, cette jeune femme a entraîné médecins, infirmières et logisticiens dans les labyrinthes compliqués de la guérilla afghane pour y accomplir des gestes simples : soigner, réconforter, et aussi aider les plus touchés à *« rejoindre Allah »*, comme l'explique l'infirmière Sylvie Cusset.

Tout semble alors aller de soi : la résistance afghane doit affronter une armée soviétique puissante, qui utilise des *« moyens dégueulasses »* : phosphore, napalm, jouets piégés, *dixit* Juliette Fournot. Les *French doctors* croient jouir d'une certaine immunité à condition de rester silencieux et discrets. Mais, en 1981, les Mig bombardent un hôpital de MSF.



UN « MÉLANGE DES GENRES »

L'organisation décide d'alerter l'opinion publique. Les médias entrent en piste. Rien ne sera plus jamais comme avant. *« Le point de vue sur l'Afghanistan est devenu celui de l'humanitaire. Ce mélange des genres n'était pas sain »*, regrette Rony Brauman.

MSF s'exprime, se substitue parfois aux journalistes pour informer sur le conflit. La notoriété de l'organisation – et son compte en banque – y gagne. Mais elle est désormais davantage qu'un simple témoin. Elle devient un enjeu, un instrument aussi. Début 1985, le sénat américain souhaite entendre Juliette Fournot sur la situation en Afghanistan. *« On m'a proposé un million de dollars pour financer une mission. »* MSF refuse, soucieux de son indépendance. *« Les Soviétiques nous auraient accusés d'être des mercenaires des Etats-Unis. Il n'était pas question d'entrer dans ce jeu »*, explique-t-elle. Sur le terrain, l'action médicale est toujours exigeante. Des femmes et des enfants souffrent. Des combattants aussi, qu'il faut remettre sur pied... pour qu'ils combattent de nouveau.

Dilemme de l'humanitaire dans la guerre. *« Mais ce n'était plus envisageable de ne pas être là »*, confie Rony Brauman. Après 1985, MSF cesse d'idéaliser les moudjahidin. Les chefs de la résistance sont divisés ; bientôt ils s'entre-tueront. L'aide américaine transite auprès d'un parti politique pro-islamiste. Plusieurs équipes de médecins deviennent les otages des factions locales contrôlées par des fondamentalistes, qui veulent les livrer aux communistes de Kaboul, contre des armes. C'en est fini de la vision des bons résistants contre les méchants Soviétiques. Juliette Fournot a retenu la leçon : *« L'humanitaire doit être fait avec professionnalisme, mais ne doit pas devenir une profession. »*

Il faudra l'assassinat d'un médecin français, en avril 1990, pour que MSF décide de se retirer d'Afghanistan. Quand les *French doctors* sont revenus, courant 1992, ils ont trouvé un pays en miettes, affaibli par d'innombrables besoins. Depuis le 13 février 1989, les Soviétiques étaient partis. Pas la misère.

Eric Fottorino

★ **« Les Dossiers de l'Histoire » : *Les French doctors dans le piège afghan*, France 3, samedi 25 janvier à 22 h 25.**

La couleur du ciel *par Alain Rollat*

SOUDAIN, à l'écran, une séquence d'archives en noir et blanc. *Trois soldats allemands* empoignent un corps qu'on ne voit pas mais qui, on le devine, se débat. Une gare de triage. Un gros plan : le visage d'une jeune *femme dans l'entrebâillement* d'une porte. Une femme ou une enfant ? On distingue mal. Plutôt une adolescente de quatorze ou quinze ans. Un foulard blanc, noué sous le menton, enserre l'ovale de ce visage gris. Sa bouche ouverte, ses lèvres figées, expriment une incommensurable incompréhension. Son regard vide fixe quelque chose, ou quelqu'un, à l'extérieur. La porte est bien celle d'un wagon qui n'est pas encore plombé. Sur le quai, des uniformes à casquette ont l'air de papoter. Le train à vapeur va partir. Destination inconnue. Le crime contre l'humanité, officiellement, n'existe pas encore. Le monteur de France 3 a consciencieusement respecté l'ordre chronologique. Séquence Papon.

Gros plan contre gros plan. Visage emblématique contre figure appelée par la justice à devenir *historique*. Qui regarde-t-elle, cette inconnue au foulard, ce soir, dans ce journal de 20 heures ? Pressent-elle l'indicible ? Qui d'autre peut-elle regarder que cet homme dont le commentateur a dit, en voix *off*, qu'il fut *« un grand commis de l'Etat »* à la *« carrière exemplaire »* ? Cet ancien préfet de police, cet ancien ministre du budget, on vient de l'entrevoir. Toujours aussi raide, toujours aussi distant, toujours aussi hiératique qu'à l'époque où il impressionnait le Palais-Bourbon par la précision de ses comptes. La caméra a même plongé sur sa boutonnière pour un gros plan sur le ruban rouge de sa Légion d'honneur. On vient de l'apercevoir à travers une vitre, en conversation avec son avocat. On a découvert ensuite sa signature sur un texte manuscrit reproduit à l'écran. Un document à en-tête de la préfecture de la Gironde, daté du 24 août 1942. Un mot de secrétaire général dans lequel il est question des juifs et du camp de Drancy. Mais on n'a fait que l'entrevoir, que l'apercevoir. En couleur, sur d'autres séquences d'archives.

Dans l'actualité, M. Papon fait de la rétention d'image. Peut-on nier des faits en les privant d'image ? Sur France 3, il consent seulement (où ? quand ? rien ne l'indique) à une mise en scène muette.

Le voilà donc qui s'avance dans un couloir, s'arrête devant une bibliothèque, saisit un livre, fait le geste de le feuilleter, le repose, tourne les talons. En refermant la porte d'un bureau, d'un signe de la main il dit au revoir à quelqu'un. Au revoir ou adieu ? Et à qui ? A nous ? A elle ? A sa conscience ?

C'est le journal de TF 1 qui rapporte ses derniers propos publics enregistrés par une caméra, en juin 1994. M. Papon a l'âme en paix : *« Un homme qui a consacré sa vie au service de l'Etat garde en lui un ciel bleu qui ne s'effacera jamais de sa mémoire... »*

Quelle était donc la couleur du ciel le jour où ce train à vapeur a emporté cette jeune inconnue au foulard blanc ?

VENDREDI 24 JANVIER

TF 1

20.45

PATINAGE ARTISTIQUE
En direct du Palais omnisports de Bercy.
Présenté par Anne-Sophie de Kristoffy et Roger Zabel.
Championnat d'Europe : Programme libre danse (110 min). 875453

22.35

SANS AUCUN DOUTE
Magazine présenté par Julien Courbet. Les expertises génétiques (110 min). 8848328
Témoignage d'un homme, accusé de meurtre et de viol en Angleterre, qui a été innocenté grâce à une expertise génétique.

0.25 et 1.25, 3.10, 4.45 **TF 1 nuit.**
0.35 et 5.10 Histoires naturelles. Documentaire.
1.35 *Permeke.* Documentaire (rediff.). 3.20 Raid contre la Mafia. Série. O [5/6] (rediff.). 4.55 Musique. Concert (15 min).

France 2

20.55

LE DOUBLE JEU DE CAMBRIDGE
Téléfilm de Noella Smith, avec Amanda Burton, John McGlynn (100 min). 2259434
Le cadavre d'un jeune homosexuel est retrouvé dans une cellule du commissariat de police de Cambridge.

22.40

BOUILLON DE CULTURE
Magazine. Le malheur et la honte. Invités : Jacques Borel (*L'Aveu différé*) ; Annie Ernaux (*La Honte* et *Je ne suis pas sortie de ma nuit*) ; Dominique Fernandez (*Tribunal d'honneur*) ; Nadine Trintignant (*Ton chapeau au vestiaire*). (65 min). 3579144

23.45 **Journal, Météo.**
23.55 La Fièvre dans le sang ■ ■
Film d'Elia Kazan (1962, 125 min). 6580908
3.30 Tennis. En direct. *Open d'Australie* : finale dames. Mary Pierce (Fr.)-Martina Hingis (Suisse).

France 3

20.50

THALASSA
Magazine présenté par Georges Pernoud. Bikini : atomic park (60 min). 8418502
La triste histoire d'un petit atoll perdu du Pacifique, choisi par l'armée américaine dans les années 50 pour y expérimenter ses bombes A.

21.50

FAUT PAS RÊVER
Magazine. *Invité* : Bernard Rapp. Belgique : "6 jours" de Gand ; Allemagne : le père des cygnes ; France : le nombril du monde (60 min). 7030837

22.50 **Journal, Météo.**
23.20 Comment ça va ? Des clés pour bien vieillir (55 min). 8402989
0.15 Libre court. *Court métrage de Carl Lionnet.* (15 min). 4594187
0.30 *Sidamag. (rediff.).*
0.50 Capitaine Furillo. *Série. La valse.*
1.35 Musique graffiti. Magazine. *Los Divinos (extraits)* (20 min).

Arte

20.45

CHUTE LIBRE
Téléfilm de Christian Görlitz, avec Josef Bierbichler, Florian Martens (90 min). 705368
Alors qu'il se rend chez sa maîtresse, un homme qui conduit en état d'ébriété renverse accidentellement une inconnue et prend la fuite. Quelques heures plus tard, la police l'informe que sa femme a été victime d'un chauffard...

22.15

GRAND FORMAT : REPRENDRE VIE.
Continuer à exister après Auschwitz
Documentaire de Thomas Mitscherlich (130 min). 7865076
La croisée des souvenirs d'un cameraman américain, présent lors de la libération d'Auschwitz, et les témoignages de trois rescapés : Gerhard Durlacher, Yehuda Bacon, Ruth Klüger.

0.25 Les Artistes sous le chapiteau, perplexes ■
Film d'Alexander Kluge, avec Hannelore Hoger, *Alfred Edel (1968, N. et couleur, v.o., 100 min).* 3802274
2.05 *Le Dessous des cartes.* Chronique géopolitique. Belgique : la guerre civile sans armes [2/2] (rediff., 15 min).

M 6

20.45

LE DOUBLE SECRET
Téléfilm O d'Eric Till, avec Jobeth Williams (105 min). 139163
Une infirmière est retrouvée assassinée dans le parking d'une boîte de nuit. Sa sœur mène l'enquête...

22.30

POLTERGEIST
L'esprit de Chinatown.
Série O (50 min). 54960
Chinatown est en proie à un esprit venu réparer une injustice vieille d'un siècle.

23.20 Mon fils est-il un assassin ? Téléfilm △ de Gary Davis (100 min). 3904724
1.05 Best of groove.
2.00 Jazz 6. Magazine. 2.55 Fréquenstar. Magazine. Eddy Mitchell. 3.45 Girls de Saint-Tropez. Documentaire. 4.35 E = M 6. Magazine (rediff.). 5.00 Coulisses. Documentaire. Jean-Louis Aubert. 5.25 Turbo. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

20.30

"SI JE T'OUBLIE, SARAJEVO..."
Téléfilm d'Arnaud Sélignac (100 min). 788540

22.10 Yougoslavie, suicide d'une nation européenne. Documentaire (50 min). 9147958

23.10

ENTRETIEN AVEC UN VAMPIRE ■ ■
Film de Neil Jordan, avec Tom Cruise, Brad Pitt (1994, 117 min). 9425057

1.10 Les Deux Orphelines ■ ■ *Film de Riccardo Freda avec Valeria Ciangottini* (1965, 94 min). 2484545
2.50 Passion sous surveillance ■ Film d'Angela Pope avec Julia Ormond (1994, v. o., 96 min). 33518545

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Philippe Hersant. Œuvres de Liszt, Wagner, Hersant [5/5].
20.30 Radio archives.
21.32 Black and Blue. George Russell, ou l'art d'être soi-même. Invité : Gilles Anquetil
22.40 *Nuits magnétiques.* Un prénom pour la vie.
0.05 *Du jour au lendemain.* 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du mardi 10 avril 1945, avec Pierre Dudan. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. En direct de la salle des Congrès à Sarrebrück, par l'Orchestre Symphonique de la Radio de Sarrebrück, dir. Michael Stern. Œuvres d'Ives : The Unanswered Question ; Weill : Concerto pour violon et instruments à vent op. 12, Frank-Peter Zimmermann (violon) ; Debussy : *La Mer* ; Ravel : Boléro.
22.30 *Musique pluriel.* Œuvres de Liebermann.
23.07 Miroir du siècle.
0.00 Jazz-club. Concert au Petit Opportun, à Paris. Avec Eric Le Lann (trompette) et Alain Jean-Marie (piano). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Alexandre Borodine.
22.40 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Strauss, Mozart, Beethoven. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

ABONNEZ-VOUS

et économisez jusqu'à 294 F
soit 41 numéros gratuits

1 AN - 1890 F
au lieu de 2 184 F*

* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)

BULLETIN - RÉPONSE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

☐ **3 MOIS - 536 F** au lieu de 546 F ☐ **6 MOIS - 1 038 F** au lieu de 1 092 F ☐ **1 AN - 1 890 F** au lieu de 2 184 F

Je joins mon règlement soit : ______ F 701 MQ 001
☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde
☐ par carte bancaire N°
Date de validité Signature :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité : Pays :

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique-Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union Européenne
1 AN	2 086 F	2 960 F
6 mois	1 123 F	1 560 F
3 mois	572 F	790 F

USA - CANADA : « Le Monde » (USPS-[illegible]) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y Box 15-18, Champlain N.Y. [illegible] Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA [illegible] USA - Tél. : [illegible]

Pour tout autre renseignement concernant : *le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvements automatiques mensuels, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers.*
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

TV 5

20.00 Médecins de nuit. [4/4] Le livre rouge.
21.00 Bon Week-end. *Invités : Eric Thomas, Pierre Aucaigne, Marthe Mercadier, Ludo Berlu, François Pirette, Christian Gabriel (RTBF du 8/11/96).*
22.00 ***Journal*** (France 2).
22.30 Taratata. *Eros Ramazotti (France 2 du 23/01/97).*
23.45 Ça cartonne.
0.30 **Soir 3** (France 2).

Planète

19.45 Sauvez les koalas !
20.35 Equinox.
21.25 Paul Catrain. [2/2].
22.20 Chronique du Dragon.
23.05 Maroc, corps et âmes. [5/11] Gnaouas.
23.30 Ballet. [2/2].

Odyssée

20.40 Jump.
21.10 Notre planète Terre.
21.35 Après nous le déluge.
22.20 La Conquête de l'espace. [2/2] Objectif Mars.
23.10 Les Grandes Parades du IIIe Reich.
0.00 Histoires naturelles. [2/40] Bulgarie (55 min).

Paris Première

20.00 et 0.35 La Semaine 20 h Paris Première.
21.00 L'Ecole du spectacle. [1/2] (55 min). 9168540
21.55 Le J.T.S.
22.25 Fidélio. Opéra de Ludwig van Beethoven. Mise en scène de Sir Peter Hall. Chœur de Glyndebourne et l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Bernard Haitink (130 min.) 40189415

France Supervision

20.30 Cap'tain Café. Magazine.
21.20 Gala des Crinières d'Or.
22.50 World Music. Papa Wemba.
23.45 Grand Large. Magazine.
0.35 Descente de skeleton.

Ciné Cinéfil

20.30 Julietta ■ Film de Marc Allégret (1953, N., 95 min). 1306144
22.05 Le Souffle sauvage ■ *Film de Hugo Fregonese* (1953, N., v.o., 95 min). 98293705
23.40 Train de luxe (Twentieth Century) ■ ■ Film de Howard Hawks (1934, N., v.o., 90 min). 2933095

Ciné Cinémas

21.00 L'Année de tous les dangers ■ ■ Film de Peter Weir (1982, 110 min). 16430958
22.50 Le Prix de l'exploit Film de John Badham (1985, v.o., 110 min). 11853705
0.40 Inferno ■ Film de Dario Argento (1979, 105 min). 67885895
3.55 Séquences (30 min).

Série Club

21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Zéro un Londres. Une nièce qui rapporte.
23.00 Ellery Queen.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek.
21.20 The New Statesman.
21.45 Destination séries.
22.20 Chronique du front.
22.25 Dream On.
22.50 Seinfeld.

Festival

20.30 Le Président et la Garde-barrière. Téléfilm de Jean-Dominique de la Rochefoucauld, avec Jean-Pierre Cassel (100 min). 94066908
22.10 Tropique du crabe. Téléfilm de Juan Bunuel [1] (100 min). 66163811

Téva

20.45 Nos meilleures années.
22.15 Murphy Brown.
22.45 XY Elles. Invitée : Danielle Hueges.
23.45 Système Téva. Santé : la *ménopause (55 min).*

Voyage

20.00 et 23.30 Suivez le guide. Monde aquatique ; Portugal ; Saint-Tropez.
22.00 Super Cities. Amsterdam.
22.30 L'Heure de partir (120 min).

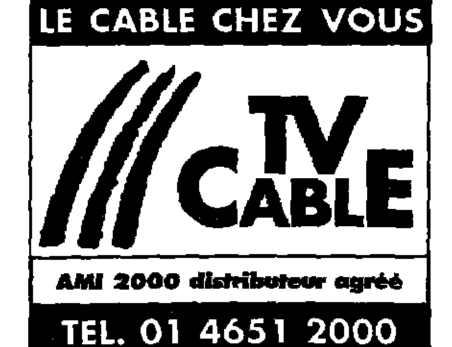
Eurosport

18.30 Patinage artistique. En direct. Championnats d'Europe à Paris (210 min). 71728250
22.00 Tennis. Internationaux d'Australie. Les temps forts du 12e jour.
1.00 Basket-ball. Le magazine.
1.30 Tennis. Résumé. Open d'Australie : *demi-finales dames.*
3.30 Tennis. En direct. Open d'Australie ; finale dames. Mary Pierce-Martina Hingis (300 min). 28537274

Muzzik

20.00 Segovia at *Los Olivos.*
21.00 Lionel Hampton in the Mood. Concert (60 min). 43540
22.00 *Jeff Madgison.* Concert enregistré au Tourcoing Jazz festival 95.
22.50 Paris-musette.
23.45 La Vie parisienne. Opérette d'Offenbach. Mise en scène de Jérôme Savary. *Orchestre Suisse romande, dir.* Marc Soustrot (190 min).

LE CABLE CHEZ VOUS



AMI 2000 distributeur agréé
TEL. 01 4651 2000

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport.

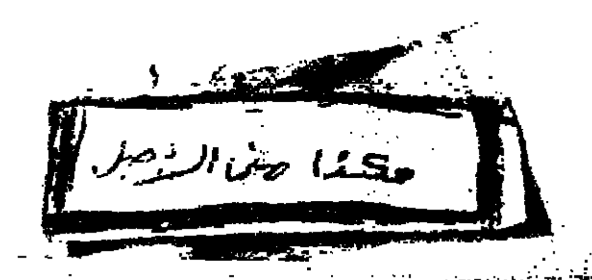
Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 0.10 Analysis. 19.45 et 21.15, 0.15 Eurozoom. 20.10 et 23.15 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 21.40, 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Mag P.E. 21.45 Artissimo. 21.50 Visa. 22.15 et 1.45 Economia. 22.50 et 23.20, 0.20, 1.20 International. 0.40 Cinema.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30, 22.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 23.12, 1.12 *Bourse.* 20.13 et 20.45 *Le 18-21.* 21.10 et 22.12 Le Journal du monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.47 et 23.40 Sports.

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ *Ne pas manquer.*
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Une plume allemande, la France et l'euro

Les médias d'outre-Rhin se plaisent à dépeindre les Français comme des jacobins obsédés par la défense de leur nation menacée. Le quotidien des affaires « Handelsblatt » refuse, lui, de les présenter comme des anti-maastrichtiens

IL EST BIEN CONNU que les Allemands se méfient des intentions françaises en ce qui concerne la monnaie unique. Les soupçons à l'égard de Paris ne manquent pas. Tantôt accusés de manipuler les chiffres de leur budget, tantôt de chercher à imposer un contrôle politique de la future monnaie, les Français, comme si cela ne suffisait pas, prétendent désormais nommer l'un d'entre eux à la tête de la future banque centrale européenne...

Le ton des commentaires est extrêmement négatif. Ainsi le très influent chef du service économique de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Hans Barbier, alerte-t-il le public allemand sur le gouffre qui existe, selon lui, entre les conceptions monétaires française et allemande.

Joachim Dorfs, correspondant à Paris du quotidien des affaires *Handelsblatt*, a décidé de prendre la plume pour tenter une mise au point et expliquer à ses lecteurs que les Français, en définitive, ne sont pas de si mauvais Européens qu'on veut bien le dire. Il dénonce, dans un commentaire paru le 22 janvier, le parti pris qui consiste à renvoyer de la France l'image d'un pays globalement hostile à la stabilité monétaire européenne et à la logique de Maastricht.

Exemple : on a couramment tendance à penser, en Allemagne, que la France veut organiser un référendum avant l'entrée dans l'Union monétaire, sans savoir que ce projet ne reflète pas du tout la position officielle défendue à Paris. Mauvaise foi ou complaisance ? Même constat en ce qui concerne les attributions du futur « conseil de stabilité », souvent présenté, en Allemagne, comme le cheval de Troie de l'interventionnisme politique français après l'introduction de l'euro. Ce conseil ne sera rien d'autre qu'une *« institution informelle »*, écrit le *Handelsblatt*.

Joachim Dorfs s'en prend tout particulièrement à *« l'enthousiasme avec lequel les médias allemands tendent leur micro aux adversaires français de Maastricht ». « Si les journaux français procédaient de la même façon,* écrit le journaliste, *les Français seraient amenés à penser que l'opinion de Gregor Gysi, chef du Parti communiste allemand, ou celle de Manfred Brunner, fondateur du Parti du deutschemark, reflètent l'opinion majoritaire en Allemagne. »* On constate en effet, au cours des derniers mois, une tendance manifeste de la presse allemande à donner la parole aux intellectuels ou aux hommes politiques français les plus critiques à l'égard de Maastricht. Jean-Pierre Chevènement, Max Gallo, Emmanuel Todd ou Pierre Bourdieu sont très souvent cités dans les médias allemands et servent en quelque sorte, bien malgré eux, de témoins à charge dans le procès qui est intenté à la France.

Supposés être représentatifs de la majorité de leurs concitoyens, ils incarnent la France telle qu'on se plaît à la dépeindre en Allemagne : un pays de jacobins obsédés par la défense de leur nation menacée. Certes, dit le *Handelsblatt*, *« les Français croient à l'Etat national et ont des difficultés à déléguer du pouvoir à Bruxelles »*. Mais si les intellectuels anti-maastrichtiens occupent la place qui est la leur dans le débat hexagonal, c'est que *« la France, à la différence de l'Allemagne, connaît un large débat sur l'euro »*, explique le *Handelsblatt*. Et le journal de déplorer que les Allemands, sur ce sujet, se contentent d'un *« débat fantôme »*.

Lucas Delattre

REVUE DE PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ *Il y a une catégorie de hauts* fonctionnaires qui, sous Vichy, n'ont pas eu le choix, parce qu'ils ont été sur-le-champ exclus de la fonction publique, ce sont les hauts fonctionnaires d'origine juive. Le gouvernement du maréchal Pétain en a pris l'initiative sans même attendre que l'occupant le lui demande, et au sein des grands corps de l'Etat les protestations ont été rares. Pour les autres, pour l'immense majorité des hauts fonctionnaires, traumatisés par la débâcle militaire, déstabilisés par l'effondrement de l'Etat, humiliés et désemparés, la période a été dramatique, exigeante.
Le corps préfectoral a eu les choix les plus difficiles. Les plus républicains ont démissionné ou ont été mis à la retraite par Vichy. Les autres se sont comportés de façon très variable. Certains ont été condamnés à la Libération, parfois par les magistrats qui prenaient leurs consignes quelques mois plus tôt, d'autres s'en sont bien tirés. Le choix du général de Gaulle de mettre l'accent sur la France comme une victime stoïque et non pas sur l'Etat comme un complice actif – c'était nécessaire à l'époque pour retrouver souveraineté et rang – a protégé de facto nombre de hauts fonctionnaires.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Ce procès n'aura toute son utilité sociale que s'il conduit à travers le cas de Maurice Papon à un triple débat de conscience. D'abord sur la nécessité du souvenir et de la mémoire. Le second débat que soulève une nouvelle fois le cas Papon porte sur la difficulté de ce pays justement à faire le travail de vérité sur ce qu'il fut dans l'épreuve de la guerre, de la défaite, de la soumission. Enfin, si l'on ose dire, l'intérêt de l'affaire Papon, c'est aussi de renvoyer non seulement les membres de l'administration de l'Etat, mais aussi chacun de nous à une réflexion sur le devoir de refus et de résistance quand les valeurs fondamentales sont en jeu. Et à une réflexion sur ces valeurs. C'est là sans doute le meilleur hommage – et la meilleure justice – à rendre aux victimes de cette tragédie.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ Le grand âge ne change rien à l'affaire : il est juste que Maurice Papon soit enfin renvoyé devant la Cour d'assises de la Gironde. Le temps qui a passé depuis les faits incriminés ne change rien, non plus, à l'affaire ; d'abord parce qu'il y a imprescriptibilité et ensuite parce qu'il y a eu, après quarante ans de maquillage d'un passé accablant, quinze années de ce qu'il faut bien appeler obstruction judiciaire. Oublier Papon ne reviendrait pas seulement à occulter une nouvelle fois les responsabilités françaises sous Vichy ; ce serait aussi faire insulte à la mémoire des victimes et aux rares qui sont revenus des sinistres convois organisés par l'ancien secrétaire général de la préfecture de Bordeaux.

EN VUE

■ Dans *Marie Claire*, Nicole Notat, secrétaire nationale de la CFDT, répond aux questions sur les difficultés d'être une femme dans un milieu très masculin et la façon dont elle a supporté les insultes subies (*« Notat au plumard »*). On la croit lesbienne ? *« Je ne suis pas mariée, je n'ai pas d'enfant et je n'affiche pas ma vie personnelle, il faut bien inventer quelque chose »*, réplique-t-elle. Ses flirts de jeune fille ? Elle a cru au Prince Charmant, mais les expériences qu'elle a eues lui ont fait voir les choses autrement. Parler d'amour ? Pourquoi pas. *« C'est le malheur des hommes de croire qu'il vaut mieux cacher ses sentiments »*, conclut-elle.

■ La presse anglaise parle abondamment de la nouvelle publication du *Journal* d'Anne Frank, qui rétablit les passages « sentimentaux » supprimés par Otto Frank (le père d'Anne) dans les premières éditions. Rappelons que cette version a été publiée en France, par Calmann-Lévy, en 1992. La rédaction en a été confiée à l'écrivain et traductrice allemande Mirjam Pressler par l'Anne Frank Fonds, de Bâle (Suisse).

■ Pour la première fois depuis dix-huit ans, Cat Stevens a *annoncé* qu'il s'est remis à composer des chansons. Celles-ci devraient figurer sur sa prochaine compilation de musique bosniaque. Prénommé Youssif Islam depuis sa conversion à la religion musulmane, en 1977, le créateur de *Lady d'Arbanville* enseigne aujourd'hui dans une école islamique de Londres. S'il a mis en musique des versets du Coran l'an dernier, le monde de la pop reste toujours pour lui sous l'emprise de Satan.

SAMEDI 25 JANVIER

TF 1

15.50 Patinage artistique. *En direct. Programme libre dames (100 min).* 4644125
17.30 Dingue de toi. Série.
17.55 30 millions d'amis.
18.30 Vidéo gag.
19.05 Beverly Hills. Série.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, Tiercé, Météo, Point course du Vendée Globe.

20.45

LES GROSSES TÊTES
Divertissement présenté par Philippe Bouvard. Invité d'honneur : Jean-Pierre Coffe. Avec *Francis Perrin, Sim, Guy Montagné,* Amanda Lear, Pierre Bellemare, *Philippe Castelli, Carlos...* (125 min). 617699

22.50

HOLLYWOOD NIGHT
Délit d'amour.
Téléfilm O de Carl Schenkel, avec *Richard Dean Anderson, Susan Dey* (100 min). 8318748
Une femme qui a fui son mari, un policier brutal, est prête à changer d'identité grâce à la chirurgie esthétique.
0.30 Formule foot. 24e journée du Championnat de D1.
1.05 et 2.20 TF1 nuit.
1.20 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine (rediff.). 1.50 et 2.30, 4.55 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 3.05 Raid contre la Mafia. Série. [6/6] 4.45 Musique (10 min).

France 2

15.30 Rugby. En direct. Finale de la *Coupe d'Europe* : Leicester-Brive.
17.35 La Fête à la maison.
18.00 Jag.
18.50 Télé qua non. Magazine. Invité : Jean-Marie Bigard.
19.55 et 20.40 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.50

LES BEAUX JOUEURS
Divertissement présenté par *Christophe Dechavanne, Jean-Claude* Brialy. Invités : Michel Fugain, le Trio Esperança, Ophélie Winter, Pascal Obispo, Jane Birkin, Etienne Daho, 2 Be 3, Charlotte de Turckeim, Martin Lamotte, Gérard Darmon, Michel Boujenah, Johnny Hallyday (120 min). 193670

22.50

BOXE
En direct de Stuttgart. Championnat d'Europe des poids moyens : Hassine Cherifi (Fr.) - Branko Sobot (Cro.) (70 min). 421380
0.00 Journal, Météo.
0.15 La 25e Heure. *Les enfants* disparus : la guerre la plus sale d'Argentine (55 min). 4399688
1.10 Bouillon de culture. Magazine (rediff.).
2.15 Urti. Documentaire. Dites-le en vidéo. 2.35 Les Z'amours (rediff.). 3.05 Chip et Charly. Les 250 ans de Fafnir. 3.25 Encyclopédie audiovisuelle. Documentaire. Darwin. 4.20 Taratata (rediff., 110 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Casse-pipe à la Nation,* de Léo Malet et Tardi.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport. Magazine.

20.45

▶ LE REFUGE : LA NUIT DU LOUP
Téléfilm d'Alain Schwarzstein, avec Maxime Leroux, Marie-Dominique Dessez *(100 min).* 977458

22.25

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Documentaire de Joël Calmettes. Les "French Doctors" dans le piège *afghan (60 min).* 1613361
● Lire page 29.
23.25 Journal, Météo.
23.50 Musique et Cie. Magazine. Découvrez Fazil Say ! (60 min). 3437903
0.50 Capitaine Furillo. *Série. Conséquence* d'une grève.
1.35 Musique graffiti. Magazine. *Variations op. 21 n° 1 en ré majeur,* de Johannes Brahms, par Jacqueline Bourges-Maunoury au piano (25 min).

La Cinquième

17.55 J'ai 9 ans et je travaille. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Un garage fou-fou-fou. Série. [4/6].
19.30 Histoire parallèle. *Semaine du 25 janvier 1947.* Quel sort pour les vaincus ? Invité : Gilbert Ziebura (45 min). 58166
20.15 Le Dessous des cartes. Belgique : la guerre civile sans armes [2/2].
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : LES CHERCHEURS D'OR DU KLONDIKE
Documentaire de Max H. Rehbein et Wolfgang Wegner [2/2] (55 min). 1911496
Dawson City (Yukon) : le chaos d'hier et la sérénité d'aujourd'hui.

21.40

LA PAGE BLANCHE
Téléfilm d'Olivier Assayas, avec Virginie Ledoyen, Cyprien Fouquet (65 min). 8332903
La version cinéma de La Page blanche, L'Eau froide, *figurait parmi les neuf films de la série* Tous les garçons et les filles de leur âge *présentés en janvier à la Cinémathèque du Musée d'art moderne de New York* (Le Monde *du 16 janvier).*
22.45 Metropolis. Villes du futur : Paris au XXIe siècle ; Architecture et chorégraphie : Rem *Koolhaas ; Richy Müller au charbon (60 min).*
23.45 Music Planet : Brian Wilson (80 min).
0.55 Palettes : *Francis Bacon (1909-1992).* Documentaire d'A. Jaubert (rediff. 35 min).
1.30 Le Sud. Téléfilm de Carlos Saura, d'après Jorge Luis Borges (60 min).

M 6

18.05 Amicalement vôtre. *Série. Le mot de passe.*
19.00 Turbo. Magazine.
19.40 Warning. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot forme. Magazine présenté par Olivia Adriaco.
20.35 Plus vite que la musique. Les coulisses du Midem.

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec Gillian Anderson (165 min). 11154019
Le musée rouge.
Des adolescents quittent précipitamment leur domicile après un mystérieux appel téléphonique. Ils sont retrouvés peu après à demi nus, et en état de choc.
Mystère vaudou O.
Deux Marines trouvent la mort dans des conditions mystérieuses. Scully et Mulder soupçonnent des pratiques liées au rite vaudou.
Aubrey △. *Une jeune femme enceinte est hantée par des visions de meurtres en série. Des meurtres commis il y a près de cinquante ans...*
23.30 Le Maître de la terreur. Téléfilm △ de Lamberto Bava, avec Thomas Arana (90 min). 58516
1.00 Rock express. *Magazine (30 min).* 8795355
1.30 La Nuit des clips (380 min).

Canal +

17.25 Les Muppets. Invitée : *Whoopi Goldberg.*
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.55 Décode pas Bunny. *Dessin animé.*
18.50 Flash d'information.
19.00 T.V. + Magazine.
20.00 Les Simpson.
20.25 Pas si vite.
20.33 Beastly Behaviour. Court métrage.

20.35

UN ALIBI PARFAIT
Téléfilm de Kevin Meyer, avec *Teri Garr, Hector Elizondo* (90 min). 298564
22.05 Flash d'information.
22.15 Jour de foot. Magazine présenté par Philippe Bruet (45 min). 2763944

23.00

MA FEMME ME QUITTE
Film de Didier Kaminka, avec Michel Boujenah (1995, 84 min). 628767
0.25 Elle s'appelait Françoise... (rediff., 65 min). 1830171
1.30 *N'oublie pas que tu vas mourir* ■ Film de Xavier Beauvois *(1995, 115 min).* 3298201
3.35 Jiang-Hu ■ ■ Film de Ronny Yu *(1993, 90 min).* 7513539
5.05 Nelly et M. Arnaud ■ ■ Film de Claude Sautet (1994, 104 min). 2903881

Radio

France-Culture
20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. 20.45 Entretien avec l'auteur ; 20.55 Le Long Voyage vers le jour, de Richard Kalisz.
22.35 *Musique : Décibels.* Autoportrait : Jean-Christophe Frisch, musicien ; Débats : la musique techno en question.
23.58 Clairière.
0.05 Tard dans la nuit. Nouvelles de Tennessee Williams extraites de Le Poulet tueur et la Folle honteuse. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique
19.30 Opéra. *Cavalleria rusticana,* de Mascagni. *En direct du* Metropolitan Opera à New York, *par le Chœur et* l'Orchestre du Metropolitan *Opera de New York, dir.* Simon Young. Dolora Zajick : *Santuzza (soprano),* Fabio Armiliato : Turiddu (ténor).
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Festival d'automne. Concert donné le 6 décembre 1996 à l'amphithéâtre de l'Opéra national de Paris, par l'Ensemble Recherche, dir. Kwamé Ryan. Œuvres de Haas.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
19.30 Intermezzo. Œuvres de Bruch, Mendelssohn, Berwald.
20.40 Transcriptions et arrangements. Œuvres de Beethoven, Brahms, Strauss, Bach, Stravinsky, Tchaïkovski, Françaix.
22.45 Da Capo. Œuvres de Haydn, Beethoven, Saint-Saëns. 0.00. Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Renseignements généraux. Téléfilm de Philippe Leveburé, avec Victor Lanoux, Anny Duperey. [2/8] Jeux dangereux (90 min). 60915309
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.40 Fa si la chanter.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 Lietuva, Lituanie libre ! [2/2] Quelle indépendance ?
20.35 Les Murmures de l'air.
21.30 Les Pousseurs de bois. 22e Open international d'échecs d'Aubervilliers.
21.55 Sauvez les koalas !
22.40 L'Effet de serre en question.
23.35 Paul Catrain, notre oncle d'Ukraine. [2/2].
0.25 Chronique du Dragon (45 min).

Odyssée

19.30 *Le Liban.* Terre des Phéniciens.
20.10 D'île en planète.
21.10 Jungle marine. [2/6].
21.35 52 sur la Une. *Chasseur de pierres.*
22.30 Jump.
23.00 Notre planète Terre.
23.25 Après nous le déluge.

Paris Première

20.00 et 23.55 Paris mode spécial homme.
20.30 Golf. *Finale du Championnat du monde Andersen Consulting.* Enregistré à Scottsdale, Arizona (Etats-Unis).
22.35 *Nova.*
23.30 Patti Smith, because...
0.25 Le J.T.S.
0.50 Blur. Concert enregistré à l'Alexandra Palace (Londres) en octobre 1994 (60 min). 94871510

France Supervision

20.30 Ariodante. Opéra en trois actes de Haendel. Livret d'Antonio Salvi. Mise en scène de David Alden. Enregistré à l'English National Opera de Londres (190 min). 60967380
23.40 Cap'tain Café. Magazine.
0.30 Trait pour trait. Documentaire.
1.00 *La Légende* des sciences (50 min).

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club. Blanchette Brunoy.
22.05 Le Meilleur du cinéma britannique.
23.00 Secrets *de femmes* ■ ■ Film de Robert Wise (1950, N., 100 min). 12785293

Ciné Cinémas

20.05 Hollywood 26.
20.35 Golden Globe Awards 1997.
22.35 *Mel Gibson.*
23.00 Rive droite, Rive gauche ■ Film de Philippe Labro (1984, 100 min). 12787851

Série Club

20.45 Colorado. *Le cri de l'aigle.*
23.10 Code Quantum. *Future Boy.*
0.00 Le Prisonnier. *L'impossible pardon.*
0.50 La Famille Addams. *Les vacances de rêve.*
1.15 Colonel March. *Passe d'armes.*
1.40 Histoires vraies. L'homme aux diamants (25 min).

Canal Jimmy

21.00 Earth 2. Eve.
21.50 Friends. Celui qui disparaît de la série.
22.15 Chronique californienne.
22.20 Nonante.
23.20 Le Fugitif.
0.10 La Puissance et la Gloire. *De forêts en montagnes.*
0.40 Seinfeld. Quand Jerry rencontre Sally.
1.05 *Star Trek :* The Next Generation. Justice (v.o.).

Festival

19.35 Homard. Téléfilm de Philippe Condroyer, avec Roland Bertin (55 min). 18522583
20.30 Haute tension. *Téléfilm de Danièle Suissa,* avec Bibi Anderson, Michaël *Sarrazin (90 min).* 33838106
22.00 V comme vengeances. Champs clos.
23.35 Le Voyageur. Impair et passe (20 min).

Téva

19.30 XY Elles. Invitée : Lucie Aubrac.
20.30 Tévaroscope.
20.45 Ça m'interpelle : Dieu est-il misogyne ?
23.15 XY Elles. Invitée : Pauline Bebe (60 min).

Voyage

19.30 et 1.00 Itinéraire d'un gourmet. Maxim's ; Nikita.
20.00 Destination golf. Biarritz.
20.30 et 23.30 *L'Heure de partir.*
21.00 Suivez le guide.
23.00 Super Cities. Amsterdam.
23.25 Chronique de Jacques Lanzmann. Partir.
0.00 Vidéo guide. Bali (60 min).

Eurosport

11.45 Ski alpin. En direct. Coupe du monde, Descente messieurs à Kitzbühel (Autriche) (75 min). 5503125
14.30 Patinage artistique. *En direct. Championnats* d'Europe (150 min).
17.55 Football. En direct. Championnat de D2 *(24e journée) : Amiens - Le* Mans (125 min). 72677293
20.00 Boxe. Combats poids lourds en 10 reprises. A Beverly Hills (Etats-Unis).
21.00 Snowboard.
22.00 Tennis. *Open d'Australie* (Les temps forts).
23.00 *Saut à skis.* Coupe du monde (11e manche) à Hakuba (Japon).
0.00 Bobsleigh. Championnats du monde.
2.00 Tennis. En direct. *Open d'Australie :* finale messieurs (390 min). 46380423

Muzzik

21.00 Gesualdo the Prince. *Mise en scène de Colin Nears,* dir. Roger Norrington (70 min). 3954583
22.10 Pelléas et Mélisande. Opéra en cinq actes de Debussy *(155 min).* 27221106

Chaînes d'information

CNN
Information en continu, avec, en soirée : 20.30 Computer Connection. 21.00 CNN Presents. 22.00 World News. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View.

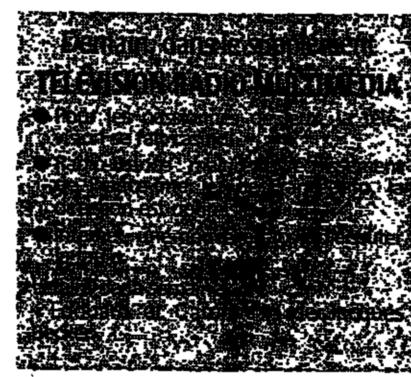
Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.25 Cinema. 19.45 et 22.45 Correspondent. 20.30 et 0.30 Prisma. 21.10 et 22.15 Sport. 21.20 et 1.40 Style. 21.50 Mag E E. 23.15 Alpe Adria. 23.45 Business Weekly. 0.20 Odeon (10 min).

LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 0.15 Box office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. *21.10 Journal de la semaine.* 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 Place au livre. 22.12 L'Evénement de la semaine. 22.41 Sports. 22.44 *D'une semaine à l'autre.* 23.45 Multimédias. (3 min).

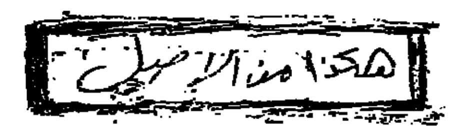
LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

TSR
20.35 Wind. Film de Caroll Ballard (1989, 125 min), avec *Matthew Modine. Aventures.*
0.20 Re-animator. Film de Stuart Gordon (1985, 90 min), avec *Jeffrey Combs. Fantastique.*



Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde

SAMEDI 25 JANVIER 1997

Le sénateur RPR Philippe Marini dément faire l'objet d'une enquête préliminaire

Des infractions fiscales auraient cependant été mises au jour

DANS SON ÉDITION du vendredi 24 janvier, *Le Parisien* affirme que le sénateur (RPR) de l'Oise Philippe Marini, maire de Compiègne et auteur d'un rapport prônant une réforme du délit d'abus de biens sociaux, ferait l'objet d'une enquête préliminaire. Cette enquête, indique le quotidien, aurait été ouverte – à une date non précisée – par le procureur de la République de Compiègne à la suite d'une « *dénonciation* », et concernerait « *d'importants investissements réalisés par Philippe Marini dans les départements et territoires d'outre-mer, par le biais d'une entreprise* ». Selon *Le Parisien*, M. Marini pourrait être soupçonné d'infractions fiscales ou d'infractions au droit des sociétés.

Interrogé par *Le Monde* vendredi matin, le sénateur Marini a affirmé n'avoir connaissance d'« *aucune procédure ni fiscale ni judiciaire* ». « *Il n'y a aucune enquête préliminaire*, nous a-t-il déclaré, *et il n'y a matière à aucune enquête préliminaire.* » *Le Parisien* évoquant des prises de participation de M. Marini dans « *une imprimerie, un bateau de pêche industrielle, un complexe touristique et une centrale à béton* » dans le cadre de la loi Pons – qui octroie de substantielles déductions fiscales aux investisseurs dans les DOM-TOM –, le sénateur précise qu'il s'est agi d'« *opérations très claires et totalement bordées, ayant une réalité économique incontestable, et dans lesquelles* [il] *n'était que co-investisseur avec de nombreuses autres personnes.* » « *Je suis un épargnant qui a investi dans le cadre de la loi Pons et c'est tout* », a conclu M. Marini.

Le parquet de Compiègne a démenti, vendredi matin, qu'une enquête préliminaire concernant le sénateur Philippe Marini soit en cours actuellement. Selon nos informations, une enquête préliminaire menée par la police judiciaire de Creil sur les activités financières de plusieurs sociétés locales avait toutefois mis en évidence, à la fin de l'année dernière, des présomptions d'infractions fiscales et d'abus de biens sociaux. C'est dans le cadre de ces recherches que seraient apparus, de façon incidente, des faits pouvant impliquer Philippe Marini. Saisi de cette partie du dossier, le parquet de Compiègne a procédé à des vérifications – dont on ignore le détail – avant de conclure à l'inexistence d'infractions pénales. Une partie des faits mis au jour par la police semble néanmoins avoir été transmise à l'administration fiscale. La direction générale des impôts (DGI) aurait été destinataire de ce dossier.

Dans un rapport remis, le 13 juillet, au premier ministre, Alain Juppé, Philippe Marini prônait une dépénalisation des sanctions prévues par la loi de 1966 sur le droit des sociétés, et revenait sur l'une des infractions-phares des affaires politico-financières : l'abus de biens sociaux. Soucieux de « *resserrer* » l'incrimination, M. Marini proposait que seules les opérations ayant enrichi personnellement les dirigeants de l'entreprise et porté atteinte aux intérêts patrimoniaux de la société soient, à l'avenir, considérés comme des abus de biens sociaux. La réforme proposée s'appliquant nécessairement aux affaires en cours, en raison d'une jurisprudence constante du Conseil constitutionnel, la modification prônée par le sénateur de l'Oise pourrait mécaniquement conduire à des non-lieux dans la plupart des affaires instruites ces dernières années et mettant en cause des hommes politiques.

Jacques Follorou et Hervé Gattegno

Les mots de Papon

par Pierre Georges

IL ARRIVE parfois que les journaux, celui-ci comme les autres, cède à la fameuse tentation du titre. Simplement pour un jeu de mots, pour une formule choc, ou pour ce qu'ils croient être un bonheur d'expression et qui, passée l'épreuve de la publication, s'avère être calamiteux.

Les gens de presse ont tous vécu cela un jour ou l'autre. Ainsi, *France-Soir*, ce vendredi matin, avec en « Une », un très douteux « *Papon fait de la résistance* ». Le titre est évidemment à double détente ou à double référence. L'une pour signifier que l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde se drapait dans un morceau de drapeau tricolore pour masquer une défroque autrement noire. L'autre comme un jeu de mots, presque un pastiche du titre « *Papy fait de la résistance* », film de dérision comique sur une époque qui l'était beaucoup moins.

Nulle vocation ici à être redresseur de titres. Et d'autant moins que le vigoureux éditorial de Bernard Morrot, le même jour, ne laisse aucune place au doute : *France-Soir* ne confond en rien le sinistre passé reproché à Maurice Papon avec les facéties de l'équipe du Splendid.

Simplement, il ne faut pas jouer avec les mots quand il s'agit de déportation, de wagons plombés, de train en partance pour Drancy et vers les camps de la mort pour près de deux mille juifs. Il ne faut pas jouer avec les mots. Maurice Papon s'en charge, comme le souligne Bernard Morrot, dans d'odieuses comparaisons.

Le vieil homme qui va être jugé, enfin jugé, se défend en d'étranges termes de l'injustice, qui lui serait faite. Il se « victimise » si l'on peut user de ce néologisme, en se drapant – une seconde nature chez lui – dans la mémoire de victimes célèbres. Il ne recule devant rien. Pas même l'outrance abjecte, d'en appeler, comme il le fit dans un étrange communiqué jeudi, au sort fait à d'autres en d'autres temps, à Cicéron et surtout au capitaine Dreyfus.

Pas cela, pas Papon ! La référence est indécente, contorsion d'un antisémite pour trouver refuge dans l'injustice faite à un officier juif, capacité caméléonesque d'un bourreau à prendre les couleurs de ses victimes. Il appartiendra à la justice de juger Maurice Papon. Pour citer cet homme qui fit ses humanités – ce qui ne constitue, d'évidence, pas un brevet d'humanisme –, on lui rappelera cette phrase de Chateaubriand qu'il plaça lui-même en exergue de son livre les *Chevaux de pouvoir* : « *Nous tous, qui vécûmes dans les troubles et les agitations, nous n'échapperons pas aux regards de l'Histoire.* »

Voici venir en effet, pour lui et pour nous, ce moment où il n'échappera pas « *aux regards de l'Histoire* ». Et au-delà, justement, on finit par se demander si ce vieil homme, rattrapé par son passé, ne fut pas un tragique caméléon. Bourreau avec les bourreaux. Collabo avec les collabos. Résistant avec les résistants. Commis de l'Etat avec les commis de l'Etat. Ministre avec les ministres.

Parfois, pourtant, même chez les caméléons, le naturel revient au galop. A preuve, ces accusations portées dans le même communiqué contre ses accusateurs, les « *sbires de Marc Antoine* ». Maurice Papon, selon les bonnes vieilles méthodes de la propagande vichyste, y fait le compte des conjurés : les « *communistes* », « *le lobby gauchiste* », les « *hautes institutions étrangères* » « *le sommet de l'Etat* ». Il n'y manque guère, par un opportun trou de mémoire, que la « *conjuration juive* » !

Immigration : M. Debré cède à la majorité sur la carte de résident

DEVANT la commission des lois du Sénat, à laquelle il présentait, mercredi 22 janvier, le projet de loi sur l'immigration, le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, a demandé le maintien de plusieurs dispositions introduites par l'Assemblée nationale le 19 décembre. Il souhaite notamment, selon le compte rendu de son audition, conserver les articles ajoutés au projet par les députés « *sur les conditions de renouvellement ou de retrait de la carte de résident* ». Aujourd'hui « *de plein droit* », le renouvellement pourra à l'avenir – selon le texte adopté sur proposition de Jean-Pierre Philibert, député (UDF-PR) – être refusé en cas de « *menace pour l'ordre public* ».

M. Debré a manifesté son « *intérêt* » pour la mesure visant à autoriser le relevé et la mémorisation des empreintes digitales des étrangers qui demandent à séjourner en France. Il a donné son aval, aussi, à la possibilité de retirer leur carte de résident ou carte de séjour temporaire aux employeurs de clandestins. Il juge « *intéressante* » la possibilité d'interdire un nouveau regroupement familial moins de deux ans après un divorce si celui-ci est lui-même intervenu moins de deux ans après un premier regroupement. Une mesure analogue avait été censurée par le Conseil constitutionnel en 1993.

Parmi les rares « *regrets* » du ministre figurent les modifications apportées par les députés à l'article 4 du texte, qui fixe les catégories de régularisables. L'Assemblée nationale avait décidé d'exclure de ce bénéfice les étrangers présents en France depuis plus de quinze ans.

Dans la foulée, les députés avaient même adopté un amendement de Suzanne Sauvaigo (RPR) permettant la reconduite à la frontière de cette catégorie jusque-là protégée. Sur ce point, M. Debré souhaite revenir au texte initial du gouvernement, « *à la fois juste et équilibré* ». Evaluant à une cinquantaine de cas par an les personnes concernées, M. Debré a affirmé que cette catégorie « *est appelée à disparaître, dans l'avenir, grâce à un meilleur contrôle des flux migratoires* ».

Concernant les nouvelles dispositions sur les certificats d'hébergement, qui ont fait l'objet d'un avis négatif du Conseil d'Etat, M. Debré a annoncé qu'une circulaire sera envoyée aux préfets afin d'« *établir des règles précises pour permettre une application plus homogène de la loi, dont les préfets devraient en outre rendre compte régulièrement* ». De son côté, l'Association des maires de France a fait savoir, jeudi, qu'elle est hostile à l'extension des pouvoirs des maires en matière de contrôle des hébergements.

Jean-Baptiste de Montvalon

Retrouvailles socialistes à Château-Chinon

CHÂTEAU-CHINON (Nièvre)
de notre envoyé spécial

Visiblement, ils n'avaient pas grand-chose à se dire, mais ils étaient là, ensemble. Jeudi 23 janvier à Château-Chinon (Nièvre), Danielle Mitterrand et Lionel Jospin ne se sont presque pas quittés. La veuve de l'ancien chef de l'Etat n'avait pas beaucoup goûté les propos de l'ancien candidat à l'Elysée sur « *le droit d'inventaire* » des deux septennats. Le premier secrétaire du Parti socialiste ne nourrit pas une passion démesurée pour les rites commémoratifs. Mais, jeudi, c'était « *le rassemblement d'une famille de la gauche* » qui, selon René-Pierre Signé, maire (PS) de Château-Chinon et sénateur, « *a besoin de resserrer ses liens affectifs* ».

Mme Mitterrand et M. Jospin ont d'abord pris un petit déjeuner face à face. Puis côte à côte, en tête d'une petite troupe de deux cents sympathisants, ils ont inauguré, sur une colline surplombant le parc naturel du Morvan, « *l'espace paysager François-Mitterrand* ». Selon son concepteur, Jean-Jacques Fernier, il se composera d'une « *pierre des anciens* », extraite du site gaulois voisin de Bibracte, d'une « *salle des échanges* », musée animé souterrain avec des discours et des documents de voyages de François Mitterrand, et d'une « *chênaie* », dont Mme Mitterrand a planté le premier chêne le 8 janvier, anniversaire de la mort de son mari. L'espace sera surmonté d'un mât avec un laser qui « *éclairera le paysage* ». Il ne reste à trouver que le financement...

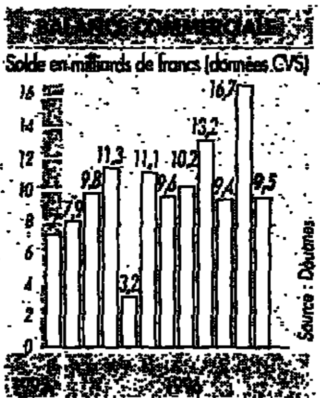
A la mairie, Mme Mitterrand et M. Jospin se sont retrouvés avec une brochette d'anciens ministres : Pierre Mauroy, Roland Dumas, Pierre Joxe, René Teulade, Jean Poperen, Ségolène Royal, Edwige Avice, Maire-Noëlle Lienemann, Alain Calmat, François Autain, Louis Mexandeau. Claude Estier, président du groupe socialiste du Sénat, était aussi parmi ces gardiens de la mémoire qui ont écouté l'hommage de M. Signé à Mme Mitterrand et à un PS « *revivifié, rajeuni, plein d'idées* ». « *Cher Lionel Jospin, il est temps que nous revenions au pouvoir* », a lancé le maire, rappelant les mots de son prédécesseur – « *Vous reviendrez au pouvoir plus vite que vous ne le pensez* » – le 28 janvier 1995 sur les mêmes lieux.

M. Jospin a juste confié aux journalistes « *Ce matin, il y avait quelque chose qui était du domaine du regret, du souvenir, de la nostalgie mais il y avait aussi quelque chose d'un peu joyeux* ». Au banquet républicain qui a conclu cette journée de retrouvailles, M. Signé s'est placé entre M. Jospin et Mme Mitterrand. Missions accomplies.

Michel Noblecourt

Excédent historique en 1996 pour le commerce extérieur

SELON LES STATISTIQUES publiées vendredi 24 janvier par la direction des douanes, le solde de la balance commerciale française a été positif, en novembre, de 9,5 milliards de francs, en données corrigées des variations saisonnières. Le solde industriel a été à lui seul positif de 9,4 milliards de francs. Il est donc d'ores et déjà acquis que l'excédent commercial historique constaté en 1995 (98 milliards de francs) sera dépassé en 1996. Pour les onze premiers mois de cette année, l'excédent (en données brutes) atteint déjà 109,6 milliards de francs.



Quinze mesures nouvelles en faveur de la bande dessinée française

ANGOULÊME
de notre envoyé spécial

Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, devait annoncer, vendredi 24 janvier, au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême (*Le Monde* du 24 janvier), quinze mesures nouvelles en faveur de la BD française et de son rayonnement international. Et d'abord une augmentation de l'aide financière apportée chaque année à la BD, *via* la Délégation aux arts plastiques (DAP) et la commission BD du *Centre national du livre* (CNL) : 11 millions de francs en 1997, soit 1 million de plus qu'en 1996. Les mesures annoncées par le ministre se fondent sur le rapport de la mission présidée par Fred, scénariste et dessinateur, auteur notamment de la série *Philémon* et du *Corbac aux baskets*.

La mission dresse un tableau riche et foisonnant de la BD française en 1996. Non seulement les auteurs consacrés dans les années 70-80 continuent à bénéficier des faveurs du public, mais une nouvelle génération d'auteurs – Pascal Rabaté, Aristophane, Lewis Trondheim, Jean-Christophe Menu, etc. – est apparue. Il en va de même des éditeurs, dont certains, nés récemment (Delcourt, Rackham, Zébu, l'Association...), coexistent avec des maisons d'édition plus anciennes. Même la presse BD, pourtant éprouvée par la disparition, dans les années 80, de *Pilote* ou de *Circus*, et par les difficultés de *A Suivre*, relève la tête : des nouveaux titres comme *Jade*, *Ogoun*, *Gotham* ou encore *Lapin*, *Ego comme X*, commencent à se faire une place au soleil.

FOISONNEMENT DE FESTIVALS

Les festivals et les salons de BD n'ont jamais été aussi nombreux, en France comme à l'étranger, que ce soit à Sierre (Suisse), Erlangen (Allemagne), Helsinki (Finlande), où la BD française occupe une large place. Enfin, souligne le rapport de la mission Fred, les bibliothèques départementales ou municipales « *jouent un rôle essentiel de lutte contre l'illettrisme et participent, au tout premier plan, au développement de la lecture* » tandis que les institutions comme le Centre national de la bande dessinée et de l'image (Cnbdi) d'Angoulême contribut à la reconnaissance du neuvième art et à son universalité.

Le ministre de la culture n'a pas été insensible à la lecture de ce rapport – dont les quelques chiffres sont édifiants : en 1996, le secteur de la bande dessinée aura vu ses ventes croître de 4,3 % en francs courants (3 % pour l'ensemble de l'édition). Dans les quinze mesures qu'il propose, on relève : le renforcement du soutien aux principaux festivals de bandes dessinées susceptibles de mieux faire connaître la création française ; la diffusion à l'étranger d'expositions consacrées aux oeuvres de la BD et à ses auteurs ; l'augmentation de bourses accordées aux jeunes auteurs ; les actions de sensibilisation à la bande dessinée auprès des scolaires ; le soutien à la production audiovisuelle (en particulier pour les portraits d'auteurs) et aux CD-ROM sur la BD. Philippe Douste-Blazy souhaite aussi afficher sa volonté d'aider la politique d'exportation des éditeurs et de soutenir les nouveaux réseaux d'édition et de diffusion, de créer une section BD à France-Edition, l'organisme de promotion de l'édition française à l'étranger.

Enfin, en plus de la publication d'un *Guide de l'auteur* facilitant les démarches administratives et la publication d'une brochure sur la création contemporaine, en liaison avec les affaires étrangères et l'Association française d'action artistique, le ministre veut augmenter les aides à la traduction de BD, accroître les crédits permettant de compléter les collections d'originaux du musée du Cnbdi d'Angoulême, et y favoriser l'utilisation d'Internet.

Yves-Marie Labé

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 24 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17909,50	– 0,58	– 8,63
Honk Kong index	13610,30	– 0,60	+ 1,18

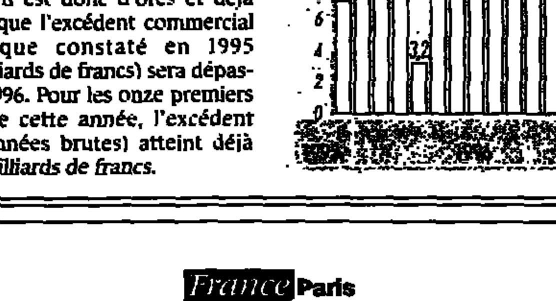
Tokyo. Nikkei sur 3 mois

17909,50 · 25 oct. · 10 déc. · 24 janv.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 23/01	Var. en % 22/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2461,25	+ 0,77	+ 6,28
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	+ 3,66
Milan MIB 30	—	—	+ 3,62
Francfort Dax 30	3030,89	+ 0,07	+ 4,92
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	– 1,11
Madrid Ibex 35	—	—	+ 6,97
Amsterdam CBS	—	—	+ 6,08

Tirage du *Monde* daté vendredi 24 janvier : 513 099 — 3



Samedi 25 janvier à 13 h 30

TÉMOINS
Le magazine de Paris - Ile-de-France



premier secrétaire de la fédération PS de Paris sera interrogé par

Jean-Jacques CROS (France 3) et Pascale SAUVAGE (Le Monde)

France 3 Paris Ile-de-France — Le Monde

Commande de 6 satellites (télécommunication, science, observation)

10 lancements d'Ariane 4 et 10 nouvelles commandes

Airbus franchit le cap des 2000 commandes

Commande de 32 hélicoptères Cougar

Lancement du programme de missiles supersoniques longue portée VESTA

Maîtrise d'œuvre des satellites multi-missions PROTEUS

Plus de 500 commandes fermes d'ATR

Création de Starsem, société franco-russe d'exploitation et de vente des Soyouz

Lancement de l'Airbus A330-200 (1er vol 97/mise en service 98)

Premières interceptions de cibles réelles par les missiles anti-missiles ASTER

Mise en service de l'hélicoptère de nouvelle génération EC 135

Maîtrise d'œuvre du véhicule spatial ATV

Commande de 3 satellites météo de nouvelle génération

Certification de l'ATR 42-400

Certification de l'Airbus A340-300E

Record mondial de filoguidage de missiles par fibre optique

La Chine choisit le consortium européen pour un projet d'avion de 100 places

Voici la preuve qu'il peut être profitable d'avoir la tête dans les étoiles.

En 1996, Aerospatiale aura démontré qu'une entreprise qui voit loin peut être en même temps en pleine forme économique et financière.

Au premier rang de l'industrie aérospatiale civile et militaire mondiale, son chiffre d'affaires s'établit à 50 milliards de francs et son résultat annuel sera très positif (273 millions de francs au 30 juin 1996). Réduit de 13 milliards en 3 ans, l'endettement est inférieur aux capitaux propres. Son carnet de commandes s'accroît et atteint 119 milliards de francs, soit plus de 2 années de chiffre d'affaires.

Aerospatiale remercie de ce résultat dont elle est fière, ses 37500 salariés et leur esprit de conquête, ses partenaires européens auxquels elle est unie par de nombreuses et puissantes alliances, et tous ses sous-traitants.



http://www.aerospatiale.fr